Ontario

ANNUAL REPORT 1982/1983 RAPPORT ANNUEL

The familiar Coat of Arms of the province of Ontario was created in two distinct phases. First, a Royal Warrant in 1869 created the Arms. At the top of the shield is the Cross of St. George, patron Saint of England, representing loyalty to the Crown. The bottom half of the shield bears a sprig of maple leaves, inherently representative of Ontario.

The second phase was the authorization of the balance of the Coat of Arms in 1909. The bear, moose and deer were added, as was the inscription upon which the moose and deer stand. Translated from the Latin, the motto reads: "As loyal she began, so shall she ever remain."

The stylized version of the Coat of Arms was realized in 1972, for increased ease of reproduction and greater simplicity.

The stylization in this report is by Toronto illustrator Jonathan Milne. Using paper of various weights, colours and textures, Milne has created an elegant papersculpture, capturing the dignity and long standing tradition of this distinctive image.

Les armoiries bien connues de l'Ontario furent créées en deux phases distinctes. Tout d'abord, en 1869, une ordonnance royale créa les armoiries. L'écu porte en chef la croix de Saint-George, patron de l'Angleterre; elle symbolise la fidélité à la Couronne. Il porte à sa partie inférieure un rameau de feuilles d'érable, représentant l'Ontario.

La seconde phase fut l'autorisation d'ajouter des supports aux armoiries, qui fut donnée en 1909. L'ours, l'orignal et le chevreuil furent ajoutés alors, de même que la devise latine sur laquelle se dressent l'orignal et le chevreuil, et qui signifie : "Fidèle un jour, fidèle toujours."

La version stylisée des armoiries fut réalisée en 1972, afin de les simplifier et d'en faciliter la reproduction.

Aujourd'hui, l'illustrateur torontois Jonathan Milne a amélioré cette stylisation. Grâce à des papiers d'épaisseurs, couleurs et textures diverses, Milne a créé une sculpture en papier élégante, qui capte la dignité et l'ancienne tradition de cette image si particulière.

To His Honour the Lieutenant Governor in Council

May it please Your Honour:

It is my pleasure to present to Your Honour the annual report of the Ministry of the Attorney General for the year 1982-83.

À son honneur le lieutenant gouverneur en conseil

Plaise à votre honneur :

de m'accorder le plaisir de lui présenter le rapport annuel du ministère du Procureur général pour l'année 1982-1983.

The Honourable R. Roy McMurtry, Q.C.
Attorney General

L'honorable R. Roy McMurtry, c.r.
Procureur général

TABLE OF CONTENTS

Letter from the Deputy Attorney General 5

Organization Chart 6

The Ministry of the Attorney General 7
Communications Branch 7
French-language Services 9
Office of the Legislative Counsel 13
Policy Development Division 15
Criminal Law Division 22
Civil Law Division 39
Courts Administration Division 62
Programs and Administration Division 73
Provincial Courts (Criminal Division) 86
Provincial Courts (Family Division) 92

Boards and Commissions 106
Ontario Law Reform Commission 106
Criminal Injuries Compensation Board 110
Ontario Municipal Board 113
Assessment Review Board 119
Board of Negotiation 123
Office of the Public Complaints Commissioner 125
Statutory Powers Procedure Rules Committee 128

Appendix 130
Acts Administered by the Ministry of the Attorney General 130

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du sous-procureur général 5

Organigramme 6

Le ministère du Procureur général 7
Direction des communications 7
Services en français 9
Bureau du conseiller législatif 13
Division de l'élaboration des politiques 15
Division du droit criminel 22
Division du droit civil 39
Division de l'administration des tribunaux 62
Division des programmes et de l'administration 73
Cours provinciales (Division criminelle) 86
Cours provinciales (Division de la famille) 92

Conseils et commissions 106
Commission de réforme du droit de l'Ontario 106
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels 110
Commission des affaires municipales de l'Ontario 113
Commission de révision de l'évaluation foncière 119
Commission de négociation 123
Bureau du Commissaire aux plaintes du public 125
Comité des règles d'exercice des compétences légales 128

Annexe 130
Lois administrées par le ministère du Procureur général 130

LETTER FROM THE DEPUTY ATTORNEY GENERAL

The Honourable R. Roy McMurtry, Q.C.
Attorney General for Ontario
18 King Street East
18th Floor
Toronto, Ontario
M5C 1C5

Dear Mr. Attorney:

This report for the fiscal year ending March 31, 1983 reflects a year of solid achievement.

We continue to face the challenges identified in the last annual report by Rendall Dick.

We are grateful for his lasting contribution to the administration of justice in Ontario. The strength of our institutions is due in good measure to the wisdom and foresight he exercised in over thirty years of distinguished public service.

We face increasingly difficult and complex challenges, particularly in courts administration, criminal, civil and constitutional law.

As we develop new ways of meeting these challenges, it is critically important to preserve our traditions of accountability, independence, and professional excellence.

The great strength of this ministry continues to be the dedication and integrity of the men and women who make the system work and keep it going, often in the face of great difficulties.

To them we owe a debt of gratitude.

Yours truly,

Archie Campbell, Q.C.
Deputy Attorney General

LETTRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT

L'honorable R. Roy McMurtry, c.r.
Procureur général de l'Ontario
18 est, rue King
18e étage
Toronto (Ontario)
M5C 1C5

Monsieur,

Le rapport de l'année financière se terminant le 31 mars 1983 est le témoignage d'une année de solides réussites.

Nous continuons à présenter les défis énumérés dans le dernier rapport annuel de Rendall Dick.

Nous lui sommes reconnaissants de sa longue contribution à l'administration de la justice en Ontario. La solidité de nos établissements est due, en grande partie, à la sagesse et à la prévoyance dont il a fait preuve pendant trente ans de services publics distingués.

Nous faisons face à des défis de plus en plus ardus et complexes, en particulier dans l'administration des tribunaux et dans la législation criminelle, civile et constitutionnelle.

Et quand nous trouvons de nouveaux moyens de relever ces défis, nous ne devons pas oublier qu'il est particulièrement important de préserver le fait que nous avons été traditionnellement responsables de nos actes, indépendants et capables d'excellence sur le plan professionnel.

La grande force de ce ministère continue à être le dévouement et l'intégrité des hommes et des femmes qui font marcher le système et qui le maintiennent en fonctionnement, souvent en dépit de grandes difficultés.

Nous leur devons tous notre plus profonde gratitude.

Cordialement,

Archie Campbell, c.r.
Sous-procureur général

THE MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL/LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

COMMUNICATIONS BRANCH

David Allen, Director

The Communications Branch was established in 1977 to handle requests for information on the ministry and on the administration of justice in general.

The branch, which reports directly to the Deputy Attorney General, is responsible for all public information activities from answering daily inquiries from the news media and public, to researching, writing and distributing booklets, pamphlets, news releases and statements on ministry programs, proposals and legislation.

In addition, the director advises the Attorney General, Deputy Attorney General and senior ministry officials on communications matters.

During the 1982-83 fiscal year, the branch co-ordinated three extensive public education and information programs.

The "People Don't Just Bounce Back" campaign, consisting of a poster and newspaper advertisement, was designed to increase public awareness of the activities and services of the Criminal Injuries Compensation Board.

The "Justice in Either Language – Dans votre langue" program was developed to inform the general public of the availability of French-language court services. A poster and a newspaper advertisement were prepared during the fiscal year and preliminary work was completed on a related booklet for distribution in the summer of 1983.

The annual campaign against drinking and driving was also conducted during the 1982-83 Christmas-New Year holiday season. The ministry's award-winning poster "Feeling No Pain" was placed in bus shelters, LCBO outlets and other strategic locations as well as distributed in secondary schools and police stations and other public places. Advertisements were developed for both radio stations and newspapers.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

David Allen, Directeur

La Direction des communications a été fondée en 1977 dans le but de répondre aux demandes de renseignements sur le ministère et sur l'administration de la justice en général.

La direction, qui relève directement du sous-procureur général, est chargée de toutes les activités visant à renseigner le public. C'est ainsi qu'elle répond chaque jour à des demandes de renseignements émanant des médias et de particuliers, qu'elle effectue des recherches et qu'elle rédige et diffuse des brochures, des dépliants, des communiqués et des déclarations portant sur les programmes et propositions du ministère, ainsi que sur la législation.

En outre, le directeur conseille le procureur général, le sous-procureur général et les hauts fonctionnaires du ministère en matière de communications.

Au cours de l'année financière 1982-1983, la direction a coordonné trois grands programmes d'information et d'éducation du public.

La campagne d'affichage et d'annonces dans les journaux intitulée "On ne se remet pas facilement d'aplomb" visait à sensibiliser le public aux activités de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, ainsi qu'aux services qu'elle offre.

Le programme "Justice in Either Language – Dans votre langue" a été mis sur pied en vue de faire connaître aux citoyens l'existence de services judiciaires en français. Pendant l'année financière, la direction a fait préparer une affiche et une annonce destinée à être publiée dans les journaux, et elle a commencé à rédiger une brochure sur le même sujet dont la diffusion était prévue pour l'été 1983.

La campagne annuelle contre la conduite en état d'ébriété s'est également déroulée pendant la période de Noël et du Nouvel An 1982-1983. Une affiche du ministère intitulée "Feeling No Pain" a remporté un prix. Cette affiche a été placée dans les abris d'autobus, les magasins de la Régie des alcools et à d'autres endroits stratégiques, en plus d'être distribuée dans les écoles secondaires, les services de police et d'autres lieux publics. Des messages publicitaires ont été préparés pour la radio et les journaux.

The branch also started work on an information booklet for witnesses to be handed out or mailed with the subpoenas to all witnesses. This will be similar to the handbook for jurors and is part of the ministry's continuing effort to make the administration of justice more convenient and accessible and less intimidating to ordinary citizens who are asked to play an important role in the system from time to time. The branch is also preparing special material to help witnesses in Ottawa where a pilot witness assistance project is underway.

Two new booklets were also completed and distributed during the 1982-83 fiscal year.

"It Doesn't Hurt to Help," a pamphlet on the good samaritan policy in Ontario, was prepared during the fiscal year. From its inception in June, 1982, to the end of March, the branch distributed more than 152,000 copies in response to requests from the public and interested groups and organizations.

"A Step-by-Step Guide on How to Appeal your Tax Assessment," was written, researched and printed during 1982-83. The booklet, designed for homeowners wishing to appeal their property tax assessment, includes tips on preparing a case before the various tribunals. Distributed to coincide with the notices of tax assessment in mid-March, the booklet was prepared in co-operation with the Assessment Review Board, the Municipal Board and the Ministry of Revenue.

La direction a aussi commencé à préparer une brochure destinée à tous les témoins, qui leur sera remise ou envoyée avec la citation. Cet ouvrage, qui sera comparable à celui existant pour les jurés, est une autre manifestation des efforts que déploie le ministère afin que les rouages judiciaires soient moins compliqués et moins intimidants pour les citoyens ordinaires auxquels on peut demander de temps à autre de jouer un rôle important dans le système. En outre, la direction prépare des documents spécialement destinés à aider les témoins à Ottawa, où un projet pilote d'aide aux témoins est en cours.

Deux nouvelles brochures ont également été imprimées et distribuées pendant l'année financière 1982-1983.

Une brochure sur la "Politique du bon Samaritain" en Ontario, intitulée "Aider quelqu'un ne peut faire de tort," a été préparée pendant l'année financière. Entre le moment de sa parution en juin 1982 et la fin de mars, la direction en a distribué plus de 152 000 exemplaires pour répondre à la demande du public et de certains organismes.

La direction a préparé et imprimé pendant l'année 1982-1983 une brochure intitulée "Bâtissez un dossier solide pour faire appel de l'évaluation de votre propriété résidentielle." Ce livret, qui est conçu pour les propriétaires désirant contester l'évaluation foncière de leur maison, donne des conseils sur la façon de défendre son point de vue

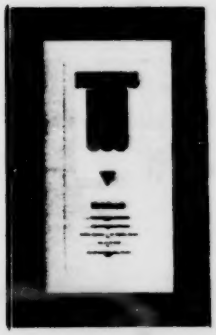

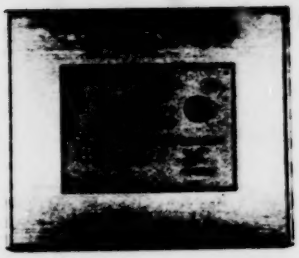

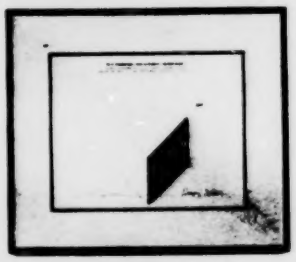

For the second year in a row, 1982 saw the successful use of the international award winning poster 'Feeling No Pain' in government buildings and bus shelters throughout Ontario as part of the ministry's continuing efforts to reduce impaired driving.

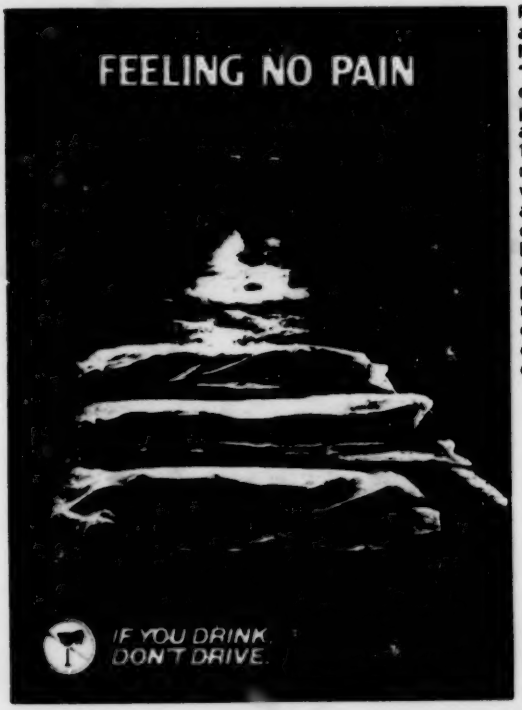

Pour la deuxième année consécutive, l'affiche intitulée "Feeling No Pain," qui a gagné un prix international, a été posée en 1982 dans les bâtiments du gouvernement et les abris d'autobus de l'Ontario dans le cadre des efforts que le ministère poursuit pour diminuer le nombre des conducteurs qui conduisent en état d'ivresse.

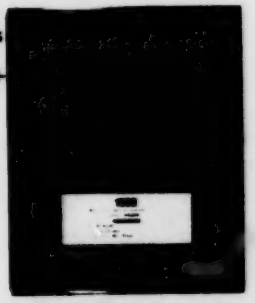

Earlier publications on family law, Small Claims Court, minor offences and property protection and trespass continue to be distributed by the branch. More than 340,000 publications were distributed by the branch in response to telephone or written requests.

To further promote a better understanding of the ministry activities, responsibilities and legislation, the branch developed a display for use in trade shows and public areas. The display has been used in two shows geared to the working woman.

The branch also monitors radio, television and newspaper reports and articles of interest to the ministry through several outside agencies. It also co-ordinates the distribution of ministry material and films through contracts with distribution firms. During the 1982-83 year, approximately 220,000 publications were distributed through the Supermarket Information Network. Ministry films were also shown to 1,130 community groups, totalling 35,520 viewers, in addition to some 45 telecasts reaching close to two million viewers.

FRENCH-LANGUAGE SERVICES BRANCH

Etienne Saint-Aubin, Co-ordinator

The branch was established in August, 1979, to give impetus to the ministry's French-language Services Program.

The Attorney General has endeavoured to ensure that the duality of Canada was better reflected in one of Ontario's most cherished institutions, namely, its system of justice. This branch has been involved in advising the Attorney General on French-language matters and applying the policies which he sets.

In order to facilitate access to various branches and agencies of the ministry, which are responsible for adhering to these policies, and to stress the importance attached to the program, the co-ordinator reports directly to the Deputy Attorney General.

While pursuing a gradual approach, which has taken into account the need to establish the necessary support systems, various milestones have been reached.

An amendment to the Criminal Code of Canada, passed in December, 1979, at the request of the Attorney General of Ontario, has provided bilingual trials upon request anywhere in Ontario for French-speaking persons charged with a criminal offence.

devant les divers tribunaux. Cette brochure a été distribuée vers la mi-mars, au moment où les propriétaires recevaient leur évaluation foncière, et elle a été préparée en collaboration avec la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission des affaires municipales et le ministère du Revenu.

La direction continue de diffuser d'anciennes publications sur le droit de la famille, la cour des petites créances, les infractions mineures, ainsi que la protection et la violation des droits de propriété. La direction a ainsi distribué plus de 340 000 exemplaires de ces publications à des gens qui les avaient demandées par téléphone ou par écrit.

Pour permettre à la population de mieux comprendre les activités du ministère, ses responsabilités et la législation, la direction a réalisé un présentoir qui sera utilisé à l'occasion de foires commerciales et qui sera installé dans des lieux publics. Ce matériel a déjà servi à l'occasion de deux expositions destinées aux femmes salariées.

Par l'intermédiaire d'organismes extérieurs, la direction suit également des émissions de radio et de télévision et étudie des articles de journaux présentant un intérêt pour le ministère. Elle coordonne également la diffusion d'ouvrages et de films du ministère en accordant des contrats à des sociétés de distribution. Au cours de l'année 1982-1983, quelque 220 000 publications ont ainsi été distribuées par l'entremise du Réseau d'information des supermarchés. Des films du ministère ont été projetés devant 35 520 personnes appartenant à 1 130 groupes communautaires, et les quelques 45 émissions diffusées par le ministère ont été vues par près de deux millions de téléspectateurs.

DIRECTION DES SERVICES EN FRANÇAIS

Etienne Saint-Aubin, Coordonnateur

Cette direction a été créée en août 1979 pour renforcer le programme des Services en français du ministère.

Le procureur général a décidé de faire en sorte que la dualité du Canada se manifeste davantage dans une des institutions les plus réputées de l'Ontario, son système judiciaire. Cette direction conseille le procureur général sur les questions ayant trait au français et applique les directives qu'il émet.

Afin de faciliter l'accès aux divers organismes et directions du ministère qui sont chargés d'observer ces directives, ainsi que pour souligner l'importance qu'on accorde au programme, le coordonnateur relève directement du sous-procureur général.

While there has been a steady increase in the number of such trials, the volume of activity remains low. However, in the United Counties of Prescott and Russell most matters are now conducted in French.

Bilingual resources are in place in most of the areas requiring French-language services on a regular basis. Bilingual judges, Crown Attorneys and support staff travel to the other areas as required. Where a trial by jury is requested in an area which does not have a French-speaking population large enough to permit empanelling a jury, a change of venue provision operates. This has not occurred during the year.

For matters other than those under the Criminal Code, further extensions took place during the year under Section 130 of the Judicature Act of Ontario (RSO 1980). On April 1, 1982, a significant milestone was reached with the designation of higher civil courts and various other courts not previously designated in 12 areas of the province (including Metropolitan Toronto and the County of Renfrew). All courts in the following areas provide for French-speaking litigants to address themselves to a court which understands them in their own language, while providing as before the same thing for English-speaking litigants:

Algoma, Cochrane, Essex, Niagara-South, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont-Dundas-Glengarry, Sudbury, Timiskaming, York.

Le ministère s'engage dans cette voie petit à petit, en veillant à mettre sur pied les dispositifs de soutien nécessaires, mais plusieurs mesures importantes ont déjà été prises.

Le Code criminel du Canada a été modifié en décembre 1979 à la demande du procureur général de l'Ontario, de façon à permettre à tout francophone accusé d'avoir commis un acte criminel de demander la tenue d'un procès bilingue n'importe où en Ontario.

Même si le nombre de procès de ce genre a augmenté régulièrement, les cas où ils sont demandés demeurent relativement rares. Toutefois, dans les comtés unis de Prescott et Russell, la plupart des procès se déroulent aujourd'hui en français.

Dans la plupart des régions où la population a régulièrement recours aux services en français, un personnel bilingue travaille sur place. Dans les autres cas, des juges, des procureurs de la Couronne et un personnel de soutien bilingues se déplacent selon les besoins. Lorsqu'un inculpé demande à être jugé en français devant jury dans une région qui n'a pas une population francophone suffisante pour permettre la constitution d'un jury, une disposition permet de changer le lieu du procès. Le cas ne s'est pas présenté cette année.

Pour les questions ne relevant pas du Code criminel, de nouveaux avantages ont été accordés cette année en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'organisation judiciaire de l'Ontario* (LRO 1980).

As a way of explicitly informing the public that the Ontario legal system is readily available in both official languages, this bilingual poster combined a classical image of justice with a modern message of interest to Ontario's French speaking population.

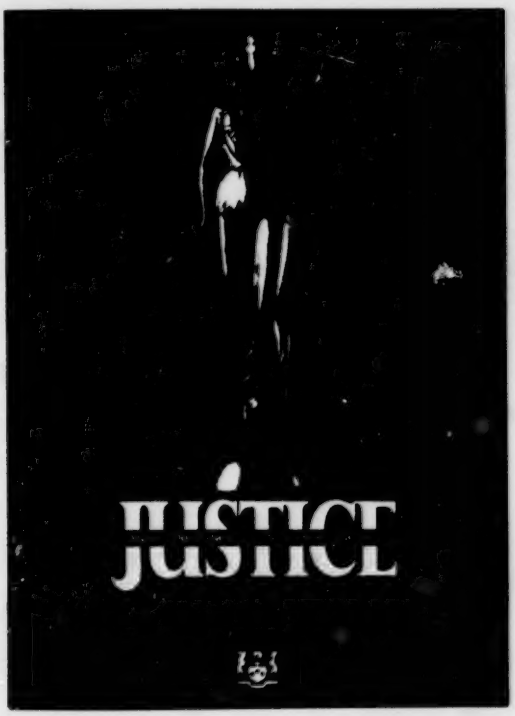

Afin d'informer explicitement le public que le système judiciaire de l'Ontario est établi dans les deux langues officielles, cette affiche bilingue combine une image classique de la justice avec un message moderne intéressant la population francophone de l'Ontario.

The groundwork for a further extension was laid with an amendment to the Judicature Act to provide greater flexibility in designating individual courts outside these areas. The Attorney General announced such designations in November, 1982, and in preparation for this extension, visits were made to all the courts affected to meet with court staff and to explain what was involved. These court locations were designated effective July 1, 1983:

Provincial Court (Family Div.)	Small Claims Court	Provincial Offences Court
East		
Kingston (Frontenac)	Kingston (Frontenac)	
Belleville (Hastings)	Belleville	
Oshawa (Durham)	Oshawa (Durham)	Oshawa (Durham)
	Whitby (Durham)	Ajax (Durham)
Southwest		
London (Middlesex)	London (Middlesex)	
Chatham (Kent)	Chatham (Kent)	Chatham (Kent)
Kitchener (Waterloo)	Kitchener (Waterloo)	
Sarnia (Lambton)	Cambridge (Waterloo)	
	Sarnia (Lambton)	
Central		
Brampton (Peel)	Brampton (Peel)	Brampton (Peel)
Midland (Simcoe)	Midland (Simcoe)	Mississauga
Hamilton* (Wentworth)	Hamilton (Wentworth)	Penetanguishene (Simcoe)
Newmarket (York Region)	Newmarket (York Region)	
Milton (Halton)	Milton (Halton)	Hamilton
	Burlington (Halton)	
	Oakville (Halton)	
Niagara		
St. Catharines (Niagara North)	St. Catharines (Niagara North)	
North		
Thunder Bay		
Geraldton		
Longlac		
Manitouwadge		
Marathon		

*Unified Family Court

Le 1er avril 1982, une étape importante a été franchie lorsqu'on a désigné pour la première fois des tribunaux civils supérieurs et divers autres tribunaux dans douze régions de la province (dont la Communauté urbaine de Toronto et le comté de Renfrew). Dans les endroits suivants, tous les tribunaux permettent aux plaideurs francophones de s'adresser à la cour dans leur langue maternelle, tout en maintenant le même droit pour les plaideurs anglophones:

Algoma, Cochrane, Essex, Niagara-Sud, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont-Dundas-Glengarry, Sudbury, Timiskaming, York.

*Le titre français des lois mentionnées dans le texte et non encore traduites n'est donné qu'à titre indicatif.

En outre, un nouvel élargissement des services en français est possible depuis que la Loi sur l'organisation judiciaire a été modifiée de manière à ce qu'il soit plus facile de désigner certains tribunaux en dehors de ces régions. Le procureur général a annoncé de telles désignations en novembre 1982 et, en prévision de l'élargissement des services, on s'est rendu dans tous les tribunaux concernés pour expliquer au personnel de la cour ce que cela supposait. Les tribunaux des localités suivantes ont été désignés à partir du 1er juillet 1983:

Cour provinciale (Div. de la famille)	Cour des petites créances	Cour des infractions provinciales
Est		
Kingston (Frontenac)	Kingston (Frontenac)	
Belleville (Hastings)	Belleville	
Oshawa (Durham)	Oshawa (Durham)	Oshawa (Durham)
	Whitby (Durham)	Ajax (Durham)
Sud-Ouest		
London (Middlesex)	London (Middlesex)	
Chatham (Kent)	Chatham (Kent)	Chatham (Kent)
Kitchener (Waterloo)	Kitchener (Waterloo)	
Sarnia (Lambton)	Cambridge (Waterloo)	
	Sarnia (Lambton)	
Centre		
Brampton (Peel)	Brampton (Peel)	Brampton (Peel)
Midland (Simcoe)	Midland (Simcoe)	Mississauga
Hamilton* (Wentworth)	Hamilton (Wentworth)	Penetanguishene (Simcoe)
Newmarket (York)	Newmarket (York)	
Milton (Halton)	Milton (Halton)	Hamilton
	Burlington (Halton)	
	Oakville (Halton)	

In addition, the High Court was designated in all the 12 designated counties and districts to complete the designations made on April 1, 1982.

Bilingual resources are transferred as required in proceedings in designated areas.

A very serious but reasonable staffing policy applies in ministry offices in the 12 designated areas and this branch is called upon to determine positions to be designated. This ensures that in addition to the possibility of a bilingual court, Francophones are ensured over-the-counter service in the French language.

Bilingual court forms have been extended across the province in the provincial courts as existing stocks were exhausted.

The branch worked closely with the Communications Branch to produce a brochure explaining various aspects of the French-language program.

Discussion took place with a view to a revised language provision in the new Courts of Justice Act. This provision will clarify and simplify procedures as well as confirming the status of French as one of the two official languages of the courts of Ontario.

Other activities pursued by the branch during the year include the following:

- Close liaison with the Association des juristes d'expression française de l'Ontario, which is producing forms and materials with the help of a grant of $100,000;
- Assisting the Attorney General on his visit to Quebec to speak to students and media;
- Speaking to students in French-language high schools of the province;
- Monitoring French-language media and acting as a ministry spokesman;
- Representing the ministry in various Francophone associations;
- Taking part in efforts to standardize French-language vocabulary in the Common Law;
- Co-ordinating translation requirements for the ministry in order to ensure that documents are not translated unnecessarily;

Cour provinciale (Div. de la famille)	Cour des petites créances	Cour des infractions provinciales
Niagara St. Catharines (Niagara Nord)	St. Catharines (Niagara Nord)	
Nord Thunder Bay Geraldton Longlac Manitouwadge Marathon		

*Cour unifiée de la famille

De plus, dans les douze comtés et districts désignés, la Haute Cour a été désignée de manière à terminer la série de désignations commencée le 1er avril 1982.

Des membres du personnel bilingues sont mutés dans les régions désignées selon les besoins.

Des règles de dotation raisonnables mais strictes sont appliquées dans les bureaux du ministère situés dans les douze régions désignées; il revient à la direction de décider quels postes doivent être désignés bilingues. Ces dispositions visent à faire en sorte que les francophones puissent recevoir quotidiennement des services en français, en plus de la possibilité de plaider devant des tribunaux bilingues.

Au fur et à mesure que le stock de formules utilisées par les cours provinciales s'épuise, elles sont remplacées par des formules bilingues dans toute la province.

La direction a collaboré étroitement avec la Direction des communications pour publier une brochure expliquant divers aspects du programme en français.

Des discussions ont eu lieu en vue de revoir la disposition sur la langue dans la nouvelle Loi sur les tribunaux judiciaires. Non seulement cette disposition simplifiera les procédures, mais elle confirmera en outre le fait que le français est l'une des deux langues officielles des tribunaux de l'Ontario.

Au cours de l'année, la direction s'est également acquittée des tâches suivantes:

- Maintenir un contact étroit avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, qui produit des formules et des documents grâce à une subvention de 100 000 $.
- Aider le procureur général lors de son voyage au Québec où il est allé parler à des étudiants et à des journalistes.
- Parler à des étudiants dans des écoles francophones de la province.
- Suivre les reportages des médias francophones et jouer le rôle de porte-parole du ministère.
- Représenter le ministère auprès de diverses associations francophones.

- Co-operating on a new edition of a ministry lexicon of legal terminology as a useful tool for those wishing to learn or upgrade their knowledge of French-language terms in this field;
- Supervising a wills translation system introduced to remove all impediments to the drafting of wills in the French-language. This involves ensuring quality and speed in translations;
- Liaising with the office of the Provincial Co-ordinator of French-language Services;
- Producing French-language materials for judges and Crown Attorneys;
- Verifying the accuracy of bilingual versions of court forms produced by the ministry;
- Monitoring the application of the Attorney General's policy statement issued June 23, 1980;
- Participating in competition where a requirement of knowledge of English and French has been designated in order to test such knowledge.

The ministry has received praise for its clear and precise approach to the introduction and delivery of French-language services, and intends to vigorously pursue this course.

OFFICE OF THE LEGISLATIVE COUNSEL

Arthur N. Stone, Q.C., Senior Legislative Counsel

The office provides a complete central legislative drafting service for the government, members of the House and petitioners for private legislation.

The Legislative Counsel is part of the Ministry of the Attorney General in respect of government matters but has an independent function as an officer of the Legislative Assembly in respect of the House procedures and work of private members. The latter function is the traditional office of the law clerk of the House.

The office consists of eight lawyers, eight secretaries and clerks, four legislative editors and a French translation staff of six translators, an administrative executive, an editor and two secretaries.

In particular, the duties and responsibilities of the office include:

- Drafting all bills and regulations;
- Advising and assisting the government, Cabinet ministers, members and committees of the Assembly on all legislative matters;
- Participer à la normalisation des termes français dans la Common Law.
- Coordonner les travaux de traduction pour le ministère, pour éviter que des documents ne soient traduits inutilement.
- Participer à la préparation d'une nouvelle édition d'un lexique juridique du ministère destiné à ceux qui souhaitent acquérir une connaissance de la terminologie française dans ce domaine, ou approfondir leurs connaissances.
- Vérifier les avantages offerts par un système de traduction des testaments destiné à éliminer tous les obstacles à la rédaction de testaments en français. Il s'agit notamment de s'assurer de la qualité et de la rapidité des traductions.
- Maintenir des rapports avec le bureau du coordonnateur provincial des services en français.
- Publier des documents en français pour les juges et les procureurs de la Couronne.
- Vérifier l'exactitude des termes employés dans les versions bilingues des formules judiciaires publiées par le ministère.
- Contrôler la façon dont on se conforme à l'énoncé de politiques publié par le procureur général le 23 juin 1980.
- Vérifier le niveau des connaissances linguistiques lors des concours où l'on exige une connaissance de l'anglais et du français.

Le ministère a reçu des félicitations pour la façon claire et précise dont il a mis sur pied et fourni des services en français. Il a l'intention de poursuivre résolument ses activités dans ce domaine.

BUREAU DU CONSEILLER LÉGISLATIF

Arthur N. Stone, c.r., Premier conseiller législatif

Ce bureau fournit au gouvernement, aux députés et aux particuliers des services complets et centralisés de rédaction de textes législatifs.

Le conseiller législatif relève du ministère du Procureur général pour les questions gouvernementales, mais il assume, de façon indépendante, les fonctions d'officier de l'Assemblée législative en ce qui concerne la procédure de la Chambre et les initiatives parlementaires. Ces dernières fonctions sont celles qui incombent traditionnellement au secrétaire légiste de la Chambre.

Le bureau du conseiller législatif se compose de huit avocats, huit secrétaires et commis, quatre préposés à la rédaction des textes législatifs, et d'un service de traduction comprenant six traducteurs, un directeur administratif, un éditeur et deux secrétaires.

•Preparing and overseeing the printing of the annual volume of statutes and office consolidations;

•Maintaining public files of regulations and publishing the regulations;

•Translating selected statutes into the French language and publishing the French translations for public convenience.

The statutes are maintained updated in a form capable of being printed at any time. This update is used for office consolidations and decennial revisions. The method of printing underwent a transition to the use of word processors which will eventually result in the storage and update of all the statutes in the office on diskettes capable of directly operating photocomposition for printing purposes.

In the year 1982-83, the office completed preparation and publication of a comprehensive index to the Revised Statutes of Ontario.

Les fonctions et attributions du bureau consistent notamment à:

•Rédiger tous les projets de loi et règlements.

•Conseiller et guider le gouvernement, les ministres, les députés et comités de l'Assemblée législative au sujet de toutes questions législatives les intéressant.

•Préparer et superviser l'impression du volume de lois et des codifications de bureau publiées chaque année.

•Tenir un registre public des règlements et publier ceux-ci.

•Traduire certaines lois en français et publier la version française de ces lois à l'intention du public.

Le bureau tient les lois à jour sous une forme permettant de les imprimer en tout temps. Cette mise à jour sert aux codifications de bureau et aux refontes décennales des textes de loi. Le bureau se sert maintenant de machines de traitement de

Office of the Legislative Counsel
Number of Bills Drafted, Introduced and Passed

Bureau du conseiller législatif
Nombre de projets de lois rédigés, présentés et adoptés

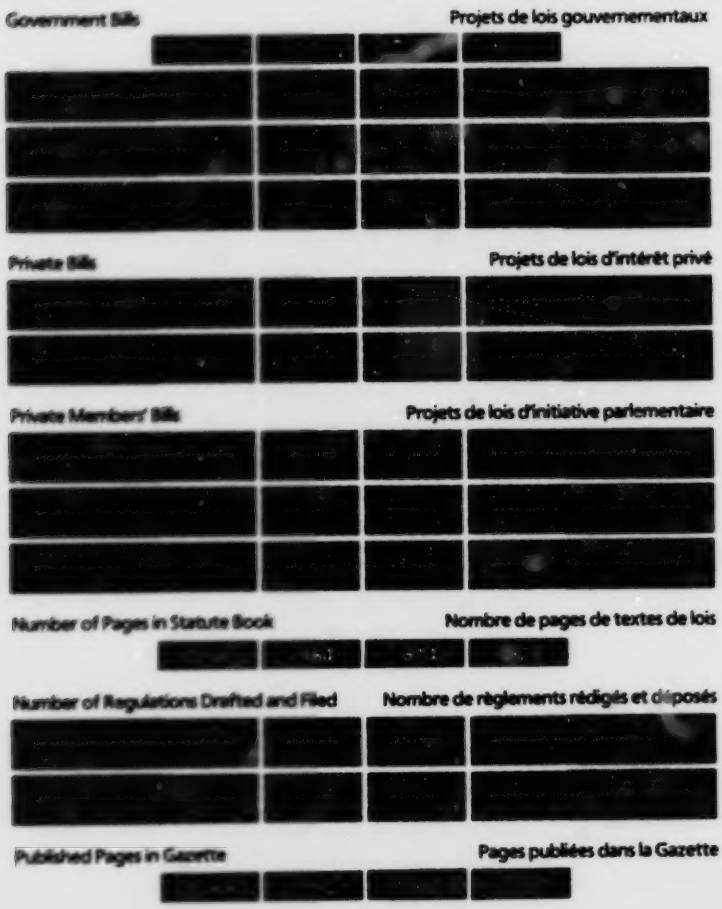

The French-translation program consists of the translation and publication of selected Ontario statutes and regulations. The translations published under the imprimatur of the Attorney General have the status of official translations. Questions of interpretation are governed by the text in the form in which the act was passed by the Legislature. In the year 1982-83, the office produced a lexicon of French legal terminology.

Program of operations for the fiscal year 1983-1984.
Continuation of normal function.

Completion of an integrated system for printing, storing and updating of statutes and regulations by means of magnetic medium and updating of the index for future publication.

POLICY DEVELOPMENT DIVISION

J. Douglas Ewart, Director

The Division
The division, the professional staff of which consists of a director and seven lawyers, reports to and is directly supervised by the Deputy Attorney General.

Present Duties
The duties of the division include:

- Studying and analyzing all aspects of the administration of justice in Ontario;
- Continual review of the approximately 140 statutes administered by the ministry proposing reform and analyzing suggestions for reform from the Ontario Law Reform Commission, the public, lawyers, other ministries and members of the Legislature;
- Developing the legislative program of the ministry, beginning with discussion of suggested legislation with senior staff members of the ministry. Ministry policy submissions are then prepared outlining the problems and evaluating all government options for discussion and decision-making by the Justice Committee of Cabinet and by Cabinet. This process concludes with counsel from the division assisting legislative counsel to create draft bills reflecting Cabinet decisions;
- Advising the Attorney General and Deputy Attorney General during the legislative progress of a bill. This generally involves attending the legislative assembly with the Attorney General to advise him about the bill, if necessary, and to help him answer detailed technical questions which may arise during debate;

textes qui lui permettront de conserver et de mettre à jour toutes les lois sur des disquettes permettant l'impression par photocomposition directe.

En 1982-1983, le bureau a achevé la préparation et la publication d'un index exhaustif des Lois refondues de l'Ontario.

Le programme de traduction en français consiste à traduire et à publier certaines lois et certains règlements de l'Ontario. Les traductions publiées avec l'autorisation du procureur général ont un caractère officiel. Les lois sont néanmoins interprétées en fonction de la forme sous laquelle l'Assemblée législative les a adoptées. En 1982-1983, le bureau a publié un lexique anglais-français de la terminologie juridique.

Programme d'activités pour l'année financière 1983-1984.
Continuation des fonctions normales.

Achèvement d'un système intégré d'impression, de stockage et de mise à jour des lois et règlements sur supports magnétiques et mise à jour de l'index en vue de sa publication à une date ultérieure.

DIVISION DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

J. Douglas Ewart, Directeur

La division
La division, dont les principaux fonctionnaires sont un directeur et sept avocats, relève directement du sous-procureur général.

Fonctions actuelles
La division remplit notamment les fonctions suivantes:

- Étudier et analyser l'administration de la justice en Ontario, sous tous ses aspects.
- Réviser de façon permanente environ 140 lois administrées par le ministère, en proposant des réformes et en analysant les modifications suggérées par la Commission de réforme du droit de l'Ontario, le public, les avocats, les autres ministères et les députés.
- Élaborer le programme législatif du ministère, en commençant par discuter des lois proposées avec de hauts fonctionnaires du ministère. La division élabore ensuite un énoncé des politiques pouvant être suivies par le ministère en soulignant les difficultés et en évaluant toutes les possibilités afin que le comité du Conseil des ministres sur l'adminis-

•Representing the Ministry of the Attorney General on inter-ministerial committees, other committees, and task forces on matters related to the legislative responsibilities of the ministry and also on a variety of matters in the area of human rights.

Examples of Activity

Legislation

The Children's Law Reform Amendment Act, 1982, addresses the issues of custody, access and guardianship of children. This legislation endeavours to ensure that these matters are resolved in the best interests of the child, to discourage the abduction of children and to provide for more effective enforcement of custody and access orders. The act also implements the Hague Convention on Civil Aspects of International Child Abduction. The act received Royal Assent on June 25, 1982, and came into force on October 1, 1982. The Hague Convention was ratified by Canada on June 2, 1983. France had previously ratified the convention; as soon as a third country ratifies the convention, it will come into force for Ontario and certain other Canadian jurisdictions.

The Unified Family Court Amendment Act, 1982, established a permanent Unified Family Court for the Judicial District of Hamilton-Wentworth. The act was in force as of June 25, 1982, with the exception of Section 4 which came into force on January 19, 1983.

The Assessment Appeals Procedure Statute Law Amendment Act, 1982, created a new appeal process for assessment appeals, eliminating the County Court (except for references on questions of law). A branch of the Ontario Municipal Board assumed the general appeal function previously exercised by the County Court. The act received Royal Assent on July 6, 1982, and came into force on January 1, 1983.

The Construction Lien Act, 1983, completely revised the Mechanics' Lien Act. It was based on the unanimous report of an industry-wide advisory committee which modernized and revised the Mechanics' Lien Act in order to better achieve the objectives of lien law. The act received Royal Assent on January 27, 1983, and came into force on April 2, 1983.

The Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982, implements the Uniform Act of 1980. This act received Royal Assent on June 15, 1982, and came into force on October 1, 1982. The act is administered by the Civil Law Division of the Ministry of the Attorney General.

The Charities Accounting Amendment Act, 1982, permits charities to hold land beyond the two-year period permitted by the now-repealed Mortmain and Charitable Uses Act. The act received Royal Assent and came into force on June 15, 1982.

tration de la justice et le Conseil des ministres puissent discuter de chaque option et rendre leurs décisions. La division aide également le conseiller législatif à établir des avant-projets de loi reflétant les décisions du Conseil des ministres.

•Conseiller le procureur général et le sous-procureur général pendant l'examen législatif d'un projet de loi. Il s'agit généralement d'assister aux séances de l'Assemblée législative avec le procureur général de façon à le conseiller en cas de besoin et l'aider à répondre aux questions techniques détaillées pouvant être soulevées au cours du débat.

•Représenter le ministère du Procureur général aux comités interministériels, aux autres comités et aux groupes d'étude portant sur des questions reliées aux fonctions législatives du ministère ainsi qu'à diverses questions relatives aux droits de la personne.

Exemples d'activités

Lois

La Loi de 1982 portant réforme du droit de l'enfance concerne la garde des enfants, les droits de visite et la tutelle. Le but de cette mesure est de protéger les intérêts des enfants, d'éviter qu'ils ne soient enlevés et de mieux faire respecter les droits de garde et de visite. Cette loi vise également à mettre en oeuvre les dispositions de la convention de La Haye sur les aspects civils des enlèvements d'enfants internationaux. La loi a reçu la sanction royale le 25 juin 1982 et est entrée en vigueur le 1er octobre de cette même année. Le Canada a ratifié la convention de La Haye le 2 juin 1983, précédé en cela par la France. Dès qu'un troisième pays la ratifiera, la convention entrera en vigueur en Ontario et dans d'autres juridictions canadiennes.

La Loi de 1982 sur la Cour unifiée de la famille établissait, de façon permanente, une cour unifiée de la famille dans le district judiciaire de Hamilton-Wentworth. Elle est entrée en vigueur le 25 juin 1982, à l'exception de l'article 4, qui a été mis en application le 19 janvier 1983.

La Loi de 1982 sur la procédure d'appel relative à l'évaluation foncière a établi une nouvelle procédure pour les appels concernant l'évaluation foncière en éliminant la cour de comté (sauf pour les renvois concernant des questions de droit). Cette loi a confié à une direction de la Commission des affaires municipales de l'Ontario le rôle jusque-là dévolu à la cour de comté. Elle a obtenu la sanction royale le 6 juillet 1982 et est entrée en vigueur le 1er janvier 1983.

La Loi de 1983 sur les privilèges des constructeurs représente une révision complète de la Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux. Son contenu s'inspire du rapport unanime d'un comité consultatif, représentant l'ensemble de l'industrie, qui a modernisé et refondu la loi initiale pour lui permettre de mieux

The Surrogate Courts Amendment Act, 1982, permits judges from outside a particular county to deal with surrogate court matters in that county. The act received Royal Assent and came into force on June 15, 1982.

The Law Society Amendment Act, 1982, implements an internal administrative change of the Law Society. The act, which creates the position of Under Treasurer, received Royal Assent and came into force on December 21, 1982.

The Provincial Court (Civil Division) Act converts the Metropolitan Toronto project into a permanent court and makes provision for expansion to other areas of the province. The act received Royal Assent and came into force on December 21, 1982.

The Judicature Amendment Act, 1983, permits the extension of French-language services to parts of counties instead of entire counties. The act received Royal Assent and came into force on January 27, 1983.

The Solicitors Amendment Act, 1983, permits lawyers to charge market interest rates on overdue accounts. It also allows clients to claim the same rate of interest on amounts they may have overpaid. The act received Royal Assent and came into force on May 26, 1983.

The Estates Administration Act, 1983, is designed to prevent Iron Curtain countries from diverting estate proceeds intended for beneficiaries residing in those countries. The act received Royal Assent and came into force on May 26, 1983.

The Expropriations Amendment Act, 1983, provides for the completion of the merger of the Land Compensation Board with the Ontario Municipal Board by transferring the responsibilities of the Land Compensation Board to the Ontario Municipal Board. The act received Royal Assent on June 21, 1983. It is to come into force on proclamation.

The Provincial Courts Amendment Act, 1983, provides that extensions of service beyond normal retirement age are to be determined by the Chief Judge. The act received Royal Assent and came into force on May 26, 1983.

The Small Claims Court Amendment Act, 1983, provides for post-judgment interest, service by leaving documents at the individual's residence, and filing of executions by agents. The act received Royal Assent on May 26, 1983, and came into force on that day, except for the service provisions which come into force on proclamation.

The Landlord and Tenant Amendment Act, 1983, provides protection from eviction for tenants of buildings that have been the subject of conveyancing techniques intended to create "common law condominiums." The act restores the law to the state it was believed to have been in before a decision of the Divisional Court in March, 1983. The act received Royal Assent and came into force on May 26, 1983.

atteindre ses objectifs. La nouvelle loi a reçu la sanction royale le 27 janvier 1983 et a pris effet le 2 avril 1983.

La Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires met en application la Loi uniforme de 1980. Elle a reçu la sanction royale le 15 juin 1982 et est entrée en vigueur le 1er octobre 1982. Cette loi est administrée par la Division du droit civil du ministère du Procureur général.

La Loi de 1982 modifiant la Loi sur la comptabilité des oeuvres de bienfaisance permet aux oeuvres de bienfaisance de conserver des terrains au-delà de la période de deux ans prévue par la Loi sur la mainmorte et les fiducies de bienfaisance, maintenant abrogée. Elle a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 15 juin 1982.

La Loi de 1982 modifiant la Loi sur les cours des successions et des tutelles permet aux juges de l'extérieur d'un comté de juger les causes de successions et de tutelles de ce comté. Elle a reçu la sanction royale et a pris effet le 15 juin 1982.

La Loi de 1982 modifiant la Loi sur la Société des avocats apporte une modification interne, d'ordre administratif, à la Société des avocats. Cette loi, qui crée le poste de sous-trésorier, a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 21 décembre 1982.

La Loi sur la Cour provinciale (Division civile) fait du projet de la Communauté urbaine de Toronto un tribunal permanent et prévoit son expansion dans d'autres régions de la province. Cette mesure a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 21 décembre 1982.

La Loi de 1983 modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire permet d'assurer des services en langue française dans diverses régions des comtés plutôt que sur l'ensemble de leur territoire. Elle a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 27 janvier 1983.

La Loi de 1983 modifiant la Loi sur les procureurs autorise les avocats à exiger des intérêts, aux taux en vigueur, sur les comptes en souffrance. Elle autorise également les clients à exiger le même taux d'intérêt sur les sommes qu'ils ont payées en trop. Cette loi a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 26 mai 1983.

La Loi de 1983 sur l'administration des successions vise à empêcher les pays situés derrière le Rideau de fer de détourner les successions dont les bénéficiaires résident dans ces pays. Elle a reçu la sanction royale et a pris effet le 26 mai 1983.

La Loi de 1983 modifiant la Loi sur l'expropriation fusionne l'Office d'indemnisation foncière et la Commission des affaires municipales de l'Ontario en confiant à cette dernière les responsabilités de l'Office d'indemnisation foncière. Cette mesure a obtenu la sanction royale le 21 juin 1983. Elle entrera en vigueur lors de sa proclamation.

The Courts of Justice Act is a complete revision of the statutes governing the administration of justice and the constitution and organization of the Ontario courts, ranging from the Small Claims Court to the Court of Appeal. The revision is needed to provide a basis for new rules of court being prepared by a sub-committee of the Rules Committee and to modernize and consolidate the wide variety of statutes concerning the courts. A discussion draft of the bill, together with extensive commentary, was widely distributed in April, 1983. The bill is slated for introduction in October.

The Charter of Rights project will involve the introduction of a number of omnibus bills to deal with a series of recurring issues which were identified in the course of an exhaustive review of all Ontario statutes in light of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Ontario Human Rights Code. A bill dealing with search and seizure provisions is expected to be introduced in the fall.

The Powers of Attorney Act will enable a person giving a power of attorney to prescribe that it will remain in force if they are committed to a mental hospital. At present, powers of attorney can survive mental incompetency, but are superseded if the person who gave the power of attorney is certified by a medical practitioner as being incapable of managing his or her affairs.

The Class Actions Act will respond to the recent report of the Ontario Law Reform Commission on the law of class actions. It will facilitate the bringing of class actions in Ontario courts while containing safeguards to prevent possible abuse. A bill on this subject is expected to be introduced in late 1983.

The Architects and Professional Engineers Acts are a complete revision of the legislation governing the licensing of architects and professional engineers by self-governing professional organizations. The legislation is based on the Report of the Professional Organizations Committee published in April, 1980. The legislation will give the Ontario Association of Architects and the Association of Professional Engineers enhanced ability to regulate the practice of their respective professions, greater protection to the public through provision for mandatory professional liability insurance and, based on an agreement between them, will resolve a major source of problems between these organizations.

La Loi de 1983 modifiant la Loi sur les cours provinciales confie au juge en chef les pouvoirs décisionnels relatifs à la retraite différée. Elle a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 26 mai 1983.

La Loi de 1983 modifiant la Loi sur les cours des petites créances prévoit un suivi une fois le jugement rendu, la signification de la décision par remise des documents au domicile de l'intéressé, et l'enregistrement de l'exécution des jugements. Elle a reçu la sanction royale le 26 mai 1983 et est entrée en vigueur le même jour, à l'exception des dispositions concernant la signification, qui prendront effet sur proclamation.

La Loi de 1983 modifiant la Loi sur la location immobilière protège contre l'expulsion les locataires d'immeubles ayant fait l'objet d'une cession visant à leur donner le statut d'immeubles en copropriété. Cette mesure rétablit la loi telle qu'elle était, en principe, avant une décision rendue par la Cour de division en mars 1983. Elle a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 26 mai 1983.

La Loi sur les tribunaux judiciaires révise entièrement les lois régissant l'administration de la justice ainsi que la constitution et l'organisation des tribunaux ontariens, de la Cour des petites créances à la Cour d'appel. Cette révision doit servir de base aux nouvelles règles de pratique préparées par un sous-comité du Comité des règles de pratique ainsi qu'à la modernisation et à la refonte des diverses lois régissant les tribunaux. L'avant-projet de loi, accompagné d'abondantes notes explicatives, a été diffusé à grande échelle en avril 1983. Le projet de loi doit être présenté en octobre.

Un certain nombre de projets de loi omnibus seront présentés en vue de régler divers problèmes décelés au cours d'une étude exhaustive de toutes les lois ontariennes, à la lumière de la Charte canadienne des droits et libertés et du Code des droits de la personne de l'Ontario. Un projet de loi concernant les perquisitions et saisies doit être présenté cet automne.

La Loi sur les procurations permettra à toute personne donnant une procuration de préciser que celle-ci restera en vigueur si elle est internée dans un hôpital psychiatrique. À l'heure actuelle, une procuration peut rester valide en cas d'incapacité mentale, mais elle est annulée si un médecin atteste que la personne qui l'a donnée est incapable d'administrer ses affaires.

La Loi sur les recours collectifs donnera suite aux recommandations contenues dans le récent rapport de la Commission de réforme du droit de l'Ontario concernant les recours collectifs. Cette loi permettra d'intenter plus facilement des actions collectives en Ontario, tout en prévoyant des dispositions conçues pour empêcher les abus. Elle devrait être présentée à la fin de 1983.

Studies, Papers and Consultations

The division has been actively involved over a substantial period of time in the development of a new set of Rules of Practice for the Supreme and County Courts. This complete revision of the existing Rules of Practice is expected to come to fruition in 1984.

The Attorney General has sought public and professional opinion on whether changes need to be made in the provisions of the Family Law Reform Act regarding the distribution of assets on marriage break-up. The principal issues are whether the scope of family assets and the sharing of non-family assets should be expanded. Various housekeeping amendments are also under consideration.

The division participated in the Attorney General's Liaison Committee on Enforcement of Family Law Orders. The committee reviewed some of the practical and administrative problems which exist in the enforcement of family law orders such as custody orders and non-molestation orders. The committee also addressed some issues relating to spouse abuse. Its report was issued in March, 1983.

The division is actively involved in a variety of matters concerning the implementation of the Young Offenders Act. These include the difficult issues involved in obtaining federal cost-sharing for the very substantial costs which would be brought about by the act, as well as involvement in a wide range of policy and administrative decisions which must be made before the act can be effectively implemented in Ontario. The division is also involved in the development of training materials and programs.

The division, having been actively involved in the design and legislative development of the Office of the Public Complaints Commissioner, has continued to work with the Public Complaints Commissioner as required on various policy and administrative matters.

Counsel in the division having served as counsel to the Task Force on Vandalism, continues to coordinate the review and planning of the implementation of that task force's report.

Counsel in the division is a member of a federal-provincial working group which assists federal officials in the development of a Canadian position for negotiations on the United Nations Draft Convention on the Rights of the Child.

La Loi sur les architectes et les ingénieurs représente une refonte complète de la législation régissant l'agrément des architectes et ingénieurs par des associations professionnelles autonomes. Cette loi se fonde sur le rapport du Comité des organisations professionnelles publié en avril 1980. Cette loi permettra à l'ordre des architectes et à l'ordre des ingénieurs de l'Ontario de mieux réglementer l'exercice de leur profession respective, et elle protégera davantage le public en prévoyant une assurance-responsabilité professionnelle obligatoire, en plus de faire disparaître les dissensions entre ces organisations en les amenant à s'entendre.

Études, documents et consultations

La division participe activement, depuis longtemps, à l'élaboration d'une nouvelle série de règles de pratique pour la Cour suprême et les cours de comté. La refonte complète des règles de pratique actuellement en vigueur devrait être achevée en 1984.

Le procureur général a demandé au public et aux spécialistes s'il y avait lieu de modifier les dispositions de la Loi portant réforme du droit de la famille au sujet du partage des biens en cas de séparation ou de divorce. Il s'agit principalement d'établir s'il y a lieu d'élargir la définition des biens familiaux et le partage des biens non familiaux. Diverses modifications mineures sont également à l'étude.

La division a participé aux travaux du Comité de liaison du ministère du Procureur général sur l'exécution des ordonnances en matière de droit de la famille. Le comité s'est penché sur certains problèmes d'ordre pratique et administratif que pose l'exécution de certaines ordonnances, notamment celles qui concernent la garde des enfants ou l'interdiction d'importuner le conjoint. Le comité a également étudié le problème des femmes battues. Il a publié son rapport en mars 1983.

La division participe activement à diverses activités reliées à la mise en oeuvre de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il s'agit notamment d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il partage les frais très élevés entraînés par cette loi et de participer à toute une série de décisions politiques et administratives qui doivent être prises avant que la loi puisse être vraiment appliquée en Ontario. La division collabore également à la préparation de matériel et de programmes de formation.

Après avoir joué un rôle important dans la conception et la mise sur pied, sur le plan législatif, du Bureau du commissaire aux plaintes du public, la division a prêté son concours au commissaire pour régler diverses questions politiques et administratives.

Un des avocats de la division, qui a joué le rôle de conseiller juridique auprès du Groupe d'étude sur le vandalisme, continue à coordonner l'examen et la planification de la mise en oeuvre du rapport de ce groupe d'étude.

Counsel in the division serves as counsel to the Task Force on Access to Legal Services by the Handicapped. This task force has studied all issues relating to the ability of the handicapped to obtain full benefits of legal advice and assistance.

Counsel in the division continues his appointment to the Board of the Residential Tenancy Commission. This ensures that the board can be informed of the issues considered during the process of developing the legislation, in which the division assisted.

Counsel in the division serves as a member of a federal provincial working group on the creation of a national registry for security interests in aircraft.

Counsel in the division is a director of the Canadian Law Information Council, which works to improve access to all forms of legal information.

Counsel in the division are Ontario participants in the Uniform Law Conference. The division is actively involved in preparing positions on a wide array of issues with which the conference is dealing.

Counsel in the division serves as a director of the Essex-Windsor Mediation Centre. This is a Canadian Bar Association project designed to encourage mediation of non-criminal disputes.

The division has continued its active involvement in policy matters affecting the Ontario Legal Aid Plan. This includes membership on a joint committee of senior officials of the ministry and of the plan, as well as a variety of other official contacts and internal responsibilities.

The division has actively participated in the Interministerial/Law Society Committee on Financial Eligibility for Legal Aid, which has been refining the standards by which financial eligibility for legal aid is determined.

A member of the division is a member of the Clinic Funding Committee, which is responsible to Convocation of the Law Society of Upper Canada for the administration and development of legal aid clinics in Ontario.

The division has been active in obtaining federal cost-sharing for civil legal aid, and in negotiations aimed at improving the agreement under which the federal government shares some of the costs of criminal legal aid.

Un des avocats de la division fait partie d'un groupe de travail fédéral-provincial qui aide les autorités fédérales à mettre au point la position qui sera adoptée par le Canada lors des négociations relatives au projet de convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Un des avocats de la division conseille le Groupe d'étude sur l'accès des personnes handicapées aux services juridiques. Ce groupe d'étude s'est efforcé d'établir si les handicapés avaient pleinement accès aux conseils et à l'aide juridiques.

Un des membres de la division fait partie du conseil d'administration de la Commission de location résidentielle. Cela permet à la division d'informer la Commission des problèmes étudiés au cours de l'élaboration des mesures législatives, à laquelle la division a participé.

Un des avocats de la division est membre du groupe de travail fédéral-provincial sur la création d'un registre national de la sécurité aérienne.

Un des membres de la division est directeur du Conseil canadien de la documentation juridique, qui s'efforce d'améliorer l'accès à toutes les formes de renseignements juridiques.

Des avocats de la division représentent l'Ontario à la Conférence sur l'uniformisation des lois. La division participe activement à la préparation de prises de position sur les nombreuses questions abordées à la conférence.

Un membre de la division est l'un des directeurs du Centre de médiation d'Essex-Windsor. Il s'agit d'un projet de l'Association du barreau canadien visant à favoriser la médiation des conflits non criminels.

La division continue à s'intéresser de près au Régime d'aide juridique de l'Ontario. Elle participe aux activités d'un comité mixte formé de hauts fonctionnaires du ministère et du régime, en plus d'entretenir des relations officielles à d'autres niveaux et d'assumer diverses responsabilités internes.

La division a participé aux travaux du Comité interministériel et de la Société du barreau sur l'admissibilité financière à l'aide juridique, qui a précisé les critères pour l'établissement de l'admissibilité à l'aide juridique.

Un des membres de la division fait partie du comité sur le financement des cliniques d'aide juridique, qui est responsable de l'administration et du développement des cliniques d'aide juridique en Ontario devant la Société du barreau du Haut-Canada.

La division a négocié avec le gouvernement fédéral pour obtenir qu'il partage les frais de l'aide juridique civile et pour améliorer l'entente selon laquelle il assume une partie des frais de l'aide juridique criminelle.

Through the Policy Development Division, the Ministry of the Attorney General serves as lead ministry for Ontario on all international human rights matters. This involves co-ordinating the provincial position on the various human rights documents, the preparation of the reports required thereunder, and the provision of legal advice on international human rights matters.

The division serves on the Federal Provincial Continuing Committee of Officials Responsible for Human Rights. This committee meets twice a year to review human rights issues of concern to all jurisdictions in Canada.

The division holds the chair of the Staff Working Group of the Cabinet Committee on Race Relations. That committee is responsible for co-ordinating all government race relations programs and for responding to needs for the creation of additional projects and programs.

The division chairs the Task Force on the Portrayal of Racial Diversity in Government Advertising and Communications. The principal policy recommendations of the task force were accepted by the government; the task force continues in existence to review all government advertising and communications.

The division continues to be involved in a variety of administrative and interpretative matters arising out of the Provincial Offences Act.

The division assisted in the development of a Fine Option Program under the Provincial Offences Act. This program is now being tested on a pilot project basis in Hamilton and St. Catharines.

The division serves on the federal government's advisory group on Private International Law and the Unification of Law.

The division assists the Ministry of the Attorney General in dealing with the Native Courtworker Program.

The division serves as a liaison with the Native Council on Justice.

Par l'entremise de la Division de l'élaboration des politiques, le ministère du Procureur général donne le ton aux autres ministères du gouvernement ontarien pour toutes les questions relatives à la protection des droits de l'homme à l'échelon international. La division doit notamment coordonner la position adoptée par la province à l'égard des divers documents relatifs aux droits de l'homme, préparer les rapports pertinents et fournir des conseils juridiques sur les questions relatives à la défense des droits de l'homme à l'échelon international.

La division fait partie du Comité permanent fédéral-provincial des droits de la personne. Ce comité se réunit deux fois par an pour étudier des questions intéressant toutes les juridictions canadiennes.

La division préside le Groupe de travail du comité du cabinet sur les relations inter-raciales. Ce comité est chargé de coordonner tous les programmes de relations inter-raciales du gouvernement et de répondre aux besoins en ce qui concerne la création de projets et de programmes supplémentaires.

La division préside le Groupe d'étude sur la représentation de la diversité raciale dans les annonces publicitaires et les communications du gouvernement. Ce dernier a accepté les principales recommandations du groupe d'étude, qui continue à examiner la publicité et les communications gouvernementales.

La division s'occupe de divers problèmes d'administration et d'interprétation découlant de la Loi sur les infractions provinciales.

La division a participé à l'élaboration d'un programme relatif aux amendes dans le cadre de la Loi sur les infractions provinciales. Un projet pilote entrepris dans le cadre de ce programme fonctionne actuellement à Hamilton et St. Catharines.

La division fait partie du groupe consultatif du gouvernement fédéral sur le droit international privé et l'uniformisation du droit.

Integral to the Attorney General's position on race relations is this scroll, detailing the rights and privileges due all citizens of Ontario regardless of race.

GOVERNMENT OF ONTARIO
POLICY STATEMENT
ON RACE RELATIONS

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO
DÉCLARATION DE PRINCIPE
SUR LES RELATIONS RACIALES

Ce manuscrit, qui spécifie les droits et les privilèges de tous les citoyens de l'Ontario, quelle que soit leur race, témoigne de la position du procureur général en ce qui concerne les relations raciales.

Counsel in the division served as secretary to the Working Group on Common Interpretation of the International Covenant on Civil and Political Rights.

The division is conducting a major review of the complex issues of compensation for acquitted persons.

The division has been involved in the development of legislation banning the use of polygraphs in employment situations. This legislation was introduced by the Ministry of Labour as an amendment to the Employment Standards Act in June, 1983.

Counsel in the division continues to serve as a member of the Rules Committee of the Provincial Court (Family Division).

Counsel in the division is the secretary to the Ontario Provincial Courts Committee which makes recommendations on the remuneration and other benefits available to provincial judges.

CRIMINAL LAW DIVISION

J.D. Takach, Q.C., Assistant Deputy Attorney General – Criminal Law

The division comprises two branches, the Crown Attorneys' System and the Crown Law Office – Criminal, and is responsible for all criminal prosecutions and the provision of legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in all criminal law matters.

Crown Attorneys' System

R.F. Chaloner, Q.C.
Director of Crown Attorneys

B.J. Young, Q.C.
Deputy Director of Crown Attorneys

History

Prosecution authority rested originally with the Attorney General and his officers at the capital of Upper Canada. As the population expanded, it became increasingly difficult to carry out this function from one central office. In 1857, authority was granted for the establishment in each county of a prosecution office under the direction of a Crown Attorney appointed by the Governor. The Crown Attorney was required to be a resident of the county and, as such, was a part of the local administration of justice which included the local sheriff and the jury made up of residents of the area.

La division aide le ministère du Procureur général à mettre en oeuvre le programme de travailleurs judiciaires autochtones.

La division assure la liaison avec le Conseil autochtone sur la justice.

Un des avocats de la division a été le secrétaire du Groupe de travail sur l'interprétation commune du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La division a entrepris une étude des problèmes complexes posés par l'indemnisation des personnes acquittées.

La division a participé à l'élaboration de la loi interdisant l'utilisation de détecteurs de mensonges par les employeurs. Le ministère du Travail a présenté cette mesure pour modifier la Loi sur les normes d'emploi en juin 1983.

Un des avocats de la division fait partie du Comité des règles de pratique de la Cour provinciale (Division de la famille).

Un des avocats de la division est secrétaire du Comité des cours provinciales de l'Ontario, qui fait des recommandations concernant la rémunération et les avantages sociaux des juges provinciaux.

DIVISION DU DROIT CRIMINEL

J.D. Takach, c.r., Sous-procureur général adjoint – Droit criminel

La division comprend deux directions, le Réseau des procureurs de la Couronne et des avocats de la Couronne – Droit criminel. Elle est chargée d'exercer toutes poursuites criminelles et de fournir des avis juridiques au procureur général et au sous-procureur général sur toutes les questions relevant du droit criminel.

Réseau des procureurs de la Couronne

R.F. Chaloner, c.r., Directeur des procureurs de la Couronne

B.J. Young, c.r., Directeur adjoint des procureurs de la Couronne

Historique

Les poursuites judiciaires relevaient à l'origine du procureur général et de ses agents, qui résidaient dans la capitale du Haut-Canada. Avec l'accroissement de la population, il est devenu de plus en plus difficile d'exercer cette fonction à partir d'un bureau central. En 1857, il a été permis d'établir dans chaque comté un bureau des poursuites placé sous la direction d'un procureur de la Couronne nommé par le Gouverneur. Le procureur de la Couronne devait être domicilié dans le comté et,

Modernization has strengthened the relationship between the Crown Attorney, with his local responsibilities, and the Attorney General, who is responsible for the administration of justice throughout the province. In 1955, the office of Director of Public Prosecutions was created to coordinate the activities of the local Crown Attorneys. In 1964, authority was given for the appointment of Crown Attorneys at large, to act as special prosecutors in difficult or specialized cases. The desire for improved communication in the system gave rise in 1966 to the Crown Attorneys' Association, a voluntary group of Crown Attorneys and their assistants who meet to discuss common problems, conduct seminars to keep pace with the changes in the law and promote an interchange of personnel to deal with temporary absences or unusually busy trial schedules.

Composition Today

The Crown Attorneys' System is composed of 240 lawyers who specialize in criminal law. In Toronto, the Office of the Director of Crown Attorneys consists of the director, the deputy director and three Crown Counsel, who are assigned to local offices that require temporary assistance, and who also perform various special assignments as delegated by the director and deputy director. There are 49 full-time Crown Attorneys, four deputy Crown Attorneys in York County and 182 assistant Crown Attorneys, 27 of whom are female.

The largest local office is the Judicial District of York, where the Crown Attorney is assisted by four deputies and 67 Assistant Crown Attorneys. The other offices have staffs ranging in number from one to 13 lawyers. Finally, the Crown Attorneys supervise the 544 part-time assistant Crown Attorneys throughout the province who are engaged on a daily basis from time to time.

Responsibilities

The Crown Attorneys' System is responsible for the conduct of prosecutions under the Criminal Code and other federal statutes such as The Juvenile Delinquents Act. Crown Attorneys also conduct prosecutions under such provincial statutes as The Highway Traffic Act and The Liquor Licence Act. Crown Attorneys and their assistants exercise the Attorney General's discretionary powers with respect to prosecutions. They make recommendations to the police and private citizens, who may wish to lay charges, as to the appropriate charge, and appear as counsel for the Crown at bail hearings and at trial at all levels of court. Crown Attorneys also watch over private summary conviction prosecutions and intervene if the interests of the community require it.

en tant que tel, faisait partie de l'administration locale de la justice, qui comprenait le shérif local et le jury composé d'habitants de la région.

Un effort de modernisation a permis de renforcer les rapports entre le procureur de la Couronne, dont les attributions sont locales, et le procureur général, qui est chargé de l'administration de la justice dans toute la province. En 1955, le poste de directeur des poursuites publiques a été créé en vue de coordonner les activités des divers procureurs de la Couronne. En 1964, on a autorisé la nomination de procureurs itinérants de la Couronne chargés spécialement d'exercer les poursuites dans des cas difficiles ou très particuliers. Le souci d'améliorer les communications à l'intérieur du système a abouti à créer en 1966 l'association des procureurs de la Couronne, groupe bénévole de procureurs de la Couronne et de leurs adjoints qui se réunissent pour discuter de problèmes d'intérêt commun, organisent des séminaires pour se tenir au courant des changements législatifs et favorisent des échanges de personnel pour faire face à des absences temporaires ou à des calendriers judiciaires particulièrement chargés.

Composition actuelle

Le Réseau des procureurs de la Couronne se compose de 240 avocats spécialisés en droit criminel. À Toronto, le Bureau du directeur des procureurs de la Couronne comprend le directeur, le directeur adjoint et trois avocats de la Couronne qui sont affectés à des bureaux locaux ayant besoin d'aide temporaire et qui accomplissent également diverses tâches spéciales que leur confient le directeur et le directeur adjoint. Il y a 49 procureurs de la Couronne à temps complet, quatre sous-procureurs de la Couronne dans le comté de York et 182 procureurs de la Couronne adjoints, dont 27 sont des femmes.

Le plus grand bureau local est celui du district judiciaire de York, où le procureur de la Couronne est aidé de quatre sous-procureurs et de 67 adjoints. L'effectif des autres bureaux varie entre un et 13 avocats. Enfin, les procureurs de la Couronne supervisent les 544 adjoints à temps partiel engagés à la journée dans toute la province selon les besoins.

Attributions

Le Réseau des procureurs de la Couronne a pour fonction d'exercer les poursuites prévues dans le Code criminel et dans d'autres lois fédérales telles que la Loi sur les jeunes délinquants. Les procureurs de la Couronne mènent aussi les poursuites en vertu de lois provinciales telles que le Code de la route et la Loi sur les permis de vente d'alcools. Les procureurs de la Couronne et leurs adjoints exercent les pouvoirs discrétionnaires du procureur général en matière de poursuites. Ils font aux policiers et aux particuliers désireux de porter plainte des recommandations quant au chef d'accusation approprié, et ils comparaissent comme avocats de

The following are some of the more significant areas of concern and achievement in the Crown Attorneys' System during the year:

Regional Crown Attorneys

In 1976, a regionalization program was instituted in which nine existing Crown Attorneys were designated as Regional Crown Attorneys. The Regional Crown Attorneys meet regularly with the director, the deputy director and, upon occasion, the Attorney General. The regionalization program enables the Regional Crown Attorney to bring matters of regional concern to the attention of the Director, to confer with other Crown Attorneys within their region and the other Regional Crown Attorneys. Regionalization also has regularized the relief system which is necessary to deal with shortages of manpower, and has strengthened the principle of a uniform administration of justice without undermining the contribution local Crown Attorneys have made and will continue to make. Regional Crown Attorneys also serve on sub-committees of the Regional Crown Attorneys' Council, formed to deal with urgent topics.

Provincial Prosecutors

There are 38 provincial prosecutors employed throughout the province. They are assigned to larger Crown Attorneys' offices, particularly those with heavy traffic caseloads. Provincial prosecutors are considered para-professionals; they are lay persons, usually with a background in law enforcement. They represent the Crown in Provincial Offences Court, regularly appearing opposite lawyers. They perform a vital and useful function in the Crown Attorneys' System. In several jurisdictions they represent the Crown on Provincial Offences Act appeals taken in the Provincial Court (Criminal Division).

French-language Services

French-language services are being rapidly expanded by the ministry to cover areas of the province with a significant French-speaking population. The Crown Attorneys' System has 41 bilingual lawyers able to conduct trials in French. These lawyers, spread throughout the Crown Attorneys' System, are assigned to attend in other jurisdictions to conduct trials in French, at the direction of the director or deputy director. In 1982-83 two more counties were added to the 10 already designated under the Judicature Act. These are Renfrew and Metropolitan Toronto. Further jurisdictions will be so designated in 1983-84.

la Couronne aux audiences de cautionnement et aux procès des tribunaux de tous les degrés. Les procureurs de la Couronne suivent également les procédures privées de condamnations sommaires et interviennent si les intérêts de la collectivité l'exigent. Voici quelles ont été certaines des principales préoccupations et activités du Réseau des procureurs de la Couronne au cours de l'année:

Procureurs régionaux de la Couronne

En 1976, un programme de régionalisation a été institué dans le cadre duquel neuf procureurs de la Couronne ont été nommés procureurs régionaux de la Couronne. Les procureurs régionaux de la Couronne participent régulièrement à des réunions avec le directeur, le directeur adjoint et, éventuellement, le procureur général. Le programme de régionalisation permet au procureur régional de la Couronne d'appeler l'attention du directeur sur des questions d'intérêt régional et de s'entretenir avec d'autres procureurs de la Couronne dans leur région et avec les autres procureurs régionaux de la Couronne. La régionalisation a aussi régularisé le système d'assistance nécessaire pour faire face aux pénuries de personnel, et elle a renforcé le principe d'une administration uniforme de la justice sans nuire à la contribution que les procureurs locaux de la Couronne ont apportée et continueront d'apporter.

Les procureurs régionaux de la Couronne siègent également dans des sous-comités du Conseil des procureurs régionaux de la Couronne, créé pour traiter de questions urgentes.

Poursuivants provinciaux

Il y a 38 poursuivants provinciaux répartis dans toute la province. Ils sont affectés aux principaux bureaux de procureurs de la Couronne, notamment à ceux qui ont à traiter beaucoup d'affaires relevant du Code de la route. Les poursuivants provinciaux sont considérés comme des paraprofessionnels; ce ne sont pas des avocats, mais ils ont habituellement une certaine expérience de l'application des lois. Ils représentent la Couronne devant la Cour des infractions provinciales, où ils font généralement face à des avocats. Ils remplissent une fonction indispensable dans le Réseau des procureurs de la Couronne. Dans plusieurs circonscriptions, ils représentent la Couronne dans les appels portés devant la Cour provinciale (Division criminelle) en vertu de la Loi sur les infractions provinciales.

Services en français

Le ministère s'emploie à développer rapidement les Services en français de manière à couvrir les régions de la province qui ont une importante population francophone. Le Réseau des procureurs de la Couronne dispose de 41 avocats bilingues capables de plaider en français. Ces avocats, répartis dans tout le Réseau des procureurs de la Couronne, sont envoyés par le directeur ou le directeur adjoint dans telle ou telle circonscription

Affirmative Action

The Crown Attorneys' System is fully committed to the principles of Affirmative Action. At present there are 27 female Assistant Crown Attorneys. This is an increase of 700 per cent in the last six years. Female lawyers in the system have access to all training and development programs and are encouraged to compete for senior positions. Insofar as support staff goes, an attempt is being made to upgrade female employees by on-the-job training.

Training and Development

Each year, the Ontario Crown Attorneys' Association conducts two meetings for Crown Attorneys and their assistants. The fall meeting is held in Toronto and the spring conference moves from place to place throughout the province. Professional staff of the Crown Law Office also attend these conferences. The meetings themselves are educational in nature, with seminars, panel discussions and lectures on legal subjects of current interest. There is an average attendance of between 120 to 150 members of the Association at each conference.

The Ontario Crown Attorneys' Association also conducts a summer school. Until 1981 it was held at Massey College in the University of Toronto. In 1982 it was held at the University of Western Ontario for the first time. There are three courses, one for first-year Assistant Crown Attorneys, one for second-year personnel and one for more senior and experienced personnel. The courses are available to all members of the Crown Attorneys' Association, members of the Crown Law Office, lawyers in other ministries and Crown counsel from other provinces, all by invitation. The course for second-year personnel is devoted entirely to advocacy, with practical demonstrations, and much student participation. This year about 80 lawyers from the association, several lawyers from other ministries and Crown counsel from other provinces attended.

Representatives of the Crown Attorneys' System attended the National District Attorneys' Association convention in Boston, Massachusetts.

Eight members of the support staff attended management training courses run by the ministry's Human Resources Branch and 12 attended support staff seminars run by the Ministry or the Civil Service Commission.

pour y plaider en français. En 1982-1983, deux comtés ont été ajoutés aux 10 qui avaient déjà été désignés en application de la Loi sur l'organisation judiciaire*. Ce sont ceux de Renfrew et de la Communauté urbaine de Toronto. D'autres circonscriptions seront ainsi désignées en 1983-1984.

Action positive

Le Réseau des procureurs de la Couronne adhère sans réserve aux principes de l'action positive. Il y a actuellement 27 procureurs adjoints de la Couronne qui sont des femmes, soit une augmentation de 700 pour cent au cours des six dernières années. Dans le réseau, les avocates ont accès à tous les programmes de formation et de perfectionnement et sont encouragées à se porter candidates aux postes supérieurs.

En ce qui concerne le personnel de soutien, on s'efforce d'améliorer la condition professionnelle de la femme par la formation en cours d'emploi.

Formation et perfectionnement

Chaque année, l'association des procureurs de la Couronne de l'Ontario organise deux réunions à l'intention des procureurs de la Couronne et de leurs adjoints. La réunion d'automne se tient à Toronto et celle de printemps se tient successivement dans diverses localités de la province. Le personnel professionnel du Bureau des avocats de la Couronne participe également à ces conférences. Les réunions ont un caractère éducatif et comportent des séminaires, des discussions par groupes et des communications sur des sujets juridiques d'intérêt courant. En moyenne, de 120 à 150 membres de l'association assistent à chaque conférence.

L'association des procureurs de la Couronne de l'Ontario organise également un stage d'été. Jusqu'en 1981, il se tenait au Collège Massey de l'Université de Toronto. En 1982, il s'est tenu à l'Université de Western Ontario pour la première fois. Il y a trois cours, un pour les procureurs adjoints de la Couronne de première année, un pour le personnel de deuxième année et un pour le personnel plus expérimenté et de niveau plus élevé. Les cours sont ouverts à tous les membres de l'association des procureurs de la Couronne, aux membres du Bureau des avocats de la Couronne, aux avocats d'autres ministères et aux avocats de la Couronne d'autres provinces, toujours sur invitation. Le cours pour le personnel de deuxième année est consacré entièrement à l'art de plaider; il comporte des démonstrations pratiques et encourage la participation des étudiants. Cette année, environ 80 avocats de l'association, plusieurs avocats d'autres ministères et des avocats de la Couronne d'autres provinces y ont participé.

Des représentants du Réseau des procureurs de la Couronne ont assisté au congrès de la National District Attorneys' Association tenu à Boston (Massachusetts).

Workload and Case Backlog

Each year the Crown Attorneys' System prosecutes many complex cases involving conspiracy, fraud and white-collar crime. Each year there is an increasing number of these cases. They are taking longer to process through the courts and more are going to trial than in the past. There are varied reasons for this, but society in general seems to be more litigious. The cases may involve many hours of studying wiretap transcripts and evidence, and may involve conspiracy, loan sharking, extortion or fraud. One of the contributory factors to the backlog is the need for additional Crown Attorneys and judges to process these cases. Perhaps the most serious reason for the delay between the laying of a charge and the final disposition of a case is the fact that only a small percentage of the defence bar appears for the various accused in criminal cases. As a result, due to the other commitments of defence counsel, preliminary hearings particularly, have to be heard piecemeal, a day at a time, with the result that in some cases the preliminary hearing can stretch over a year or more.

Greater judicial control over adjournments could assist with the problem. In 1982-83 the Crown Attorneys' System was allotted a total of 21 extra lawyers. These were placed in busier offices in an attempt to lessen the backlog, with some measure of success. In addition, in the fall of 1982, there was a "blitz" on the County Court backlog in Toronto. Out-of-town Crown Attorneys were brought in to assist, and there was no disruption of the schedule of the regular staff. A reduction of the backlog by over 400 cases was accomplished during the 11-week "blitz".

Charter of Rights

Legal issues involving the charter are being argued daily in Provincial Courts. Some of the earlier cases are reaching the Court of Appeal, although none has yet been decided by the Supreme Court of Canada. The law in this area is still in a state of flux. There is no question that the Charter of Rights is adding substantially to the workload of the Crown Attorney. The ministry is endeavouring to ensure that all Crown counsel are well prepared to deal with charter arguments as they arise. This is being done by means of lectures and panel discussions at the Crown Attorneys' Association spring meeting and summer school, and by the dissemination of a great deal of material to the various Crown Attorneys' offices.

Huit membres du personnel de soutien ont suivi des cours de formation en matière de gestion donnés par la Direction des ressources humaines du ministère et 12 ont participé à des séminaires organisés par le ministère ou par la Commission de la fonction publique.

Volume de travail et arriéré d'affaires

Chaque année, le Réseau des procureurs de la Couronne exerce les poursuites dans beaucoup d'affaires complexes concernant des ententes délictueuses, des manoeuvres frauduleuses et des délits de cols blancs. Le nombre de ces affaires augmente d'année en année. Leur acheminement judiciaire prend plus de temps qu'autrefois et un plus grand nombre d'entre elles font l'objet d'un jugement. Il y a diverses raisons à cela, mais la société en général semble plus processive. Les affaires exigent parfois beaucoup de temps pour l'examen des transcriptions d'écoutes et des éléments de preuve; il peut y être question d'ententes délictueuses, de prêts usuraires, d'extorsion ou de fraude. Une des causes de l'arriéré d'affaires est qu'il faudrait un plus grand nombre de procureurs de la Couronne et de juges pour les traiter. Le laps de temps entre le dépôt d'une plainte et le jugement définitif d'une affaire s'explique peut-être surtout par le fait qu'un faible pourcentage seulement des membres du barreau défend les divers accusés en matière criminelle. Il s'ensuit qu'en raison des autres obligations des avocats de la défense, les audiences préliminaires, en particulier, doivent se tenir de façon discontinue, un jour à la fois, de sorte que dans certains cas ces audiences peuvent s'étendre sur un an ou plus. Un contrôle judiciaire plus strict sur les ajournements pourrait contribuer à résoudre le problème. En 1982-1983, le Réseau des procureurs de la Couronne a reçu 21 avocats supplémentaires. Ils ont été affectés à nos bureaux les plus chargés afin de réduire l'arriéré, non sans succès. En outre, à l'automne de 1982, on a mené une action de choc pour réduire l'arriéré de la Cour de comté de Toronto. Des procureurs de la Couronne ont été appelés en renfort de l'extérieur, sans que le programme de travail du personnel ordinaire en soit désorganisé. Au cours des 11 semaines qu'a duré cette action, l'arriéré a été réduit de plus de 400 affaires.

Charte des droits

Des questions juridiques relatives à la charte sont discutées chaque jour devant les Cours provinciales. Certaines affaires anciennes arrivent maintenant devant la Cour d'appel, mais aucune n'a encore été jugée par la Cour suprême du Canada. Le droit en la matière est encore mouvant. Il est incontestable que la Charte des droits ajoute beaucoup au volume de travail du procureur de la Couronne. Le ministère s'efforce de faire en sorte que tous les avocats de la Couronne soient bien préparés à traiter des questions relatives à la charte dès qu'elles se posent. À cette fin, des conférences et des discussions par groupes sont

Young Offenders Act

The anticipated proclamation of the act, on October 1, 1983, will have a great impact on the Crown Attorneys' System. A considerable amount of analysis has been done by a number of groups in the ministry, considering policy, legal and financial implications of the act. There is no question that it will add to the workload of the Crown Attorney.

There will, of course, be the addition of 16- and 17-year-old offenders to the Youth Court system, which will require more time and attendance by the Crown Attorney. We do not anticipate, however, any decrease in the number of adult courts. The situation will be monitored closely during the initial implementation period of the act.

Highway Safety

The Crown Attorneys' System has a firm commitment to the promotion of highway safety. There is a strict policy concerning the prosecution of drinking drivers, with particular reference to second and subsequent offenders. The deputy director is a member of the Ontario Traffic Safety Council, which meets to discuss traffic safety matters of mutual interest to the police, the Ministry of Transportation and Communications, the Ministry of the Solicitor General, the Ontario Police Commission and the ministry.

The Premier's Task Force on Drinking and Driving

In October, 1982, an inter-ministry task force on drinking and driving was established by the Attorney General at the request of the Premier. The task force includes the eight ministers from the Ministries of the Attorney General, Transportation

organisées lors de la réunion de printemps et du stage d'été de l'association des procureurs de la Couronne, et nous envoyons une abondante documentation aux divers bureaux des procureurs de la Couronne.

Loi sur les jeunes délinquants

La promulgation de la loi, prévue pour le 1er octobre 1983, aura une profonde répercussion sur le Réseau des procureurs de la Couronne. Un travail d'analyse considérable a été fait par plusieurs groupes du ministère en ce qui concerne les incidences politiques, juridiques et financières de la loi. Il est incontestable que le volume de travail du procureur de la Couronne s'en trouvera accru. Dorénavant, les délinquants de 16 et 17 ans relèveront bien entendu des tribunaux pour jeunes, qui exigeront plus de temps et de présence de la part du procureur de la Couronne. Cependant, nous ne prévoyons aucune diminution du nombre des tribunaux pour adultes. La situation sera suivie de près au cours de la période initiale d'application de la loi.

Sécurité routière

Le Réseau des procureurs de la Couronne est fermement engagé à promouvoir la sécurité routière. Des instructions formelles ont été données en ce qui concerne la poursuite des conducteurs en état d'ébriété, en particulier des récidivistes. Le directeur adjoint est membre du Conseil de la sécurité routière de l'Ontario, qui se réunit périodiquement pour discuter des questions de sécurité routière qui présentent un intérêt commun pour la police, le ministère des Transports et des Communications, le ministère du Solliciteur général, la Commission de police de l'Ontario et le ministère.

As an ever harder line is drawn against drunk drivers, a special Interministry Task Force produced this report, which details both the consequences of impaired driving and recommendations to help resolve this serious social problem.

Au moment ou des dispositions plus rigoureuses sont prises contre les conducteurs en état d'ivresse, un groupe d'étude interministériel special a produit ce rapport qui énumère les conséquences de la conduite en etat d'ivresse de même que les recommandations qui aideront à résoudre ce sérieux problème social.

and Communications, Education, Health, Consumer and Commercial Relations, Correctional Services, Solicitor General and the Provincial Secretariat for Justice supported by a staff committee of 10 persons from these ministries. The chairman of the staff committee is the deputy director of Crown Attorneys. The main focus of the staff committee work to date has been to assess the government's efforts in dealing with the drinking and driving problem, to review how other jurisdictions are coping with the problem and to develop alternatives for the ministers to consider in a plan for future action. An interim report to the ministers will be available soon.

Domestic Violence

Domestic violence is not a private affair. It is a serious social problem which requires responses from many areas of the community. The role and involvement of the Crown Attorney in prosecuting charges of domestic violence has been reviewed. It is our policy that the Crown Attorney, if the charge is warranted, should prosecute the case. The Attorney General has issued a detailed policy statement on the subject, covering not only the involvement of the Crown Attorney but also laying down procedures for the police and other officials. All Crown Attorneys have been made aware of these very important issues.

Obscenity

It is clear that obscenity has become a serious concern in this province and that recently there has been a widespread increase in the production, distribution and sale of obscene material. There is now more printed obscene material than ever before. It also is clear that obscenity has found its way into the video-tape market and it is threatening to make inroads into the area of Pay TV.

The concern with obscenity is due not only to technological advancement but also because of the expansion of subject matter. Not too many years ago, there was no widespread circulation of printed material, movie or video films depicting acts of gruesome violence. Further, the dissemination of child pornography virtually was unheard of. Today, such material is available readily. The public regularly corresponds with the ministry to express their concerns with this type of material.

The proposed amendments to the Criminal Code, recently introduced into Parliament, if passed, may assist in the prosecution of this type of offence.

Groupe d'étude du premier ministre sur la conduite en état d'ébriété

En octobre 1982, un groupe d'étude inter-ministériel sur la conduite en état d'ébriété a été créé par le procureur général à la demande du premier ministre. Le groupe d'étude se compose de huit ministres – Procureur général, Transports et Communications, Éducation, Santé, Consommation et Commerce, Services correctionnels, Solliciteur général, et secrétariat de la province à l'Administration de la Justice – assistés d'un comité de 10 fonctionnaires de ces ministères. Le président du comité de fonctionnaires est le directeur adjoint des procureurs de la Couronne. Jusqu'à présent, le comité de fonctionnaires s'est principalement attaché à évaluer les efforts que le gouvernement déploie pour faire face au problème de la conduite en état d'ébriété, à examiner comment d'autres circonscriptions abordent le problème, et à mettre au point diverses méthodes possibles que les ministres puissent envisager dans un plan d'action future. Un rapport intérimaire sera bientôt soumis aux ministres.

Violence domestique

La violence domestique n'est pas une affaire privée. C'est un problème social grave qui requiert l'attention de beaucoup de secteurs de la collectivité. Le rôle qui incombe au procureur de la Couronne dans l'exercice des poursuites en matière de violence domestique a fait l'objet d'un réexamen. En principe, le procureur de la Couronne doit engager des poursuites si la plainte est justifiée. Le procureur général a publié à ce sujet une déclaration de principe détaillée qui fixe non seulement les obligations du procureur de la Couronne, mais aussi les procédures à suivre, notamment par la police. Ces questions très importantes ont été portées à l'attention de tous les procureurs de la Couronne.

Obscénité

Il est évident que l'obscénité est devenue un sujet de préoccupation dans la province et que récemment la production, la distribution et la vente de matériel pornographique ont augmenté presque partout. Les imprimés pornographiques sont plus abondants que jamais. Il est évident aussi que l'obscénité s'est introduite dans le marché des bandes magnétoscopiques et qu'elle menace d'envahir la télévision payante.

L'inquiétude que l'obscénité provoque à juste titre n'est pas due seulement aux progrès techniques, mais aussi à l'élargissement de la matière traitée. Il y a quelques années, la circulation de publications, de films de cinéma ou de bandes magnétoscopiques dépeignant des actes d'une violence extrême était assez limitée. De plus, la diffusion de la pornographie enfantine était pratiquement nulle. Aujourd'hui, ce matériel s'obtient facilement. Des gens écrivent régulièrement pour exprimer leur préoccupation à son sujet. Si les amende-

Child Abuse

Crown Attorneys have been active recently in various programs relating to child abuse. Part of the November, 1982 educational meeting in Toronto for Crown Attorneys from across the province was devoted to better understanding the social worker and police role in child abuse cases and the more effective prosecution of such cases. Several Crown Attorneys have participated in the Metropolitan Toronto Chairman's Special Committee on Child Abuse to develop a protocol with the Children's Aid Societies and the police to more effectively manage and prosecute child sexual abuse cases in Metropolitan Toronto. Eight Crown Attorneys in Metropolitan Toronto have been designated as special contact persons to assist the Crown Attorneys' System and the police in this project. Another Crown Attorney is participating in a technical working group to develop a standardized child sexual abuse protocol for use throughout the province. In March, 1983, two Crown Attorneys appeared before the Standing Committee on Social Development on Child Abuse to describe the role of the Crown Attorney in prosecuting child abuse cases.

Hate Propaganda

This problem has been and will continue to be dealt with on a high priority policy basis. Any allegation of hate propaganda is reviewed carefully by several Crown counsel under the direct supervision of the Assistant Deputy Attorney General – Criminal Law. The counsel in question are not varied, which means they have over the years built up a considerable overview of the problem and expertise in the law.

While the legislation appears clear and simple, it is fraught with legal complexities, especially bearing in mind the Charter of Rights.

Our records show that we have in fact considered the issue of the institution of proceedings on approximately 25 to 30 occasions. In some of those instances, numerous complaints were received from concerned citizens and organizations. In virtually all of these cases we have decided not to institute proceedings after an application of the facts of the case to the existing law. In some instances we have concluded that a prosecution was warranted but the originator of the publication or communication could not be determined.

Our general impression of the extent of distribution of alleged hate propaganda is that it has not become more widespread in the last year.

ments au Code criminel récemment proposés devant le Parlement sont adoptés, ils faciliteront peut-être la poursuite de ce genre d'infraction.

Protection de l'enfance maltraitée

Ces derniers temps, les procureurs de la Couronne ont participé activement à divers programmes relatifs à l'enfance maltraitée. Une partie de la réunion éducative organisée en novembre 1982 à Toronto à l'intention des procureurs de la Couronne de la province a été consacrée aux moyens de mieux comprendre le rôle du travailleur social et de la police dans les affaires concernant l'enfance maltraitée et d'exercer plus efficacement les poursuites dans ces affaires. Plusieurs procureurs de la Couronne ont pris part aux travaux du Comité spécial du président du Conseil de la Communauté urbaine de Toronto relatif à l'enfance maltraitée en vue de mettre au point, avec les sociétés d'aide à l'enfance et la police, un protocole tendant à traiter et à poursuivre plus efficacement les cas d'abus sexuel des enfants dans la Communauté urbaine de Toronto. Huit procureurs de la Couronne de Toronto et des circonscriptions périphériques ont été spécialement chargés d'assister le Réseau des procureurs de la Couronne et la police dans l'exécution de ce projet. Un autre procureur de la Couronne siège dans un groupe de travail technique qui a pour tâche d'établir un protocole uniforme sur l'abus sexuel des enfants pour toute la province. En mars 1983, deux procureurs de la Couronne ont été entendus par le Comité permanent des affaires sociales, auquel ils ont décrit le rôle que joue le procureur de la Couronne dans la poursuite des affaires concernant l'enfance maltraitée.

Incitation à la haine

Ce problème a été traité et continuera de l'être sur une base hautement prioritaire. Toute allégation d'incitation à la haine est examinée attentivement par plusieurs avocats de la Couronne sous le contrôle direct du sous-procureur général adjoint – Droit criminel. Les avocats en question ne changent pas, si bien qu'au cours des années ils ont acquis une bonne vue d'ensemble du problème et une grande pratique du droit relatif à ce domaine.

Bien que la législation paraisse claire et simple, elle est pleine de complexités juridiques eu égard surtout à la Charte des droits.

Il ressort de nos dossiers que nous avons en fait envisagé d'introduire une instance dans 25 ou 30 cas. Dans certains d'entre eux, de nombreuses plaintes ont été reçues de citoyens et d'organisations. Dans presque tous les cas, nous avons renoncé à introduire une instance après avoir examiné les faits de la cause au regard du droit en vigueur. Nous avons conclu dans certains cas qu'il y avait lieu de poursuivre, mais que l'auteur de la publication ou de la communication ne pouvait être déterminé.

Inquests

By statute, the Crown Attorney is appointed as counsel to the coroner during inquests and, in effect, has a considerable role to play. He examines the witnesses and makes summations to the jury. There are approximately 300 inquests a year which the Crown Attorney or his assistants must attend. Many of these inquests are relatively straightforward, but others are becoming controversial and complex. Several of these occurred in 1982-83: the baby Murphy death at the Hospital for Sick Children of an apparent digoxin overdose, the Carlsen inquest in York Region, which dealt with police practices in a siege situation, and the Donoval, O'Dell and Wingrove inquest in Mississauga which dealt with the deaths of three high-school students in a sports car, and considered the problems associated with the training of young drivers and the abuse of alcohol by this same group.

METFORS

In the summer of 1977, the Metropolitan Toronto Forensic Service (METFORS) began its operations in two floors of the Queen Street Mental Health Centre at 999 Queen Street West, Toronto. METFORS is governed by a board consisting of the chairman, who is the Crown Attorney for York, a representative from each of the Ministries of Health and Correctional Services and the Clark Institute and the director. They meet once a month to review the METFORS' operation.

Prior to the implementation of METFORS, not withstanding the efforts of all concerned, substantial delays were experienced in obtaining court-ordered mental assessments of accused persons. The courts are interested in the mental stability of a newly arrested accused (if he appears to be suffering from some mental disorder), which might affect his attendance for trial if released on bail, or result in danger either to the public or himself if he were released from custody. The court also is interested in his fitness to stand his eventual trial.

METFORS is able to provide the courts within two or three days of the date of arrest with a thoroughly researched assessment which may guide the courts in determining the often delicate question of bail and the other issues referred to earlier.

Since the opening of METFORS until recently, no prisoner within the Metro correctional system had committed suicide. Unfortunately, a prisoner with a serious psychiatric history, who was a patient at METFORS, charged with attempting to murder his own child, succeeded in hanging himself using a means that was next to impossible to have foreseen. Corrective measures and procedures have been taken following the recommendations of the inquest jury.

Notre impression générale est que les allégations d'incitation à la haine n'ont pas été plus répandues au cours de l'exercice écoulé.

Enquêtes du coroner

Le procureur de la Couronne fait, suivant la loi, office de conseiller du coroner au cours des enquêtes effectuées par ce dernier et il a, en fait, un rôle considérable à jouer. Il interroge les témoins et fait des exposés au jury. Il y a chaque année environ 300 enquêtes auxquelles le procureur de la Couronne ou ses assistants doivent participer. Beaucoup de ces enquêtes sont relativement simples, mais d'autres ont tendance à devenir controversées et complexes. Plusieurs d'entre elles ont eu lieu en 1982-1983: l'enquête Murphy, bébé mort au Hospital for Sick Children apparemment d'une dose excessive de digoxine, l'enquête Carlsen, dans la région de York, qui avait trait aux pratiques policières en cas de siège, et l'enquête Donoval, O'Dell et Wingrove, à Mississauga, où il était question de la mort de trois élèves du secondaire dans une voiture de sport et où ont été examinés les problèmes liés à la formation des jeunes conducteurs et à l'abus d'alcool par les élèves de ce groupe d'âge.

METFORS

Dans l'été de 1977, le Service de médecine légale de la Communauté urbaine de Toronto (METFORS), installé dans des locaux occupant deux étages du Centre de santé mentale de la rue Queen, 999, rue Queen ouest à Toronto, a commencé à fonctionner. METFORS est géré par un conseil d'administration composé du président, qui est le procureur de la Couronne pour York, de trois membres représentant respectivement les ministères de la Santé et des Services correctionnels et l'Institut Clark, et du directeur. Le conseil d'administration se réunit une fois par mois pour suivre le fonctionnement de METFORS.

Avant la création de METFORS, les évaluations mentales d'accusés ordonnées par les tribunaux étaient sujettes à des retards importants malgré les efforts de tous les intéressés. Les tribunaux se préoccupent de la stabilité mentale d'un accusé récemment arrêté (s'il semble souffrir de quelque désordre mental), celle-ci pouvant affecter sa présence au procès s'il est mis en liberté sous caution ou être une cause de danger pour le public ou pour lui-même s'il est relaxé. Ils tiennent aussi à ce que l'intéressé soit en état d'être finalement jugé.

METFORS est en mesure de fournir aux tribunaux, dans les deux ou trois jours après l'arrestation, une évaluation approfondie qui peut les aider à trancher la question souvent délicate de la caution et les autres questions mentionnées plus haut.

Depuis la création de METFORS jusqu'à une date récente, aucun prisonnier relevant du système correctionnel métropolitain ne s'était suicidé. Malheureusement, un prisonnier soigné à METFORS qui avait de graves antécédents psychiatriques et était accusé de tentative de meurtre sur son propre

Law Reform

In the past four or five years, there have been a considerable number of working papers and proposals dealing with reform of criminal law in Canada. These proposals require a response from the ministry, both in writing and by attendance at various workshops. This response, shared by the Crown Law Office and the Crown Attorneys' System, requires that considerable time be spent in studying the proposals, preparing position papers and recommending changes to the Criminal Code. Representatives of the Crown Attorneys' System also attended the Uniform Law Conference in Montebello, Quebec.

Criminal Code Review

Senior officials of the Crown Attorneys' System are members of the Government Consultation Group concerned with reviewing the Criminal Code. They meet regularly with the members of the Canadian Law Reform Commission. The group consists of members from each province, together with personnel from the federal government. This group was set up about two years ago to enable the provincial governments to have input as to the direction criminal law is taking. The group meets regularly for three-day sessions. Various parts of the Criminal Code receive in-depth study and analysis. Members of the ministry will continue to form part of this group in future years.

Uniform Evidence Act

In August, 1977, the Uniform Law Conference created a federal-provincial task force on the law of evidence for the purpose of creating a Uniform Evidence Act (civil and criminal) for Canada. Ontario was represented, as were a number of other provinces and the federal Justice Department, by legal officers from the civil and criminal sectors of the Attorneys General's departments on a part-time basis. In August, 1979, at Saskatoon, the conference agreed to create a special research group on a full-time basis to assist the part-time representatives in expediting completion of the Act and the final report.

Ontario, Quebec, Alberta and Canada contributed a full-time member for this group. Ontario's representative was a senior Crown Attorney who served full-time for 14 months. During this period, the task force made recommendations on 27 identified areas of the law of evidence. Approximately 38 areas were dealt with in the final report which produced a Uniform Evidence Act. The act has been examined by representative groups from all provinces and the federal government. It is before Parliament, but it is not known when it might become law.

enfant a réussi à se pendre en utilisant un moyen qu'il était presque impossible de prévoir. Des mesures et procédures correctives ont été adoptées sur les recommandations du jury d'enquête.

Réforme du droit

Au cours des quatre ou cinq dernières années, un grand nombre de documents de travail et de propositions ont été consacrés à la réforme du droit criminel au Canada. Ces propositions appellent une réponse du ministère, tant par écrit que par la participation à diverses réunions de travail. Cette réponse, où collaborent le Bureau des avocats de la Couronne et le Réseau des procureurs de la Couronne, exige un temps considérable pour étudier les propositions, préparer des notes d'information et recommander des amendements au Code criminel. Des représentants du Réseau des procureurs de la Couronne ont aussi assisté à la Conférence sur l'uniformisation du droit tenue à Montebello (Québec).

Révision du Code criminel

De hauts fonctionnaires du Réseau des procureurs de la Couronne sont membres du Groupe consultatif gouvernemental chargé de revoir le Code criminel. Ils se réunissent régulièrement avec les membres de la Commission de réforme du droit du Canada. Le groupe se compose de membres de chaque province ainsi que de fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il a été créé il y a deux ans environ pour permettre aux gouvernements provinciaux d'influer sur l'orientation du droit criminel. Il tient régulièrement des sessions de trois jours où diverses parties du Code criminel sont étudiées et analysées en profondeur. Des membres du ministère continueront de faire partie de ce groupe au cours des années à venir.

Loi uniforme sur la preuve

En août 1977, la Conférence sur l'uniformisation des lois a créé un groupe d'étude fédéral-provincial sur le droit de la preuve en vue de mettre au point un projet de Loi uniforme sur la preuve (en matière civile et criminelle) pour le Canada. L'Ontario était représenté, de même que plusieurs autres provinces et le ministère fédéral de la Justice, par des avocats détachés à temps partiel des sections civile et criminelle des ministères du Procureur général. En août 1979, la conférence a décidé à Saskatoon d'établir à plein temps un groupe de recherche spécial chargé d'aider les représentants à temps partiel à achever la préparation du projet de loi et du rapport final.

L'Ontario, le Québec, l'Alberta et le gouvernement fédéral ont désigné chacun un membre à plein temps pour siéger à ce groupe. Le représentant de l'Ontario était un membre important du Réseau des procureurs de la Couronne qui a exercé ces fonctions à plein temps pendant 14 mois. Durant cette période, le groupe d'étude a fait des recommandations sur 27 sections du droit de la preuve. Quelques 38 sections ont été traitées dans le rapport final où était présenté un projet de Loi uniforme sur la preuve. Le projet a été examiné

Disclosure

During the year the Crown Attorneys were surveyed in relation to the Attorney General's guidelines to them concerning disclosure in criminal cases. These guidelines have been in effect since October 1, 1981. The majority of Crown Attorneys surveyed did not think that disclosure saved court time at preliminary inquiries or trials although a minority did feel that there was court time saved and that guilty pleas resulted from disclosure. Several Crown Attorneys reported that even with disclosure, many defence counsel arrive unprepared for preliminaries and trials with the result that Crown witnesses are needlessly inconvenienced.

Victim/Witness Services

During the 1982-83 fiscal year, the Crown Attorneys' System has become directly involved with the delivery of victim/witness services. In London, the ministry assumed funding responsibility for the witness services provided at the court house through the Salvation Army. The Crown Attorney has assumed general supervision of this service. In Ottawa, a witness co-ordinator's office has been established as part of the Crown Attorney's operation. Both these projects have received special funding as pilot projects.

Crown Law Office – Criminal

Howard F. Morton, Q.C., Director

Harry G. Black, Deputy Director

Composition

The office is composed of 28 lawyers, all of whom specialize in criminal law. There has again been an increase in the number of criminal appeals during the year. The Court of Appeal has continued the practice of constituting from five to seven panels per month for the hearing of criminal appeals.

In addition, the Charter of Rights has continued to have an impact at all stages of the criminal process.

par des groupes représentatifs de toutes les provinces et par le gouvernement fédéral. Le Parlement en est saisi, mais on ne sait pas quand il pourra l'adopter.

Divulgation

Au cours de l'année, les procureurs de la Couronne ont été consultés au sujet des directives du procureur général relatives à la divulgation dans les affaires criminelles. Ces directives sont en vigueur depuis le 1er octobre 1981. La majorité des procureurs de la Couronne consultés ne pensaient pas que la divulgation permettait aux tribunaux de gagner du temps aux audiences préliminaires ou aux procès, mais une minorité estimait qu'une telle pratique permettait effectivement d'économiser le temps des tribunaux et aboutissait à des reconnaissances de culpabilité. Plusieurs procureurs de la Couronne ont signalé que même avec la divulgation, de nombreux avocats de la défense arrivent aux audiences préliminaires et aux procès sans s'y être préparés, de sorte que les témoins de la Couronne sont dérangés inutilement.

Services d'aide aux témoins et aux victimes

Au cours de l'année financière 1982-1983, le Réseau des procureurs de la Couronne a participé directement à l'organisation de ces services. À London, le ministère a assumé le financement des services d'aide aux témoins établis au Palais de justice par l'entremise de l'Armée du Salut. Le procureur de la Couronne assure le contrôle général de ces services. À Ottawa, un poste de coordonnateur des témoins a été créé dans le cadre des services du procureur de la Couronne. Ces deux projets ont bénéficié d'un financement spécial à titre de projets pilotes.

Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel

Howard F. Morton, c.r., Directeur

Harry G. Black, Directeur adjoint

Witness Co-ordination Project In recognition of the valuable contribution provided by witnesses to the justice system, the Witness Co-ordination Project was established in Ottawa to assist witnesses with court procedures and to co-ordinate witness appearance time.

Projet de coordination des témoins En reconnaissance de la contribution appréciable que les témoins apportent au système judiciaire, un Projet de coordination de témoins a été lancé à Ottawa pour guider les témoins dans les procédures et pour coordonner leur comparution à titre de témoins.

from judicial interim release hearings through to the Appellate Courts. Corresponding demands on this office are a direct result of the charter's inception. The heavy caseload that the office has experienced in recent years continued throughout the year, particularly in the areas of criminal appeals and special prosecutions.

Criminal Appeals

Criminal appeals to the Supreme Court of Ontario, Court of Appeal and Supreme Court of Canada constitute the office's major responsibility and encompass a large portion of our workload due to their increased complexity and the frequency of court sittings particularly as is noted above.

Special Prosecutions

In the past year, the office has again continued to prosecute an increasing number of offences which have been referred to as organized crime prosecutions. As a result of the Tri-Force approach to police investigation in this area, charges have been laid against approximately 490 persons involved in organized criminal activities in the past six years. Among the charges are several involving complex conspiracies.

Of particular significance was the success that the unit has had within the past two years in penetrating the innermost workings of an organized crime family in the Toronto area. As a result of the unit's success in turning an enforcer for organized crime toward co-operation with law enforcement authorities, several key members of organized crime have been convicted within the past year of most serious offences, including conspiracy to commit "contract killings" and have been sentenced to lengthy penitentiary terms. In one case, an American was operating in conjunction with Canadian organized crime figures. The Ontario Court of Appeal upheld his sentence of nine years, recognizing the international aspect of organized crime and the menace it presents.

In addition, the unit has worked closely with this office in other major cases such as the prosecution of two individuals in relation to the dynamiting and consequent destruction of a large discotheque bar in the centre of downtown Toronto in January, 1980. This group was successfully prosecuted and its members sentenced to terms from seven to nine years. This case also involved "turning" one of the major principals in the commission of the crime.

Composition

Le bureau se compose de 28 avocats, tous spécialisés dans le droit criminel. Il y a eu de nouveau, au cours de l'année, une augmentation du nombre d'appels criminels. La Cour d'appel a continué à tenir cinq à sept audiences par mois.

Les conséquences de la Charte des droits continuent à se faire sentir à toutes les étapes de la procédure criminelle, de la mise en liberté provisoire par voie judiciaire à la cour d'appel. Cela a eu des conséquences directes sur la charge de travail du bureau. Ce dernier a eu, cette année encore, une tâche très lourde à accomplir, surtout en ce qui concerne les appels criminels et les poursuites spéciales.

Appels criminels

Les appels criminels interjetés devant la Cour suprême de l'Ontario, la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada représentent la majeure partie de nos activités en raison de leur complexité croissante et de la fréquence des audiences de la Cour d'appel déjà signalées ci-dessus.

Poursuites spéciales

L'année dernière, le bureau a de nouveau intenté des poursuites pour un grand nombre de délits reliés au crime organisé. Grâce à la collaboration des trois forces policières chargées des enquêtes dans ce domaine, environ 490 personnes ayant pris part à des activités reliées au crime organisé au cours des six dernières années ont pu être inculpées. Plusieurs de ces accusations portent sur des complots criminels.

Les résultats obtenus par l'escouade qui, au cours de ces deux dernières années, a réussi à s'infiltrer dans une famille du crime organisé de la région de Toronto sont particulièrement dignes de mention. En réussissant à convaincre un exécutant du crime organisé à coopérer avec les autorités policières, cette escouade a permis d'inculper plusieurs dirigeants du crime organisé de délits très graves, y compris de complots visant à commettre des meurtres sur contrat, et de les faire condamner à de longues peines d'emprisonnement. Dans une de ces affaires, un Américain collaborait avec des criminels canadiens. La Cour d'appel de l'Ontario a confirmé sa condamnation à neuf ans d'emprisonnement, estimant que les ramifications internationales du crime organisé constituaient une menace sérieuse pour la société.

En outre, cette escouade a travaillé en collaboration étroite avec notre bureau dans d'autres affaires importantes, notamment les poursuites intentées contre deux individus suite au dynamitage et à la destruction d'une grande discothèque du centre-ville de Toronto en janvier 1980. Les coupables ont pu être inculpés et condamnés à des peines de sept à neuf ans d'emprisonnement. Les agents chargés de cette affaire ont également pu obtenir la dénonciation d'une des têtes dirigeantes de la bande qui avait commis ce crime.

Other prosecutions involved breach of trust, robbery, extortion, kidnapping, counterfeiting, attempts to obstruct justice, theft, forgery, fraud and other criminal activities. These prosecutions are as a result of intense investigation into patterns of criminal activity planned and organized by persons acting in concert. Counsel in the Crown Law Office are consulted by and advise members of the task force at regular intervals in the course of every major investigation.

Counsel in the Crown Law Office have participated in intensive courses dealing with the prosecution of organized crime at Cornell University.

In addition, the office has continued to prosecute an increasing number of complicated commercial transactions involving allegations of fraud, corruption and conspiracy. These prosecutions are complex and take a large amount of preparation and trial time. Liaison with the fraud squad of the Metropolitan Toronto Police, the Ontario Provincial Police and the Royal Canadian Mounted Police is an important feature of the office's activities in order to provide the specialized prosecutorial assistance needed not only at a trial level, but also from the outset of the investigation in most cases.

The Ontario Securities Commission has continued in the past year to refer an increasing number of complex investigations involving allegations of fraud in the trading of securities and other unlawful conduct. Consumer protection legislation has also added to the burden of this branch with special prosecutions under these statutes.

During the past year, counsel from this office have been involved in several additional and very complex investigations. Included are those arising from activities involving the Greymac, Crown and Seaway Trust companies; the investigation into Norcen Energy Resources Limited; Scientology; Amway; and the collapse of Argosy Financial Corporation.

Counsel from the office also worked extensively with officers from the Ontario Provincial Police, Criminal Investigation Bureau in relation to a conspiracy to commit murder involving several members of the Ku Klux Klan in Toronto. This led to the conviction and sentence of all of those charged and the imposition of terms of imprisonment of up to eight years.

Counsel also worked closely with the Ontario Provincial Police in relation to the investigation and arrest of several members of the Thunder Bay City Police Force on several charges, including conspiracy to obstruct justice in relation to a prostitution ring.

D'autres poursuites portaient sur des abus de confiance, des vols qualifiés, des actes d'extorsion, des enlèvements, des contrefaçons, des tentatives d'entrave à la justice, des vols, l'usage de faux, des fraudes et d'autres activités criminelles. Ces poursuites ont été intentées à la suite d'enquêtes approfondies sur les activités criminelles planifiées et organisées par des personnes agissant de concert. Les membres du groupe de travail consultent les avocats du bureau, à intervalles réguliers, au cours de chaque enquête importante.

Des avocats du bureau se sont rendus à l'Université Cornell pour y participer à des cours intensifs sur les poursuites contre le crime organisé.

Le Bureau des avocats de la Couronne a également intenté des poursuites à l'égard d'un grand nombre de transactions commerciales complexes faisant l'objet d'allégations de fraude, de corruption et de complot. Il s'agit d'affaires délicates qui exigent de longues heures de travail, tant au stade de la préparation qu'à celui du procès. La liaison avec la brigade des fraudes de la police de la Communauté urbaine de Toronto, la Sûreté de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada occupe une place importante dans les activités du bureau, qui doit fournir une aide spécialisée non seulement au stade du procès, mais aussi dans la plupart des cas, dès le début de l'enquête.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a, cette année encore, confié au bureau un nombre croissant d'enquêtes complexes portant sur des allégations de fraude dans le commerce des valeurs mobilières et sur d'autres irrégularités. La Loi sur la protection du consommateur a également contribué à alourdir la charge de travail de la direction, qui a dû intenter des poursuites spéciales en vertu de cette législation.

Au cours de l'année écoulée, les avocats du bureau ont participé à plusieurs autres enquêtes très complexes portant notamment sur des activités reliées aux compagnies Greymac, Crown et Seaway Trust, sur Norcen Energy Resources Limited, l'Église de la Scientologie, Amway, et sur la faillite d'Argosy Financial Corporation.

Les avocats du bureau ont également fourni leur concours au bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté de l'Ontario dans le cadre d'une affaire de complot visant à commettre un meurtre, à laquelle plusieurs membres du Ku Klux Klan de Toronto étaient mêlés. Il a ainsi été possible de prouver la culpabilité de tous les accusés et de les faire condamner à des peines allant jusqu'à huit années de prison.

Travaillant en étroite collaboration avec les agents du bureau des enquêtes policières de la Sûreté de l'Ontario, les avocats du bureau ont par ailleurs participé aux opérations qui ont abouti à l'arrestation de plusieurs membres de la police municipale de Thunder Bay inculpés de plusieurs délits, y compris d'avoir comploté en vue d'entraver la justice à l'égard d'un réseau de prostitution.

Other Court Appearances

Court appearances by lawyers from the office also encompass diverse matters involving various provisions of the Criminal Code of Canada and the Provincial Statutes of Ontario.

Appearances on judicial interim release hearings in murder cases, pre-trial judicial interim release review hearings, release pending appeal applications, contested motions and summary conviction appeals in Weekly Court necessitate daily attendance in the Supreme Court of Ontario. Weekly Court matters also include mandamus, prohibition, certiorari and habeas corpus applications and juvenile delinquent appeals requiring further appearances by counsel. In this area as well, the inception of the Charter of Rights has already been felt. Counsel appear on applications for leave to appeal and appeals in the Supreme Court of Canada which are heard every two weeks. When such applications are granted, there are more lengthy and subsequent appearances which are required for the hearing of the appeal. The increased incidence of applications for judicial interim release and bail reviews, in spite of procedural adjustments to standardize court dates for the latter, necessitates daily appearances of at least two lawyers to ensure that the Crown's case is properly advanced and dangerous offenders are not at liberty prior to their trials.

Advisory Responsibilities

One of the functions of the office is to create, within its personnel, a level of expertise in selected specialized areas of criminal law and procedure so as to be able to provide advice to others involved in the administration of justice in the province, who require legal opinions, often on an emergency or, at least, short notice basis. To this end, the lawyers in the office are encouraged to involve themselves in private research and a variety of academic pursuits including the writing of text books and articles for publication and participating in continuing legal education programs and seminars. Several lawyers in the office participate as instructors in the Law Society Continuing Education Programs, in the Bar Admission Course, Criminal Law Section and the Canadian Bar Association Continuing Legal Education Programs.

This advisory function also extends to the delivering of lectures and conducting of seminars at many courses for provincial judges, Crown Attorneys and justices of the peace and at similar courses conducted by various police and regulatory agencies.

Autres comparutions devant les tribunaux

Les avocats du bureau ont dû également comparaître devant les tribunaux dans le cadre de diverses affaires portant sur différentes dispositions du Code criminel du Canada et des lois provinciales de l'Ontario.

Ils fréquentent quotidiennement la Cour suprême de l'Ontario pour des mises en liberté provisoire par voie judiciaire dans des affaires de meurtre, la révision de ces mises en liberté provisoire avant le procès, des demandes de libération en attendant un appel, des requêtes contestées et des appels interjetés contre des déclarations sommaires de culpabilité. Parmi les causes qui passent chaque semaine devant le tribunal figurent également les demandes de mandamus, d'interdiction, de certiorari et d'habeas corpus ainsi que les appels intentés par des jeunes contrevenants pour lesquels les avocats doivent de nouveau comparaître. La Charte des droits a également alourdi notre charge de travail à cet égard. Nos avocats comparaissent devant la Cour suprême du Canada pour les demandes de permission d'interjeter appel et pour les appels proprement dits, qui sont entendus toutes les deux semaines. Lorsqu'il est fait droit à ces demandes, ils doivent comparaître plus longuement pour l'audition de l'appel. En raison de la croissance du nombre de demandes de mise en liberté provisoire par voie judiciaire et de révision du cautionnement, et malgré les changements apportés en vue d'uniformiser les dates de comparution pour cette dernière catégorie de demandes, au moins deux avocats du bureau doivent comparaître quotidiennement afin de défendre les intérêts de la Couronne et de veiller à ce que de dangereux criminels ne soient pas en liberté avant leur procès.

Rôle consultatif

L'une des fonctions du Bureau des avocats de la Couronne consiste à créer une équipe d'experts dans certains domaines spécialisés du droit et de la procédure criminelle afin de pouvoir conseiller les autres fonctionnaires de la province chargés de l'administration de la justice qui ont besoin d'opinions juridiques, souvent de toute urgence ou du moins dans de très brefs délais. Les avocats du bureau sont donc invités à se livrer à des recherches personnelles et à jouer divers rôles sur le plan de l'enseignement et de la théorie, notamment en rédigeant des ouvrages de référence et des articles pour des revues spécialisées et en participant à des programmes d'éducation permanente et des colloques destinés aux juristes. Plusieurs avocats du bureau participent, à titre de professeurs, aux Programmes d'éducation permanente de la Société du barreau, aux cours d'admission au Barreau, Section du droit criminel, et aux Programmes d'éducation permanente de l'Association du barreau canadien.

Committee Work

The participation of members of the office on various interministerial committees has increased during the past year. Members of the office have participated on committees dealing with drinking driving, seat-belt usage, highway safety, traffic tribunals, the drinking age, foreign investment, hypnosis, hypnotherapy, psychiatry, remands in custody, victim justice, and the special Rules Committee for Provincial Offences. Counsel in the Crown Law Office also staffs the Criminal Justice Advice Service for victims of racially-motivated criminal offences.

Justice Policy

In the past year, the Crown Law Office expanded its involvement in the formulation of justice policy matters in the area of criminal law. The most prominent areas of our involvement are as follows:

- ***Drinking/Driving:*** A mandate to design, legislate and implement a 24-hour licence suspension system in conjunction with a check stop operation which will be based upon the use of roadside screening devices. This endeavour is the most recent undertaking in the Crown Law Office in its continuing attempt to reduce the magnitude of the problem of drinking/driving.

- ***Outstanding Fines:*** This undertaking included the preparation of a policy submission on control and collection of outstanding fines, together with work on the Interministerial Committee on the Vehicle Registration System.

- ***Diversion:*** Counsel continued to spend considerable time in examining this concept in preparation of a ministerial policy.

Ce rôle consultatif consiste également à donner des conférences et à tenir des colloques dans le cadre de nombreux programmes de cours mis sur pied à l'intention des juges provinciaux, des procureurs de la Couronne et des juges de paix, et d'autres programmes organisés par divers services de police et organismes de réglementation.

Participation à des comités

Les membres du bureau ont participé davantage aux travaux de divers comités interministériels au cours de l'année écoulée. Ils ont fait partie du Comité spécial des règles de pratique en matière d'infractions provinciales, ainsi que d'autres comités portant notamment sur la conduite en état d'ivresse, l'usage de la ceinture de sécurité, la sécurité routière, les tribunaux de la circulation, l'âge légal pour la consommation d'alcool, les investissements étrangers, l'hypnose, l'hypnothérapie, la psychiatrie, le renvoi en détention provisoire et les droits des victimes. Un des avocats du bureau assure le service de conseils juridiques fournis aux victimes d'actes criminels motivés par le racisme.

Politique judiciaire

Au cours de l'année écoulée, le Bureau des avocats de la Couronne a poursuivi l'élaboration de la politique judiciaire dans certains domaines du droit criminel. Il s'agit principalement des questions suivantes :

- ***Conduite en état d'ivresse:*** Le bureau a été chargé de concevoir un programme de suspension du permis de conduire pendant 24 heures et d'assurer sa mise en oeuvre au moyen d'un projet de loi. Ce programme s'appliquera dans le cadre d'une opération de contrôle utilisant des dispositifs de vérification routière. Il s'agit du projet le plus récent mis sur pied par le Bureau des avocats de la Couronne dans le but de lutter contre le véritable fléau que constitue la conduite en état d'ivresse.

- ***Amendes impayées*** : Les activités entreprises dans ce domaine ont notamment consisté à définir la politique à suivre à l'égard du contrôle et du recouvrement des amendes impayées, et à participer aux travaux du Comité interministériel sur le système d'immatriculation des véhicules.

- ***Diversion*** : Les avocats ont, cette année encore, passé beaucoup de temps à étudier ce concept en vue d'établir la politique du ministère à cet égard.

• ***Human Rights and Race Relations:*** Counsel in the Crown Law Office are engaged in work in this field on an ongoing basis. This involves:
- Attendance at all meetings of the Ontario Human Rights Commission (two days per month);
- Liaison with the Ontario Human Rights Commission on all matters of mutual concern;
- Handling hate literature complaints;
- Attending meetings of the Urban Alliance on Race Relations, which operates three pilot projects on which police officers and community members work together on a committee which deals with race relations matters;
- Work on a sub-committee of the Alliance which is preparing a booklet explaining police powers and duties in racial confrontation;
- Design of a racial attack advice system to assist complainants in laying and prosecuting charges;
- Co-ordination and preparation of the government's response to the Ubale Report on race discrimination against South Asians.

• ***Response to Royal Commissions:*** The office continues to draft ministry policy, in response to various royal commissions. In past years, the office has reviewed and responded to both the Shapiro Report of the Royal Commission on the Toronto Jail and Custodial Services and the Ombudsman's Report on Audit Correctional Institutes. Currently, members are working on issues raised by the Krever Royal Commission and the McDonald Inquiry concerning certain activities of the Royal Canadian Mounted Police, and also on issues raised with respect to the freedom of information proposals.

Law Reform

In the past five or six years, the Federal Law Reform Commission has spawned a considerable volume of working papers and proposals dealing with reform of criminal law in Canada. These proposals require a response from the ministry, both in writing and by attending workshops throughout the year. This response, which has been shared by the Crown Law Office – Criminal and the Crown Attorneys' System, requires considerable time studying the proposals, preparing position papers, and recommending several changes to the Criminal Code which have been acted on by the federal government.

• ***Les droits de la personne et les relations interraciales :*** Les membres du Bureau des avocats de la Couronne s'occupent de ces questions de façon permanente. Leurs activités consistent notamment à :
- Assister à toutes les réunions à la Commission ontarienne des droits de la personne (deux jours par mois).
- Communiquer avec la Commission ontarienne des droits de la personne au sujet de toutes les questions d'intérêt commun.
- Recevoir les plaintes concernant les écrits haineux.
- Participer aux réunions de l'Urban Alliance on Race Relations, qui a mis sur pied trois projets pilotes auxquels collaborent des agents de police et des citoyens qui font partie d'un comité chargé d'étudier les relations inter-raciales.
- Participer aux travaux d'un sous-comité de l'Alliance chargé de préparer une brochure expliquant quels sont les pouvoirs et les devoirs de la police en cas d'affrontement inter-racial.
- Mettre au point un système de consultation pour aider les victimes d'attaques motivées par le racisme à intenter des poursuites.
- Coordonner et préparer la réponse du gouvernement au rapport Ubale sur la discrimination raciale à l'endroit des immigrants originaires d'Asie du Sud.

• ***Réponse aux commissions royales d'enquête :*** Le bureau continue à préparer la politique du ministère en réponse aux recommandations de diverses commissions royales d'enquête. Au cours des dernières années, il a répondu au Rapport Shapiro, de la Commission royale d'enquête sur les services d'incarcération et de détention de Toronto, et au Rapport de l'Ombudsman sur des établissements correctionnels. Il se penche actuellement sur les questions soulevées par la Commission Krever et la Commission McDonald à l'égard de certaines activités de la Gendarmerie royale, ainsi que sur les questions soulevées par le projet de loi sur la liberté de l'information.

Réforme du droit

Depuis cinq ou six ans, la Commission fédérale sur la réforme du droit a produit un volume considérable de documents de travail et de recommandations concernant la réforme du droit criminel au Canada. Le ministère doit répondre à ces recommandations, à la fois par écrit et en participant à des ateliers tout au long de l'année. Le Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel et le Réseau des procureurs de la Couronne ont participé à ce projet en passant énormément de temps à étudier les recommandations, à préparer des énoncés de politique et à soumettre plusieurs propositions de changements au Code criminel auxquelles le gouvernement fédéral a donné suite.

In addition, over the past year, a considerable amount of time and study has been directed toward the victims and witnesses and ways to service, through the criminal justice system, the needs of both victims of crime and corresponding needs of witnesses.

Provincial Offences Act

In addition, the Crown Law Office continues to be engaged in criminal litigation arising out of the Provincial Offences Act.

Extradition and Commission Evidence

With the advent of white collar crime, international criminals, swift means of travel and the nearness of international borders, the office is called upon to proceed with extradition hearings of criminals who have travelled across international borders to escape Canadian criminal law. To prosecute this type of crime, it is now becoming necessary both to apply for Letters Rogatory and orders to take Commission Evidence in foreign countries, and to effect extradition in other cases. In co-operation with the foreign authorities, we reciprocate and assist them with their requests for extradition, Letters Rogatory and Commission Evidence. We also provide direct assistance to the Crown Attorneys in both of these areas. These areas of responsibility have dramatically increased within the past year.

Other Responsibilities

This office also handles various administrative matters in the criminal justice field, including transfer of charges under the Criminal Code, transfer of probation orders, reciprocal enforcement of maintenance orders, the Criminal Records Act, the Lord's Day Act and many prosecutions under provincial and federal statutes other than the Criminal Code of Canada. Another responsibility is the administration of the Protection of Privacy Act in reference to wiretap authorizations.

En outre, au cours de l'année écoulée, les avocats du bureau ont consacré beaucoup de temps à étudier les façons de répondre aux besoins des victimes et des témoins dans le cadre du système de justice criminelle.

Loi sur les infractions provinciales

En outre, le Bureau des avocats de la Couronne continue à s'occuper de litiges criminels découlant de la Loi sur les infractions provinciales.

Extradition et mandat en vue de l'obtention de preuves

Compte tenu de ce qu'on appelle la criminalité des "cols blancs," de l'existence de criminels internationaux, de la rapidité des moyens de transport et de la proximité de frontières internationales, le bureau est amené à s'occuper d'audiences d'extradition dans le cas de criminels qui ont franchi les frontières internationales pour se soustraire au droit criminel canadien. Afin de poursuivre ce genre de criminels, il est devenu nécessaire de demander des lettres rogatoires et des ordonnances permettant d'obtenir des preuves sous mandat dans des pays étrangers, ainsi que de procéder à une extradition dans d'autres cas. Nous travaillons en collaboration avec les autorités de pays étrangers et, à titre de réciprocité, nous les aidons quand elles demandent une extradition, des lettres rogatoires ou un mandat en vue de l'obtention de preuves. Nous procurons également une aide directe aux procureurs de la Couronne dans ces deux domaines. Les activités se rapportant à ces responsabilités se sont énormément développées depuis un an.

Autres responsabilités

Le bureau s'acquitte également de diverses tâches administratives en matière de justice pénale, notamment en ce qui concerne le renvoi des accusations portées en vertu du Code criminel, le transfert des ordonnances de probation, la mise à exécution réciproque des ordonnances alimentaires, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur le dimanche et de nombreuses poursuites intentées en vertu de lois provinciales ou fédérales autres que celles reprises dans le Code criminel du Canada. Enfin, il incombe au bureau d'administrer la Loi sur la protection de la vie privée en ce qui a trait aux autorisations d'écoute électronique.

CIVIL LAW DIVISION

Blenus Wright, Q.C., Assistant Deputy Attorney General

The Assistant Deputy Attorney General is responsible for the operation of the Crown Law Office – Civil Law, which is divided into the Constitutional Law and Civil Law Divisions, and the Legal Services Branches which provides legal advice and legal services to all ministries of government. He deals with conflict-of-interest matters and is the Attorney General's representative on the Rules Committee of the Supreme and County Courts and the Law Foundation of Ontario.

Constitutional Law

John Cavarzan, Q.C., Director

The division consists of five lawyers, including the director. The regular functions of the division include advising all ministries on constitutional questions, reviewing litigation and in Ontario courts, in the Federal Court of Canada, and in the Supreme Court of Canada in which constitutional questions are raised, and engaging in such litigation where advisable.

Since the last annual report, we have experienced almost one full year of operations in the new "charter era". The Canadian Charter of Rights and Freedoms became law in Canada on April 17, 1982. Charter issues have been raised in approximately 500 cases throughout Canada in the first year under the new charter. Many of those cases were heard in Ontario courts, a fact reflected in the flow of Notices of Constitutional Issue this past year which surpassed by far that of the previous year.

The second significant development which placed a heavy demand on the division's resources, and which will continue to do so over the next five years, is the "ongoing process" intended to identify and define aboriginal rights in the constitution. A series of meetings of federal-provincial officials, officials and ministers, and, finally, a first ministers' meeting on March 15 and 16, 1983, resulted in the Accord of March 16, 1983, signed by governments and representatives of the aboriginal peoples. This accord provides that specific amendments will be made to the constitution and it commits the signatories to a series of first ministers' conferences in the five-year period ending April 17, 1987, for the purpose of completing the agenda of aboriginal rights issues.

DIVISION DU DROIT CIVIL

Blenus Wright, c.r., Sous-procureur général adjoint

Le sous-procureur général adjoint administre le Bureau des avocats – Droit civil, formé des Divisions du droit constitutionnel et du droit civil et des Directions des services juridiques qui fournissent des conseils et des services juridiques à tous les ministères du gouvernement provincial. Il s'occupe des conflits d'intérêt et représente le procureur général au Comité des règles de pratique de la Cour suprême et des cours de comté et de la Law Foundation of Ontario.

Droit constitutionnel

John Cavarzan, c.r., Directeur

La division est formée de cinq avocats, parmi lesquels le directeur.

Le rôle habituel de la division consiste notamment à conseiller tous les ministères sur les questions constitutionnelles, à examiner les litiges mettant en cause des questions constitutionnelles devant les tribunaux ontariens, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada, et à intervenir dans ces litiges lorsque cela apparaît souhaitable.

Depuis la publication du dernier rapport annuel, la nouvelle charte a été en application pendant près d'un an. La Charte canadienne des droits et libertés est, en effet, entrée en vigueur le 17 avril 1982. Au cours de cette première année, elle a été invoquée dans environ 500 causes jugées par des tribunaux de tout le Canada. Beaucoup de ces causes ont été jugées par des tirbunaux ontariens, comme en témoigne la forte augmentation du nombre d'avis de questions constitutionnelles reçus cette année par rapport à l'année dernière.

La division a également déployé beaucoup d'efforts en vue de définir les droits des autochtones dans la Constitution, dans le cadre d'un "processus permanent" auquel elle devra consacrer encore beaucoup de temps et d'énergie au cours des cinq prochaines années. À l'issue d'une série de réunions de hauts fonctionnaires et ministres fédéraux et provinciaux et d'une réunion des premiers ministres, les 15 et 16 mars 1983, les gouvernements et les représentants des autochtones ont signé un accord le 16 mars 1983. Aux termes de cet accord, certains amendements seront apportés à la constitution et les signataires s'engagent à tenir une série de conférences des premiers ministres au cours de la période de cinq ans se terminant le 17 avril 1987, en vue de statuer sur toutes les questions relatives aux droits des autochtones.

The division has continued to maintain close liaison with the Ministry of Intergovernmental Affairs and with other interested ministries. Members of the division attended the following federal-provincial conferences during the year:

Federal-Provincial Meeting of Officials on Aboriginal Constitutional Matters
Ottawa
November 17-18, 1982

Federal-Provincial Meeting of Officials on Aboriginal Constitutional Matters
Montreal
December 8-9, 1982

Federal-Provincial Meeting of Officials on Non-Aboriginal Constitutional Issues
Vancouver
January 14, 1983

Federal-Provincial Continuing Committee of Ministers on the Constitution
Ottawa
January 31 – February 1, 1983

Federal-Provincial Meeting of Officials on Aboriginal Constitutional Matters
Ottawa
February 15-16, 1983

Federal-Provincial Meeting of Officials on Aboriginal Constitutional Matters
Ottawa
February 28 – March 1, 1983

First Ministers' Conference on the Constitution
Ottawa
March 15-16, 1983

Each of the above conferences required extensive preparation of materials and follow-up work to implement decisions taken and generally to advance the goals of the conferences.

In addition, members of the division participated in the proceedings of six interministerial committees primarily to provide advice on constitutional issues.

With respect to the normal operations of the division, the Attorney General received 128 notices of constitutional questions being raised in the Ontario courts and 17 notices of constitutional issues in cases before the Supreme Court of Canada. These notices require analysis of the questions involved and assessment as to the advisability of the Attorney General of Ontario being represented. In the result the division represented the Attorney General of Ontario in 22 cases. In addition, members of the division co-operated with

La division est demeurée en contact étroit avec le ministère des Affaires intergouvernementales et les autres ministères intéressés. Ses membres ont, au cours de l'année, participé aux conférences fédérales-provinciales ci-après:

Réunion fédérale-provinciale des autorités gouvernementales sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones
Ottawa
17 et 18 novembre 1982

Réunion fédérale-provinciale des autorités gouvernementales sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones
Montréal
8 et 9 décembre 1982

Réunion fédérale-provinciale des autorités gouvernementales sur les questions constitutionnelles sans rapport avec les autochtones
Vancouver
14 janvier 1983

Comité permanent des ministres fédéraux-provinciaux sur la Constitution
Ottawa
31 janvier et 1er février 1983

Réunion fédérale-provinciale des autorités gouvernementales sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones
Ottawa
15 et 16 février 1983

Réunion fédérale-provinciale des autorités gouvernementales sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones
Ottawa
28 février et 1er mars 1983

Conférence des premiers ministres sur la Constitution
Ottawa
15 et 16 mars 1983

Pour chacune des conférences ci-dessus, la division a dû préparer de la documentation, mettre en oeuvre les décisions prises et, de façon plus générale, promouvoir les objectifs des conférences, ce qui représentait beaucoup de travail.

En outre, des membres de la division ont participé aux délibérations de six comités interministériels, principalement pour leur fournir des conseils sur certaines questions constitutionnelles.

Pour ce qui est des activités normales de la division, le procureur général a reçu 128 avis de questions constitutionnelles soulevées devant les tribunaux de l'Ontario et 17 avis de questions constitutionnelles soulevées dans des causes portées devant la Cour suprême du Canada. La division a dû analyser les questions ainsi soulevées afin d'établir s'il était souhaitable que le procureur général de l'Ontario soit représenté. En fin de compte, la division a représenté le procureur général de l'Ontario dans 22 causes. En outre, ses membres ont collaboré avec les membres de la Division du droit civil et du

members of the Civil Law Division and the Crown Law Office (Criminal) in questions arising in matters dealt with by them. Three of the division's counsel were absent for significant periods during the past fiscal year on maternity leave in the case of two counsel and on sick leave in the case of a third. This coincidence left the division seriously understaffed and accounts for the reduction during this reporting period of participation by division counsel in presenting cases in court.

About 50 per cent of the Notices of Constitutional Issue arise in criminal proceedings. Almost all of the follow-up on those notices is done by the Crown Law Office (Criminal) where the notice raises a charter issue. Counsel in the Constitutional Law Division have provided assistance in several such cases when requested to do so.

Division members served on the interministerial committee which supervised the government-wide review of Ontario legislation in light of the requirements of the new charter and the revised Ontario Human Rights Code. This review was designed to identify and evaluate conflicts between Ontario legislation and the charter and code and, ultimately, to recommend statutory amendments or other appropriate action. Work on this project is not yet completed.

Regina v. Alltrans Express

This was another of the series of "prosecutorial responsibility" cases. Alltrans and other companies were charged with the offence of lessening unduly competition contrary to Section 32(1)(c) of the Combines Investigation Act. The prosecution was undertaken by the Attorney General of Canada. The Alberta Court of Appeal unanimously reversed lower court rulings and granted prohibition to prevent the Attorney General of Canada from prosecuting. This case raises squarely the issue left open by the Supreme Court of Canada in *Hauser*, i.e. whether or not Parliament has validly enacted Section 2 of the Criminal Code which purports to authorize the Attorney General of Canada to act as "the Attorney General" to prosecute offences under federal criminal law found outside the Criminal Code.

Shortly before *Alltrans* was argued, a unanimous Supreme Court of Canada had stated emphatically in *Jabour v. Law Society of British Columbia* that whatever else might be said about other parts of the Combines Investigation Act, Section 32(1)(c) thereof was an exercise of Parliament's "Criminal Law" power.

The Supreme Court of Canada has yet to render its decision in this case.

Bureau juridique de la Couronne (droit criminel) pour des questions les concernant. Trois des avocats de la division se sont absentés pendant de longues périodes au cours de la dernière année financière, deux étant en congé de maternité et le troisième en congé de maladie. En raison de ces circonstances particulières, la division a souffert d'une grave pénurie de personnel, ce qui explique pourquoi le nombre de causes présentées devant les tribunaux par les avocats de la division a diminué par rapport à l'année dernière.

Environ 50 pour cent des avis de questions constitutionnelles sont reliés à des affaires criminelles. Presque tout le suivi de ces avis est effectué par le Bureau des avocats de la Couronne (droit criminel) lorsque la Charte des droits est en cause. Les avocats de la Division du droit constitutionnel ont apporté leur concours, dans plusieurs cas de ce genre, à la demande des intéressés.

Des membres de la division ont fait partie du comité interministériel chargé de superviser la révision des lois ontariennes à la lumière des exigences de la nouvelle charte et du Code révisé des droits de la personne de l'Ontario. Cette révision visait à déceler et évaluer les conflits entre la législation ontarienne, la charte et le code, et à recommander des modifications statutaires ou d'autres mesures appropriées. Ce projet n'est pas encore achevé.

Regina c. Alltrans Express

Il s'agit d'une affaire de "responsabilité du poursuivant" parmi beaucoup d'autres. Alltrans et d'autres sociétés étaient accusées d'avoir diminué la concurrence de façon anormale, commettant ainsi une infraction à l'article 32(1)(c) de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Les poursuites avaient été intentées par le procureur général du Canada. La Cour d'appel de l'Alberta, à l'unanimité, a renversé la décision du tribunal de première instance, interdisant de ce fait au procureur général du Canada d'intenter des poursuites. Cette affaire soulève directement la question laissée sans réponse par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Hauser*; on peut en effet s'interroger sur la validité de la procédure suivie par le Parlement pour promulguer l'article 2 du Code criminel, dont l'objet est de permettre au procureur général du Canada d'agir à titre de "procureur général" pour poursuivre les auteurs d'infractions à des dispositions criminelles fédérales ne figurant pas dans le Code criminel.

Peu avant que l'affaire *Alltrans* ne soit jugée, la Cour suprême du Canada a déclaré catégoriquement, à l'unanimité dans l'affaire *Jabour c. Law Society of British Columbia* que quoiqu'on puisse dire au sujet d'autres parties de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le Parlement avait, dans l'article 32(1)(c) de cette loi, exercé son pouvoir en matière de "droit criminel".

La Cour suprême du Canada n'a pas encore tranché cette affaire.

Attorney General of Canada v. His Honour Judge Wetmore (The Kripps Pharmacy case)

This case was heard by the Supreme Court of Canada at the same time as the *Alltrans* case. Again, the issue was that of prosecutorial responsibility. The British Columbia courts had unanimously ruled invalid the attempt by the Attorney General of Canada to act as "the Attorney General" under Section 2 of the Criminal Code in prosecuting certain offences under Sections 8 and 9 (1) of the Food and Drugs Act, R.S.C. 1970, Chapter F-27.

The Supreme Court of Canada has yet to render its decision in this case.

Northern Telecom

This case arose out of a dispute between rival unions seeking to represent the same group of employees. The constitutional applicability of federal and Ontario labour relations legislation has been used as the principal tactical device by each side to frustrate the efforts of the other to gain certification. The Supreme Court of Canada hearing was the second time that this dispute has reached that court. The Canada Labour Relations Board ruled that the Ontario Labour Relations Act should govern. On appeal to the Federal Court of Appeal, that ruling was reversed.

The Supreme Court of Canada has yet to render its judgment.

Her Majesty the Queen v. Robar

In issue was the validity of provincial legislation which makes it an offence to obstruct a conservation officer in the execution of his duties under a provincial lands and forests enactment. The Criminal Code provides for an identical offence. The Supreme Court of Canada upheld the validity of the legislation.

Sacobie and Paul v. The Queen
Stevenson v. The Queen

These were consolidated appeals from a unanimous decision of the New Brunswick Court of Appeal holding that the provincial Attorney General has jurisdiction to prosecute non-criminal offences under federal law. *Sacobie and Paul* involved a breach of the New Brunswick Fisheries Regulations enacted under the federal Fisheries Act. *Stevenson* involved a breach of the Narcotic Control Act.

The lower courts in New Brunswick had interpreted the *Hauser* decision as precluding the provincial Attorney General from acting as prosecutor for such federal offences.

Le procureur général du Canada c. Son Honneur le juge Wetmore (L'affaire de la pharmacie Kripps)

Cette affaire a été soumise à la Cour suprême du Canada en même temps que l'affaire *Alltrans*. Là encore, la question était celle de la responsabilité de la poursuite. Les tribunaux de Colombie-Britannique avaient estimé à l'unanimité que le procureur général du Canada n'avait pas le droit d'agir en tant que "procureur général" en vertu de l'article 2 du Code criminel pour poursuivre les auteurs de certaines infractions aux articles 8 et 9(1) de la Loi des aliments et drogues, L.R.C. 1970, chapitre F-27.

La Cour suprême du Canada n'a pas encore rendu de décision dans cette affaire.

Northern Telecom

Cette affaire découle d'un conflit entre deux syndicats rivaux qui voulaient représenter le même groupe d'employés. Chaque partie a eu recours, comme principal moyen tactique, aux législations fédérale et ontarienne sur les relations de travail, en discutant de leur application constitutionnelle, pour empêcher l'autre partie de se faire accréditer. Lorsque la Cour suprême du Canada a entendu cette cause, c'était la deuxième fois que ce conflit lui était soumis. La Commission des relations de travail du Canada a estimé que la Loi sur les relations de travail de l'Ontario devrait l'emporter. La Cour d'appel fédérale a renversé ce jugement en appel.

La Cour suprême du Canada n'a pas encore rendu son verdict.

Sa Majesté la Reine c. Robar

Ce qui a été en question, c'est la validité des dispositions législatives provinciales aux termes desquelles "commet une infraction quiconque empêche un agent de protection de la nature d'exercer ses fonctions en vertu d'un texte provincial sur les terres et forêts". Il existe une infraction identique dans le Code criminel. La Cour suprême du Canada a confirmé la validité de ces dispositions législatives.

Sacobie et Paul c. la Reine
Stevenson c. la Reine

Il s'agissait d'appels conjoints interjetés contre une décision unanime de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, qui avait estimé que le procureur général de la province avait le pouvoir d'intenter des poursuites en cas d'infractions non criminelles relevant de lois fédérales. Dans l'affaire *Sacobie et Paul*, il s'agissait d'infractions aux règlements sur les pêches du Nouveau-Brunswick, lesquelles ont été édictées en vertu de la Loi fédérale sur les pêches. Dans l'affaire *Stevenson*, il s'agissait d'une infraction à la Loi sur les stupéfiants.

The Supreme Court of Canada dismissed the appeal from the bench at the conclusion of argument stating that no constitutional issue was raised by the appeal and endorsing the New Brunswick Court of Appeal reasons – Parliament's definition of Attorney General in Section 2 of the Criminal Code clearly contemplates that the provincial Attorney General can prosecute such offences. The provincial Attorney General may be displaced only where the proceedings are instituted at the instance of the Government of Canada and conducted by or on behalf of that government.

The following cases in other courts are also of significance:

Her Majesty the Queen v. Casserley

The Court of Appeal dismissed an appeal from a ruling by the trial judge that Ontario has no authority to charge fees for room and board to prisoners serving intermittent sentences of imprisonment in provincial institutions. The fees had been charged pursuant to a regulation adopted under the Ministry of Correctional Services Act. Casserley had been convicted of a Criminal Code offence.

Walker v. The Minister of Housing for the Province of Ontario

This application for judicial review was brought on behalf of farmers living in the vicinity of the Chatham Municipal Airport. It is a challenge to the constitutional authority of the Minister of Housing under the Planning Act to issue ministerial zoning orders imposing height restrictions around the airport. The Court of Appeal held the zoning orders to be invalid. Application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada is now pending.

In the Matter of Halam Park Apartments v. Janus Apartments

The applicability of the provincial rent review scheme in the Residential Tenancies Act was challenged in respect of a limited dividend housing project financed under the National Housing Act. The federal act prescribes the maximum rent which may be charged by the landlord. The Divi-

Selon les tribunaux de première instance du Nouveau-Brunswick, la décision rendue dans l'affaire ***Hauser*** empêchait le procureur général de la province d'intenter des poursuites pour ce genre de délits relevant de lois fédérales.

La Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de la magistrature à la fin de la plaidoirie, affirmant que celui-ci ne soulevait aucune question d'ordre constitutionnel et prenant à son compte les raisons invoquées par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick: la définition de procureur général que le Parlement a donnée à l'article 2 du Code criminel montre bien que le procureur général d'une province peut intenter des poursuites pour de tels délits. Le procureur général de la province ne peut être mis à l'écart que lorsque les poursuites sont entamées à la demande du gouvernement du Canada ***et*** menées par lui ou en son nom.

Voici quelques affaires importantes qui ont été soumises à d'autres tribunaux:

Sa Majesté la Reine c. Casserley

La Cour d'appel a rejeté un appel d'une décision d'un juge de première instance, lequel avait estimé que l'Ontario n'avait pas le droit de réclamer des frais de logement et de nourriture aux prisonniers qui purgent des peines de prison par intermittence dans des pénitenciers provinciaux. Ces frais avaient été facturés conformément à un règlement adopté en vertu de la Loi sur le ministère des Services correctionnels*. Casserley avait été reconnu coupable d'une infraction au Code criminel.

Walker c. le ministre du Logement de la province de l'Ontario

Cette demande de révision judiciaire avait été présentée au nom d'agriculteurs vivant près de l'aéroport municipal de Chatham. Ce qui était en cause, c'est le pouvoir constitutionnel qui permettrait au ministre du Logement, en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire*, d'émettre des ordonnances de zonage ministérielles limitant la hauteur des constructions autour de l'aéroport. La Cour d'appel a déclaré nulles ces ordonnances de zonage. La permission d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada a été demandée.

Dans l'affaire de Halam Park Apartments c. Janus Apartments

Le mécanisme de révision des loyers de la province prévu dans la Loi sur la location résidentielle* a été contesté au sujet d'un programme de logements à dividendes limités, lequel était financé en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. La loi fédérale fixe le loyer maximum que peut demander un propriétaire. La Cour divisionnaire a jugé que la législation provinciale s'appliquait. La Cour d'appel a refusé la permission d'interjeter appel.

sional Court found the provincial legislation to be applicable. The Court of Appeal refused application for leave to appeal.

Crown Trust et al. v. Attorney General of Ontario et al.
Seaway Trust et al. v. Her Majesty the Queen et al.

These judicial review applications challenge the validity of amendments to the Loan and Trust Corporations Act, the Crown Trust Act, orders-in-council thereunder and a variety of administrative acts in regard to the take-over by the registrar of Crown Trust, Greymac Trust and Seaway Trust. The challenges are based primarily on the Charter of Rights and Freedoms. Preliminary motions in regard to the jurisdiction of the Divisional Court and outstanding subpoenas against the Minister of Consumer and Commercial Relations and officials in that ministry are now before the Court of Appeal.

Inman v. Ivor

The Divisional Court held that the jurisdiction conferred upon the Deputy Director of Land Titles by the Land Titles Act to construe a document when determining title to land for the purpose of first registration does not violate Section 96 of the Constitution Act, 1867.

Crown Trust et al. c. le procureur général de l'Ontario et al. Seaway Trust et al. c. Sa Majesté la Reine et al.

Ces demandes de révision judiciaire contestent la validité de modifications apportées à la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*, à la Loi sur Crown Trust*, aux décrets en découlant et à diverses mesures administratives concernant le rachat, par le registrateur, de Crown Trust, Greymac Trust et Seaway Trust. Les motifs de la contestation reposent essentiellement sur la Charte des droits et libertés. La Cour d'appel a déjà été saisie des requêtes préliminaires concernant la juridiction de la Cour divisionnaire et de citations en suspens contre le ministre de la Consommation et du Commerce, ainsi que contre des fonctionnaires appartenant à son ministère.

Inman c. Ivor

La Cour divisionnaire a estimé que les pouvoirs conférés au directeur adjoint de l'enregistrement des droits immobiliers par la Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers*, pouvoirs lui permettant d'interpréter un document au moment d'établir un titre de propriété aux fins du premier enregistrement sont conformes à l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Constitutional Law/Droit constitutionnel

Statistical Summary for Fiscal Year 1982-1983

Résumé des statistiques pour l'année financière 1982-1983

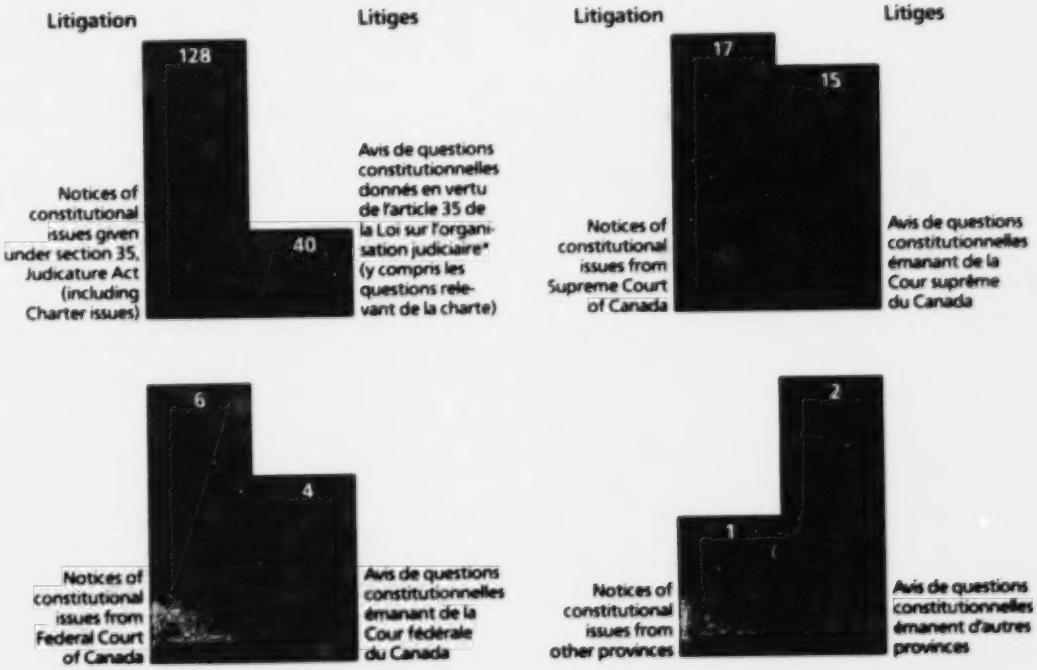

Sniderman v. Sniderman

An application for leave to appeal the decision of a Supreme Court judge who held that a spouse may claim support under the provisions of the Family Law Reform Act notwithstanding that the spouse has also issued a petition for divorce under the federal Divorce Act, was dismissed.

The Corporation of the City of Hamilton v. The Hamilton Harbour Commissioners and the Regional Assessment Commissioner for the Regional Municipality of Hamilton-Wentworth (Region No. 19)

The Attorney General of Ontario intervened in these proceedings because of the argument advanced on behalf of the Hamilton Harbour Commissioners that Section 18 of the Federal Court Act gives exclusive jurisdiction to the Federal Court in proceedings against the commissioners. Since the issue in the action was the liability of the commissioners to assessment and taxation under provincial law, no federal law was involved, and Southey J. applied the Supreme Court of Canada decision in *Jabour* to rule that the Supreme Court of Ontario has jurisdiction to entertain these proceedings.

Section 18 of the Federal Court Act was "read down" in order to limit the scope of its operation.

Sniderman c. Sniderman

On a refusé la permission d'en appeler d'une décision d'un juge de la Cour suprême qui avait estimé qu'un conjoint peut réclamer une aide financière en vertu de la Loi portant réforme du droit de la famille, même si ce conjoint a également présenté une requête de divorce en vertu de la Loi fédérale sur le divorce.

La Corporation de la Ville de Hamilton c. les commissaires du Port de Hamilton et le commissaire de l'Évaluation régionale pour la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth (région nº 19)

Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans ces instances à cause de l'argument avancé au nom des commissaires du Port de Hamilton, selon lequel l'article 18 de la Loi sur la Cour fédérale donne compétence exclusive à la Cour fédérale dans les instances contre les commissaires. Vu que la question en cause était la responsabilité des commissaires en ce qui a trait à l'évaluation et à l'imposition en vertu de la loi provinciale, aucune loi fédérale n'était concernée. En conséquence, le juge Southey s'est appuyé sur la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Jabour* pour juger que ces instances relevaient de la Cour suprême de l'Ontario.

Constitutional Law/Droit constitutionnel

Statistical Summary for Fiscal Year 1982-1983

Résumé des statistiques pour l'année financière 1982-1983

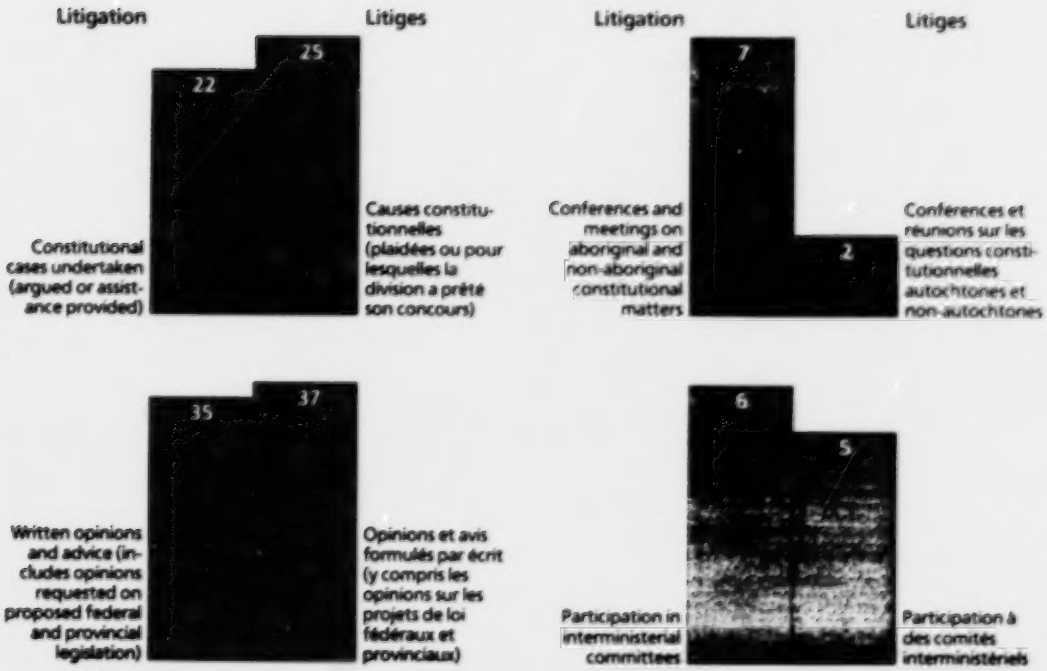

Crown Law Office – Civil Law

Julian Polika, Q.C., Director

The division consisted of 27 lawyers by the end of March, 1983, including the director, who provide an independent legal service for all ministries of the government, especially in the area of civil litigation.

Serving the Ministry of the Attorney General

The division provides a complete civil legal service for the ministry and, in the area of civil litigation and opinions, the work continues to increase and become more varied. In particular, litigious and advisory matters involving sheriffs and the court system have continued to increase with particular emphasis on interpleader applications.

Serving Other Ministries

The division continues to serve other ministries and appears on behalf of the government in actions in the Small Claims Court, in the County, Supreme and Federal Court Trial Division, and in appeals in applications before the Divisional Court, Court of Appeal for Ontario, Federal Court of Appeal and Supreme Court of Canada.

The division also appeared before various boards and tribunals and conducted provincial prosecutions on behalf of a number of ministries. For those ministries and other governmental bodies not served by the Common Legal Services program, the branch provided a complete legal service.

The division has also been involved in labour/management matters. Counsel are appearing on grievances on a regular basis and in consequential court proceedings.

Workload

The number of new cases assigned during the fiscal year (excluding the Reciprocity Office) increased by 10 per cent to 2,397. As of March 31, 1983, there were 4,630 cases in progress as opposed to 3,320 the preceding year, an increase of 39 per cent. The bulk of the cases handled and in progress were in the area of serious litigation, that is applications for judicial review, Supreme Court of Ontario actions and actions in other levels of court. The increase in intake over the last several fiscal periods together with a number of complex, time-consuming litigious matters increased the workload beyond previous and predicted levels not only for the division as a whole but for each individual Crown law officer.

L'article 18 de la Loi sur la Cour fédérale a été interprété d'une façon qui en limite la portée.

Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil

Julian Polika, c.r., Directeur

À la fin de mars 1983, le personnel de la division se composait d'un directeur et de 26 autres avocats qui assurent à tous les ministères des services juridiques indépendants, surtout dans le domaine du droit civil.

Services fournis au ministère du Procureur général

La division fournit au ministère une gamme complète de services juridiques dans le domaine du droit civil. Sa charge de travail continue à augmenter et à se diversifier en ce qui concerne les litiges civils et les opinions juridiques. C'est surtout le cas pour les affaires nécessitant l'intervention des shérifs et des tribunaux ainsi que les demandes d'appel en garantie formelle.

Services fournis aux autres ministères

La division continue à assurer ses services aux autres ministères et à plaider au nom du gouvernement en première instance, devant la cour des petites créances, la cour de comté, la Cour suprême et la Cour fédérale, ainsi qu'en appel devant la Cour divisionnaire, la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

La division a également comparu devant divers conseils, commissions et tribunaux et intenté des poursuites devant la Cour provinciale au nom d'un certain nombre de ministères. Elle a, d'autre part, fourni une gamme complète de services juridiques aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui ne sont pas desservis par les Services juridiques communs.

La division est également intervenue dans les conflits de travail. Ses avocats plaident régulièrement dans les causes de griefs et dans les procès qui en résultent.

Charge de travail

Le nombre de nouvelles causes confiées à la division au cours de l'exercice financier (à l'exclusion du Bureau des accords de réciprocité) s'est accru de 10 pour cent, pour passer à 2 397. Au 31 mars 1983, la division avait 4 630 affaires en cours contre 3 320 l'année précédente, soit 39 pour cent de plus. La majorité de ces affaires étaient des causes importantes, c'est-à-dire des demandes de révision judiciaire et des actions devant la Cour suprême de l'Ontario ou devant d'autres instances. Comme, depuis plusieurs années, la division se voit confier des causes à la fois plus nombreuses et plus complexes, sa charge de travail et celle de chacun de ses avocats s'est alourdie au-delà de toutes les prévisions.

Value of Files in Progress

A sampling of the work in progress was taken to obtain an indication of the dollar value of claims being processed for and against the Crown. As of December 1, 1982, 200 files were identified as having a total value of approximately $200 million. Not included were several large complex matters which in themselves could involve claims in excess of $200 million.

Complex Actions

In the last few years the division has been seized with a number of complex and notable actions each involving an inordinate amount of time on the part of the Crown law officers involved. The following actions are of particular significance:

- As a result of provincial action concerning Crown Trust Company, Greymac Trust Company and Seaway Trust Company, some 39 new files were opened, reflecting various claims against Her Majesty the Queen. The ensuing litigation has been complex and continues before the courts;

- The division is acting on behalf of the province's insurers in over 100 actions arising out of derailment in Mississauga resulting in a spill of chlorine. The 100 actions reflect claims as against Her Majesty for damages as a result of the efforts taken to deal with the emergency and involve more than 1,000 claimants;

- In the area of Indian land claims, "the Temagami land claims" are at trial. The trial commenced in June, 1982, and by the close of the fiscal year over 70 days of evidence had been completed with the expectation that the trial will continue well into the fall of 1983;

- In connection with the collapse of Re-More Investment Management Corporation and Astra Trust Company and related companies, the division is seized of 50 actions involving 300 plaintiffs. A test action involving 18 plaintiffs is scheduled to go ahead to determine the issue of damages;

- A counsel from the division is appearing as commission counsel to the royal commission on high-rise fires with the result that over five months of that counsel's time has been devoted during this fiscal period solely to that important endeavour;

- The division is seized with the civil consequences of the prosecution in the case of deaths of babies at Sick Children's Hospital. In addition to the anticipated civil action the counsel will participate in the royal commission pertaining to the deaths and the consequential prosecution;

Valeur des affaires en cours

Nous avons prélevé un échantillon de 200 affaires en cours afin d'avoir une idée de la valeur des actions intentées en faveur de la Couronne ou contre elle au 1er décembre 1982. La somme totale en jeu atteignait environ 200 millions de dollars. Cela ne comprenait pas plusieurs causes très importantes qui pouvaient elles-mêmes valoir plus de 200 millions de dollars.

Actions complexes

Depuis quelques années, la division est saisie d'un certain nombre de causes complexes qui ont fait couler beaucoup d'encre et auxquelles les avocats doivent consacrer énormément de temps. Voici quelques-uns de ces dossiers:

- À la suite d'une instance introduite devant la Cour provinciale au sujet des compagnies Crown Trust, Greymac Trust et Seaway Trust, la division a ouvert 39 nouveaux dossiers concernant diverses actions contre Sa Majesté la Reine. Il s'agit d'une affaire complexe qui est toujours devant les tribunaux.

- La division représente les assureurs de la province dans une centaine de causes portant sur le déraillement survenu à Mississauga qui a causé un déversement de chlore. Ces actions en dommages et intérêts ont été intentées contre Sa Majesté par plus de 1 000 demandeurs à la suite des dommages résultant des efforts déployés pour faire face à cette catastrophe.

- En ce qui concerne les revendications foncières des Indiens, les tribunaux examinent actuellement celles de la bande Temagami. Le procès a commencé en juin 1982. À la fin de l'année financière, le tribunal avait déjà consacré plus de 70 journées à l'audition de la preuve et des témoignages, et le procès devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'automne 1983.

- À la suite de la faillite de Re-Mor Investment Management Corporation et d'Astra Trust Company et de leurs filiales, la division a été saisie de 50 actions en justice présentées par 300 plaignants. Une action type au nom de 18 plaignants doit être intentée afin de savoir à quoi s'en tenir sur la question des dommages et intérêts.

- Un avocat de la division joue le rôle de conseiller auprès de la Commission royale d'enquête sur les incendies dans les grands immeubles. Au cours de l'année financière écoulée, cet avocat a consacré plus de cinq mois de son temps à cette tâche importante.

- La division a été saisie des conséquences civiles des poursuites criminelles intentées à la suite du décès de nouveau-nés à l'Hospital for Sick Children de Toronto. Les avocats de la division vont sans doute devoir non seulement s'occuper de l'action civile prévue, mais aussi participer aux travaux de la Commission royale d'enquête sur ces décès ainsi qu'aux poursuites qui en résulteront.

• A test case is winding its way through the appellate courts regarding claims against the Crown for damages resulting from the use of salt on highways in the winter. The result will determine a pending action for damages in the amount of $800,000 as well as other similar actions;

• Another test case is being prosecuted regarding claims by the Crown for damages to the highways as a result of motor vehicle accidents. The result will determine similar claims on behalf of the Crown totalling $400,000 yearly on a continuing basis.

Law Reform

Over the past few years, there have been a considerable volume of reports, working papers and proposals dealing with the reform of provincial and federal law. These proposals have required response from the ministry. The division has shared in the response by writing and participating in programs and seminars throughout the year. In particular the division is participating in the review of the Williston Report on the Rules of Practice with a permanent member participating in the rules committee's sub-committee on the new Rules of Practice. In addition the division has reviewed and provided comment on the proposed Courts of Justice Act.

Charter of Rights

The passage by parliament of the Constitution Bill in November, 1981, and its subsequent passage by the British Parliament has had considerable effect on the practice of civil law as it relates to the Charter of Rights. Counsel in the division have taken on various challenges based upon the provisions of the Charter of Rights. In addition, counsel have worked closely with counsel in the Constitutional Law Division to ensure that the positions taken, are in accord with provincial policy. In particular the division is defending challenges to the Theatres Act and the Inflation Restraint Act.

Affirmative Action

The division has been and is fully committed to the principles of Affirmative Action not only as to sex but also in respect of individuals with physical impairments. Presently there are eight female Crown law officers out of 27, an increase of 50 per cent over the previous year.

• Les tribunaux d'appel se penchent actuellement sur une action type intentée contre la Couronne à l'égard des dommages causés par le sel répandu sur les routes en hiver. L'issue de cette cause sera déterminante pour d'autres actions en dommages et intérêts intentées pour les mêmes motifs, dont une de 800 000 $.

• Les demandes en dommages-intérêts présentées par la Couronne à la suite des dégâts causés aux installations routières à l'occasion d'accidents d'automobile font également l'objet d'une action type. L'issue de cette affaire sera déterminante pour les demandes du même genre qui ont été présentées au nom de la Couronne et qui représentent une somme totale annuelle de 400 000 $.

Réforme du droit

Depuis quelques années, le ministère a reçu un volume considérable de rapports, de documents de travail et de propositions concernant la réforme des lois provinciales et fédérales. La division a aidé le ministère à y répondre, à la fois par écrit et en participant à divers programmes et colloques.

La division a notamment pris part à l'étude du rapport Williston sur les règles de procédures et un de ses membres a participé de façon permanente aux travaux du sous-comité du Comité des règles de pratique chargé d'examiner les nouvelles règles de procédure. La division a également exprimé son opinion à l'égard du projet de loi sur les cours de justice.

Charte des droits

La Loi constitutionnelle qui a été adoptée par le Parlement canadien en novembre 1981 et ratifiée ensuite par le Parlement britannique a eu des répercussions considérables sur la pratique du droit civil. Plusieurs lois ont été contestées en vertu des dispositions de la Charte des droits, ce qui a occasionné beaucoup de travail aux avocats de la division. Ces derniers ont également collaboré avec leurs collègues de la division du droit constitutionnel pour s'assurer que les positions adoptées sont conformes à la politique provinciale. La division conteste surtout les actions intentées contre la Loi sur les salles de cinéma* et la Loi sur le contrôle de l'inflation*.

Action positive

Comme par le passé, la division souscrit entièrement aux principes de l'action positive en ce qui concerne non seulement le personnel féminin, mais aussi les personnes handicapées. Huit femmes figurent actuellement au nombre des 27 avocats de la Couronne, soit 50 pour cent de plus que l'année dernière.

Formation et perfectionnement

Chaque automne, les membres de la division rencontrent leurs collègues de la Division du droit constitutionnel afin d'étudier avec eux des questions de droit civil particulièrement importantes.

Training and Development

Every fall the division meets with the Constitutional Law Division to review matters of particular importance in the area of civil law. This meeting is educational in nature with seminars, panel discussions and lectures on legal subjects of current interest. Crown law officers during the year attend seminars held by the Canadian Bar Association, the Law Society of Upper Canada as well as private organizations to augment their expertise. In addition Crown law officers have participated in such seminars as instructors and lecturers.

French-language Instruction

As a result of changes to the Judicature Act, the division must be in a position to act where the language of pleadings of trial is French. In the fiscal year 1982-83, lawyers on staff were on French-language courses. The program is in keeping with the introduction of the French-language into the court process in Ontario.

Reciprocity Office

This part of the division deals with the enforcement of foreign maintenance orders, the service of foreign legal documents and similar matters. In addition it has the responsibility for the administration of the Hague Convention on the civil aspects of international child abduction as implemented by Ontario.

During the fiscal year the division handled a total of 1,361 maintenance orders. Some 617 provisional and final orders were received from 31 reciprocating provinces, the United States and other countries. In addition, the division forwarded 744 provisional and final orders to 27 reciprocating jurisdictions, and dealt with 117 other requests pertaining to the location of absent parents, requests for service of documents from other countries and letters rogatory.

Particular Services Rendered

• ***Judicial Review:*** Under the Judical Review Procedure Act, the Attorney General is entitled to be heard in person or by counsel in all matters of judicial review and, by statute, all applications for judicial review must be served upon the Attorney General.

At the time of service, applications are examined to determine whether an intervention will be made on behalf of the Attorney General or whether the branch will be acting on behalf of a named party. In the fiscal year 1982-83, 317 applications for judicial review were received (an increase of 39.6 per cent) and counsel for the branch intervened or appeared on behalf of parties in 159 of these applications (an increase of 72 per cent).

Ces réunions ont un caractère éducatif et revêtent la forme de colloques, de groupes de discussion ou de conférences sur des sujets d'actualité dans le domaine juridique. Au cours de l'année, les avocats de la Couronne participent à des colloques organisés par l'Association canadienne du Barreau, la Société du Barreau du Haut-Canada ainsi que des organismes privés, dans le but de se perfectionner. Des avocats de la Couronne ont également participé à ces colloques en qualité de moniteurs et de conférenciers.

Cours de français

À la suite des changements apportés à la Loi sur l'organisation judiciaire, la division doit être en mesure de remplir son rôle même lorsque la procédure écrite ou le procès sont en français. Au cours de l'année financière 1982-1983, des avocats de la division ont suivi des cours de français. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'établissement de services en français dans le système judiciaire de l'Ontario.

Bureau des accords de réciprocité

Ce service assure l'exécution des ordonnances alimentaires émanant de tribunaux étrangers et il se charge également de signifier les avis et autres documents juridiques similaires provenant de juridictions étrangères. C'est également lui qui administre la Convention de la Haye sur les aspects civils des rapts d'enfants internationaux, conformément aux ententes conclues par l'Ontario.

Au cours de l'année financière, la division a été saisie de 1 361 ordonnances alimentaires. Elle a reçu quelque 617 ordonnances provisoires et définitives émanant de 31 juridictions (provinces, États-Unis et autres pays) signataires d'un accord de réciprocité. En outre, la division a envoyé 744 ordonnances provisoires et définitives à 27 de ces juridictions et elle a répondu à 117 demandes relatives à la recherche de parents absents, à la signification d'actes juridiques provenant de pays étrangers et à des lettres rogatoires.

Services particuliers

• ***Révision judiciaire:*** La Loi sur la procédure de révision judiciaire autorise le procureur général à se faire entendre, en personne, ou par le truchement d'un avocat, dans tous les cas de révision judiciaire et la loi prévoit que toutes les demandes de révision judiciaire doivent être signifiées au procureur général.

Lorsque le procureur général a été saisi d'une demande, la division examine cette dernière afin d'établir si elle interviendra au nom du procureur général ou d'une autre partie. Au cours de l'année financière 1982-1983, la division a reçu 317 demandes de révision judiciaire (soit 39,6 pour cent de plus) et elle est intervenue au nom de parties relativement à 159 de ces demandes (ce qui représente une augmentation de 72 pour cent).

• ***Claims for and Against the Crown:*** Pursuant to The Proceedings Against the Crown Act, a Notice of Claim must be served upon counsel in the branch before an action is brought against the Crown. This enables counsel to investigate the claim before an action has begun to determine what the position of the Crown will be and whether a settlement is possible. The branch handles the full range of claims available in law except for certain technical subjects requiring particular expertise such as patents and trademarks. In the fiscal year 1982-83, the branch received 212 Notices of Claim.

• ***Motor Vehicle Accident Claims:*** The branch acts on behalf of the government in respect of motor vehicle accident claims where the government or an employee has a claim against an individual. Claims against the government where the government has no counterclaim are handled by our insurers' counsel. These claims are first handled by the claims director; if settlement is not possible an action is brought in the appropriate level of court, counsel assigned and the matter brought to completion. In the fiscal year 1982-83, 745 such claims were received.

• ***Mechanics' Lien Actions:*** As of January 1, 1976, The Public Works Creditors Payment Act was repealed and the Crown, save for the Ministry of Transportation and Communications, was made subject to the provisions of The Mechanics' Lien Act with the exception that a lien could not be attached to property of the Crown. In the fiscal year 1982-83, 122 such actions were received by the branch (an increase of 93 per cent).

• ***Expropriations:*** Over the last number of years the branch developed expertise in the area of expropriations. On behalf of the Ministry of Transportation and Communications and the Ministry of Government Services, the branch now handles matters before the Land Compensation Board and in the courts. In the fiscal year 1982-83, 11 such matters were received.

• ***Boards and Tribunals:*** The branch provides counsel service and advice to various boards and tribunals, for example, the Game and Fish Hearing Board, the Environmental Assessment Board, the

• ***Recours:*** La Loi sur les actions contre la Couronne* prévoit qu'il faut signifier un avis de demande aux avocats de la direction avant de pouvoir intenter une action contre la Couronne. Cela permet aux avocats d'étudier la demande avant que l'instance ne soit introduite afin d'établir quelle sera la position de la Couronne et s'il est possible d'en arriver à un règlement. La direction se charge de tous les recours que permet la loi, sauf dans certains domaines techniques nécessitant des connaissances particulières tels que celui des brevets et des marques de commerce. Au cours de l'année financière 1982-1983, la direction a reçu 212 avis de demande.

• ***Accidents de véhicules automobiles:*** C'est la direction qui se charge d'intenter une action contre un particulier, au nom du gouvernement ou d'un de ses employés, en cas d'accident de véhicules automobiles. Les avocats de nos assureurs s'occupent des demandes introduites contre le gouvernement en l'absence de demande reconventionnelle. Le directeur des demandes commence par examiner chaque cas; s'il n'est pas possible de s'entendre sur un règlement, la direction introduit une action auprès du tribunal compétent, et un avocat est chargé de régler le cas. Au cours de l'année financière 1982-1983, il y a eu 745 demandes de ce genre.

• ***Privilège du constructeur ou du fournisseur:*** Le 1er janvier 1976, la Loi sur le paiement des créanciers des ouvrages publics* a été abrogée et, à l'exception du ministère des Transports et des Communications, la Couronne a été assujettie aux dispositions de la Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*. Cette loi prévoit néanmoins que les biens de la Couronne ne peuvent faire l'objet d'aucun privilège. Au cours de l'année financière 1982-1983, la direction a reçu 122 actions introduites en vertu de cette loi (soit une augmentation de 93 pour cent).

• ***Expropriations:*** Depuis quelques années, la direction s'est spécialisée dans le domaine des expropriations. C'est elle qui défend maintenant les intérêts du ministère des Transports et des Communications et du ministère des Services gouvernementaux devant l'Office d'indemnisation foncière et les tribunaux. Au cours de l'année financière 1982-1983, 11 cas d'expropriation lui ont été confiés.

Crown Law Office – Civil Law
Sampling of Claims
Pending Against the Crown
as of December 1, 1982

Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil
Demandes contre
la Couronne en instance
le 1er décembre 1982

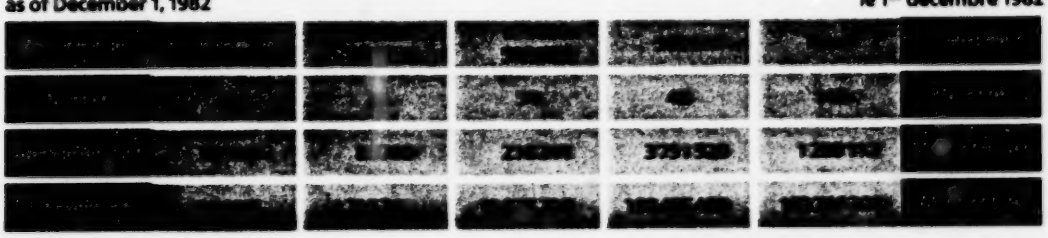

Ontario Municipal Board, the Criminal Injuries Compensation Board.

The Ontario Human Rights Commission continues to make use of the branch. Counsel have appeared on behalf of the commission on boards of inquiry ordered by the Minister of Labour to investigate alleged breaches of the Human Rights Code.

During 1982-83, 134 such matters were received.

• ***Her Majesty's Proctor:*** Pursuant to the Matrimonial Causes Act, the position of Her Majesty's Proctor was created to provide an independent officer to assist the courts in divorce actions and other related matrimonial causes. Counsel within the branch appear regularly in respect of applications made by a spouse in a divorce action to prevent the issuance of a decree absolute. The courts also have called upon the Queen's Proctor for assistance in pending matrimonial matters. At present, the Queen's Proctor is the director of the division.

In the fiscal year 1982-83, 118 Queen's Proctor matters were reviewed and counsel within the office actively dealt with 41 of these (an 86 per cent increase).

• ***Provincial Prosecutions:*** The branch has been called upon to conduct provincial prosecution cases involving a particular area of expertise or when the matter transcends county boundaries. In particular, prosecutions have been conducted on behalf of the Ministry of Natural Resources under The Game and Fish Act and related statutes. In the fiscal year 1982-83, 16 such prosecutions were conducted.

• ***Advisory Services – Providing Legal Opinions:*** The branch, in response to specific inquiries from the ministries, provides legal opinions on a wide variety of subjects involving interpretation of provincial statutes. These opinions may also be prepared with a view to establishing a position for a ministry in anticipation of litigation, or as a result of litigation. In the fiscal year 1982-83, 204 opinions were provided.

• ***Commissions et tribunaux:*** La direction assure des services et des conseils juridiques à un certain nombre de commissions et de tribunaux tels que la Commission des recours en matière de chasse et de pêche, la Commission d'évaluation de l'environnement, la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

La Commission ontarienne des droits de la personne continue à faire appel aux services des avocats de la direction. Ces derniers ont comparu en son nom devant des commissions d'enquête chargées par le ministre du Travail d'examiner de prétendues infractions au Code ontarien des droits de la personne.

Au cours de l'année financière 1982-1983, la direction a reçu 134 cas de ce genre.

• ***Le mandataire de Sa Majesté :*** Conformément aux dispositions de la Loi sur les causes matrimoniales, un mandataire de Sa Majesté est désormais chargé d'assister les tribunaux dans les causes de divorce et autres causes connexes. Des avocats de la direction interviennent régulièrement lorsqu'un conjoint présente une demande en vue d'empêcher l'émission d'un jugement irrévocable de divorce. Les tribunaux ont également demandé l'aide du mandataire de la Reine pour un certain nombre de causes matrimoniales en suspens. Pour le moment, le mandataire de la Reine est le directeur de la division.

Au cours de l'année financière 1982-1983, le mandataire de la Reine a été saisi de 118 dossiers et les conseillers de la direction sont intervenus dans 41 causes (une augmentation de 86 pour cent).

• ***Poursuites provinciales :*** La direction a été chargée d'intenter des poursuites provinciales dans certains domaines spécialisés ou lorsque l'affaire outrepassait les limites du comté. Elle a notamment intenté des poursuites au nom du ministère des Ressources naturelles en vertu de la Loi sur la chasse et la pêche et des lois connexes. Au cours de l'année financière 1982-1983, la direction a intenté 16 poursuites de ce genre.

• ***Services consultatifs – avis juridiques :*** En réponse à des questions précises émanant des ministères, la direction donne des avis juridiques sur une vaste gamme de sujets nécessitant l'interpré-

Crown Law Office – Civil Law
Sampling of Claims
Pending on behalf of the Crown
as of December 1, 1982

Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil
Demandes introduites au nom de la Couronne au 1er décembre 1982

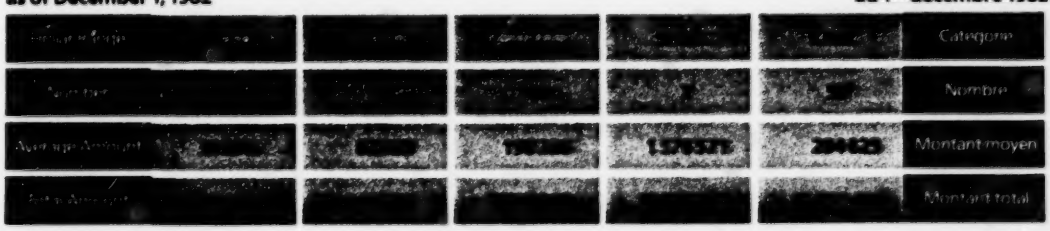

Legislative Advice: The branch is frequently involved in the preparation of legislation where a change may be necessitated by a court judgment. This requires constant liaison with the ministries concerned in order to ensure that the legislative changes conform to judicial pronouncements as well as to the needs of a ministry. In addition, in relation to statutes administered by the Ministry of the Attorney General, legal officers are expected to recommend necessary changes and to work with the Policy Development Division and with the Legislative Counsel to see that those changes are carried out.

On a day-to-day basis, legal officers answer public inquiries pertaining to statutes administered by the ministry.

• ***Solicitors Work:*** The branch provides a full range of solicitor's services to the ministries and, in particular, to the Ministry of Tourism and Recreation, which does not have its own legal branch. The branch has conducted all solicitor's services for Ontario Place Corporation.

• ***Petitions to Cabinet:*** Counsel in the branch are responsible for preparing petitions to Cabinet originating primarily because of statutory provisions in The Ontario Municipal Board Act and The Ontario Highway Transport Board Act. In the fiscal year 1982-83, 114 such matters were received.

tation des lois provinciales. Elle prépare également des avis pour aider un ministère à établir sa position en prévision ou à la suite d'un litige. La direction a fourni 204 avis juridiques au cours de l'année financière 1982-1983.

• ***Conseils législatifs :*** La direction collabore souvent à la préparation de projets de loi lorsque certains changements législatifs s'imposent à la suite d'un jugement rendu par un tribunal. Elle doit pour cela demeurer en communication étroite avec les ministères intéressés afin de veiller à ce que les changements apportés soient conformes à la décision du tribunal et aux exigences du ministère. Les avocats doivent également recommander des changements aux lois administrées par le ministère du Procureur général et collaborer avec la Division de l'élaboration de la politique et le conseiller législatif afin de veiller à ce que les changements nécessaires soient effectués.

D'autre part, les avocats de la direction doivent répondre quotidiennement aux demandes de renseignements adressées par le public à l'égard des lois administrées par le ministère.

• ***Services de procureurs :*** La direction assure des services de procureurs à l'ensemble des ministères et notamment à celui du Tourisme et des Loisirs qui n'a pas de direction juridique. La direction a offert à la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario tous les services de procureurs dont elle avait besoin.

• ***Pétitions au Cabinet :*** Les avocats de la direction sont chargés de préparer les pétitions adressées au Cabinet, principalement à l'égard des dispositions de la Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario* et de la Loi sur la Commission des transports routiers de l'Ontario*. Au cours de l'année financière 1982-1983, elle a reçu 114 demandes de pétition.

Crown Law Office – Civil Law
Comparison of
Cases Assigned and
Work in Progress

Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil
État comparatif des causes assignées et en instance

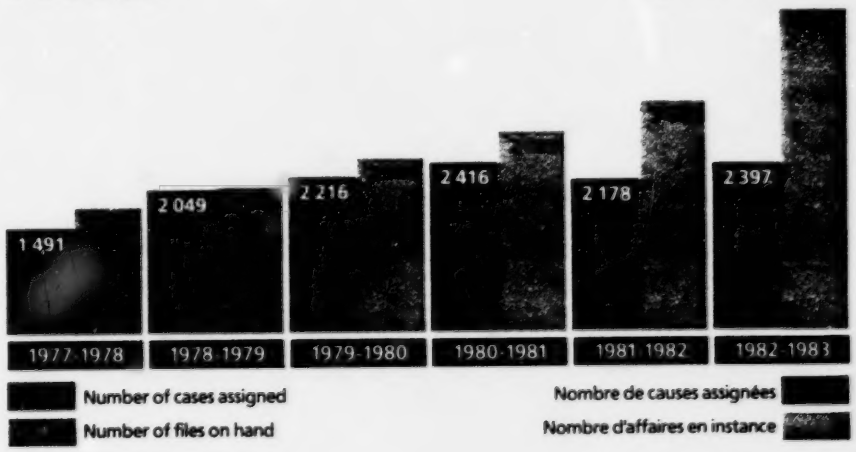

Crown Office – Civil Law
Number of Files Opened in 1982-1983 and on Hand as of March 31, 1983 by Subject Matter

Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil
Nombre de dossiers ouverts en 1982-1983 et non réglés au 31 mars 1983, par sujet

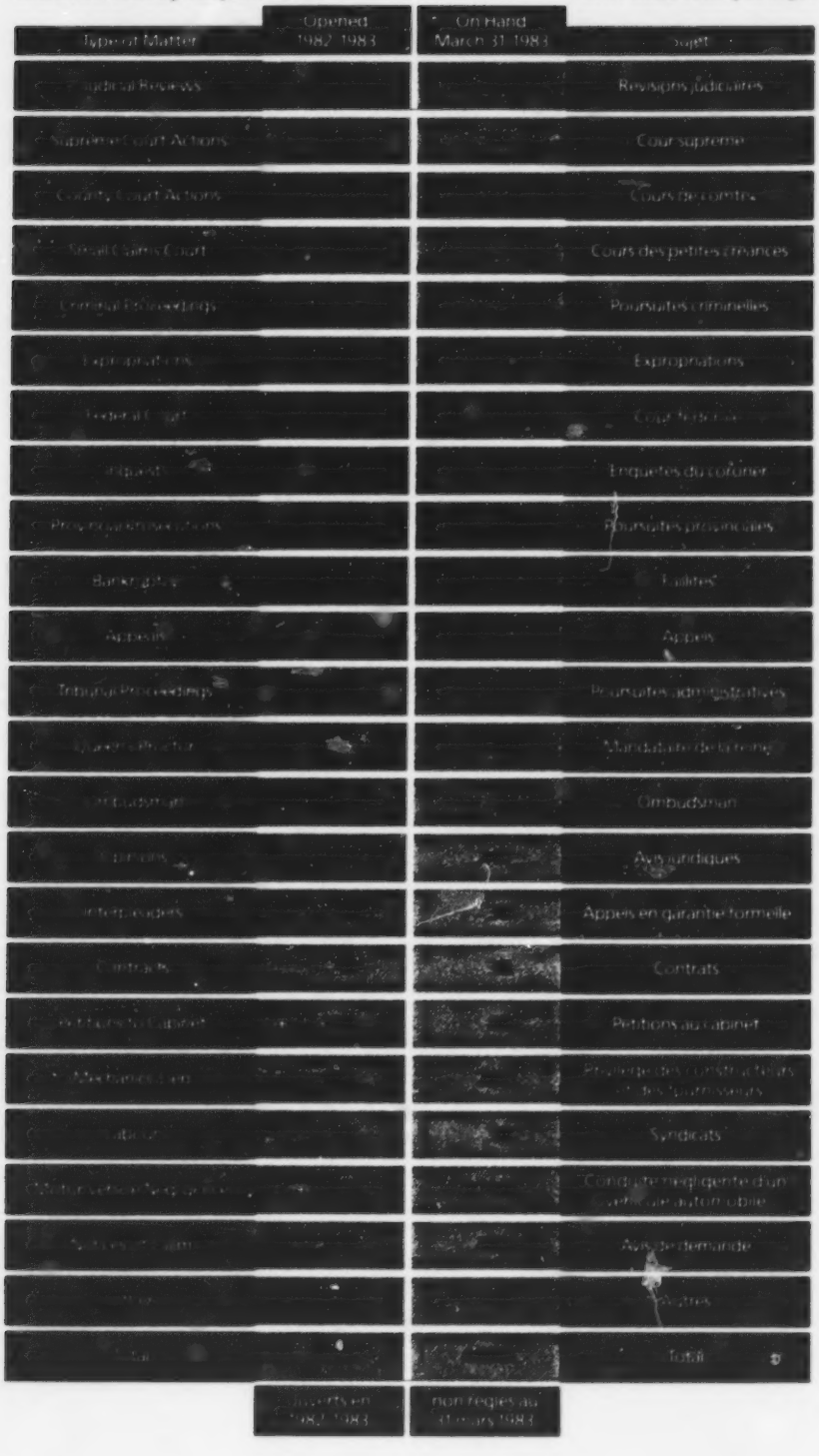

Common Legal Services

B. Grant, Q.C., Executive Co-ordinator

Legal Services to Ministries

The Common Legal Services program involves the provision of legal advice and legal services to all Ontario government ministries and some agencies, boards and commissions of the government. The executive co-ordinator is responsible for the career development of all branch lawyers, the evaluation of the provision of legal services to client ministries, and the development of a unified approach to legal opinions.

Most ministries have separate ministry legal branches, varying in size from one lawyer plus support staff up to 18 lawyers plus support staff. The branch has a present staff of 255 individuals, consisting of 20 legal directors, 118 lawyers, nine para-legal clerks and 108 secretarial and clerical support staff.

Common Legal Services is also responsible for retaining private sector counsel where such services are required by the government.

Professional Development

The professional development of lawyers is a continuing objective of Common Legal Services. Attendance at educational programs offered by the Canadian Bar Association, The Law Society of Upper Canada and The Advocates Society, provides opportunities for lawyers to keep abreast of changes in the law. The movement of lawyers between legal branches and the promotion of employees within the Common Legal Services area continue to have a high priority, creating more career opportunities for government lawyers generally.

Liaison with Boards, Official Guardian, Public Trustee

The executive co-ordinator has a liaison responsibility between the ministry and the Assessment Review Board, the Land Compensation Board, the Ontario Municipal Board, the Board of Negotiation and the Criminal Injuries Compensation Board, the Official Guardian and the Public Trustee.

Services juridiques communs

B. Grant, c.r., Coordonnateur général

Services juridiques aux ministères

Le programme de services juridiques communs vise à fournir des conseils et des services juridiques à tous les ministères et à un certain nombre d'organismes, d'offices et de commissions du gouvernement de l'Ontario. Le coordonnateur général est chargé du perfectionnement de tous les avocats de la direction, de l'évaluation des services juridiques assurés aux ministères clients, et de l'uniformisation des opinions juridiques.

La plupart des ministères ont une direction des services juridiques d'une importance très variable allant de un à 18 avocats, plus du personnel de soutien. L'effectif de la direction comprend actuellement 255 personnes, soit 20 directeurs juridiques, 118 avocats, 9 commis parajuridiques et 108 secrétaires et employés aux écritures.

Les services juridiques communs sont également chargés d'engager des avocats du secteur privé lorsque le gouvernement a besoin de leurs services.

Perfectionnement

Le perfectionnement des avocats constitue l'un des objectifs permanents des Services juridiques communs. Grâce aux programmes de formation offerts par l'Association du barreau canadien, la Société du Barreau du Haut-Canada et l'Advocates Society, les avocats peuvent se tenir au courant des changements apportés aux lois. On s'efforce de muter régulièrement les avocats d'une direction juridique à l'autre et de leur permettre d'obtenir de l'avancement au sein des Services juridiques communs afin d'améliorer les possibilités de carrière pour les avocats employés par le gouvernement.

Liaison avec les commissions, le Tuteur public et le Curateur public

Le coordonnateur général doit assurer la liaison entre le ministère et la Commission de révision de l'évaluation foncière, l'Office d'indemnisation foncière, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, la Commission de négociation et la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, le Tuteur public et le Curateur public.

Office of the Official Guardian

L.W. Perry, Q.C., Official Guardian

Function

The Official Guardian provides legal services for minors, unborn and unascertained persons, mental incompetents and absentees in accordance with the provisions of Section 109(2) of The Judicature Act and Section 20 of The Child Welfare Act.

General

The office has a regular staff of 67 and seven law students. It also uses the services of lawyers who act as agents throughout the province. It employs Children's Aid Societies and freelance social workers to assist in investigation and preparation of reports in the increasing number of divorce and custody actions.

The Official Guardian provides independent representation for children in matters arising out of the Unified Family Court Project in Hamilton as well as representation for unrepresented mentally incompetent persons who refuse medical treatment under the Mental Health Act.

Bureau du Tuteur public

L.W. Perry, c.r., Tuteur public

Fonctions

Le Tuteur public assure des services juridiques aux mineurs, aux enfants à naître, aux personnes d'identité indéterminée, aux personnes ne jouissant pas de toutes leurs facultés mentales et aux personnes absentes, conformément aux dispositions de l'article 109(2) de la Loi sur l'organisation judiciaire et de l'article 20 de la Loi sur le bien-être de l'enfance.

Généralités

Le bureau du Tuteur public a un effectif de 67 employés, plus sept étudiants en droit. Il emploie également des avocats qui jouent le rôle d'agents dans toutes les régions de la province. Compte tenu de l'augmentation du nombre de divorces et d'actions relatives à la garde des enfants, il doit également faire appel aux sociétés d'aide à l'enfance et à des travailleurs sociaux indépendants pour l'aider à enquêter et à préparer des rapports.

Le Tuteur public représente les enfants dans les causes entendues dans le cadre du projet de Cour unifiée de la famille, à Hamilton, et représente également les personnes ne jouissant pas de toutes leurs facultés mentales qui n'ont pas de représen-

Office of the Official Guardian Report of Operations

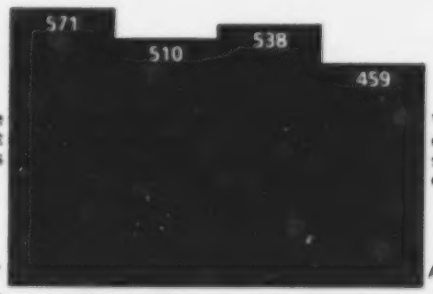

Surrogate Court Audits

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – **539**
Fiscal Year 1982-1983 – **419**

Bureau du Tuteur public Bilan

Vérification des cours des successions et des tutelles

Année civile

Année financière 1981-1982 – **539**
Année financière 1982-1983 – **419**

Matrimonial causes New Matters

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – **13 983**
Fiscal Year 1982-1983 – **14 242**

Causes matrimoniales Nouvelles affaires

Année civile

Année financière 1981-1982 – **13 983**
Année financière 1982-1983 – **14 242**

Under Section 20 of The Child Welfare Act, which was implemented on February 1, 1980, the Official Guardian provides independent legal representation for children in protection cases in the Family Court. This program includes the utilization of 487 members of the private bar under the supervision of this office in addition to services provided by members of the branch legal staff. A two-day workshop for new panel members was conducted in Kenora in January, 1983.

The Official Guardian is also required by The Child Welfare Act to determine what action for recovery of damages or other compensation should be taken on behalf of abused children.

Increasing Demand

The Official Guardian contributes to developments in family and child law and attempts to meet new, related responsibilities and challenges.

Judges are appointing the Official Guardian to represent children in custody and access proceedings. This is a growing and onerous responsibility.

tant et qui refusent de se faire soigner aux termes de la Loi sur la santé mentale.

Conformément à l'article 20 de la Loi sur le bien-être de l'enfance, mise en vigueur le 1er février 1980, le Tuteur public fournit aux enfants les services d'un avocat indépendant dans les cas de protection portés devant la Cour de la famille. Ce programme fait appel aux services de 487 avocats du secteur privé travaillant sous la supervision du bureau du Tuteur public ainsi qu'aux services assurés par les membres de la direction juridique. Un atelier de deux jours a été organisé à l'intention des nouveaux membres à Kenora en janvier 1983.

Le Tuteur public doit également, en vertu de la Loi sur le bien-être de l'enfance, établir quelles sont les actions à intenter pour obtenir des dommages et intérêts ou d'autres formes d'indemnisation au nom des enfants maltraités.

Accroissement de la demande

Le Tuteur public contribue à l'amélioration des lois concernant la famille et l'enfant en s'efforçant de relever de nouveaux défis et d'assurer de nouvelles responsabilités dans des secteurs apparentés.

Office of the Official Guardian Report of Operations

Bureau du Tuteur public Bilan

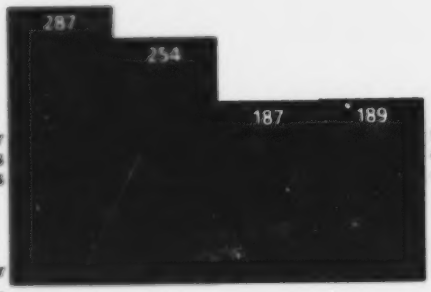

Number of Payments into Courts

Nombre de consignations

Calendar Year

Annee civile

Fiscal Year 1981-1982 – 200
Fiscal Year 1982-1983 – 160

Année financière 1981-1982 – 200
Année financière 1982-1983 – 160

New Flats Authorizing Payments Out of Court for Maintenance and Other Purposes

Nouvelles autorisations de règlements hors cour pour des pensions alimentaires et d'autres fins

Calendar Year

Annee civile

Fiscal Year 1981-1982 – 747
Fiscal Year 1982-1983 – 963

Année financière 1981-1982 – 747
Année financière 1982-1983 – 963

A major concern is the adoption of children of minor parents whose consent to adoption is required. The Official Guardian provides legal advice to these minor parents before they consent to adoption. This important service tends to curb improper placements of children by individuals who might inadvertently or otherwise take advantage of minor parents to the serious detriment of the infants.

Forecast of Operational Activities

The Office of the Official Guardian will continue to render legal services on behalf of persons under a legal disability consisting mainly of minors and mental incompetents. It will also keep abreast of and contribute to developments in family and child law and exercise its specific responsibility to provide independent representation in relation to the Unified Family Court Project in Hamilton. A branch activity will continue to be the implementation of Child Representation in Part II applications under The Child Welfare Act. This program will involve not only an accelerated delivery of legal services in these matters by staff counsel but

Les juges nomment le Tuteur public pour représenter les enfants dans les instances concernant la garde des enfants et les droits de visite. Il s'agit là d'une responsabilité de plus en plus importante et exigeante.

Le Tuteur public a un rôle crucial à jouer dans l'adoption des enfants de parents mineurs dont il faut obtenir le consentement. Il donne des conseils juridiques à ces parents mineurs. Ce service important permet d'éviter que des personnes profitent, sciemment ou non, de ce que les parents sont mineurs pour placer leurs enfants de façon inconsidérée.

Prévisions concernant les activités opérationnelles

Le bureau du Tuteur public continuera à assurer des services juridiques au nom des personnes incapables d'exercer leurs droits, c'est-à-dire principalement les mineurs et les personnes dont l'incapacité mentale a été reconnue. Il va également suivre l'évolution du droit de la famille et de l'enfant et exercer ses responsabilités en assurant une représentation indépendante dans le cadre du projet de la Cour unifiée de la famille de Hamilton. Le bureau du Tuteur public continuera également à mettre en oeuvre les dispositions de la

Office of the Official Guardian Report of Operations

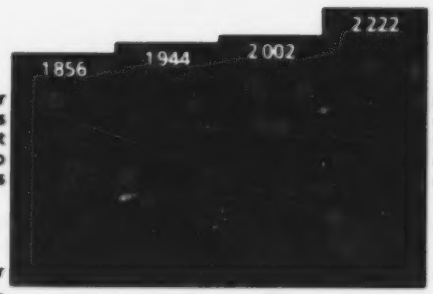

Number of Payments Out of Court Pursuant to Existing Fiats

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – 2062
Fiscal Year 1982-1983 – 2212

Bureau du Tuteur public Bilan

Nombre de paiements hors cour à la suite d'autorisations existantes

Année civile

Année financière 1981-1982 – 2062
Année financière 1982-1983 – 2212

General Counsel Work in Matters Arising Out of: Variety of Statutes Affecting the Legal Civil Rights of Children in Estates and Other Matters

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – 1455
Fiscal Year 1982-1983 – 1781

Conseils juridiques sur des questions découlant de diverses lois visant le droits des enfants sur les successions et dans d'autres domaines

Année civile

Année financière 1981-1982 – 1455
Année financière 1982-1983 – 1781

also the development, administrating, and monitoring panels composed of some 487 solicitors from the private bar who provide this service throughout the province.

Representation of children in custody issues will substantially increase.

partie II de la Loi sur le bien-être de l'enfance relatives à la représentation de l'enfant. Ce programme prévoit non seulement l'accélération des services juridiques assurés à cet égard par les avocats du bureau, mais également la mise en place, l'administration et la supervision de groupes de travail formés des quelque 487 avocats

Office of the Official Guardian Report of Operations

Child Representation in Custody and Access Matters

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – 319
Fiscal Year 1982-1983 – 445

Bureau du Tuteur public Bilan

Représentation de l'enfant pour l'attribution de la garde ou des droits de visite

Année civile

Année financière 1981-1982 – 319
Année financière 1982-1983 – 445

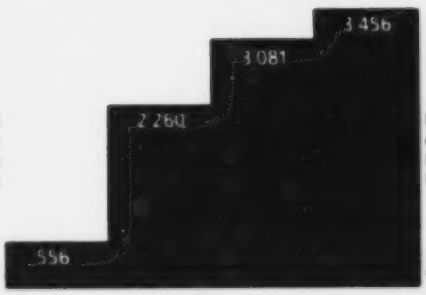

Child Representation in Child Welfare Matters

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – 3 166
Fiscal Year 1982-1983 – 3 604

Représentation de l'enfant-Bien-être de l'enfance

Année civile

Année financière 1981-1982 – 3 166
Année financière 1982-1983 – 3 604

Office of the Official Guardian
New Miscellaneous Matters
Numerous attendances, telephone inquiries and extensive correspondence, both with solicitors and the public about how to deal with the personal and financial welfare of infants.

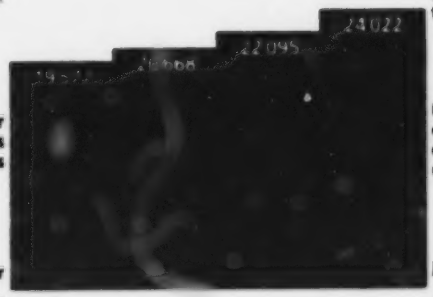

The Total Number of New Matters and Cases

Calendar Year

Fiscal Year 1981-1982 – 22 471
Fiscal Year 1982-1983 – 23 826

Bureau du Tuteur public
Nouvelles questions diverses
Nombreux entretiens, demandes de renseignements par téléphone et échange de correspondance avec les avocats et le public sur la façon de protéger les intérêts personnels et financiers des enfants.

Nombre total d'affaires et de causes nouvelles

Année civile

Année financière 1981-1982 – 22 417
Année financière 1982-1983 – 23 826

Public Trustee

A.J. McComiskey, Public Trustee

During the fiscal year ending March 31, 1983, assets under the jurisdiction of the Public Trustee increased to a new high of more than $300 million. Revenue for the year also increased to a new high of more than $10 million with the excess of revenue over expenditures being more than $5 million.

Income to the office of the Public Trustee comes from three sources:

- Legal fees;
- Compensation for duties performed as executor, administrator or committee;
- Investment income in excess of amounts paid out to the estates or trusts managed by the office.

Traditionally, legal fees and compensation accounted for approximately 70 per cent of the costs of the operation of the office. It was originally intended that the legal fees and compensation should as nearly as possible pay the expenses of the office. This was accomplished in the fiscal year ending March 31, 1983.

Over many years the investment income constituted the major portion of the income of the office, but again in 1983 the total of the legal fees and compensation exceeded the income from investments.

The responsibilities of the Public Trustee for the most part continue to be in four areas:

- The gathering in of assets on behalf of the Crown where there is no known owner. Most of these assets flow from corporations which have ceased to exist following cancellation of their charters;
- The administration of estates of persons who die in Ontario intestate and without next of kin;
- The general supervision of charitable organizations pursuant to the Charities Accounting Act and the Charitable Gift Act;

du secteur privé qui assurent ce service dans l'ensemble de la province.

Le Tuteur public va devoir intervenir beaucoup plus souvent dans les causes portant sur la garde des enfants.

Curateur public

A.J. McComiskey, Curateur public

La valeur des biens confiés à la gestion du Curateur public au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1983 a atteint plus de 300 millions de dollars. Les recettes pour l'année ont également augmenté, dépassant 10 millions de dollars, et l'excédent des recettes a dépassé les 5 millions.

Les recettes du bureau du Curateur public proviennent de trois sources:

- Honoraires juridiques.
- Rémunération des fonctions remplies à titre d'exécuteur, d'administrateur ou de membre d'un comité.
- Revenus de placements dépassant les sommes versées aux successions ou fiducies gérées par le bureau.

Jusqu'ici, les honoraires juridiques et les paiements couvraient environ 70 pour cent des frais d'exploitation du bureau. Au départ on voulait qu'ils les couvrent entièrement. Cet objectif a été atteint au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1983.

Depuis des années, les revenus de placements constituaient la majeure partie des recettes du bureau, mais là encore, en 1983, la somme des honoraires juridiques et des paiements a été supérieure aux revenus de placements.

Le champ d'activités du Curateur public se divise toujours en quatre grands secteurs:

- La récupération, au nom de la Couronne, des actifs dont on ne connaît pas le propriétaire. Il

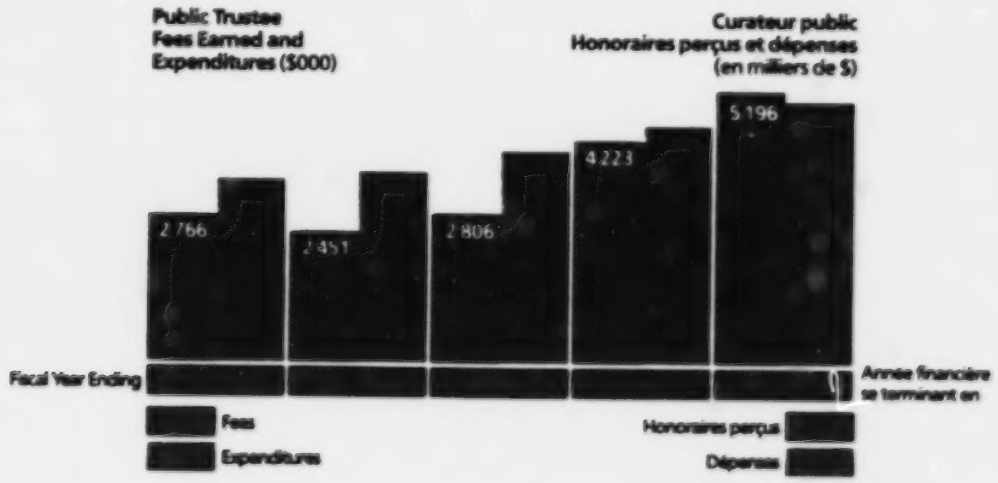

• The management of estates of individuals who although mentally competent, have chosen to give the Public Trustee a power of attorney, and the estates of mental incompetents so declared by an Order of the court under the Mental Incompetency Act or against whom a certificate of incompetence has been issued by an attending physician pursuant to the Mental Health Act.

With regard to the escheates work, an increase has been noted in the number of firms engaged in the business of locating missing heirs or tracing assets against which no claims have been made for many years.

The administration of estates under the Crown Administration of Estates Act continues at a fairly steady pace. The legislation refers to individuals who die in Ontario. With an increasingly nomadic population the statute could be amended to enable the Public Trustee to deal with estates of individuals who are normally resident in Ontario. There are also a number of estates in which liabilities exceed assets, with the result that no executor or administrator is prepared to assume the task of administering the estate. There are also a number of estates where there are known beneficiaries who simply choose not to proceed with the administration of the estate, with the result that there are substantial unclaimed balances which do not escheat to the Crown because there are known owners.

s'agit surtout de l'actif de sociétés ayant cessé d'exister à la suite de l'annulation de leur charte.

• L'administration des successions des personnes qui décèdent en Ontario, sans testament et sans proches parents.

• La supervision générale des oeuvres de bienfaisance, conformément à la Loi sur la comptabilité des oeuvres de bienfaisance* et à la Loi sur les dons de bienfaisance*.

• La gestion des biens des personnes jouissant de toutes leurs facultés mentales qui ont néanmoins préféré donner une procuration au Curateur public, ainsi que des biens de personnes dont l'incapacité mentale a été reconnue par une ordonnance du tribunal en vertu de la Loi sur l'incapacité mentale, ou contre qui un médecin traitant a délivré un certificat d'incapacité conformément à la Loi sur la santé mentale.

En ce qui concerne les biens en déshérence, un plus grand nombre de firmes ont été engagées pour retrouver la trace des héritiers ou localiser des biens non réclamés depuis des années.

L'administration des successions aux termes de la Loi sur l'administration des successions par la Couronne s'est poursuivie à un rythme assez régulier. La loi s'applique aux personnes qui décèdent en Ontario. La population devenant de plus en plus nomade, la loi pourrait être modifiée afin de permettre au Curateur public de gérer les successions

Public Trustee
Total Income
Comprised of Fees Earned and Income from Investments ($000)

Curateur public
Total des recettes provenant des honoraires perçus et des revenus de placements (en milliers de $)

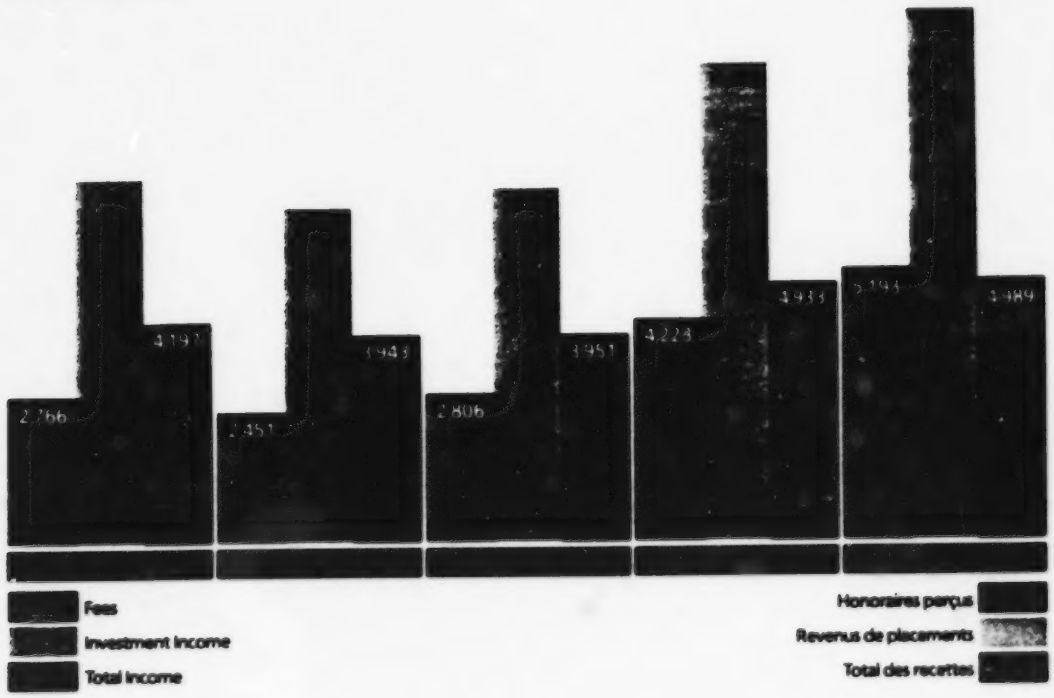

In the charities area, it is estimated that there are now in excess of 40,000 charitable organizations in Ontario. By far the greatest number of these organizations serve excellent purposes with integrity. In order to maintain that record, legislation may need to be reviewed with a view to attaining greater clarity and the imposition of responsibility on the charitable organizations and their officers and directors who fail to live up to the high standards that are required from such organizations.

In the management of estates of incompetents, assets under administration have increased by almost $20 million in the last year. Fluctuating interest rates require careful attention so that the interest being paid on funds invested is not in excess of the yield being received. At present interest rates paid by the Public Trustee are varied by regulation.

There continues to be a problem with the issue of consent to elective surgery procedures for patients of psychiatric facilities or other mental incompetents who are not able to give an informed consent and also have no next of kin who can give the required consent on their behalf. Patients, hospital administrators and providers of health care would all be helped if some provision could be made for the Public Trustee or some other person to give consent where there is no one else available to do so.

There has been a continued and increasing demand for the appointment of a representative or guardian for an incompetent parent where there are proceedings under the Child Welfare Act for custody or wardship. The Public Trustee has no jurisdiction to perform this function.

de personnes qui résident normalement en Ontario. Il y a également un certain nombre de successions qu'aucun exécuteur testamentaire ou administrateur ne veut administrer parce que le passif est supérieur à l'actif. Il y a également un certain nombre de successions que leurs bénéficiaires ne veulent pas administrer, et qui ne peuvent pas être dévolues à la Couronne parce qu'il y a des héritiers.

En ce qui concerne les oeuvres de bienfaisance, on estime qu'il y en a actuellement plus de 40 000 en Ontario. La majeure partie d'entre elles poursuivent honnêtement des objectifs très louables. Pour que cela dure, il faudrait peut être revoir la législation afin de la rendre plus claire et d'imposer certaines responsabilités aux oeuvres de bienfaisance et à leurs dirigeants qui ne respectent pas les normes élevées qui sont exigées de ce genre d'organismes.

Pour ce qui est de la gestion des biens des personnes incapables d'exercer leurs droits, la valeur des biens administrés a augmenté de près de 20 millions de dollars au cours de l'année écoulée. Il a fallu suivre de très près les fluctuations des taux d'intérêt afin que les intérêts payés sur les fonds investis ne dépassent pas le rendement obtenu. À l'heure actuelle, il faut promulguer un règlement chaque fois que l'on veut modifier les taux d'intérêt versés par le Curateur public.

L'autorisation des interventions chirurgicales facultatives sur les patients des établissements psychiatriques ou d'autres personnes qui ne jouissent pas de toutes leurs facultés mentales et n'ont pas de proches parents continue à poser un problème. Il serait souhaitable, dans l'intérêt des patients, des administrateurs d'hôpitaux et des professionnels de la santé, que le Curateur public ou une autre personne puisse donner son consentement en l'absence de proches parents.

Il devient de plus en plus nécessaire qu'un représentant ou tuteur soit désigné pour défendre les intérêts des parents incapables d'exercer leurs droits lorsque les autorités demandent la garde ou la tutelle de l'enfant aux termes de la Loi sur le bien-être de l'enfance. Le Curateur public n'est pas en mesure d'exercer cette fonction.

COURTS ADMINISTRATION DIVISION

Brian W. McLoughlin, Assistant Deputy Attorney General and Director of Courts Administration

M.S. Fitzpatrick, Inspector of Legal Offices and Deputy Director of Courts Administration

The Assistant Deputy Attorney General and Director of Courts Administration is responsible for the administration of the courts in Ontario including:

- Ensuring the provision of adequate administrative services to all courts, including direction to sheriffs and courts registrars, Criminal and Family Court administrators, Small Claims clerks and bailiffs;
- Maintaining liaison between the Ministry of the Attorney General and the judiciary, and the processing of judicial appointments to the Provincial Courts;
- Regulating the appointment of commissioners for taking affidavits, notaries public and justices of the peace;
- Provision of court reporting for all courts and supervision of court reports and special examiners;
- Liaison with the Ministry of Government Services and the responsibility for court accommodation;
- French-language services in the courts;
- Overseeing the ministry's interest in the Native Courtworker Program.

Supreme, County and District and Surrogate Court Offices

R.W. Schurman, Director

B.C. Pitkin, Deputy Director

The office of the director provides administrative direction for the Supreme, County and District and Surrogate Courts and sheriffs' offices. In liaison with a regional co-ordinators' council, the office develops and implements ministry policy relating to procedures and methods, and provides for the day-to-day delivery of the program.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION DES TRIBUNAUX

Brian W. McLoughlin, Sous-procureur général adjoint et directeur de l'administration des tribunaux

M.S. Fitzpatrick, Inspecteur des bureaux juridiques et directeur adjoint de l'administration des tribunaux

Attributions

Le sous-procureur général adjoint et directeur de l'administration des tribunaux est chargé d'administrer les tribunaux de l'Ontario, et notamment

- D'assurer la prestation de services administratifs adéquats à tous les tribunaux, y compris la supervision des shérifs et des greffiers des tribunaux, des administrateurs des cours criminelles et familiales et des greffiers et huissiers des cours des petites créances.
- De maintenir la liaison entre le ministère du Procureur général et l'organisation judiciaire, et de superviser la nomination des magistrats aux cours provinciales.
- De réglementer la nomination des commissaires aux serments, des notaires publics et des juges de paix.
- De fournir des services de sténographes judiciaires à tous les tribunaux et de superviser les sténographes judiciaires et les enquêteurs spéciaux.
- De maintenir la liaison avec le ministère des Services gouvernementaux et d'administrer les locaux occupés par les divers tribunaux.
- D'assurer des services en français dans les tribunaux.
- De sauvegarder les intérêts du ministère dans le cadre du programme de travailleurs judiciaires autochtones.

Bureaux de la Cour suprême, des cours de comté et de district et des cours des successions et des tutelles

R.W. Schurman, Directeur

B.C. Pitkin, Directeur adjoint

Le bureau du directeur établit des directives administratives à l'intention de la Cour suprême, des cours de comté et de district, des cours des successions et des tutelles et des bureaux des shérifs. En collaboration avec le conseil régional des coordonnateurs, le bureau élabore et met en oeuvre la

In an effort to improve the knowledge and abilities of local registrars of the Supreme Court, County Court clerks and their deputies, a series of seminars on the taxation of costs were developed and presented throughout the province.

The work of the Registrars' Committee on the Rules, which is responsible for the development of an office manual and training program for the introduction of the Courts of Justice Act and revised Rules of Civil Procedure, has continued throughout the fiscal year.

The Policy Directives Manual introduced in fiscal year 1981-82 for sheriffs and court clerks was expanded and updated this fiscal year. The manual contains a continuing record of policy on administrative and procedural matters.

Court Reporting Services

T. Moran, Manager

The manager is responsible for providing administrative control and direction of all reporting services to all court levels in the province, including special examinations and certain boards and commissions. The manager is also responsible for the development and implementation of approved policies, the establishment of reporting standards, the development of training programs and the provision of direction and support to special examiners in the private sector in Toronto, Hamilton, St. Catharines, Windsor, Ottawa and Timmins.

Currently there are approximately 720 reporters providing reporting services in the province, of which 50 per cent are freelance. Stenomask, stenotype and shorthand are the prime reporting

politique du ministère à l'égard des procédures et des méthodes et assure la bonne marche du programme.

Le bureau a mis au point et organise dans toute la province une série de colloques sur la taxation des frais et dépens pour permettre aux greffiers locaux de la Cour suprême et des cours de comté ainsi qu'à leurs adjoints d'élargir le champ de leurs connaissances et de se perfectionner.

Le Comité des greffiers sur les règles de pratique, qui est chargé de mettre au point un manuel administratif et un programme de formation en vue de la présentation de la Loi sur les tribunaux judiciaires et des Règles de procédure civile révisées, a poursuivi ses travaux pendant toute la durée de l'année financière.

Le Manuel de directives administratives publié au cours de l'exercice financier 1981-1982 à l'intention des shérifs et des greffiers, a été étoffé et mis à jour cette année. Ce manuel contient les lignes directrices relatives à des questions administratives et à la procédure.

Services de sténographie judiciaire

T. Moran, Chef de service

Le chef de service est chargé d'administrer, de contrôler et de diriger tous les services de sténographie à tous les niveaux judiciaires de la province et ceci couvre les enquêtes spéciales et certains conseils et commissions. Le chef de service est également responsable de l'élaboration et de l'application des politiques adoptées, de l'établissement des normes de sténographie, des programmes de perfectionnement et de formation. Il doit aussi offrir une

Court Reporting Services Approximately 720 court reporters provide reporting services to all court levels and to some boards and commissions in the province. The most common recording methods continue to be stenomask, stenotype and shorthand.

Services de sténographie judiciaire Approximativement 720 stenographes judiciaires fournissent ces services à tous les niveaux judiciaires et à certains conseils et commissions de la province. Les méthodes les plus répandues d'enregistrement sont le sténomasque, la sténotypie et la sténographie.

method, with electronic systems being used mainly on examinations for discovery and on provincial offences matters.

A large number of George Brown College reporting course graduates have been absorbed into the system and this course continues to be the main source of trained court reporters.

Bilingual reporting services are now readily available in all the designated areas and are available on an on-call basis in all other jurisdictions.

The Court Reporters' Manual, developed in 1981 in conjunction with the Court Reporters' Association of Ontario, has proved to be an invaluable guide to all personnel associated with court reporting and the many workshops on reporting conducted province-wide have been well attended and well received. In addition the certification program for all users of electronic recording systems is continuing and approximately 60 per cent of all such personnel have now been certified.

The Saturday morning classes being conducted by the Chartered Shorthand Reporters' Association are well attended and continue to offer an opportunity to shorthand reporters to upgrade their skills to association standards.

Provincial Court Offices

A.K. Mackay, Director

D.J. Pringle, Deputy Director

The administrative staff of the Provincial Court offices provides clerical, stenographic, court support and court reporting services for the Provincial Courts, Criminal and Family Divisions, and the Provincial Offences Courts. The staff also provides accounting, recruitment, training and other services required by the ministry.

Government constraints over the past several years have increased and pressure on court office administrators has required continuing application of managerial skills to cope with increasing workload and fixed manpower resources.

direction et un appui aux enquêteurs spéciaux du secteur privé à Toronto, Hamilton, St. Catharines, Windsor, Ottawa et Timmins.

Actuellement il y a environ 720 sténographes judiciaires qui fournissent des services de sténographie judiciaire dans la province et 50 % d'entre eux travaillent à la pige. Les sténographes judiciaires utilisent principalement le sténomasque, la sténotypie et la sténo, les systèmes électroniques n'étant utilisés que pour les interrogatoires préalables et les infractions provinciales.

Un grand nombre de diplômés du cours de sténographie judiciaire du collège George Brown sont entrés dans le réseau et ce cours continue à être la principale source de sténographes judiciaires qualifiés.

Les services de sténographie judiciaire bilingues sont maintenant ouverts dans toutes les régions désignées et on peut les obtenir sur demande dans toutes les autres compétences territoriales.

Le manuel du sténographe judiciaire rédigé en 1981 avec l'aide de l'Association des sténographes judiciaires de l'Ontario s'est avéré un guide appréciable pour tout le personnel s'occupant de sténographie judiciaire et de nombreux auditeurs ont suivi avec intérêt les ateliers sur la sténographie organisés à l'échelle de la province. En outre, le programme de brevet professionnel des utilisateurs de systèmes d'enregistrement électroniques se poursuit et environ 60 % de ce personnel est maintenant certifié.

Les classes du samedi matin, dirigées par la Chartered Shorthand Reporters' Association sont très suivies et elles donnent aux sténographes l'occasion d'améliorer leurs compétences pour atteindre le niveau des normes de l'association.

Bureaux de la Cour provinciale

A.K. MacKay, Directeur

D.J. Pringle, Directeur adjoint

Le personnel administratif des bureaux de la Cour provinciale fournit des services d'écritures, de sténographie, de soutien et de sténographes judiciaires à la Division criminelle et à la Division de la famille de la Cour provinciale ainsi qu'à la cour des infractions provinciales. Il assure également la comptabilité, le recrutement, la formation et les autres services dont le ministère a besoin.

Les restrictions budgétaires de ces dernières années obligent les administrateurs des bureaux de la Cour provinciale à déployer tous leurs talents de gestionnaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail malgré des ressources en main-d'oeuvre limitées.

Family Court Office Standards

A review of the office standards program took place during the year. A committee of three administrators reviewed the manual and made recommendations for system improvements. All Family Court administrators throughout the province were encouraged to participate. A yearly review is anticipated.

Criminal Court Office Standards

Criminal Court office standards were also reviewed by a committee of three administrators, with input from court administrators throughout the province. The manual is reviewed and updated annually.

Provincial Offences Act

The Provincial Offences Act, which came into effect on March 31, 1980, has extensively changed the procedures governing the prosecution of provincial statutes and municipal by-laws (excluding parking). The majority of absentia trials have been eliminated and court time for Justices of the Peace and police has been greatly reduced.

Caseload

The caseload in the Provincial Court (Criminal Division) throughout the province has stabilized. Pending caseload continues to show improvement, in particular, in Criminal Code and narcotic cases. The number of charges received in the Family Division has shown no significant increase over the last year.

New Court Systems and Methods

The mini-computer system implemented in the Oshawa criminal division office four years ago has proven very successful. Oshawa now has the highest production ratio in the province. Management Board approved implementation of a similar system in Hamilton, Ottawa, Peel Region, Windsor, London, Kitchener-Waterloo and Newmarket. Hamilton is operational, with Peel scheduled for May, 1983; Ottawa for July, 1983; Newmarket for October, 1983; Kitchener-Waterloo for December, 1983; London for February, 1984; Windsor for April, 1984.

A link-up with the main computer system in Toronto, which is to be upgraded, is expected within a few years. Including the Toronto office, the above centres process approximately three million of the four million cases handled each year by the Provincial Court (Criminal Division) in Ontario.

Normes administratives des cours de la famille

Une révision des normes administratives a été entreprise au cours de l'année. Un comité formé de trois administrateurs a révisé le manuel et recommandé des améliorations. Les administrateurs des cours de la famille de toute la province ont été invités à participer à ce projet. On envisage de réviser les normes chaque année.

Normes administratives des cours criminelles

Les normes administratives des cours criminelles ont également été révisées par un comité de trois administrateurs, en collaboration avec d'autres administrateurs de toutes les régions de la province. Ce manuel est révisé et mis à jour chaque année.

Loi sur les infractions provinciales

La Loi sur les infractions provinciales, qui est entrée en vigueur le 31 mars 1980, a modifié en profondeur les procédures régissant les poursuites intentées en vertu de lois provinciales ou de règlements municipaux (à l'exclusion du stationnement illégal). La majorité des jugements par défaut ont été éliminés, ce qui a permis aux juges de paix et aux policiers de passer beaucoup moins de temps au tribunal.

Charge de travail

La charge de travail de la Cour provinciale (Division criminelle) s'est stabilisée dans l'ensemble de la province. Le nombre de causes en instance continue à diminuer, surtout en ce qui concerne les infractions au Code criminel et les affaires de stupéfiants. Le nombre d'accusations reçues par la Division de la famille n'a pas beaucoup augmenté depuis l'année dernière.

Modernisation des systèmes et des méthodes

Le système de mini-ordinateurs mis en place il y a quatre ans au bureau de la Division criminelle d'Oshawa a donné d'excellents résultats. Oshawa est maintenant le bureau le plus productif de la province. Le Conseil de gestion a approuvé l'utilisation d'un système semblable à Hamilton, Ottawa, Peel, Windsor, London, Kitchener-Waterloo et Newmarket. Il fonctionne déjà à Hamilton et les autres bureaux l'adopteront à leur tour aux dates suivantes: Peel, mai 1983; Ottawa, juillet 1983; Newmarket, octobre 1983; Kitchener-Waterloo, décembre 1983; London, février 1984; Windsor, avril 1984.

D'ici quelques années, ces systèmes devraient être reliés à l'ordinateur central de Toronto, dont la puissance doit être augmentée. Les centres susmentionnés, y compris le bureau de Toronto, traitent environ trois millions des quatre millions de cas dont la Cour provinciale de l'Ontario (Division criminelle) est saisie chaque année.

Provincial court offices process a high volume of public inquiries in cases ranging from parking violations and traffic violations to major criminal cases. The new system retrieves information in seconds, thereby providing better service to the public. It also updates records, and produces court lists, notices to the public and driving license suspension orders. It also improves the scheduling of traffic court cases as well as producing financial and management reports.

Family Court maintenance order payments will be monitored by computer in a Toronto pilot project. The mini-computer system will produce warning notices to errant payors, court appearance orders, issue cheques and perform all bookkeeping functions. Improvements in payment enforcement co-ordinated with speedy court reviews of delinquent payors will ensure court orders are adhered to.

The mini-computers presently being installed in the larger Criminal Division offices may accommodate the Family Court maintenance payment system.

Court office systems and procedures have been developed for the federal Young Offenders Act. Staff training will commence in the fall of 1983.

Application of modern office techniques such as word processing and microfilming will continue. Court dockets and record index cards have been microfilmed in the larger court offices, freeing up valuable office space and ensuring accurate recovery of court records in future years. Further applications are under consideration.

Financial constraints have necessitated the review of all programs, considering public response and ministry requirements. It was necessary to consolidate the Driver Improvement Program associated with the Metro Toronto Traffic Tribunals to one location at Sheppard and Yonge Streets, North York. By the end of fiscal year 1982-83 this central location will replace four regional facilities.

Bilingual trials may be requested throughout the province for criminal matters. Bilingual courtroom clerks and reporters are available in most areas, and travel to others when required. Interpreters are also supplied by the Provincial Court office. The ministry has been able to provide bilingual staff for every requested hearing.

Les bureaux de la Cour provinciale répondent à de nombreuses demandes de renseignements émanant du public et concernant aussi bien de simples infractions aux règlements sur le stationnement ou au Code de la route que des affaires criminelles graves. Le nouveau système permet non seulement d'obtenir des renseignements en l'espace de quelques secondes et d'assurer ainsi un meilleur service au public, mais aussi de mettre à jour les dossiers et de produire des rôles, des avis publics et des ordonnances de suspension du permis de conduire. Il permet également une meilleure répartition des causes relevant de la cour des infractions au Code de la route et facilite la publication de rapports financiers et administratifs.

Le paiement des ordonnances alimentaires rendues par la cour de la famille sera contrôlé par ordinateur dans le cadre d'un projet-pilote mis sur pied à Toronto. Le système de mini-ordinateurs émettra des avertissements en cas de défaut de paiement, des citations à comparaître et des chèques, et il effectuera tous les travaux de comptabilité. L'amélioration de la supervision des paiements et la comparution accélérée des mauvais payeurs permettra de mieux faire respecter les ordonnances du tribunal.

Les mini-ordinateurs que l'on installe actuellement dans les bureaux les plus importants de la Division criminelle pourront être utilisés pour la mise en oeuvre du système de paiement des ordonnances alimentaires de la cour de la famille.

Des systèmes administratifs et des procédures ont été mis au point en vue de l'application de la Loi fédérale sur les jeunes contrevenants. La formation du personnel commencera à l'automne 1983.

L'application de techniques modernes comme le traitement de textes et le microfilmage se poursuit. Dans les bureaux importants, les dossiers et les fichiers ont été microfilmés, ce qui a libéré de l'espace et permettra de consulter facilement les dossiers judiciaires au cours des années à venir. D'autres demandes sont à l'étude.

En raison des restrictions budgétaires, il a fallu revoir tous les programmes en tenant compte de la réaction du public et des exigences du ministère. Il a notamment fallu regrouper au même endroit, à l'angle des rues Sheppard et Yonge, à North York, les services de perfectionnement des conducteurs qui relèvent des tribunaux de la circulation de Toronto. D'ici la fin de l'année financière 1982-1983, ce centre remplacera quatre bureaux régionaux.

Tous les citoyens traduits devant les tribunaux criminels de la province peuvent demander un procès bilingue. Les tribunaux de la plupart des régions ont à leur disposition des greffiers et des sténographes judiciaires bilingues et, lorsqu'ils n'en ont pas, ils peuvent en obtenir sur demande. Le bureau de la Cour provinciale fournit également des interprètes. Le ministère a pu répondre à toutes les demandes de personnel bilingue.

Training and Staff Development

The Provincial Courts have continued their participation in the ministry's Management Development Program. The continuing development of basic management skills, effective communications, organization and managerial behaviour, performance problems and assertive management is one of the reasons new programs have been implemented so successfully. This training is provided in co-operation with the ministry's Human Resources Management Branch and Sheridan College of Applied Arts and Technology. The program ensures a continuing managerial development program for managers and staff.

In June, 1983, the second group of participants will receive Business Management Studies Certificates from Sheridan College, having completed all six phases of the Management Development Program.

The Workshop for Bookkeepers was again offered this year to those individuals assigned as bookkeepers or related functions.

The Customer Relations Workshop, which was developed for personnel from the Metropolitan Toronto Criminal Court and Family Court offices, has been expanded to areas outside of Toronto. A special course has been designed for supervisors and assistant supervisors. These courses provide insight and techniques for supervisors and staff in communication skills and in dealing with the thousands of persons who attend the courts daily.

In addition to the above, numerous employees participated in courses offered by the Civil Service Commission. Tuition assistance for courses in various colleges and universities was furnished to those employees wishing to attend to further their careers.

Staffing Standards

Staffing standards have been established for all Provincial Courts. These are reviewed annually and adjustments made accordingly. This program dictates a more scientific approach to staffing requirements.

Staffing standards are an integral part of budget preparation, resource allocation and the management by results program for this branch.

Formation et perfectionnement du personnel

Les Cours provinciales ont continué à participer au programme de perfectionnement des cadres du ministère. C'est grâce à l'amélioration continue des techniques de gestion, des communications, de l'organisation et du comportement des gestionnaires, et aussi grâce à une meilleure résolution des problèmes de rendement et à un plus grand dynamisme, que les nouveaux programmes ont été mis en oeuvre avec autant de succès. Cette formation est dispensée en collaboration avec la Direction de la gestion des ressources humaines du ministère et le Collège d'arts appliqués et de technologie Sheridan. Ce programme assure, de façon continue, le perfectionnement des gestionnaires et du personnel.

En juin 1983, un deuxième groupe de participants se verra décerner un certificat d'études en gestion commerciale du Collège Sheridan après avoir suivi avec succès les six phases du programme de perfectionnement des cadres.

Cette année encore, un atelier sera organisé à l'intention des employés affectés à la tenue des livres ou à des fonctions connexes.

L'atelier sur les relations avec la clientèle, qui a été mis au point à l'intention du personnel de la Cour criminelle de Toronto et des bureaux de la cour de la famille, sera organisé dans d'autres régions de la province. Un cours spécial a été conçu à l'intention des surveillants et de leurs adjoints. Les cours dispensés dans le cadre de cet atelier visent à enseigner aux surveillants et au personnel les techniques qui leur permettront de mieux communiquer avec les milliers de personnes qui se présentent chaque jour devant les tribunaux.

Par ailleurs, de nombreux employés ont participé aux cours offerts par la Commission de la fonction publique. Les employés désireux de suivre des cours dans divers collèges et universités afin d'améliorer leurs possibilités de carrière ont pu obtenir une aide financière.

Normes de dotation

Des normes de dotation ont été établies pour toutes les Cours provinciales. Elles sont révisées chaque année et les modifications voulues y sont apportées. Il était en effet indispensable de répondre aux besoins de dotation de façon plus scientifique.

Les normes de dotation font partie intégrante de la préparation du budget, de l'affectation des ressources et du programme de gestion par résultats de la direction.

Courts administration
Provincial Court – Criminal Division
Summary of Caseload

Administration des tribunaux
Cour provinciale – Division criminelle
État récapitulatif de la charge de travail

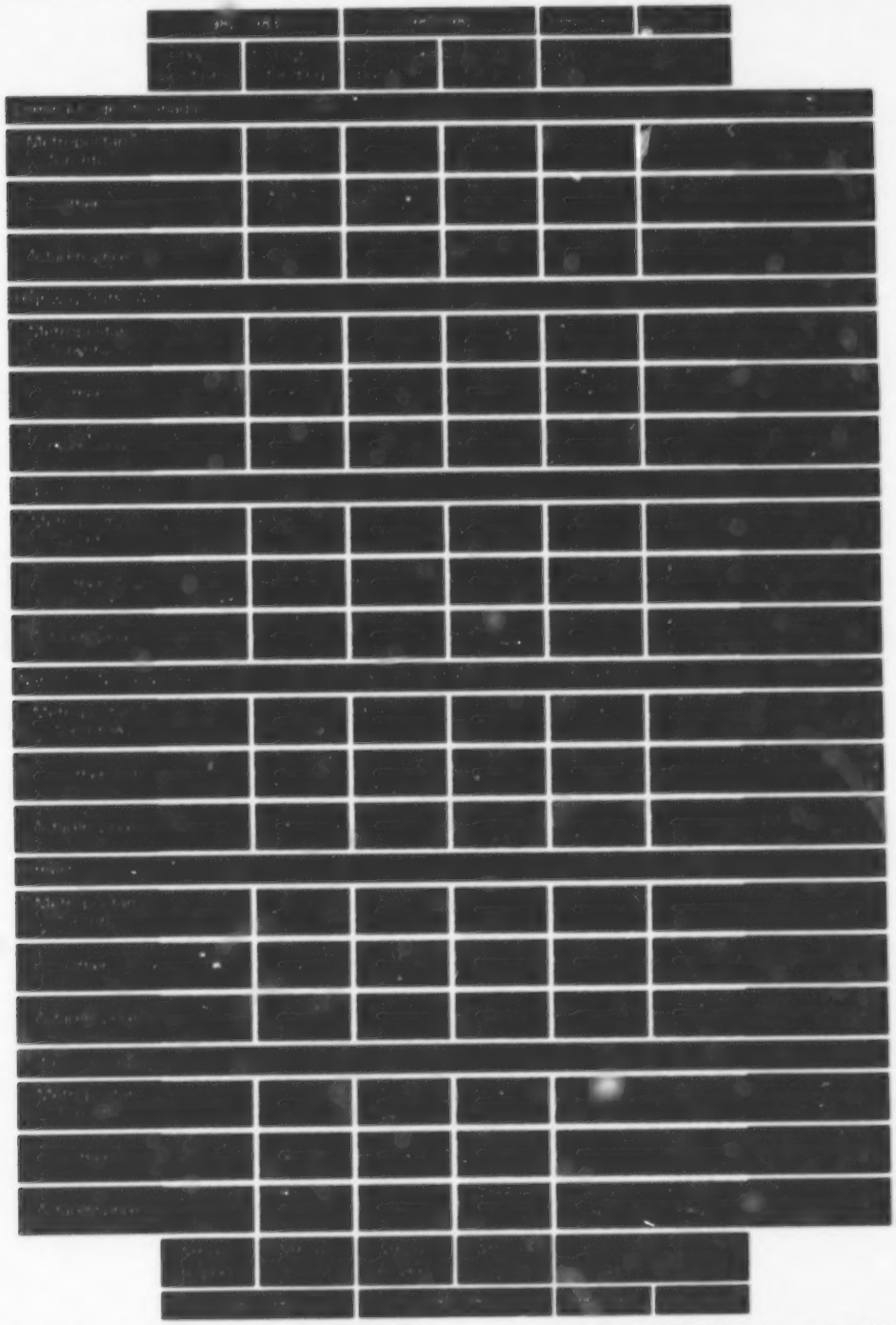

Note: *Includes Municipal By-laws, other Provincial Statutes and other Federal Statutes

Nota *Comprend les règlements municipaux et les autres lois provinciales et fédérales

Small Claims Courts

Ronald A. McFarland, Director

The director of the Small Claims Courts provides administrative direction to 121 Small Claims Courts and four divisional offices of the Provincial Court (Civil Division) throughout the province. The director is responsible for the planning and preparation of the needs of the courts, both judicial and administrative and filling staff vacancies.

Activity

The Provincial Court (Civil Division) was introduced into the Municipality of Metropolitan Toronto on June 30, 1980, as an experimental project. During 1981, an in-depth evaluation of the court was conducted. It was apparent from general conclusions contained in the report and from a statistical analysis of usage that the court had met the goals set for it, particularly in regards to public accessibility and reduction of the expense and delay of litigation. The number of claims entered in the Toronto court offices has increased 36 per cent since the inception of the court.

Claims Entered			
1979	1980	1981	1982
33,303	*35,981	40,869	45,321

*Provincial Court (Civil Division) proclaimed in force, June 30, 1980

In December, 1982, legislation was introduced to provide for a permanent Provincial Court (Civil Division). The legislation was proclaimed January 1, 1983. Incorporated in the legislation is a provision that other areas of the province may be designated as Provincial Court (Civil Division).

Cours des petites créances

Ronald A. McFarland, Directeur

Le directeur des cours des petites créances assure la supervision administrative des 121 cours de petites créances et des quatre bureaux divisionnaires de la Cour provinciale (Division civile) répartis dans les diverses régions de la province. Le directeur est chargé de planifier et de prévoir les besoins des tribunaux, tant sur le plan judiciaire qu'administratif, et de remplir les postes vacants.

Activités

La Cour provinciale (Division civile) a été mise sur pied dans la Communauté urbaine de Toronto le 30 juin 1980, à titre expérimental. Elle a fait l'objet d'une évaluation approfondie en 1981. D'après les conclusions générales du rapport d'évaluation et les analyses statistiques de ses activités, la Cour provinciale semble avoir atteint ses objectifs, surtout en ce qui concerne l'accessibilité et la réduction des dépenses et du temps nécessaire pour régler les litiges. Depuis son établissement, le nombre de demandes dont la cour de Toronto a été saisie a augmenté de 36 pour cent.

Nombre de demandes			
1979	1980	1981	1982
33 303	*35 981	40 869	45 321

*Entrée en fonction de la Cour provinciale (Division civile) le 30 juin 1980

En décembre 1982, un projet de loi a été présenté en vue d'établir une Cour provinciale permanente (Division civile). Cette loi est entrée en vigueur, sur proclamation, le 1er janvier 1983. Une de ses dispo-

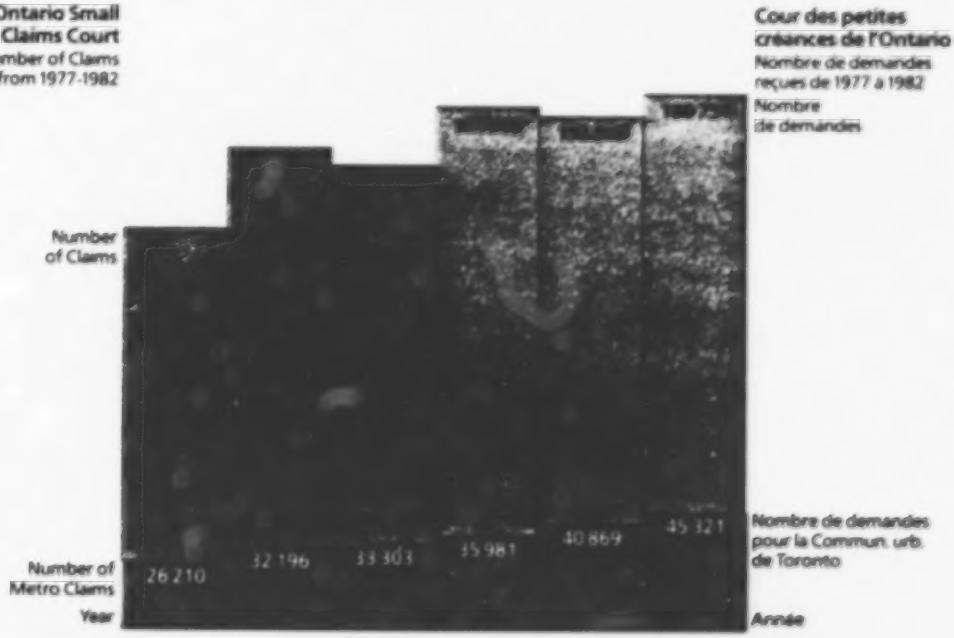

Trial Co-ordinator

With the introduction of the Provincial Court (Civil Division), with an increased monetary jurisdiction, more complex matters were being filed in the court. It was determined that in many cases, required judicial time might be four to five hours or two full days. The time is dependant upon many factors such as determining the actual amount involved and number of witnesses.

In order to ensure that the waiting time between the filing of a defence and the first court appearance is minimal, the ministry appointed a trial co-ordinator.

The role of the co-ordinator is to ensure that all defended matters are set down for trial and or pre trials, expeditiously.

Initiatives

A policy directives manual incorporating a manual of operations for clerks and bailiffs will be developed and introduced into the system. The manual will bring about standardization and uniformity of practice in the court offices.

A study will be commenced relating to the possible expansion of the Provincial Court (Civil Division) throughout the province.

Provincial Court Judges

Number of full-time judges	11
Judicial District of Hamilton-Wentworth	1
Judicial District of Niagara North and South	1
Judicial District of Ottawa-Carleton	1
Judicial District of York	8

Courts and Office Accommodation Planning

W.M. Thomson, Administrator

This branch provides general administration of all court and office accommodation throughout the province, as well as liaison with the Ministry of Government Services and all user groups, in all capital, leased and alteration projects required by the courts.

Projects Completed

- Additional space was provided for the district court facilities in Timmins to provide more efficient utilization of space.
- In Welland, the Provincial Court (Criminal Division) was relocated to enlarged premises.
- A four courtroom Provincial Court (Criminal and Family Division) was constructed and opened in Peterborough.

sitions prévoit que d'autres régions de la province peuvent être désignées Cours provinciales (Divisions civiles).

Coordonnateur des procès

La nouvelle Cour provinciale (Division civile), dont la compétence a été accrue sur le plan financier, a été saisie de questions plus complexes. Un grand nombre de litiges exigent quatre à cinq heures ou même un ou deux jours complets de délibérations. Le délai de règlement dépend d'un certain nombre de facteurs tels que la somme en jeu et le nombre de témoins.

Le ministère a nommé un coordonnateur des procès afin de réduire au maximum la durée de l'attente entre la production d'une défense et la première comparution.

Le coordonnateur a pour rôle de veiller à ce que la date du procès ou de l'enquête préliminaire soit fixée le plus rapidement possible pour toutes les causes.

Initiatives

Un manuel contenant un énoncé de politiques et des lignes de conduite à l'intention des greffiers et des huissiers sera bientôt mis au point et distribué. Ce manuel va permettre de normaliser et d'uniformiser les méthodes.

On compte entreprendre prochainement une étude destinée à déterminer la possibilité d'élargir les activités de la Cour provinciale (Division civile) dans l'ensemble de la province.

Juges de la Cour provinciale

Nombre de juges à plein temps	11
District judiciaire de Hamilton-Wentworth	1
District judiciaire de Niagara Nord et Sud	1
District judiciaire d'Ottawa-Carleton	1
District judiciaire de York	8

Planification des locaux – Tribunaux et bureaux

W.M. Thomson, Administrateur

Cette direction est chargée de l'administration générale de tous les locaux occupés par les tribunaux et les bureaux et elle assure la liaison avec le ministère des Services gouvernementaux et les divers groupes d'usagers pour tous les projets d'immobilisations, de location et de réfection qu'il est nécessaire d'entreprendre.

Projets terminés

- Les locaux de la cour de district de Timmins ont été agrandis pour permettre une utilisation plus rationnelle de l'espace disponible.
- La Cour provinciale de Welland (Division criminelle) a emménagé dans des locaux plus vastes.

- Chatham Provincial Court (Family Division) was relocated to enlarged facilities.
- The Oshawa Provincial Court (Criminal Division) was relocated to a new four courtroom facility.
- A one courtroom extension was provided to the Parry Sound County Court House to accommodate the Provincial Court (Criminal Division).
- A connecting link was provided between the County Court House and Registry Office in Sudbury to facilitate access to the expanded court facilities.
- Additional chambers were provided in Toronto for judges of the Provincial Court (Civil Division).
- The Smiths Falls court facilities were expanded to provide a judges' chamber and a holding area.
- Renovations were completed at Old City Hall, Toronto for the Provincial Court (Criminal Division).
- Renovations and realignment of office space at 18 King Street East and 10 King Street East was completed.
- Construction was completed at the Brampton Provincial Court (Criminal Division) facilities to expand the accommodation from a five court facility to a nine court facility with provision for two additional courtrooms.
- In Hamilton, a new three courtroom facility was provided for the Provincial Court (Criminal Division) and the Small Claims Court.
- The Cambridge Provincial Courts (Criminal and Family Divisions) were relocated to expanded premises.
- In Hamilton Wentworth County Court House, a new jury deliberation room, holding area, secure circulation and an elevator was provided.
- Additional space was provided for the sheriff in the Northumberland County Court House, Cobourg.
- Accommodation was provided for the Public Complaints Commission in Toronto.
- A new jury courtroom was provided at the York County Court House.
- Renovations, additions and a new hearing room were provided for the Ontario Municipal Board.
- Facilities to house computers for the Provincial Court (Criminal Division) were completed in Ottawa, Hamilton and Brampton.

- Un immeuble comprenant quatre salles d'audience a été construit et inauguré à Peterborough pour abriter la Cour provinciale (Division criminelle et Division de la famille).
- La Cour provinciale de Chatham (Division de la famille) est maintenant installée dans des locaux plus vastes.
- La Cour provinciale d'Oshawa (Division criminelle) occupe un nouvel immeuble abritant quatre salles d'audience.
- Une nouvelle salle d'audience a été ajoutée au Palais de justice du comté de Parry Sound pour loger la Cour provinciale (Division criminelle).
- Le Palais de justice du comté et le bureau d'enregistrement de Sudbury ont été reliés de façon à faciliter l'accès aux divers services juridiques.
- De nombreux cabinets de juges ont été aménagés à la Cour provinciale de Toronto (Division civile).
- A Smiths Falls, on a agrandi le Palais de justice afin d'y aménager un cabinet de juges et une salle des détenus.
- Les travaux de rénovation entrepris à l'ancien hôtel de ville de Toronto en vue d'y loger la Cour provinciale (Division criminelle) ont été achevés.
- La rénovation et le réalignement des bureaux situés au 10 et 18 est, rue King, sont maintenant terminés.
- Grâce aux travaux d'agrandissement qui viennent d'y être effectués, la Cour provinciale de Brampton (Division criminelle) disposera maintenant non plus de cinq salles d'audience, mais de neuf. En outre, les plans d'aménagement permettent d'obtenir deux salles d'audience supplémentaires.
- A Hamilton, la Cour provinciale (Division criminelle) et la cour des petites créances ont été logées dans un nouvel immeuble mettant trois salles d'audience à leur disposition.
- Les Cours provinciales de Cambridge (Division criminelle et Division de la famille) sont relogées dans des locaux plus vastes.
- Au Palais de justice du comté de Hamilton Wentworth, on a aménagé une nouvelle salle pour les délibérations du jury, une salle des détenus, des corridors fermés ainsi qu'un ascenseur.
- Au Palais de justice du comté de Northumberland, à Cobourg, le shérif occupe maintenant un bureau plus spacieux.
- La direction a fourni des locaux à la Commission des plaintes du public, à Toronto.
- Une nouvelle salle a été aménagée pour les délibérations du jury au Palais de justice du comté de York.

Under Construction

•A new court house is under construction in St. Catharines which will consolidate Supreme, County, Provincial Courts (Criminal and Family Divisions) and Small Claims Court. Opening was scheduled for May, 1983.

•In Kingston, the Provincial Court (Criminal Division) will relocate to a three courtroom facility in the MacDonald Cartier Building, upon completion in fall, 1983.

•Contracts were awarded and construction started on caissons and hoardings for the Ottawa Court House. This court house when fully utilized will have a total of 55 courtrooms for Supreme, County, Provincial Courts (Criminal and Family Divisions) and Small Claims Court.

•A contract was awarded for renovations to the Crown Attorney's office area in Sudbury and start of construction is anticipated in May, 1983.

•In Sarnia, the Provincial Court (Family Division), sheriff's office, registrar's office and Crown Attorney's office are under renovation to provide additional space and facilities.

Renovations are being undertaken on the North Bay District Court House.

In Planning/Lease Search/Negotiations

•Drawings are completed for the relocation of the Provincial Courts in Alexandria.

•The Provincial Courts (Criminal and Family Divisions) in Collingwood will be relocated and design drawings are completed.

•Design has been completed for the relocation of the Crown Attorney in Cobourg to new offices in Victoria Hall.

•Contract documents are being prepared for an additional judge's chamber in Welland.

•Contract documents are also being prepared for renovations to the Crown Attorney's office in County Court House, Whitby.

•Les locaux occupés par la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été rénovés et agrandis, et on y a aménagé une nouvelle salle d'audience.

•L'agencement des bureaux devant abriter les ordinateurs de la Cour provinciale (Division criminelle) a été terminé à Ottawa, Hamilton et Brampton.

Projets en cours

•Un nouveau palais de justice est en construction à St. Catharines. La Cour suprême, la cour de comté, la Cour provinciale (Division criminelle et Division de la famille) et la cour des petites créances y seront réunies sous le même toit. L'inauguration de cet immeuble était prévue pour mai 1983.

•À Kingston, la Cour provinciale (Division criminelle) doit s'installer dans de nouveaux locaux comportant trois salles d'audience, dans l'immeuble MacDonald-Cartier, dès que les travaux seront terminés à l'automne 1983.

•Les contrats pour la construction du Palais de justice d'Ottawa ont été octroyés et la construction a déjà commencé. Lorsqu'il sera utilisé à pleine capacité, ce palais de justice mettra 55 salles d'audience à la disposition de la Cour suprême, de la cour de comté, de la Cour provinciale (Division criminelle et Division de la famille) et de la cour des petites créances.

•Un contrat a été accordé pour la rénovation du bureau du procureur de la Couronne, à Sudbury, et les travaux doivent commencer en mai 1983.

•À Sarnia, la direction a entrepris la rénovation de la Cour provinciale (Division de la famille), du bureau du shérif, du bureau du greffier et du bureau du procureur de la Couronne de façon à agrandir les locaux et à aménager de nouvelles installations.

•Des travaux de rénovation ont été entrepris à la cour de district de North Bay.

Travaux en projet – Examen des baux – Négociations

•La direction met la dernière main au plan d'agencement des nouveaux locaux où elle compte installer la Cour provinciale d'Alexandria.

•La Cour provinciale (Division criminelle et Division de la famille) de Collingwood va être prochainement déménagée et la direction achève les plans d'aménagement des nouveaux locaux.

•Les plans établis en vue de l'installation du procureur de la Couronne dans de nouveaux bureaux du Victoria Hall, à Cobourg, sont également terminés.

•La direction a préparé des contrats pour faire aménager un nouveau cabinet de juges à Welland.

•Elle a également préparé des contrats pour la rénovation du bureau des procureurs de la Couronne au Palais de justice du comté de Whitby.

• Design sketches are in preparation for the utilization of space vacated by the Provincial Court (Family Division) in Chatham.

• Revised design sketches have been prepared for additional court facilities utilizing the seventh floor of the York County Court House.

• Studies have been completed for additional chambers at Osgoode Hall.

• Feasibility studies are underway to provide additional and more efficient utilization of space in the Thunder Bay District Court House, Lindsay County Court House, L'Original County Court House and Windsor Provincial Court (Criminal Division).

• Renovations are in the planning stage for the holding area of the Provincial Court (Criminal Division), Brantford.

• Plans are underway for renovations to the County Court judge's office and Provincial Court (Family Division) in Woodstock.

• Contract documents are being prepared for a computer room in the Newmarket Provincial Court (Criminal Division) and plans are being prepared for similar installations in the Kitchener, Oshawa, London and Windsor Provincial Courts (Criminal Division).

• Negotiations are underway to obtain additional space for the Crown Attorney in Brantford.

PROGRAMS AND ADMINISTRATION DIVISION

Glen H. Carter, General Manager

Function

This division of the ministry is responsible for the direction and co-ordination of the ministry's support services including:

• Information and computer systems;
• Budgeting, accounting and financial management;
• Administrative services;
• Program monitoring and evaluation;
• Statistical and reporting mechanisms;
• Audit operations;
• Personnel services;
• Program analysis;
• Supreme court accountants;
• Affirmative action program.

• Le personnel de la direction dessine actuellement des plans pour l'utilisation des locaux libérés par la Cour provinciale (Division de la famille), à Chatham.

• De nouveaux plans ont été dessinés pour l'agencement d'installations supplémentaires au septième étage du Palais de justice du comté de York.

• La direction a terminé des études portant sur l'aménagement de cabinets supplémentaires pour les juges à Osgoode Hall.

• Des études de faisabilité sont en cours en vue d'agrandir et d'utiliser de façon plus rationnelle les locaux des palais de justice du district de Thunder Bay, du comté de Lindsay et du comté de L'Orignal, ainsi que la Cour provinciale de Windsor (Division criminelle).

• La direction s'apprête à renover la salle des détenus de la Cour provinciale de Brantford (Division criminelle).

• Les bureaux des juges de la cour de comté et de la Cour provinciale (Division de la famille) seront également rénovés prochainement à Woodstock.

• Une salle d'ordinateurs va être aménagée dans les locaux de la Cour provinciale de Newmarket (Division criminelle) et l'on s'apprête à doter d'installations semblables les Cours provinciales (Division criminelle) de Kitchener, Oshawa, London et Windsor.

La direction poursuit actuellement des négociations en vue d'obtenir des locaux plus vastes pour le procureur de la Couronne de Brantford.

DIVISION DES PROGRAMMES ET DE L'ADMINISTRATION

Glen H. Carter, Directeur général

Fonctions

Cette division est chargée de diriger et de coordonner les services de soutien du ministère notamment dans les domaines suivants:

• Les systèmes d'information et d'informatique;
• La budgétisation, la comptabilité et la gestion financière;
• Les services administratifs;
• Le contrôle et l'évaluation des programmes;
• Les mécanismes de préparation de statistiques et de rapports;
• Les vérifications;
• Les services du personnel;
• L'analyse des programmes;
• Le comptable de la Cour suprême;
• Le Programme d'action positive.

During the fiscal year, in addition to its continuing efforts to comply with the government's constraint measures, the division has placed further emphasis on audit operations and the streamlining of court procedures.

Human Resources Branch

P.W. Clendinneng, Director

Kathleen Grant, Deputy Director

The Human Resources Branch is responsible for the development, co-ordination, and administration of the full range of personnel services within the Ministry of the Attorney General. This branch also manages the program for the appointment of justices of the peace, notaries public and commissioners for taking affidavits, and administers the Blind Persons' Rights Act on behalf of the ministry.

Continuing and new staffing constraints such as the relocation of various ministries, the reduction of staff in the Driver Improvement Centres and the staffing freeze in our ministry have combined to prolong the recruitment process. The resultant additional procedural requirements affect priority and the level of staffing activity. The branch's responsibility to disseminate information on these controls and to maintain recruitment within these guidelines dominated the staffing function, and led to increased assistance and advice to managers on the best utilization of resources available. Every benefit was derived from provincially sponsored work programs and the branch administered special staffing programs, such as O.C.A.P., CO-OP, the Summer Student Program, Experience '82 and Work Experience Weeks for the ministry.

Program administration in support of effective organization and equitable salary treatment of positions through the application of corporate evaluation standards to ministry positions continued. Position administration reflected the consolidation and streamlining of organizations and positions to meet operational changes or financial

Au cours de l'exercice financier, la division a non seulement poursuivi ses efforts pour se conformer aux mesures d'austérité du gouvernement, mais elle a en outre accordé une priorité accrue aux mesures de vérification et simplifié les procédures judiciaires.

Direction des ressources humaines

P.W. Clendinneng, Directeur

Kathleen Grant, Directeur adjoint

La Direction des ressources humaines se charge du développement, de la coordination et de l'administration de l'ensemble des services du personnel du ministère du Procureur général. Elle gère aussi le programme de nomination des juges de paix, des notaires et des commissaires aux serments, et administre au nom du ministère l'application de la Loi sur les droits des aveugles.

La direction est soumise en matière d'effectifs à un certain nombre de contraintes, les unes remontant aux années précédentes, les autres plus récentes, déménagement de plusieurs ministères, réduction du personnel des centres de perfectionnement des conducteurs, et gel des effectifs au ministère, dont l'effet conjugué a été de prolonger le processus de recrutement. Les exigences supplémentaires qui en résultent en matière de procédure influent sur l'ordre dans lequel les postes sont pourvus et sur les niveaux de dotation attribués aux divers services. La responsabilité qui incombe à la direction de diffuser des renseignements sur ces mesures de contrôle et de maintenir le recrutement dans le cadre défini par ces directives a dominé ses activités en matière d'effectifs et l'a amenée à consacrer davantage de temps à fournir aide et conseils aux cadres sur le meilleur parti à tirer des ressources disponibles. Elle a tiré tout le profit possible des programmes de travail parrainés par la province, tout en administrant pour son propre compte des programmes tels que l'Opération expérience pratique Ontario, le Programme d'éducation coo-

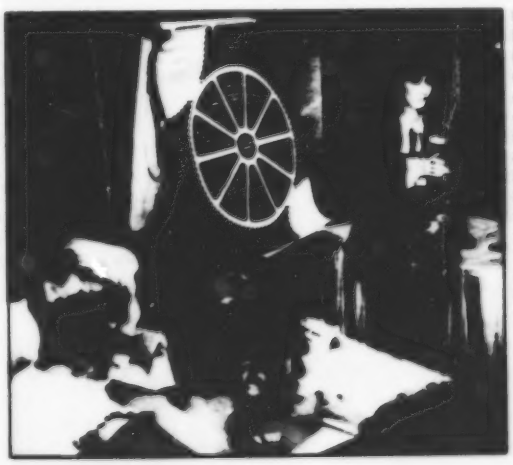

Human Resources
During 1982-83, 42 workshops, held throughout the province, were offered to ministry management and staff to develop and enhance operational and human relations skills.

Ressources humaines
Pour développer et améliorer les compétences dans le domaine des relations opérationnelles et humaines, 42 séances de travail ont eu lieu dans la province en 1982-1983 à l'intention de la direction et du personnel du ministère.

and human resource constraints. A major re organization took place at the Ontario Municipal Board to recognize a realigning of board functions including the additional responsibility for assessment appeals.

A review of the salary structure for officials of the County and District Court offices resulted in approvals to amend the compensation plan by inserting an additional level, and aligning the series with similar management pay levels. Minor adjustments were made also to compensation for full time sitting justices of the peace.

Other compensation initiatives were put on hold because of the effects of the Inflation Restraint Act – notably the service wide application of the Administrative Support Group. At the same time, internal procedures to respond to the requirements of this act were developed within the branch for application through the ministry.

In staff relations a new collective agreement with respect to working conditions and employee benefits covering the period from January 1, 1982 to December 31, 1983 was signed. Although effective substantially from July 28, 1982, implementation of certain articles was delayed due to interpretation concerns and the effect of restraint legislation. This delay in implementing totally the award led to some frustration of attempts to resolve complaints. Despite this, branch staff continued to work with managers and employees to help resolve complaints at the informal stage. They also acted as designee of the deputy minister at meetings or support to management at formal stages in the grievance procedure.

The ministry training and staff development program continued with 13 courses being conducted in Toronto and 29 at various other locations throughout the province. Maximum use was made of all training resources including the Civil Service Commission and community colleges.

Pre retirement programs were continued during 1982-1983 on a shared basis with other ministries in the Justice Policy Field. The programs for the ministry are co-ordinated by the employee counsellor. Eleven seminars were held in Toronto during the 1982-1983 fiscal year and were attended by 50 participants, including spouses. Evaluations continue to be extremely favourable and the programs are continuing in the 1983-1984 fiscal year.

pérative, le Programme d'été pour les étudiants, Expérience 82, et les Semaines d'expérience concrète du travail qui l'ont aidée à étoffer les effectifs du ministère.

La direction a continué d'administrer des programmes visant à renforcer l'efficacité de l'organisation et à assurer le traitement équitable des emplois sur le plan salarial, par l'application aux postes du ministère de normes d'évaluation en vigueur dans le secteur privé. La gestion des postes s'est d'autre part ressentie du regroupement et de la rationalisation des organisations et des emplois en réponse à l'évolution des fonctions ou aux contraintes tant sur le plan financier que sur celui des ressources humaines. La Commission des affaires municipales de l'Ontario a été profondément remaniée compte tenu de la restructuration de ses fonctions, et notamment de l'adjonction de responsabilités nouvelles concernant les demandes de révision des évaluations foncières.

Un réexamen de la structure salariale des fonctionnaires des greffes de comtés et de districts a abouti à l'obtention des autorisations pour modifier le barème des traitements par l'adjonction d'une classe supplémentaire et pour l'amener à des niveaux de rémunération des cadres comparables à ceux de l'extérieur. Quelques légères modifications ont également été apportées à la rémunération des juges de paix à plein temps.

Plusieurs initiatives en matière de rémunération, et notamment l'application à l'ensemble des services de la pratique des groupes des services de soutien administratif, ont dû être mises en attente du fait des conséquences de la Loi sur le contrôle de l'inflation. En même temps étaient mises au point à l'intérieur de la direction, pour être appliquées à l'ensemble du ministère, des procédures internes pour répondre aux exigences de cette loi.

Sur le plan des relations avec le personnel, une nouvelle convention collective a été signée touchant les conditions de travail et les avantages sociaux pour la période allant du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1983. Bien que prenant essentiellement effet au 28 juillet 1982, certains articles ont connu des retards dans leur application en raison de problèmes d'interprétation et des effets de la législation anti-inflationniste. Ce retard dans l'application intégrale de la sentence arbitrale a fait que les plaintes n'ont pas pu être toutes résolues de façon satisfaisante. Malgré ce facteur d'instabilité, le personnel de la direction a continué de collaborer avec les cadres et les employés pour aider à résoudre les plaintes sur le plan des négociations officieuses. Ses fonctionnaires ont également représenté le sous-ministre lors de certaines réunions et ont fourni des services d'appui à la direction lors des phases officielles de la procédure d'examen des griefs.

The branch continues to be responsible for the ministry classified structure ceiling, maintaining records and monitoring proposed changes in its composition. In the past year, modifications to the manpower control system were proposed, including consolidation and mechanization. Implementation will commence as soon as funds are available.

The personnel and appointments offices were combined during 1982/1983 resulting in efficiency of operation, and improved working conditions. This represents the culmination of changes which were proposed several years ago, and the results are very satisfactory.

Program Analysis and Implementation

John G. Rouvesome, Director

Daniel J. Saunders, Deputy Director

The Program Analysis and Implementation Branch is mandated to analyze the requirements of the central agencies, the efficient allocation of ministry resources and to assist in the improvement and development of programs and activities.

Program Analysis: This division was designed to:

- Quantify and qualify the delivery of ministry programs;
- Develop effective methods to deliver services;
- Allocate resources and advise ministry officials and central agencies accordingly;
- Review the financial impact of initiatives;
- Administer federal/provincial/municipal cost shared programs.

Responsibilities assigned this division include mandates to:

- Co-ordinate the production of recommendations on issues of importance to more than one division;
- Improve management techniques;
- Produce submissions to central agencies;
- Process orders-in-council and regulations;
- Administer the Public Institutions Inspection Act;
- Provide administrative support to Royal Commissions, Judicial Inquiries and special studies;
- Conduct specific research assignments.

Le Programme de formation et de perfectionnement du personnel du ministère s'est poursuivi. Treize cours ont été donnés à Toronto et 29 en divers autres endroits de la province. On a exploité au maximum toutes les ressources de formation, y compris la Commission de la fonction publique et les collèges communautaires.

Les programmes de préretraite ont été poursuivis pendant la période 1982/1983, le coût en étant partagé avec les autres ministères relevant du domaine de la politique judiciaire. Au ministère du Procureur général, ces programmes sont coordonnés par le conseiller du personnel. Onze séminaires se sont tenus à Toronto pendant l'exercice 1982/1983 et 50 personnes y ont participé, y compris un certain nombre de conjoints. Ces programmes continuent d'être évalués de façon extrêmement favorable et se poursuivront pendant l'exercice 1983/1984.

La direction continue d'être chargée de veiller à ce que la structure de classification du ministère demeure en dessous du plafond fixé; à cet effet, elle tient à jour les dossiers nécessaires et surveille toute proposition de changement de composition. Au cours de l'exercice écoulé, des propositions ont été présentées en vue de modifier le système de contrôle des effectifs, notamment par regroupement et mécanisation. Leur mise en application commencera dès que les crédits requis seront disponibles.

Le bureau du personnel et celui des nominations ont fusionné au cours de l'année 1982/1983, mesure qui a rendu leur fonctionnement plus efficace tout en améliorant les conditions de travail. C'est là l'aboutissement de propositions de réforme présentées il y a plusieurs années, et les résultats en sont extrêmement satisfaisants.

Direction de l'analyse et de l'exécution des programmes

John G. Rouvesome, Directeur

Daniel J. Saunders, Directeur adjoint

La Direction de l'analyse et de l'exécution des programmes a pour mandat d'analyser les besoins des organismes centraux, de répartir de façon efficace les ressources du ministère et d'aider à améliorer les programmes et les activités. L'exécution de ce mandat est répartie en deux grands domaines d'activités.

Analyse des programmes:

- Définir les normes quantitatives et qualitatives d'exécution des programmes du ministère.
- Mettre au point des méthodes efficaces de fourniture de services, répartir les ressources et donner aux hauts fonctionnaires du ministère et aux organismes centraux des conseils en ce sens.
- Examiner les incidences financières des initiatives.
- Administrer les programmes dont le coût est partagé entre les administrations fédérale, provinciales et municipales.

The branch is continuing to refine and maintain the management by results improvement project and to co-ordinate the production and implementation of program review initiatives. Furthermore, work was begun on co-ordinating the development of the principles and standards of management for the ministry. Within the fiscal year the branch provided administrative support to five commissions and inquiries and two special studies. The branch processed 328 orders-in-council, 33 regulations and 95 public institutions inspection panel reports.

Affirmative Action Program

Helen Walker, Manager

The goal of the Affirmative Action Program is to achieve, by the year 2000, a minimum of 50 per cent female staff in all job classifications.

To monitor the achievement of this goal, hire/promotion targetting, a process of estimating the number of men and women who will win competitions in particular classifications within a fiscal year, is done. Targetting is followed by a competition monitoring process.

For the fiscal year 1982-83, six positions were identified as hire/promotion targets: five positions at the level of Legal PM 19-20, two positions at the Legal PM 21-24 level, one position each at the level of General Administration AM-15, Clerical Services CM-13, Systems Officer 3, and Operator 2 Microfilm.

During the year, seven women were hired at the level of Legal PM 19-20, which enabled the ministry to exceed its target by two positions; and also at the level of Legal PM 21-24, six women were hired which exceeded the target by four positions. Two women were hired at the Systems Officer 3 level which exceeded the target by one position. At the levels of General Administration AM-15, Clerical Services CM-13 and Operator 2 Microfilm, there were no vacancies, therefore the ministry did not meet its targets in these areas.

Exécution:

- Coordonner la rédaction des recommandations portant sur des questions intéressant plusieurs divisions.
- Améliorer les techniques de gestion.
- Élaborer les propositions à présenter aux organismes centraux.
- Mettre en application les arrêtés en conseil et les règlements.
- Administrer la Loi sur l'inspection des établissements publics*.
- Fournir un appui administratif aux commissions royales, enquêtes judiciaires et études spéciales.
- Mener à bien des missions spéciales de recherche.

La direction poursuit, en le perfectionnant, le projet d'amélioration du programme de gestion par résultat et continue de coordonner l'élaboration et l'exécution des initiatives de révision des programmes. On a commencé par ailleurs à coordonner la mise au point des principes et normes de gestion pour le ministère. Au cours de l'exercice considéré, la direction a fourni un appui administratif à cinq commissions d'enquête et à deux études spéciales. La direction a mis en application 328 arrêtés en conseil, 33 règlements et 95 rapports d'inspection d'établissements publics.

Programme d'action positive

Helen Walker, Chef de programme

Le but du Programme d'action positive est d'obtenir d'ici l'an 2000 une proportion minimum de 50 pour cent de femmes dans toutes les classes d'emplois.

Pour suivre les progrès réalisés dans ce sens, on procède par fixation d'objectifs en matière d'engagement et d'avancement, ce qui revient à estimer le nombre d'hommes et de femmes qui l'emporteront en situation de concurrence dans telle ou telle classe d'emploi au cours d'un exercice donné. Les objectifs une fois fixés, on surveille ce qui se produit en situation de concurrence.

Pour l'exercice 1982-1983, six catégories d'emplois avaient été identifiées comme étant des objectifs d'engagement ou d'avancement: l'échelon Travailleur juridique PM 19-20 (cinq postes), l'échelon Travailleur juridique PM 21-24 (deux postes), et les échelons Administration générale AM-15, Services de bureau CM-13, Agent des systèmes 3 et Conducteur de machine à microfilms 2 (un poste chacun).

Au cours de l'année, sept femmes ont été engagées à l'échelon Travailleur juridique PM 19-20, ce qui a permis au ministère de dépasser l'objectif de deux postes; à l'échelon Travailleur juridique PM 21-24, six femmes ont été engagées, soit un dépassement de quatre postes. Deux femmes ont été engagées à l'échelon Agent des systèmes 3, l'objectif étant ainsi dépassé d'un poste. Aux échelons restants, soit

Gains also occurred in other classifications in which women were under-represented. In 1982-83, one woman was hired in a General Administration AM-18 level. One woman was hired in a Program Analysis AM-19 position. In summary, there were gains for women in the Administrative and Professional Modules, and the Executive Group.

The provision of job training is also required to accelerate the career development of women. Throughout 1982-83, managers continued to provide on-job training to employees by means of acting appointments, secondments, rotations, other special assignments and special courses.

A total of 195 women were involved in such initiatives. The Affirmative Action Program also participated in the provision of on-job training by offering secondment opportunities to the positions of Program Assistant and Secretary. The Affirmative Action Incentive Fund enabled managers to provide training for an additional three women. Special assignment programs were designed which included training as a supervisor of court offices, estates investigator, and financial officer. In summary, a commitment was made to involve a total of 80 women in on-job training. With 198 women participating in various assignments, the ministry exceeded its commitment by 148 per cent.

The Affirmative Action Program sponsored the participation of women in courses including:

- Twenty women attended the ministry's Management Development Program;
- Sixty-eight women participated in interministerial Affirmative Action Council workshops (these workshops were conducted by the Regional Delivery Task Force, which was chaired by the program manager, Ministry of the Attorney General);
- Two training sessions for Affirmative Action Representatives were held;
- One hundred and seventeen women participated in sessions to identify skills, write resumes, prepare for interviews and develop an assertive approach to job and career development.

Administration générale AM-15, Services de bureau CM-13 et Conducteur de machine à microfilms 2, il n'y avait pas de postes vacants, de sorte que le ministère n'a pas atteint les objectifs fixés.

Des gains ont également été enregistrés dans d'autres classes d'emplois où les femmes étaient sous-représentées. En 1982-1983, une femme a été engagée à l'échelon Administration générale AM-18. Une femme a été engagée à un poste d'Analyste de programmes AM-19. En d'autres termes, les femmes ont marqué des points dans le module administratif, le module professions libérales et le groupe direction.

Pour accélérer le déroulement des carrières, il faut aussi fournir aux femmes des possibilités de formation en cours d'emploi. Durant l'exercice 1982-1983, les cadres ont continué de fournir aux salariés des possibilités de formation en cours d'emploi sous forme de nominations intérimaires, de détachements, de rotations, d'autres formes d'affectation temporaire et de stages spéciaux.

Ces initiatives ont intéressé au total 195 femmes. Le Programme d'action positive a également contribué à la formation en cours d'emploi en offrant des possibilités de détachement aux postes d'adjointe au chef de programme et de secrétaire. Le Fonds d'encouragement à l'action positive a permis aux cadres de fournir une formation à trois autres femmes. Des programmes d'affectation spéciale ont été mis au point dans le cadre desquels on a offert une formation aux postes de superviseur des greffes, d'enquêteur sur les successions et d'agent des finances. En bref, alors qu'on avait pris l'engagement de faire participer un total de 80 femmes à une formation en cours d'emploi, la participation effective de 198 femmes au titre d'affectations diverses a permis au ministère de dépasser cet engagement de 148 pour cent.

Le Programme d'action positive a parrainé la participation de femmes à un certain nombre de stages:

- 20 femmes ont participé au Programme de perfectionnement des cadres au ministère.
- 68 femmes ont participé aux ateliers interministériels du Conseil d'action positive (ateliers dirigés par l'équipe spéciale régionale d'exécution des programmes, présidée par le chef de programme du ministère du Procureur général).
- Deux stages de formation pour les représentants du Programme d'action positive ont eu lieu.
- 117 femmes ont participé à des stages où elles ont appris à définir leurs capacités, à écrire un curriculum vitae, à se préparer à une entrevue et à adopter une attitude dynamique à l'égard de l'emploi et de l'organisation de leur carrière.

In conjunction with the Human Resources Branch, the program sponsored 11 women and nine men to attend "Interviewing Skills for Managers" and individual counselling regarding careers and other concerns was provided to 65 women.

Achievement in the areas of on-job training, hirings and promotions and course participation were communicated to employees via the monthly newsletter Focus.

Regarding job development, which concerns all women, the program attempts to improve the status of women with respect to classification, pay, benefits and working conditions. The program manager was vice president of the Affirmative Action Council of Program Managers from all ministries which examines issues from a government-wide perspective. She participated in task forces on the impact of new technology on women's occupations and the classification of administrative support positions. As well, the program manager was involved in reviewing the Affirmative Action Incentive Fund. The program assistant participated in the provision of presentations on career development to women across the province.

Finance and Services Branch

H.A. Gibbs, Director

The program of the Treasurer of Ontario to constrain provincial expenditures continued to shape the role which this branch played in ministry operations during the year 1982/83, namely that of assisting managers to meet their program obligations within constrained budgets.

As the constraint program continued, the ministry's financial commitments became subject to increasingly rigorous scrutiny and questioning in order to seek options which offered cost savings. Consequently, the branch was active in providing a wide range of financial reports and analyses to program managers to assist them in their evaluations. Standard monthly reports continue to be the backbone of the ministry reporting system, but the growth in demand of ad hoc, decision-oriented reports has been a notable factor in branch activities during the year just passed.

En collaboration avec la Direction des ressources humaines, le programme a parrainé 11 femmes et neuf hommes pour participer au programme pour cadres intitulé "Apprenez à mener une entrevue," et des conseils individuels ont été dispensés à 65 femmes en ce qui concerne leur carrière et d'autres sujets de préoccupation.

Les résultats obtenus en matière de formation en cours d'emploi, d'engagement et d'avancement, et de participation aux stages ont été communiqués aux employés par le Bulletin mensuel d'information *Focus*.

En ce qui concerne le développement des emplois, qui intéresse toutes les femmes, le programme cherche à relever le statut des femmes à l'égard du classement, de la rémunération, des prestations et des conditions de travail. Le chef du programme d'action positive était vice présidente du Conseil des chefs de programme d'action positive de tous les ministères, qui examine ces questions à l'échelle du gouvernement. Elle a participé aux travaux d'équipes spéciales sur l'impact des techniques nouvelles sur les emplois des femmes et sur le classement des postes de soutien administratif. Le chef de programme a également participé à l'examen du Fonds d'encouragement à l'action positive. L'adjointe au chef de programme a participé à la présentation d'exposés aux femmes de diverses parties de la province sur la question de l'organisation des carrières.

Direction des finances et des services

H.A. Gibbs, Directeur

Le programme du Trésorier de l'Ontario visant à restreindre les dépenses de la province a continué d'orienter le rôle joué par la direction dans le fonctionnement du ministère au cours de l'exercice 1982-1983, celui-ci consistant à aider les chefs de service à s'acquitter des obligations leur incombant au titre de leur programme dans les limites de budgets restreints.

A mesure que s'accentuaient les contraintes budgétaires, les engagements financiers du ministère ont fait l'objet d'examens de plus en plus stricts visant à définir des options susceptibles de ménager des économies. En conséquence, la direction s'est activement occupée de fournir aux chefs de programme toutes sortes d'analyses et de rapports financiers pour les aider dans leurs évaluations. Si la cheville ouvrière du système de reddition de comptes du ministère continue d'être le rapport mensuel ordinaire, l'accroissement de la demande de rapports spéciaux axés sur la prise de décision a été, au cours de l'exercice écoulé, un facteur non négligeable des activités de la direction.

At the same time, special efforts continue in order to achieve administrative cost savings and efficiencies, and benefits are now being realized from activities such as the bulk ordering of standardized court forms on an annual basis, the management of surplus furniture and the centralization of banking operations.

The management and collection of monies owing to the ministry, notably fines, continue to receive close attention as part of the drive to maximize revenues. Innovative collection measures, consistent with the sentencing process in the courts, continue to be developed and implemented with satisfactory results.

Audit Services Branch
J. Solymos, Director

During the fiscal year 1982-83, implementation of the branch's new terms of reference was completed with their incorporation into the ministry's manual of administration, providing the mandate for discharge of the expanded responsibilities of comprehensive auditing. Branch restructuring and acquisition of additional resources followed in order to increase the effectiveness of the audit service.

Establishment of the 1983-84 audit plan, as an initial stage in the development of the multi-year audit plan, was based on a thorough analysis of the projected audit requirement within the ministry and of available resources. This plan provided for the initial steps in the expansion of the branch's efforts into the areas of system-based EDP and comprehensive audit. Concurrently, efforts were undertaken in the implementation of measures to provide for evaluation and development of personnel, as well as in the development of systems to provide for regular monitoring and reporting of results.

While the development and refinement of audit programs continued, together with development of time and resources planning and monitoring systems, preparation of a branch audit manual and employment of improved audit techniques were commenced with a view to enhancement of performance and resources utilization.

Throughout the year, regular audit requirements were fulfilled in regard to court and judicial offices, branches, boards and commissions, with the greater depth of examination required to provide improved quality of performance, while special assignments and investigations were conducted as requested.

Parallèlement, on continue de faire des efforts particuliers pour réduire le coût et augmenter l'efficacité des fonctions administratives, et l'on commence maintenant à retirer le bénéfice d'initiatives telles que les commandes annuelles en grandes quantités de formulaires judiciaires normalisés, la gestion du mobilier excédentaire et la centralisation des opérations de banque.

La gestion et le recouvrement des sommes dues au ministère, les amendes en particulier, continuent de faire l'objet d'une attention poussée dans le cadre de la campagne d'accroissement des revenus. On continue de mettre au point et d'appliquer, avec des résultats satisfaisants, des mesures de recouvrement qui sont à la fois novatrices et compatibles avec le processus d'imposition des condamnations.

Direction des services de vérification
J. Solymos, Directeur

Vérifications
Au cours de l'exercice 1982-1983, la mise en application du nouveau mandat de la direction a été menée à bien, ledit mandat étant incorporé au Manuel d'administration du ministère et habilitant la direction à s'acquitter des responsabilités accrues inhérentes à la vérification intégrée. À la suite de cela, afin d'accroître l'efficacité du service de vérification, la direction s'est restructurée et s'est dotée de ressources supplémentaires.

L'élaboration du programme de vérification 1983-1984, étape initiale de la mise au point d'un programme pluriannuel de vérification, a été fondée sur une analyse très poussée des besoins envisagés de vérification au ministère et des ressources disponibles. Ce programme prévoyait les premières étapes de l'élargissement des activités de la direction pour les étendre au domaine du TEI à l'échelle des systèmes et de la vérification intégrée. Parallèlement, on s'est efforcé de mettre en application des mesures d'évaluation et de perfectionnement du personnel et de mettre au point des systèmes permettant de surveiller régulièrement le travail et de faire rapport sur ses résultats.

Tout en continuant de mettre au point et de perfectionner les programmes de vérification, et aussi d'élaborer des systèmes de planification et de suivi de l'emploi du temps et des ressources, on a amorcé la rédaction d'un manuel de vérification propre à la direction et l'utilisation de techniques de vérification perfectionnées afin d'améliorer le rendement et l'utilisation des ressources.

Durant tout l'exercice, les exigences normales de vérification ont été satisfaites à l'égard des greffes et des charges judiciaires, des directions, des conseils et des commissions, qui ont fait l'objet d'examens plus poussés propres à améliorer la qualité des résultats, et la direction a continué d'exécuter sur demande des missions et enquêtes spéciales.

During the coming year, development of the multi-year audit plan and implementation of systems of monitoring and reporting results, together with further development and implementation of audit programs and branch audit manual, are expected to continue the progress achieved to date.

Staff training and development programs being established by the central agencies and the Internal Auditors' Council will be utilized toward improvement of the various skills required by the expanded mandate recently established.

Performance of the 1983-84 audit plan will commence the implementation of comprehensive audits, program-wide reviews and EDP audits in depth and based on assessment and evaluation of systems in their entirety. These are intended to provide assistance to management in the achievement of effective, efficient and economical operation of the ministry through advocacy of improved operational and management systems and controls.

Information and Computer Systems Branch

D.H.S. Thornton, Director

The branch provides services to the ministry in three areas of responsibility.

One area is in the collection, dissemination and analysis of operational, statistical and management information. At present, the majority of information collected relates to the operation of the courts and to the Crown Attorneys' offices.

Monthly, quarterly and annual statistical reports are prepared on a regular basis for senior officials of the ministry, division and branch heads and the judiciary. In addition, a wide variety of special reports are prepared upon request.

Au cours de l'exercice à venir, on s'attend à ce que les progrès réalisés jusqu'à présent se poursuivront avec la mise au point du programme de vérification pluriannuel, et la mise en application de systèmes de surveillance des résultats et de communication de rapports, et la poursuite de l'élaboration et de l'exécution des programmes de vérification et du projet de manuel de vérification propre à la direction.

Les programmes de formation et de perfectionnement du personnel que sont en train de mettre en place les organismes centraux et le Conseil des vérificateurs intérieurs serviront à développer les compétences diverses qu'exige l'élargissement récent du mandat de la direction.

Avec l'exécution du plan de vérification de 1983-1984 commencera la mise en application des vérifications détaillées, des examens portant sur l'ensemble du programme et de vérifications informatisées en profondeur fondées sur l'évaluation de la totalité du système. Ces méthodes devraient aider les cadres à faire fonctionner le ministère de façon efficace et économique en favorisant la mise en place de contrôles et de systèmes perfectionnés de fonctionnement et de gestion.

Direction des systèmes informatiques

D.H.S. Thornton, Directeur

La direction fournit des services au ministère dans trois domaines de compétence.

Le premier domaine est celui de la collecte, de la diffusion et de l'analyse de renseignements relatifs au fonctionnement, aux résultats statistiques et à la gestion. À l'heure actuelle, le gros de l'information recueillie a trait au fonctionnement des tribunaux et aux services des procureurs de la Couronne.

Computer Area
Using a terminal connected to the Queen's Park Data Centre, a project leader verifies one of approximately 50 systems developed by the branch to assist courts, royal commissions and other ministry offices in their day-to-day operation and long-term planning.

Informatique
À l'aide d'un terminal branché sur le centre informatique de Queen's Park, un chef de projet vérifie un des quelque 50 systèmes mis au point par la direction pour aider les cours, les commissions royales et les autres bureaux ministériels dans leurs opérations quotidiennes et leur planification à long terme.

The branch continues in its efforts to improve data collection and dissemination services. Activities in this area included revisions to the computerized statistical systems for the Provincial Courts and improvements in automated information retrieval systems.

The branch also provides support to the various branches and divisions of the ministry in the development and improvement of manual and computerized systems and in the field of management consulting.

Systems staff worked on a wide variety of maintenance and developmental projects during the current year. A growing interest in the use of computer technology in improving operations through the application of word processing, micro, mini and large-scale computer applications brought the branch into contact with many other branches within the ministry.

Projects of note included the continuing maintenance of Cyclops, systems studies relating to the replacement of Cyclops, a system to support the new Metro Toronto parking bylaw, the expansion of the Provincial Court mini-computer network, and a start on the Defaulted Fines Control Centre automation project for the Provincial Court offices. The Assessment Review Court System was updated. Feasibility studies for sheriff searches in York and the Provincial Court (Civil Division) were continued.

Several word processing applications were studied and implemented, including systems for Crown Counsel.

The branch continues to provide consulting and maintenance services to several branches, including the Public Trustee, the Financial Management Branch, the Accountant of the Supreme Court and for the Canadian Centre for Justice Statistics.

The third service area is word processing. The branch provides centralized word processing services to the ministry.

Des rapports statistiques mensuels, trimestriels et annuels sont établis régulièrement à l'intention des hauts fonctionnaires du ministère, des chefs de division et de direction, et de la magistrature. En outre, toutes sortes de rapports spéciaux sont établis sur demande.

La direction continue de s'efforcer d'améliorer ses services de collecte et de diffusion des données. Elle a notamment modifié les systèmes de statistiques informatisées des cours provinciales et amélioré les systèmes de recherche automatique de l'information.

La direction fournit également un appui aux différentes directions et divisions du ministère pour la mise au point et le perfectionnement de systèmes manuels et informatisés et dans le domaine des consultations touchant la gestion.

Durant l'exercice en cours, des spécialistes des systèmes ont travaillé à toutes sortes de projets d'entretien et de mise au point. Du fait de l'intérêt grandissant que suscite l'utilisation des techniques informatiques pour améliorer le fonctionnement des services par l'emploi de machines de traitement de textes, des micro-, mini- et macro-ordinateurs, la direction a pris contact à ce sujet avec de nombreuses autres directions du ministère.

On peut noter, entre autres projets, la poursuite des travaux d'entretien de Cyclops, des études de systèmes en vue du remplacement de Cyclops, un système d'appui pour l'application du nouveau règlement de stationnement de la Communauté urbaine de Toronto, l'expansion des réseaux de mini-ordinateurs des cours provinciales, et une amorce de réalisation du projet d'automatisation du Centre de contrôle des amendes impayées pour les greffes des cours provinciales. Le système de la cour de révision des évaluations foncières a été mis à jour. Des études de faisabilité se sont poursuivies pour l'institution de perquisitions de shérif à York et pour la Cour provinciale (Division civile).

Plusieurs applications des systèmes de traitement de textes ont été étudiées et mises en application, notamment pour les avocats de la Couronne.

La direction des systèmes informatiques continue de fournir des services de consultation et d'entretien à plusieurs directions du ministère, notamment le Curateur public, la Direction de la gestion financière, le Comptable de la Cour suprême et le centre canadien de statistiques judiciaires.

Le troisième domaine est celui du traitement de textes. La direction fournit des services centralisés de traitement de textes au ministère.

Accountant, Supreme Court of Ontario

E.J. McGann, Accountant

Duties

This office is the depositary for all money, mortgages and securities which are paid into, or lodged with, the Supreme Court of Ontario. These monies, mortgages and securities are received, and disbursed or released pursuant to judgments and orders of the Supreme Court of Ontario, and in accordance with the Judicature Act and other relevant statutes.

Assets

Assets under management at the end of the 1983 fiscal year increased from $179 million the previous year to $196 million.

Revenue and Investments

The interest revenue from the portfolio increased to $18.9 million from $18.0 million in the fiscal year 1981-82. Monies paid into the Supreme Court for suits and matters in the 1982-83 fiscal year totalled $69.0 million (1981-82 – $65.7 million) while disbursements for the same period amounted to $70.0 million (1981-82 – $77.6 million).

Interest Rates

Outside interest rates declined sharply during the second half of the fiscal year. The interest rate paid in infants' funds in court were as follows: 14.5 per cent in the first quarter; 15 per cent in the second quarter; 12 per cent in the third quarter; and 11 per cent in the final quarter.

Ontario Native Courtworker Program

The program is designed to meet the needs of status, non-status and Metis people who come into conflict with the law. The courtworkers, natives themselves, provide a liaison between the native person and all persons involved in the criminal justice process.

Essentially the duties of a courtworker involve explaining to the accused the reason for their arrest, their legal rights and their responsibilities and the nature and meaning of measures taken by the court including bail, detention and conditional release. Furthermore, the courtworker contacts community and social service organizations where counselling or treatment action is indicated.

The funding for the native courtworker program is provided on a cost-shared basis between the ministry and the federal government. In 1982-83 the budget for the native courtworker program was $765,600 based on 26 courtworkers located in 17 native friendship centres throughout the province.

Comptable de la Cour suprême de l'Ontario

E.J. McGann, Comptable

Fonctions

Ce service est le dépositaire de toutes les sommes, hypothèques et valeurs qui sont versées à la Cour suprême de l'Ontario ou déposées auprès d'elle. Ces sommes, hypothèques et valeurs sont reçues et déboursées ou dégagées comme suite à des jugements ou ordonnances de la Cour suprême de l'Ontario et conformément à la Loi sur l'organisation judiciaire et à d'autres textes pertinents.

Actif géré

En fin d'exercice 1984, l'actif géré s'élevait à 196 millions de dollars, contre 179 millions à la fin de l'exercice précédent.

Revenu et placements

Le revenu représenté par les intérêts des valeurs en portefeuille est passé de 18 millions de dollars pour l'exercice 1981-1982 à 18,9 millions de dollars. Les sommes versées à la Cour suprême pour actions et affaires judiciaires au cours de l'exercice 1982-1983 se sont élevées à 69 millions de dollars (65,7 millions en 1981-1982), les décaissements pour la même période s'élevant à 70 millions de dollars (77,6 millions de dollars pour 1981-1982).

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt extérieurs ont fortement baissé pendant la deuxième moitié de l'exercice. Le taux d'intérêt versé sur les fonds des mineurs déposés auprès de la Cour ont été les suivants: le 1er trimestre, 14,5 pour cent; le 2e trimestre, 15 pour cent; le 3e trimestre, 12 pour cent; le 4e trimestre, 11 pour cent.

Programme de travailleurs judiciaires autochtones de l'Ontario

Ce programme vise à répondre aux besoins des Indiens inscrits ou non inscrits et des Métis qui ont maille à partir avec la justice. Les travailleurs judiciaires autochtones assurent la liaison entre les accusés autochtones et l'appareil judiciaire.

Les fonctions du travailleur judiciaire consistent essentiellement à expliquer à l'accusé les raisons de son arrestation, ses droits et ses responsabilités, ainsi que la nature et la signification des mesures prises par le tribunal, qu'il s'agisse d'une mise en liberté sous caution, de la détention ou de la libération conditionnelle. En outre, le travailleur judiciaire communique avec les services communautaires et sociaux lorsque l'accusé a besoin de conseils ou d'un traitement.

Le financement du programme de travailleurs judiciaires autochtones est assuré à la fois par le ministère du Procureur général de l'Ontario et le gouvernement fédéral. En 1982-1983, le budget de ce programme était de 765 600 $ pour 26 travailleurs judiciaires affectés à 17 centres d'amitié autochtones disséminés dans toute la province.

Ontario Legal Aid Plan

The purpose of the plan is to ensure that all individuals in Ontario have access to information about their legal rights and obligations, and have access to legal representation. Representation is available as a right in serious criminal matters, and on a discretionary basis in other matters.

Pursuant to the Legal Aid Act, the Law Society of Upper Canada is responsible for the administration of legal aid in Ontario. The Law Society discharges this responsibility through full-time head office staff, and officials in each county and district of Ontario, all under the supervision of the Legal Aid Committee which reports to the Convocation of the Law Society. The Attorney General has general responsibilities for the operation of the plan and is responsible for the plan's funding. The Ministry of Community and Social Services establishes criteria for financial assessment of applicants for legal aid.

A person seeking legal assistance may apply through any of the 47 area offices across the province for legal aid or may attend at one of the 41 community clinics. Applications are assessed on their legal merits and in accordance with eligibility criteria established by the Ministry of Community and Social Services. The applications and assessments are reviewed by the area directors prior to issuing certificates, which entitle the recipient to retain any lawyer who accepts legal aid cases. Additionally, duty counsel services are available in the criminal and family courts. Summary advice and representation are provided by the community clinics in a number of areas such

Régime d'aide juridique de l'Ontario

Ce régime a pour but de permettre à tous les citoyens de l'Ontario de se renseigner sur leurs droits et obligations et d'obtenir les services d'un avocat. Ces services sont assurés automatiquement pour les causes criminelles graves, et à la discrétion des autorités pour les autres causes.

Conformément à la Loi sur l'aide juridique*, la Société du Barreau du Haut-Canada administre l'aide juridique en Ontario. La Société du Barreau s'acquitte de ses responsabilités par l'entremise du personnel à plein temps de son siège social et des agents qui travaillent pour elle dans chaque comté et district de l'Ontario, sous la supervision du Comité de l'aide juridique, lequel relève de la Société du Barreau. Le procureur général doit assurer la supervision d'ensemble du fonctionnement du régime, de même que son financement. Le ministère des Services sociaux et communautaires établit les critères à observer pour l'évaluation financière des personnes demandant à bénéficier de l'aide juridique.

Toute personne désireuse de bénéficier de l'aide juridique peut présenter une demande dans un des 47 bureaux de secteur de la province ou participer à l'une des 41 cliniques communautaires. Les demandes sont évaluées en fonction de la nature des affaires en cause et des critères d'admissibilité établis par le ministère des Services sociaux et communautaires. Les directeurs de secteur examinent les demandes et les évaluations avant de délivrer des certificats autorisant leurs détenteurs à engager n'importe quel avocat qui accepte des causes couvertes par l'aide juridique. En outre, un

Legal Aid Plan
The right to counsel is a right which is essential to the maintenance of respect for the rule of law. By bringing the rule of law to a substantial segment of society, the legal aid plan plays a crucial role in the administration of justice.

Programme d'aide juridique
Le droit de recevoir des conseils juridiques est essentiel au maintien du concept que tous les hommes sont égaux devant la loi. En mettant ce concept à la portée d'une partie substantielle de la société, l'aide juridique joue un rôle crucial dans l'administration de la justice.

as landlord tenant disputes, consumer issues, workmen's compensation and other benefits assistance, assistance to mentally and physically handicapped persons, assistance to recently landed immigrants, assistance to individuals and groups with environmental legal problems and the like. The clinics ensure that low-income people of Ontario have access to justice to the extent it is not ordinarily available under the fee for service component of the legal aid plan.

Currently there is a cost-sharing agreement with the federal government on criminal legal aid. The formula under the agreement resulted in a federal contribution in 1982-83 equivalent to nearly 37 per cent (or about $10.5 million) of the net shareable expenditures for criminal legal aid.

Negotiations began during the fiscal year 1981-82 with the provincial expectation that the cost-sharing formula in the agreement would be expressed in more equitable terms to the province.

Furthermore, negotiations are continuing with the federal government for cost-sharing of civil legal aid through special assistance provisions of the Canada Assistance Plan under the General Welfare Act. The negotiating process is undertaken by this ministry in conjunction with the Ministry of Community and Social Services.

The financial implications of the federal Young Offenders Act on the legal aid plan, estimated to be substantial, have been under review. The act is to come into force sometime between October 1, 1983, and April 1, 1984, for offenders up to 15 years of age and on April 1, 1985, for 16- and 17-year-old offenders.

In general terms the 1982-83 funding for the plan breaks down as follows: the Province of Ontario, $44.9 million; the Law Foundation, $9.1 million; legal aid clients' contributions/recoveries, $3.9 million; and miscellaneous income, $0.3 million for a total funding of $58.2 million. This revenue provided payments for fees and disbursements to the certificate lawyers in the amount of nearly $36.6 million; to duty counsel in the amount of nearly $3.8 million; and to the independent community clinics nearly $6.8 million.

avocat de service est à la disposition des défendeurs dans les tribunaux criminels et les cours de la famille. Les cliniques communautaires offrent des conseils et les services d'avocat pour un certain nombre de questions telles que les conflits entre propriétaires et locataires, les plaintes des consommateurs, l'indemnisation relative aux accidents du travail et les autres avantages sociaux, l'aide aux personnes handicapées et aux déficients mentaux, l'aide aux nouveaux immigrants, l'aide aux particuliers et aux groupes ayant des problèmes juridiques reliés à l'environnement, et d'autres aspects de ce genre. Ces cliniques permettent aux personnes à faible revenu résidant en Ontario d'obtenir des services juridiques qui ne sont pas ordinairement offerts dans le cadre du régime d'aide juridique.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario se partagent le coût de l'aide juridique criminelle. Suivant les termes de l'entente conclue, le gouvernement fédéral a pris à sa charge, en 1982-1983, près de 37 pour cent (environ 10,5 millions de dollars) des dépenses nettes partageables engagées au titre de l'aide juridique criminelle. Quand les négociations ont commencé pendant l'année financière 1981-1982, la province s'attendait à ce que la formule de partage des frais soit plus équitable.

Nous poursuivons les négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir le partage des frais de l'aide juridique civile en vertu des dispositions spéciales du Régime d'assistance publique du Canada dont nous voulons nous prévaloir aux termes de la Loi sur le bien-être social général. Notre ministère poursuit les négociations à ce sujet en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires.

Nous avons étudié attentivement les conséquences financières, apparemment assez lourdes, de la Loi fédérale sur les jeunes contrevenants pour le programme d'aide juridique. Cette loi doit entrer en vigueur entre 1er octobre 1983 et le 1er avril 1984 pour les contrevenants de 15 ans et moins, et le 1er avril 1985 pour ceux qui sont âgés de 16 et 17 ans.

Voici, dans les grandes lignes, comment le régime a été financé en 1982-1983: province de l'Ontario, 44,9 millions de dollars; Law Foundation, 9,1 millions; contributions des clients de l'aide juridique et recouvrements, 3,9 millions; recettes diverses, 0,3 million, ce qui donne au total 58,2 millions de dollars. Cet argent a permis de verser aux avocats près de 36,6 millions en honoraires et frais; près de 3,8 millions aux avocats de service, et près de 6,8 millions aux cliniques communautaires indépendantes.

There were 124,811 formal applications for legal aid in 1982-83. The number of certificates issued increased by 12.1 per cent to 90,892 over the preceding year. Duty counsel assisted nearly eight per cent over 1981-82. The clinics, serving special interests of the communities, operated from 41 centres in 1982-83 (from 39 centres in 1981-82).

In 1982-83, procedures and systems developmental work continued in order that the ministry staff could assist the plan in identifying alternative methods of automating the administrative procedures of the plan, including the legal aid accounts, statistics reporting, accounting, payroll and personnel.

PROVINCIAL COURTS (CRIMINAL DIVISION)

F.C. Hayes, Chief Judge

H.A. Rice, Associate Chief Judge

There are approximately 149 locations throughout the province at which sittings of the Provincial Court (Criminal Division) are held on a regular basis, with multiple courtroom establishments at approximately 25 locations.

The court continued to deal with an ongoing change in the nature of the caseload involving a greater number of substantial prosecutions arising from complex commercial transactions, more charges involving individuals jointly charged with criminal and or narcotic offences, and an increasing number of prosecutions under miscellaneous federal and provincial statutes and legislation related to the safety of workers and the environment. This has been a particularly significant factor during the past year, and the lengthy matters have placed a substantial burden on the available facilities. These prosecutions are requiring prolonged assignments for judicial personnel, support staff, and physical resources. It is, therefore, considered necessary not only to carry out a continuing review of the need for resources but also to reassess the extent of the resources required in order that there may be a disposition of the caseload within an acceptable period of time.

Il y a eu, en 1982-1983, 124 811 demandes officielles d'aide juridique. Le nombre de certificats délivrés a augmenté de 12,1 pour cent par rapport à l'année dernière, passant à 90 892. Les avocats de service ont conseillé 244 626 personnes, ce qui représente une augmentation de près de 8 pour cent par rapport à 1981-1982. Les cliniques servant les intérêts plus particuliers des collectivités étaient au nombre de 41 (contre 39 en 1981-1982).

L'amélioration des procédures et des systèmes a été poursuivie en 1982-1983 pour permettre au personnel du ministère de collaborer au régime en trouvant d'autres façons d'automatiser les procédures administratives, notamment en ce qui concerne les comptes de l'aide juridique, la communication des données statistiques, la comptabilité, la paye et le personnel.

COURS PROVINCIALES (DIVISION CRIMINELLE)

F.C. Hayes, Juge en chef

H.A. Rice, Juge en chef adjoint

La Cour provinciale (Division criminelle) siège régulièrement dans 149 salles d'audience réparties dans toute la province. Dans 25 localités, plusieurs salles d'audience sont regroupées sous le même toit.

Cette année encore, la Cour a dû s'occuper de dossiers dont la nature évolue constamment et, notamment, d'un grand nombre de poursuites découlant de transactions commerciales complexes, d'accusations relatives à des délits criminels ou à des affaires de drogues, et de poursuites de plus en plus nombreuses intentées en vertu de diverses lois fédérales et provinciales concernant la sécurité des travailleurs et l'environnement. Les causes de ce genre ont été particulièrement nombreuses l'année dernière, et elles ont mis lourdement à contribution les ressources disponibles. En raison de leur durée, elles mobilisent pendant de longues périodes le personnel judiciaire, le personnel de soutien et les ressources matérielles. Par conséquent, il semble indispensable non seulement d'examiner quels sont les besoins, mais également de réévaluer l'importance des ressources nécessaires pour pouvoir régler les dossiers dans un délai raisonnable.

In Metropolitan Toronto, the number of court room days allocated to special criminal prosecutions (i.e., cases occupying one day or more) increased as follows:

Increase 19%

Special matters being prosecuted by representatives of the Federal Department of Justice accounted for the following number of courtroom days:

Increase 59%

Special matters being prosecuted by Provincial Crown Attorneys accounted for the following number of courtroom days:

Increase 10%

The movement of judges from Metropolitan Toronto to other areas for special relief increased by 38%:

Dans la Communauté urbaine de Toronto, le nombre de journées d'utilisation des salles d'audience affectées à des poursuites criminelles spéciales (c'est à dire aux causes dont l'examen dure une journée ou plus) a augmenté dans les proportions suivantes:

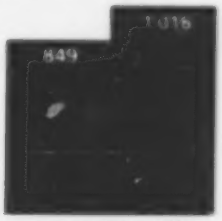

Augmentation 19%

Pour les affaires spéciales poursuivies par des représentants du ministère fédéral de la Justice, le nombre de journées d'utilisation des salles d'audience a été le suivant:

Augmentation 59%

Pour les affaires spéciales poursuivies par les procureurs de la Couronne provinciaux, le nombre de journées d'utilisation des salles d'audience a été de:

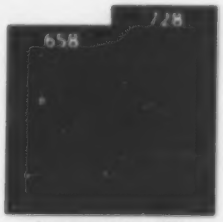

Augmentation 10%

Les déplacements des juges de la Communauté urbaine de Toronto vers d'autres régions à titre de dépannage ont augmenté de 38%:

The demand continued for the court to attend in remote communities in Northwestern and Northeastern Ontario, and this demand was met in most instances by scheduling special sittings. An increase over the past few years in the level of law enforcement has led to a greater number of charges, and we have been unable to meet all the demands for additional sittings in various areas of Northwestern Ontario.

In an effort to encourage earlier determination of the issues involved in a criminal prosecution, judges are employing the following measures:

- Counsel are being requested to meet with the Crown Attorney in order to avail themselves of disclosure, pursuant to the Attorney General's guidelines;
- In some locations, special assignment courts are being established for lengthy matters; and in the assignment court, the case is reviewed with counsel in an effort to reduce the number of witnesses to be called, assess the amount of court time required and endeavour to achieve an early disposition of the matter.

In some areas, meetings are being held with representatives of the County Court bench, representatives of the bar, the Crown Attorney, and the area legal aid director in order to discuss scheduling procedures and any other matters related to achieving an earlier disposition of criminal matters.

However, the scheduling and processing of criminal trials do not lend themselves to an exact determination of the time involved, as such procedures must at all times be consistent with the options which must be available to the accused in making full answer and defence.

The court is continuing to review the method of assignment of judicial personnel and the scheduling of cases in various areas in order that a particular judge or group of judges will assume a continuing responsibility for a portion of the caseload at an early stage in the proceedings. In past years, this procedure has resulted in an earlier disposition time and a reduction in the number of cases in process.

La Cour a encore été appelée à siéger dans des localités éloignées du Nord-Ouest et du Nord Est de l'Ontario et, la plupart du temps, elle a répondu à la demande en organisant des audiences spéciales. Le resserrement de l'application des lois opéré depuis quelques années a augmenté le nombre de mises en accusation, si bien que nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes émanant des diverses régions du Nord-Ouest de l'Ontario.

Les juges ont pris les dispositions suivantes en vue d'accélérer le jugement des causes criminelles:

- Les avocats sont priés de rencontrer le procureur de la Couronne afin d'obtenir la divulgation des preuves conformément aux directives du procureur général.
- Dans certaines localités, on organise des audiences spéciales pour les affaires de longue durée; la cause est examinée avec l'avocat en vue de réduire le nombre de témoins à faire comparaître, d'évaluer la durée du procès et de tenter de régler l'affaire rapidement.

Dans certaines régions, des réunions ont lieu avec les représentants des magistrats de la Cour de comté et du Barreau, le procureur de la Couronne et le directeur de l'aide juridique locale afin d'examiner toutes les mesures à prendre pour régler rapidement les affaires criminelles.

Néanmoins, il est difficile d'établir exactement quelle sera la durée des procès criminels, car la procédure à suivre dans de tels cas doit toujours tenir compte des options qui doivent être mises à la disposition de l'accusé pour s'expliquer et se défendre.

La Cour continue à réviser la méthode d'affectation du personnel judiciaire ainsi que l'établissement des dates des audiences dans les diverses régions, de façon à ce que ce soit le même juge ou groupe de juges qui s'occupe de certaines affaires, dès le début du procès. Les années précédentes, cette méthode a permis d'accélérer les choses et de réduire la charge de travail.

The facilities and personnel provided for Metro West, Metro North, Metro East and College Park locations in Metropolitan Toronto have substantially assisted in achieving an average disposition period of 90 days, but the increasing pressure of the caseload in Metro has required the assignment of additional personnel from other locations.

The notice by the Chief Justice of Ontario, dated May 3, 1979, with respect to trial dates and adjournments in Provincial Court has continued to be of very substantial assistance in having trials proceed on the day appointed and has also assisted in having counsel avoid conflicting commitments in various courts.

The court was recently provided with two additional courtrooms in Hamilton and four additional courtrooms in Peel. Two additional judges were appointed for Hamilton and two for Peel.

The provisions of the Criminal Code with respect to bilingual trials for Criminal Code offences and matters to which the Criminal Code is applicable became effective December 31, 1979, and the court is providing sittings of the court with bilingual capability at various locations throughout the province whenever they are requested by the accused. In addition to the provision of bilingual services for trials, we are providing bilingual services on a consent basis for preliminary hearings whenever they are requested by the accused. We are experiencing an increased use of the bilingual services.

The Provincial Offences Act was proclaimed effective March 31, 1980, and the transition to the new procedures has continued to proceed with a minimum of dislocation. The amendment of the Provincial Courts Act established a Provincial Offences Court and the sittings of this court in most areas of the province have been organized on the basis of 9:00 a.m., 10:30 a.m., 1:00 p.m. and 3:00 p.m., in order to facilitate the attendance of the defendant and all witnesses.

In certain designated areas, including Metropolitan Toronto, bilingual services for trials are being provided in the Provincial Offences Court.

Les installations et le personnel prévus pour College Park et pour les secteurs ouest, nord et est de la Communauté urbaine de Toronto nous ont aidés dans une large mesure à réduire à 90 jours la durée moyenne des procès, mais pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, il a fallu affecter du personnel supplémentaire venant d'autres régions.

À la suite de l'avis adressé par le juge en chef de l'Ontario, le 3 mai 1979, au sujet de la date des procès et des ajournements de la Cour provinciale, des efforts ont été faits pour tenir les procès le jour fixé et les avocats ont évité d'avoir à plaider en même temps devant différents tribunaux.

La Cour a récemment obtenu deux salles d'audience supplémentaires à Hamilton et quatre autres à Peel. Deux juges supplémentaires ont été nommés à Hamilton et deux autres à Peel.

Les dispositions du Code criminel concernant les procès bilingues pour les infractions et délits relevant du Code criminel sont entrées en vigueur le 31 décembre 1979. La Cour offre les services voulus, à divers endroits de la province, pour que le procès puisse se dérouler dans les deux langues sur la demande de l'accusé. Nous offrons également des services bilingues pour les audiences préliminaires si l'accusé le demande. Les services bilingues sont de plus en plus utilisés.

L'adoption des nouvelles procédures découlant de la Loi sur les infractions provinciales, proclamée le 31 mars 1980, s'est poursuivie sans heurts. Cette mesure établissait une Cour des infractions provinciales qui, dans la plupart des régions de la province, siège à 9 heures, 10 h 30, 13 heures et 15 heures de façon à faciliter la comparution du défendeur et de tous les témoins.

Dans certaines régions désignées, y compris la Communauté urbaine de Toronto, la Cour des infractions provinciales offre des services bilingues pour les procès.

The judges continued to participate in judicial education programs such as:

Regional education seminars.

A one week education program held at the University of Western Ontario.

With the co-operation and assistance of the Chief Justice of Ontario and the members of the Court of Appeal, the judges attend to observe the hearing of criminal appeals.

Conferences and seminars sponsored by such organizations as the Canadian Association of Provincial Court Judges, the Canadian Institute for the Administration of Justice, and the Canadian Bar Association.

Also, the chief judge visited a number of areas of the province where he met with the area senior judges and the judges. In addition, the area senior judges held regional meetings, and the chief judge attended those meetings wherever possible.

Les juges ont continué à participer à des programmes de formation judiciaire tels que:

Des symposiums régionaux.

Un programme de formation d'une semaine organisé à l'Université de Western Ontario.

Avec la coopération et l'aide du juge en chef de l'Ontario et des membres de la Cour d'appel, les juges ont assisté, en tant qu'observateurs, aux audiences des appels criminels.

À des conférences et symposiums parrainés par des organismes comme l'Association canadienne des juges de cours provinciales, l'Institut canadien pour l'administration de la justice et l'Association du barreau canadien.

Le juge en chef a également visité un certain nombre de régions de la province où il a rencontré les juges principaux de secteur et les juges provinciaux. En outre, les juges principaux de secteur ont tenu des assemblées régionales auxquelles le juge en chef a assisté chaque fois qu'il l'a pu.

Provincial Courts (Criminal Division)
Judicial Appointments

Cours provinciales (Division criminelle)
Nominations judiciaires

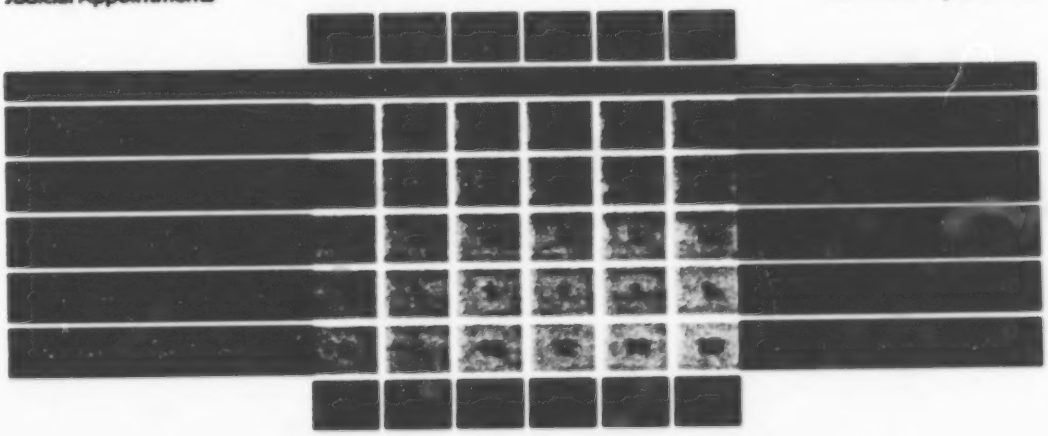

Provincial Courts (Criminal Division)
Judicial Appointments

Cours provinciales (Division criminelle)
Nominations judiciaires

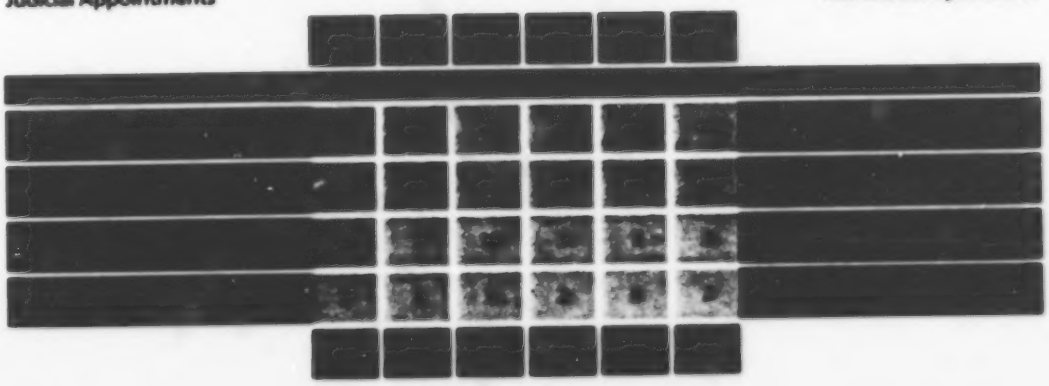

The law clerk assigned to the office of the chief judge continued to:

- Review judgments of the Court of Appeal and law reports and to circulate matters of interest to the judges;
- Prepare appropriate annotations for recently reported judgments.
- Carry out research in areas of criminal law relevant to the Provincial Courts (Criminal Division), including rendering assistance to judges in their preparation of judgments.

The court, in appropriate cases, is continuing to make use of community resources through the probation offices. These resources are offered to assist in programs for the rehabilitation of the accused and to permit the accused to render some service to the community. The court expresses its thanks to those agencies and volunteers who assist with these programs.

Le clerc affecté au bureau du juge en chef a continué à:

- Examiner les jugements de la Cour d'appel ainsi que les recueils de jurisprudence et à distribuer des documents sur des questions intéressant les juges.
- Préparer des annotations pour des jugements récents.
- Faire des recherches dans les domaines du droit criminel relevant des cours provinciales (Division criminelle) et aider les juges à préparer leurs jugements.

Dans les cas qui s'y prêtent, la Cour continue à utiliser, par l'entremise des bureaux de probation, les ressources communautaires offertes pour aider l'accusé à se réhabiliter et lui permettre de jouer un rôle constructif dans la collectivité. La Cour tient à remercier les organismes et les bénévoles qui participent aux programmes entrepris dans ce domaine.

On trouvera ci-après, aux fins de comparaison, quelques données statistiques pour les années financières 1981-1982 et 1982-1983:

Provincial Courts (Criminal Division)/Cours provinciales (Division criminelle)

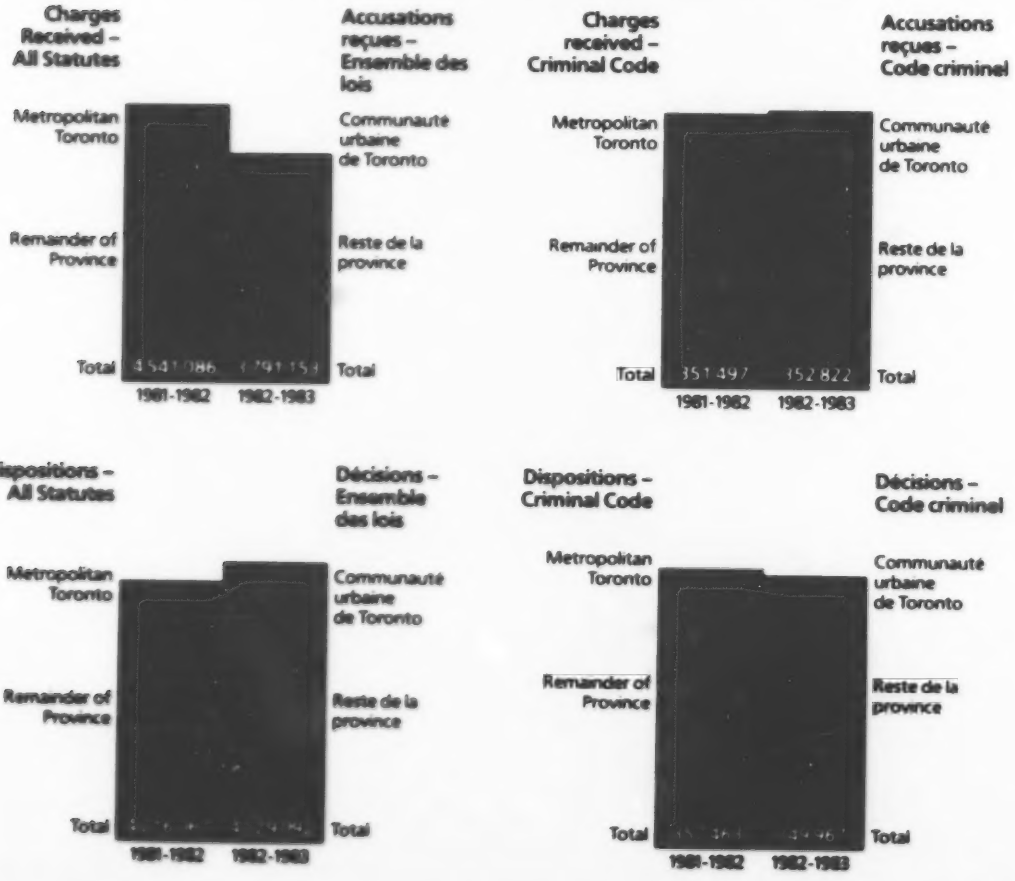

PROVINCIAL COURTS (FAMILY DIVISION)

H.T.G. Andrews, Chief Judge

R.J.K. Walmsley, Associate Chief Judge

Jurisdiction

The authority of the Provincial Court (Family Division) includes the following matters:

- Prosecutions under the federal Juvenile Delinquents Act in respect of the criminal conduct of infant offenders (juvenile delinquency) and criminal conduct against infant victims (contributing to delinquency);
- Child protection under the Child Welfare Act, dealing with intervention through Children's Aid Societies into a family's life, when its care and treatment of children fall below certain minimal standards;
- Adoption under the Child Welfare Act, dealing with the dissolution of previous parent-child relationships and the legal establishment of new ones;
- Inter-spousal rights and obligations under the Family Law Reform Act and the Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, covering such things as financial support of a dependent spouse and protection from spousal harassment and molestation;
- Parent-child rights and obligations under the Children's Law Reform Act, the Family Law Reform Act and the Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, such as custody and access, findings of paternity, child support, protection from harassment and molestation by the non-custodial parent and extra-territorial enforcement of custody orders.

The federal Young Offenders Act (which is to replace The Juvenile Delinquents Act) will expand the jurisdiction of the courts by its inclusion of crimes committed by 16- and 17-year-old youths.

COURS PROVINCIALES (DIVISION DE LA FAMILLE)

H.T.G. Andrews, Juge en chef

R.J.K. Walmsley, Juge en chef adjoint

Compétence

Les responsabilités de la Cour provinciale (Division de la famille) comprennent ce qui suit:

- Les poursuites intentées en vertu de la Loi fédérale sur les jeunes délinquants en ce qui a trait aux actes criminels commis par des jeunes contrevenants (délinquance juvénile) et aux actes criminels dirigés contre des enfants (contribution à la délinquance).
- La protection des enfants conformément à la Loi sur le bien-être de l'enfance, pour ce qui est des interventions des sociétés d'aide à l'enfance dans la vie d'une famille, quand le soin et le traitement des enfants tombent en dessous de certaines normes minimales.
- L'adoption en vertu de la Loi sur le bien-être de l'enfance, pour ce qui est de la dissolution des anciennes relations parents-enfant et de la création juridique de nouveaux liens.
- Les droits et les obligations réciproques des époux en vertu de la Loi portant réforme du droit de la famille et de la Loi sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires*; il s'agit notamment de l'assistance financière due à un conjoint à charge et de la protection qu'est en droit de réclamer toute personne que son conjoint persiste à harceler ou à importuner.
- Les droits et les obligations concernant la relation parents-enfant définis dans la Loi portant réforme du droit de l'enfance, la Loi portant réforme du droit de la famille et la Loi sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires*, il s'agit notamment des questions suivantes: droit de garde et de visite, recherche de paternité, pension alimentaire pour l'enfant, mesures de protection tendant à empêcher que le parent n'ayant pas la garde de l'enfant ne harcèle ou n'importune son conjoint, et application des ordonnances de garde dans d'autres juridictions.

La Loi fédérale sur les jeunes contrevenants (qui doit remplacer la Loi sur les jeunes délinquants) étendra la compétence de ces tribunaux aux crimes commis par des adolescents de seize ou dix-sept ans.

Decisions involving the Canadian Charter of Rights and Freedoms in family law matters have, to date, been few and not of overwhelming consequence. Perhaps the most significant of these has been the transforming of the Juvenile Court into a tribunal that is open to the public and the press.

Provincial judges also have the authority to try many offences under the federal Criminal Code and under the Provincial Offences Act of Ontario. Many intra-familial offences (such as domestic assaults and incest) are heard by judges who, while they normally preside over their local Provincial Court (Family Division), reconstitute their court as the local Provincial Court (Criminal Division) or Provincial Offences Court because only the latter courts have the jurisdiction to hear these criminal and regulatory matters.

Administration

Judicial and administrative activities of the Family Division Courts were carried out by 72 judges, including the chief judge, the associate chief judge, 58 full-time judges, one part-time judge, two per diem judges and nine judges serving both Criminal and Family Divisions.

There were no judicial appointments and no retirements during the year. Six extensions of service were granted.

There are 34 full-time family court offices and 20 combined family and criminal division offices providing support services for sittings which are held at 118 locations throughout the province.

Office of the Chief Judge

Four judges remain in residence at the chief judge's office.

There was an increased demand for their assistance in providing relief services to many areas during the year.

In the 1981-82 year they provided an additional 254 sitting days. In this fiscal year this figure rose by 55 days to a total of 309 days.

Summer students with the chief judge's office undertook the preparation of papers on "enforcement of maintenance orders," blood testing in disputed paternity proceedings, access after adoption, extra-territorial enforcement of custody orders and the emancipation of minors, a proposal for law reform.

En ce qui concerne le droit de la famille, il y a eu jusqu'à présent peu de décisions s'appuyant sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, et leur portée a été limitée. La plus importante de ces décisions a peut-être consisté à ouvrir les portes du tribunal de la jeunesse au public et à la presse.

Les juges provinciaux ont aussi compétence pour juger de nombreux délits relevant du Code criminel fédéral et de la Loi sur les infractions provinciales de l'Ontario. Beaucoup d'affaires criminelles concernant la famille (comme l'inceste et les voies de fait sur un membre de la famille) sont soumises à des juges qui, bien qu'ils siègent normalement à la Cour provinciale locale (Division de la famille), transforment leur tribunal en Cour provinciale locale (Division criminelle) ou en Cour des infractions provinciales, car seuls ces deux derniers tribunaux sont compétents pour juger ces affaires criminelles et les questions de règlement.

Administration

Soixante-douze juges se sont acquittés des activités judiciaires et administratives des cours de la Division de la famille: un juge en chef, un juge en chef adjoint, 58 juges de la Division de la famille à plein temps, un juge à temps partiel, deux juges à la journée et neuf juges oeuvrant à fois à la Division criminelle et à celle de la famille.

Il n'y a pas eu de nominations de juges ni de départs à la retraite au cours de l'année. Six prolongations de service ont été accordées.

Il existe 34 bureaux travaillant à plein temps pour la cour de la famille et 20 bureaux qui combinent les affaires familiales et celles de la Division criminelle. Ensemble, ces bureaux fournissent des services de soutien pour des audiences qui se déroulent dans 118 endroits différents de la province.

Bureau du juge en chef

Quatre juges travaillent en permanence au bureau du juge en chef.

Au cours de l'année, on a sollicité de plus en plus leurs services dans de nombreuses régions.

Au cours de l'année financière 1981-1982, ils avaient assuré 254 jours supplémentaires d'audience. Au cours de la présente année financière on a atteint le chiffre de 309 jours, soit 55 jours de plus.

Des étudiants travaillant pendant l'été au bureau du juge en chef ont entrepris la préparation de documents sur l'exécution des ordonnances alimentaires, le recours aux analyses de sang pour la reconnaissance de paternité, les droits de visite après l'adoption, l'exécution des ordonnances de garde en dehors de la juridiction et l'émancipation des mineurs, ce qui constitue une proposition de réforme du droit.

The students also worked on a judge's Desk Book, an ambitious attempt to annotate the statutes administered by the judges of the Provincial Courts (Family Division) with all possible reported and unreported decisions. This project will be carried on during the summer of 1983.

Family division courts continue to participate in the Youth Secretariat's 'Experience' programs. One thousand and eighty-four applicants vied for the 63 positions that were made available to students at 33 court locations throughout the province.

Courts at some distance from universities with law faculties and community colleges continue to experience difficulty in obtaining suitable candidates for summer employment.

The office continues to circulate summaries of judgments to family division judges under the editorial supervision of a board of judges.

Training and Development

The Ontario Family Court Judges Association and the Chief Judge's Judicial Development Institute combined to hold a spring seminar in May, 1982.

The annual meeting of the association took place in September, 1982, and a second session of the institute, devoted to The Young Offenders Act, was held in February of the following year.

Thirty-one judges attended 27 conferences in Europe, the United States and Canada. Topics included a wide range of subjects such as children's learning disabilities, child abuse, evidence, judgment writing, The Young Offenders Act, mediation and court management.

Regional Reports: Northwestern Region

The North of Superior Community Mental Health Program was established in August, 1982. It is jointly funded through the Ministries of Health and Community and Social Services.

Under the supervision of a psychologist and a psychiatrist the program is based in Terrace Bay with outlying offices in Geraldton, Marathon, Nipigon and Manitouwadge. The facility is equipped to provide assessment and treatment services to children and family members who have emotional or matrimonial problems.

This facility serves the entire district, excluding the city of Thunder Bay.

Les étudiants ont également travaillé à la rédaction d'un "livre du juge". Il s'agit d'un projet ambitieux consistant à inscrire à côté des lois administrées par les juges des cours provinciales (Division de la famille) toutes les décisions possibles, publiées ou non. Ce projet sera mené à bien au cours de l'été 1983.

Les cours de la Division de la famille continuent de participer aux programmes "Expérience" du Secrétariat à la jeunesse. On a reçu 1 084 demandes pour les 63 postes qui étaient offerts à des étudiants dans 33 tribunaux de la province.

Les tribunaux qui sont assez éloignés des universités possédant une faculté de droit et des collèges communautaires continuent à éprouver des difficultés à trouver des candidats valables pour l'été.

Le bureau continue à faire circuler, parmi les juges de la Division de la famille, des résumés de jugement dont le libellé a été vérifié par un conseil de juges.

Formation et perfectionnement

L'Association ontarienne des juges de cour de la famille et l'Institut de perfectionnement judiciaire du juge en chef ont organisé ensemble un séminaire de printemps en mai 1982.

La réunion annuelle de l'association a eu lieu en septembre 1982, et une deuxième session de l'institut, consacrée à la Loi sur les jeunes contrevenants, s'est déroulée en février de l'année suivante.

Trente et un juges ont participé à des conférences en Europe, aux États-Unis et au Canada. Parmi les nombreuses questions abordées, on peut citer les sujets suivants: les difficultés d'apprentissage des enfants, les mauvais traitements infligés aux enfants, la preuve, la rédaction des jugements, la Loi sur les jeunes contrevenants, la médiation et l'administration d'un tribunal.

Rapports régionaux: région du Nord-Ouest

Le programme communautaire de santé mentale du Nord du lac Supérieur a été mis sur pied en août 1982. Il est financé conjointement par le ministère de la Santé et par celui des Services sociaux et communautaires.

La réalisation du programme s'effectue à partir de Terrace Bay, sous la surveillance d'un psychologue et d'un psychiatre. Il existe des bureaux extérieurs à Geraldton, Marathon, Nipigon et Manitouwadge. Ceux-ci sont équipés pour évaluer les besoins des enfants et des autres membres de la famille qui souffrent de problèmes émotifs ou matrimoniaux, et pour offrir un traitement.

Ces bureaux desservent tout le district, à l'exception de la ville de Thunder Bay.

On December 1, 1982, the Regional Children's Centre officially transferred from the Ministry of Health to the Ministry of Community and Social Services. This centre serves the City of Thunder Bay.

The Children's Aid Society of the District of Thunder Bay reports, in its yearly service plan, that native child welfare prevention programs continue to develop with a family support worker in place at Longlac and further planning is under way.

During 1982, Children's Aid Society continued to support programs such as the parent link native volunteer program, the parenting self-help group and the nursery school enrichment program as a means of extending their family services.

It has now been acknowledged that there is a definite need for a short-term residential assessment facility in the region. The ministry has hired a consultant to submit a report, expected in October, 1983.

Generally, the services affecting the court in Kenora remain unchanged. During the past two years there has been a dramatic decline in the number of children involved with the law. The Crisis Intervention Programs remain in effect in Whitedog and Grassy Narrows. It is discouraging to note that community service orders continue to meet with some disfavour.

A child abuse protection team is being established in Kenora. It will be receiving counselling assistance from the Child Development Centre and the mental health unit at Lake of the Woods Hospital.

The probation and after-care services in this area continue to participate in a wide spectrum of community activities and projects.

During the year the Provincial Court (Family Division) in Rainy River has maintained the same general level of activity as in previous years. There has been close co-operation of the Children's Aid Society and the probation and after-care services.

In addition there is now a promise of advancing the court's assessment and counselling capabilities.

During 1982, the Regional Diagnostic Service separated from the Ministry of Health and the Lakehead Psychiatric Hospital. A new Child Guidance Centre was established under the aegis of the board of directors of the Family and Social Services Agency which operates the Children's Aid Society of the District of Rainy River.

Le 1er décembre 1982, le centre régional des enfants est passé officiellement du ministère de la Santé à celui des Services sociaux et communautaires. Ce centre dessert la ville de Thunder Bay.

La Société d'aide à l'enfance du district de Thunder Bay signale, dans son plan de services annuels, qu'elle continue à élargir ses programmes de prévention à l'intention des enfants autochtones. Elle a déjà établi un travailleur social à Longlac et compte développer davantage ses services.

En 1982, la Société d'aide à l'enfance a poursuivi ses programmes de soutien, et notamment son programme de bénévoles autochtones assurant la liaison avec les parents, ses cours sur l'art d'être parent, le groupe d'auto-assistance et le programme d'enrichissement des maternelles, de façon à élargir ses services familiaux.

Le ministère a reconnu que la région avait absolument besoin d'un centre d'évaluation où les enfants pourront séjourner pour de brèves périodes. Il a donc engagé un expert-conseil qui devrait lui présenter son rapport d'ici le mois d'octobre 1983.

Il n'y a eu pratiquement aucun changement en ce qui concerne les services assurés au tribunal de Kenora. Depuis deux ans, le nombre d'enfants ayant maille à partir avec la justice a énormément diminué. Les programmes d'intervention en cas de crise demeurent en vigueur à Whitedog et Grassy Narrows. Malheureusement, les ordonnances de services pour la collectivité sont encore accueillies avec une certaine réticence.

On met actuellement sur pied une équipe de protection de l'enfance contre les mauvais traitements, à Kenora. Cette équipe sera conseillée par le centre de développement de l'enfance et le service d'hygiène mentale de l'hôpital Lake of the Woods.

Les services de probation et les services aux libérés de la région continuent à participer à un vaste éventail d'activités et de projets communautaires.

Au cours de l'année, les activités de la Cour provinciale (Division de la famille) de Rainy River se sont maintenues à peu près au même niveau que les années précédentes. La Société d'aide à l'enfance a travaillé en collaboration étroite avec les services de probation et les services aux libérés.

Les services d'évaluation et de counselling de la Cour devraient être améliorés prochainement.

En 1982, le service régional de diagnostic s'est séparé du ministère de la Santé et de l'hôpital psychiatrique de Lakehead. Un nouveau centre d'orientation de l'enfance a été mis en place sous l'égide du conseil d'administration de l'organisme des services familiaux et sociaux qui administre la Société d'aide à l'enfance du district de Rainy River.

The centre is now capable of providing family counselling, psychiatric testing and assessment together with continuing therapy.

In addition to the Child Guidance Centre, the Children's Aid Society has carried on a program to further develop the concept of native prevention workers on the reserves. These programs are directed towards involving the native people, their band council and other band organizations in finding solutions to their problems. It is a form of collective responsibility which does much to relieve the court in wardship applications.

The probation and after-care service continues to be active in programs such as Operation Aware, dealing with peer pressure in the elementary school. They also assist the court in administering tests to juveniles who are under court order to make themselves acquainted with certain sections of the Highway Traffic Act, the Motorized Snow Vehicle Act and the Liquor Licence Act.

One matter which continues to concern the court is the lack of group home facilities for female juveniles with special needs. Without adequate facilities for these children the court is forced to make a choice between a Children's Aid Society foster home in southern Ontario, a thousand miles away, or a training school.

Northeastern Region

There is a major problem throughout the region in obtaining clinical assessments of children. For example, the entire Timmins and Cochrane area has one resident psychiatrist. The courts have consequently adopted the practice of placing children in detention in Sudbury in order to obtain an assessment, which causes substantial delay. Excessive delays in obtaining assessments have a negative effect on the children involved.

Service to the native reserves is limited. Children's Aid Society workers travel long distances to fulfil their supervisory responsibilities and these never appear adequate to the real needs in native communities.

Probation and after-care officers appear to be working effectively. There are very few re-hearings and more good reports on children are heard than unsuccessful ones. The Diversion Program purchased on contract from the John Howard Society in Sudbury is effective. The town police report that 90 per cent of the youngsters referred to the program are never seen again by the police.

Ce centre est maintenant en mesure de fournir des services de counselling familial, d'évaluation psychiatrique et de thérapie.

Indépendamment du centre d'orientation de l'enfance, la Société d'aide à l'enfance a poursuivi un programme visant à développer davantage le principe des travailleurs autochtones chargés de la prévention dans les réserves. L'objectif de ces programmes est d'amener les autochtones, leur conseil de bande et d'autres organismes des bandes à contribuer à trouver des solutions à leurs problèmes. C'est une forme de responsabilité collective qui aide énormément le tribunal lorsqu'il doit statuer sur une demande de mise en tutelle.

Le service de probation et de soins aux libérés continue à jouer un grand rôle dans des programmes comme "Operation Aware," qui s'intéresse aux pressions exercées sur les enfants par leurs condisciples à l'école élémentaire. Ces programmes aident aussi le tribunal à faire passer des examens à des adolescents à qui la cour a ordonné de se renseigner sur certains articles du Code de la route, de la Loi sur les motoneiges et de la Loi sur les permis de vente d'alcools.

Une chose que la cour continue de déplorer est le manque de foyers de groupe susceptibles de convenir aux jeunes filles ayant des besoins particuliers. En l'absence d'installations appropriées, le tribunal est obligé de choisir entre un centre d'éducation surveillée et un foyer d'accueil de la Société d'aide à l'enfance situé dans le Sud de l'Ontario, à un millier de milles.

Région du Nord-Est

Dans toute la région, il est très difficile d'obtenir une évaluation clinique des enfants, du fait qu'il n'existe qu'un seul psychiatre travaillant en permanence dans les régions de Timmins et de Cochrane. Pour cette raison, les tribunaux ont pris l'habitude de placer les enfants en détention à Sudbury afin d'obtenir une évaluation, ce qui provoque des retards importants. Les retards qui s'ensuivent ont des répercussions négatives sur les enfants concernés.

Les services offerts dans les réserves indiennes sont limités. Les travailleurs sociaux de la Société d'aide à l'enfance parcourent de longues distances pour s'acquitter de leur devoir de surveillance, mais ils ne semblent jamais en mesure de répondre à tous les besoins réels des collectivités autochtones.

Les agents de probation et des services aux libérés semblent travailler de façon efficace. Il y a très peu de nouvelles enquêtes et beaucoup plus de bons rapports sur les enfants que de mauvais. Le programme de diversion réalisé sous contrat grâce à la Société John Howard de Sudbury se révèle efficace. La police municipale rapporte que 90 pour cent des jeunes qui ont participé au programme n'ont plus jamais affaire à la police.

A native detention group home has been established in Moosonee for children who previously were moved out of the community. They are now placed in the group home where they can be stabilized, their behaviour modified and it is hoped they can be sent home much sooner. It is an expensive operation but it minimizes the disruption of the life of the child.

The Family Courts throughout the district are now served regularly by legal aid duty counsel.

Southwestern Region

The program of improving court facilities continues gradually with the Chatham court now relocated in new premises and with the Sarnia court moved to renovated and more spacious quarters.

Increased use of pre-trial techniques continues throughout the region. As judges develop their individual styles the expected benefits accrue. There appears to be more flexibility to meet temporary increased demands for judicial time in different locations in and outside the region. Court and judicial time is being used more efficiently and it is now possible to provide consecutive days for longer trials.

Diversion programs of various types operate throughout the region. A structured project is being operated in the Waterloo region and in the counties of Grey, Bruce and Wellington.

In 1977, the Ministry of Community and Social Services provided initial funding for the Waterloo project. Expansion has brought additional funding for operational and research components from the federal government.

A recent comprehensive evaluation suggests that the program has a beneficial impact on those involved, with the potential that referral to diversion is less expensive than referral to court. Further, there may be bases for concluding that referral to diversion is more effective from a recidivism point of view.

Un foyer de détention en groupe a été créé à Moosonee à l'intention des enfants autochtones qui étaient auparavant envoyés en dehors de leur collectivité. Ces enfants sont désormais placés dans le foyer de groupe où l'on s'efforce de stabiliser et de modifier leur comportement. On espère ainsi pouvoir les renvoyer beaucoup plus tôt dans leur famille. Cette initiative coûte cher, mais elle réduit à un minimum les bouleversements perturbant la vie de l'enfant.

Les cours de la famille de tout le district bénéficient désormais régulièrement de la collaboration de l'avocat de service de l'aide juridique.

Région du Sud-Ouest

Le programme de modernisation des locaux des tribunaux suit son cours. Le tribunal de Chatham se trouve désormais dans de nouveaux locaux, et celui de Sarnia a été installé dans des locaux plus spacieux qui ont été rénovés.

Le recours à des techniques préparatoires au procès se répand dans la région. Au fur et à mesure que les juges adoptent chacun leur propre style, les avantages attendus se confirment. Il semble qu'on dispose d'une plus grande latitude pour faire face aux augmentations temporaires du nombre d'affaires réclamant l'attention des juges dans différents endroits de la région, et en dehors. Le temps des tribunaux et des juges est utilisé de façon plus efficace, et il est maintenant possible de tenir des audiences s'étalant sur plusieurs journées consécutives pour les procès les plus longs.

Il existe différents genres de programmes de diversion dans la région. Un programme structuré est en cours de réalisation dans la région de Waterloo et dans les comtés de Grey, Bruce et Wellington.

En 1977, le ministère des Services sociaux et communautaires a accordé les premiers crédits demandés pour le projet de Waterloo. Par suite de l'expansion de ce projet, le gouvernement fédéral a versé des fonds supplémentaires destinés à couvrir les dépenses de recherche et de fonctionnement.

Selon une évaluation globale effectuée récemment, le programme a des répercussions positives sur les personnes concernées. Il est possible que le recours au programme de diversion coûte moins cher que le renvoi à un tribunal. En outre, on a de bonnes raisons de croire que les programmes de diversion sont plus efficaces comme moyen de réduire les cas de récidivisme.

Judges throughout the region continue to participate in training sessions, seminars and workshops for personnel from Community and Social Services, probation and after-care, parental support workers, Children's Aid Societies, child abuse committees, attendance counsellors with regard to The Young Offenders Act, and the Child Welfare Act on the court process and evidentiary problems.

Concern is being expressed about the apparent unwillingness by legal aid authorities to continue funding for support applications by married women and for paternity proceedings where social assistance is involved.

Central West Region

The Niagara North District has now joined with all of the courts in Niagara North in occupying the new court premises. The new facility provides two full-size courtrooms for the family division, ample waiting room area, intake and counselling areas and general office area.

In 1982-83, pre-trial meetings dealing with juvenile matters have begun to include probation officers, social workers involved with the child, the provincial prosecutor, and duty counsel. These meetings occur on a date prior to the Juvenile Court date. They were initiated to overcome the increasingly extended Juvenile Court days. The problem arises out of the limited time available on court days for the Crown Attorney and other parties to exchange information and mutual concerns regarding juveniles on the list. The project is a temporary one but the results indicate that continuation thereof is most desirable.

A request for increased use of duty counsel for other than juvenile days, specifically Child Welfare and Family Law Reform Act lists, is still being pursued but is not, as yet, forthcoming.

The charges under the Juvenile Delinquents Act have recently sustained a huge increase resulting from a decision by police and the Crown to lay and proceed on all charges instead of one or two as in the past.

Les juges de la région continuent à participer à des sessions de formation, à des séminaires et à des ateliers portant sur les méthodes des tribunaux et les problèmes posés par la preuve. Ces sessions s'adressent au personnel des Services sociaux et communautaires, aux personnes chargées de la probation et des services aux libérés, aux travailleurs sociaux qui aident les parents, aux membres des Sociétés d'aide à l'enfance et des comités enquêtant sur les mauvais traitements infligés aux enfants, ainsi qu'aux personnes chargées de donner des conseils au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants et de la Loi sur le bien-être de l'enfance.

On s'inquiète du fait que les autorités chargées de l'aide juridique semblent ne pas vouloir continuer d'accorder une aide financière dans le cas des femmes mariées qui demandent une pension alimentaire, de même que dans les affaires de reconnaissance de paternité lorsque l'assistance sociale entre en jeu.

Région du Centre-Ouest

Le district de Niagara Nord partage désormais de nouveaux locaux avec tous les tribunaux de Niagara Nord. Ces nouveaux locaux comprennent deux grandes salles d'audience pour la Division de la famille, des salles d'attente de bonnes dimensions, des aires de réception et de consultation, et des bureaux.

En 1982-1983, des agents de probation, des travailleurs sociaux s'occupant de l'enfance, le poursuivant provincial et l'avocat de service ont commencé de participer aux réunions préparatoires consacrées à des procès d'adolescents. Ces réunions ont lieu avant la date de l'audience au tribunal de la jeunesse. Elles ont été instituées dans le but de surmonter les problèmes que pose la multiplication des jours d'audience au tribunal de la jeunesse. En effet, lors des journées d'audience, il reste peu de temps au procureur de la Couronne et aux autres parties pour échanger des renseignements et des opinions d'intérêt mutuel au sujet des adolescents figurant sur la liste. Ce projet est temporaire, mais ses résultats montrent qu'il serait très souhaitable de le poursuivre.

On a demandé de recourir davantage à l'avocat de service en dehors des journées consacrées aux jeunes délinquants, notamment pour les listes concernant la Loi sur le bien-être de l'enfance et la Loi portant réforme du droit de la famille. La question n'est pas encore réglée.

Les accusations portées en vertu de la Loi sur les jeunes délinquants ont énormément augmenté récemment du fait que la police et la Couronne ont décidé de poursuivre les délinquants en portant des accusations dans tous les cas, au lieu de se contenter d'une ou deux accusations comme par le passé.

The use of jail for default in appropriate cases is continuing although, in co-operation with the John Howard Society, the sentence, in many instances, is served intermittently with the first weekend in custody and if the debtor agrees, successive weekends are spent performing community services. The advantages to the taxpayer and the community, as well as the potential for ongoing support to the debtor's family, are obvious.

In the Welland, Niagara and Fort Erie areas the year has proven difficult for families because of the high rate of unemployment. This has resulted in a substantial increase in applications for custody and support orders, for the variation of existing orders and for the collection of arrears. The problem is emphasized because of a degree of understaffing. An increased use of the family counselling department of the Family and Children's Services of the Niagara Region in assisting with access problems has helped.

The problem of maintaining regular scheduling and accommodating extended trials or attending to demands which may require the judge's absence from court are carefully monitored. This court, with three sitting locations, is pressed to the maximum for scheduling time.

The Haldimand, Norfolk, Brant areas are not utilizing, whenever possible, a pre-trial system. As they are served by a single judge with one outside judge assisting at Brantford on one day of each week, it has proven necessary to seek additional judicial assistance for extended trials, particularly in Cayuga and Simcoe. The problem arises when the regular judge, after an unsuccessful pre-trial, is disqualified from taking the trial.

No new resources have been introduced in the 1982-83 year but parental support workers are utilized where available.

The Wellington County area has the use of a registered psychologist to assist with conciliation services at a modest charge to the clients. It greatly assists with the resolution of both custody and access issues.

On continue à imposer des peines de prison pour défaut de paiement dans les cas appropriés bien que la sentence soit dans bien des cas purgée de façon intermittente: le débiteur passe la première fin de semaine en prison et, s'il est d'accord, il assure des services communautaires pendant les fins de semaine suivantes. Cette formule, appliquée en collaboration avec la Société John Howard, présente des avantages évidents pour les contribuables et pour la collectivité, sans compter l'aide que peut ainsi recevoir la famille du débiteur.

Dans la région de Welland, de Niagara et de Fort Erie, l'année a été difficile pour bien des familles à cause du taux de chômage élevé. Cette situation s'est traduite par une augmentation marquée des demandes d'ordonnances de garde, d'ordonnances d'aide alimentaire, de modification d'une ordonnance existante ou encore de recouvrement d'arriérés. Le problème est aggravé par la relative pénurie de personnel. Le recours accru au Département de consultation familiale des Services de la région de Niagara aux familles et aux enfants a aidé à résoudre les problèmes relatifs au droit de visite.

On s'occupe sérieusement des problèmes que posent le maintien d'horaires réguliers, les longs procès ou les affaires pouvant obliger le juge à s'absenter du tribunal. Ce tribunal a un programme extrêmement chargé vu qu'il siège à trois endroits différents.

Les régions de Haldimand, Norfolk et Brant se servent maintenant des réunions préparatoires au procès lorsque cela est possible. Comme elles sont desservies par un seul juge, épaulé un jour par semaine, à Brantford, par un juge de l'extérieur, il a été nécessaire de demander une aide supplémentaire pour les longs procès, surtout à Cayuga et à Simcoe. Un problème se pose quand le juge habituel, après une réunion préliminaire qui n'a pas donné de résultats, ne peut pas présider au procès.

Le personnel disponible n'a pas augmenté pendant l'année 1982-1983, mais on a recours chaque fois que cela s'avère possible à des personnes chargées d'aider les parents.

Le comté de Wellington fait appel à un psychologue professionnel qui apporte son concours dans les cas de conciliation sans qu'il en coûte cher aux clients. Sa participation contribue beaucoup à régler les questions de garde et de droit de visite.

The juvenile division of the Guelph Police Department is active in prevention and pre-court efforts with juveniles and their families, and this, coupled with the ongoing diversion program, has a significant impact on the juvenile caseload.

The servicing of the Orangeville court continues to be handled on a three-day per month basis. When necessary, extra judicial assistance is supplied for extended trials.

The Waterloo region has had no new resource development but does continue to benefit from ongoing resources such as the counselling service staffed by Wilfrid Laurier University students from the school of social work, the diversion program, the parental support program, the John Howard Society and the availability of detention facilities in Kitchener, Hamilton, London and Oakville.

The court continues to utilize the summer students made available to it each year through the Youth Secretariat's Experience Programs.

The caseload is beginning to cause some stress on regularly scheduled court time in Kitchener and Cambridge as the resident judges find it necessary to appear in other area courts.

Central Region

Contested child welfare trials continue to present the biggest challenge to the delivery of judicial service. Juvenile matters and waiver applications in particular have stabilized or in some areas decreased. The volume of cases involving extended trials on issues of custody and access continues to demand attention.

Persistent monitoring of all schedules and the concomitant use of flexible assignments of judges has minimized the effects of judge absenteeism. Judges and court support services continue to emphasize alternatives to litigation wherever and whenever possible. The conciliation and counselling services are used extensively. In addition to direct services to persons involved, the staff, judges, volunteers and representatives of all associated professions continue to maintain a collaborative approach to the development of new programs.

La Division de la jeunesse de la police de Guelph fait beaucoup d'efforts de prévention auprès des jeunes et de leurs familles, et tente de régler certains problèmes avant l'intervention du tribunal. Ces efforts, combinés au programme de diversion en cours, contribuent à diminuer beaucoup le nombre de jeunes traduits en justice.

À la cour d'Orangeville, les services continuent à être assurés trois jours par mois. En cas de besoin, pour les longs procès, la cour peut obtenir une aide judiciaire supplémentaire.

La région de Waterloo n'a pas obtenu de ressources supplémentaires, mais elle continue de bénéficier des ressources actuelles comme le service de consultation assuré par de futurs travailleurs sociaux qui étudient à l'Université Wilfred Laurier, le programme de diversion, le programme d'aide aux parents, la Société John Howard et la possibilité de se servir des centres de détention de Kitchener, Hamilton, London et Oakville.

Pendant l'été, le tribunal continue à utiliser les services des étudiants qui sont mis à sa disposition chaque année grâce aux programmes "Expérience" du Secrétariat à la jeunesse.

À Kitchener et à Cambridge, il commence à être difficile de régler tous les procès pendant les heures de travail normales du tribunal, du fait que les juges de ces deux villes sont obligés de se rendre dans des tribunaux d'autres régions.

Région du Centre

Les procès concernant le bien-être des enfants constituent toujours le plus gros problème pour les services judiciaires. Le nombre d'affaires concernant des jeunes, et celui des demandes de renonciation en particulier s'est stabilisé et a même diminué dans certaines régions. En raison de leur nombre élevé, les affaires débouchant sur un long procès mettant en question les droits de garde et de visite continuent à retenir notre attention.

Le contrôle continuel de tous les horaires, combiné à l'utilisation d'un système souple pour la répartition des affaires confiées aux juges, a permis d'atténuer les conséquences des absences des juges. Dans la mesure du possible, les juges et les services de soutien du tribunal s'efforcent toujours de trouver d'autres solutions aux litiges. Les services de conciliation et de consultation servent énormément. En plus des services fournis directement aux personnes concernées, le personnel, les juges, des bénévoles et des représentants de toutes les professions associées continuent de collaborer afin de mettre sur pied de nouveaux programmes.

Some of these programs are successful and continue to be used by the whole of Metropolitan Toronto and outlying areas, by judges of the Family Court and Supreme Court, masters and commissioners, lawyers, educators and others.

Local family court service committees and bench and bar committees are particularly effective in the region and their continued support is of immeasurable value. Initiation of and participation in study sessions at the local, regional and other levels of the community are, subject to reasonable restraints, encouraged and fostered.

Restitution and community service orders continue to provide effective alternatives to traditional dispositions in juvenile matters. The provincial probation services and their volunteer component are primarily responsible for organizing and supervising these programs. While the general volume of juvenile delinquency matters may not be increasing, there is an increased problem of providing detention facilities for a number of those who come before the courts. This is particularly true in the York Region. Local detention facilities, both secure and non-secure, must be available to minimize delays in hearing matters and more importantly to avoid hardship and inconvenience for the youths, their families and the professionals involved.

The Crown Attorney's presence in Family Court continues to be a visible and important asset. The prosecution of matters concerning domestic assaults, juvenile matters, the preparation and presentation of matters, the effective collaboration with law enforcement officials and administration in the court regarding scheduling of these matters is a significant factor in the improved services. The Crown Attorney continues to provide effective guidance and counsel to the community and law reformers on issues involving juvenile delinquency and domestic violence.

Certains de ces programmes donnent de bons résultats et, dans toute la Communauté urbaine de Toronto et dans les environs, des juges de la cour de la famille et de la Cour suprême, des maîtres et des commissaires, des avocats, des éducateurs et d'autres personnes continuent à y avoir recours.

Les comités s'occupant des services fournis aux cours de la famille locales, ainsi que les comités de la magistrature et du Barreau sont particulièrement efficaces dans la région; leur concours est inestimable. Sous réserve de restrictions raisonnables, on favorise l'organisation de sessions d'étude aux niveaux local et régional, ainsi qu'à d'autres niveaux au sein de la collectivité, et l'on incite les gens à y participer.

Les ordonnances de service à la collectivité et les ordonnances de restitution se révèlent toujours des solutions efficaces susceptibles de remplacer les peines habituellement imposées aux jeunes délinquants. Ce sont surtout les services de probation provinciaux et leurs collaborateurs bénévoles qui organisent et supervisent ces programmes. Même si, dans l'ensemble, le nombre d'affaires de délinquance juvénile n'augmente pas, il est de plus en plus difficile de trouver des centres de détention pour le nombre de délinquants qui sont traduits devant les tribunaux. Cela est particulièrement vrai dans la région de York. Il faut qu'il y ait sur place des installations de détention, en milieu fermé comme en milieu ouvert, pour que les audiences ne soient pas trop retardées et surtout pour éviter des épreuves et des difficultés aux jeunes, à leur famille et aux professionnels concernés.

La présence du procureur de la Couronne à la cour de la famille demeure un avantage important et évident. La poursuite d'affaires concernant de jeunes délinquants ou des voies de fait au sein d'une famille, la préparation et la présentation des affaires, une bonne collaboration avec les personnes chargées de l'application de la loi, ainsi que la façon dont on organise l'audition de ces affaires au tribunal, ont beaucoup contribué à l'amélioration des services. Le procureur de la Couronne continue à donner de bons conseils et des directives aux membres de la collectivité et aux personnes chargées de la réforme du droit en ce qui a trait à la délinquance juvénile et à la violence au foyer.

Initiatives to relocate or alter existing court accommodation and to re-assign the judiciary on a community-oriented basis are slowly continuing. While there are many things that can be done to improve the delivery of justice, it is obvious that those things cannot be done without adequate resources. Court space must be found within the community if the court is to make effective use of the volunteers in the area while ensuring equitable access to the court by the public.

The use of computers for monitoring and enforcing maintenance payments is being actively pursued. This will hopefully be a significant part of our continuing vigilance to maximize the effective use of judicial court time. There is a concerted effort and commitment to ensuring that administrative and judicial resources are being used effectively.

In addition to a need for better accommodation, an increase in judicial complement in the region is required to ensure minimum coverage of the courts during judges' absences because of illness, vacation and court-related commitments.

Eastern Region

Family Courts are held in the following Eastern Ontario locations: Belleville, Napanee, Bancroft, Picton, Trenton, Kingston, Brockville, Smiths Falls, Cornwall, L'Original, Rockland, Ottawa, Braeside, Renfrew and Pembroke. The several judges serve their respective communities both in and outside their court. Most judges are involved with community organizations that seek to serve those citizens in need of assistance. Moreover, the judges also continue to serve their communities through education programs, including involvement with schools, youth groups and social agencies.

In Ottawa-Carleton, planning for the new court continued with specific involvement of the judiciary in relation to Family Court sectors.

Extensive improvements to family court facilities were undertaken in Lanark.

Pre-trials as a method of narrowing or resolving issues has been extended to several areas in Eastern Ontario including Frontenac, Ottawa-Carleton, Stormont, Dundas and Glengarry. It is hoped this program will expand throughout the area as it is seen as a viable and desirable alternative to direct litigation.

Les initiatives visant à remplacer ou à modifier les locaux actuels du tribunal, ainsi qu'à réorienter les services judiciaires dans l'intérêt de la collectivité, suivent lentement leur cours. S'il est vrai que bien des choses peuvent être faites pour améliorer la façon dont la justice est rendue, il est évident que ces choses ne sauraient se produire en l'absence de ressources appropriées. Il importe de trouver des locaux sur place pour pouvoir utiliser efficacement les bénévoles de la région tout en permettant au public d'avoir accès au tribunal dans de bonnes conditions.

On envisage sérieusement d'avoir de plus en plus recours aux ordinateurs pour s'assurer que les pensions alimentaires sont bien versées. Cela nous permettra, nous l'espérons, d'utiliser au mieux le temps des tribunaux, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Il se manifeste un effort concerté pour faire en sorte que les ressources administratives et judiciaires soient utilisées efficacement.

En plus de trouver rapidement des locaux plus pratiques, il faudra accroître le personnel judiciaire de la région pour assurer un service minimum dans les tribunaux lorsque les juges sont malades, en vacances ou absents pour des raisons professionnelles.

Région de l'Est

On trouve des cours de la famille dans les localités suivantes de l'Est de l'Ontario: Belleville, Napanee, Bancroft, Picton, Trenton, Kingston, Brockville, Smiths Falls, Cornwall, L'Orignal, Rockland, Ottawa, Braeside, Renfrew et Pembroke. Les différents juges travaillent pour leurs collectivités respectives à la fois dans leur tribunal et en dehors. La plupart des juges collaborent avec des organismes communautaires qui se sont donnés pour mission de prêter assistance aux citoyens qui en ont besoin. En outre, les juges continuent également de servir leur collectivité par l'intermédiaire de programmes d'éducation auxquels participent des écoles, des associations de jeunes et des organismes à vocation sociale.

Dans le comté d'Ottawa-Carleton, les travaux de planification pour le nouveau tribunal se sont poursuivis avec la participation des services judiciaires en ce qui concerne la cour de la famille.

À Lanark, on a entrepris l'aménagement de grands locaux pour la cour de la famille.

Les activités préparatoires aux procès, qui servent à limiter ou à régler les litiges, sont devenues pratique courante dans plusieurs régions de l'Est de l'Ontario, dont Frontenac, Ottawa-Carleton, Stormont, Dundas et Glengarry. Il serait souhaitable que ce programme s'étende à toute la région, car il constitue une solution valable et même souhaitable susceptible de remplacer les procès.

Central East Region

Counties of: Simcoe, Northumberland, Peterborough, Victoria. During the last year few changes have taken place in this region. Of considerable concern to lawyers and the judges is the refusal of Legal Aid for assessments under Section 30 of the Children's Law Reform Act.

It should be noted that there has been an overall increase in cases received and current accounts this year.

Since April, 1982, the overall caseload in the District of Muskoka has decreased by two per cent but there has been an increase of 62 per cent in child welfare matters and a 32 per cent increase under the Juvenile Delinquents Act. Maintenance and number of accounts has increased 13 per cent.

For a number of years members of the bar and the local judge have delivered a series of lectures to female highschool graduates. Lecture topics include the law relating to threats, assaults, incest and kidnapping under the Criminal Code, and custody, access and maintenance provisions under the Family Law Reform Act and the Children's Law Reform Act and the abuse and neglect provisions of the Child Welfare Act. In addition, the students were made aware of the mandate and the location of the local helping agencies.

During the last five years, lawyers appeared to lose interest in the project in all except one school. This past year has shown a revival of interest due to the urging of the local judge and the board of education.

The purpose of the program is to help prepare the students for marriage and parenting. No funding is available, nor will it be needed for this project. It is intended in the future that the lectures will be concentrated at the Grade 9 level as it has been discovered that the majority of the cases before the courts which show a lack of comprehension involve girls who leave school at Grade 9 or in the lower grades.

Région du Centre-Est

Peu de changements se sont produits dans la région au cours de l'année écoulée. Les avocats et les juges s'inquiètent beaucoup du fait que les services de l'aide juridique refusent de procéder à des évaluations en vertu de l'article 30 de la Loi portant réforme du droit de l'enfance.

Il convient de noter qu'il y a eu cette année une augmentation globale du nombre d'affaires soumises et des comptes courants.

Depuis avril 1982, dans le district de Muskoka, le nombre total d'affaires a diminué de 2 pour cent, mais il y a eu une augmentation de 62 pour cent pour les questions concernant le bien-être de l'enfance, et une augmentation de 32 pour cent pour les affaires relevant de la Loi sur les jeunes délinquants. Les pensions alimentaires et le nombre de comptes ont augmenté de 13 pour cent.

Depuis de nombreuses années, des membres du Barreau et le juge de la région donnent des conférences destinées aux jeunes filles diplomées de l'école secondaire. Ces conférences portent sur les articles du Code criminel concernant les menaces, les voies de fait, l'inceste et l'enlèvement. Les conférenciers parlent aussi des dispositions de la Loi portant réforme du droit de la famille et de la Loi portant réforme du droit de l'enfance qui traitent de la garde, du droit de visite et des pensions alimentaires, ainsi que des articles de la Loi sur le bien-être de l'enfance qui concernent les mauvais traitements et la négligence. En outre, on fait connaître à ces étudiantes la vocation et l'emplacement des organismes locaux pouvant leur procurer de l'aide.

Depuis cinq ans, les avocats semblaient toutefois ne plus guère s'intéresser à ce programme, sauf dans une école. L'année dernière, le programme a suscité un regain d'intérêt grâce à l'intervention du juge et du conseil scolaire.

Ce programme a pour objet de contribuer à préparer les jeunes filles à assumer leur rôle d'épouse et de mère. Il n'existe pas de crédits pour ce projet, mais il n'en a pas besoin. À l'avenir, les conférences devraient s'adresser aux élèves de 9e année. En effet, on s'est rendu compte que, parmi les affaires soumises aux tribunaux qui dénotaient un manque de compréhension, la plupart concernent des jeunes filles qui quittent l'école en 9e année ou avant.

A native alcohol and drug addiction worker has been made available in the Muskoka District. It is expected that with this addition, some of the serious problems on the reserves can be solved.

Attempts are being made to obtain funding to start a crisis centre for women. At present there is no place for emergency shelter for women and children in need.

Since April, 1982, the overall caseload has increased five per cent in Durham. Reciprocal enforcement of maintenance orders has increased 195 per cent. Number of accounts has increased 13 per cent and maintenance increased 10 per cent.

Un travailleur social autochtone spécialiste de l'alcoolisme et de la toxicomanie a été mis à la disposition du district de Muskoka. On pense pouvoir régler ainsi certains des graves problèmes existant dans les réserves.

Des efforts ont été déployés en vue d'obtenir des crédits pour ouvrir un centre de détresse pour les femmes. À l'heure actuelle, il n'existe pas de foyer pouvant accueillir des femmes dans le besoin avec leurs enfants.

Depuis avril 1982, le nombre total d'affaires a augmenté de 5 pour cent dans le district de Durham. L'exécution d'ordonnances alimentaires a augmenté de 195 pour cent. Le nombre de comptes s'est accru de 13 pour cent, et les pensions alimentaires versées de 10 pour cent.

Depuis avril 1982, le nombre total de cas n'a pas tellement changé dans le comté de Northumber

Provincial Courts (Family Division)
Final Dispositions

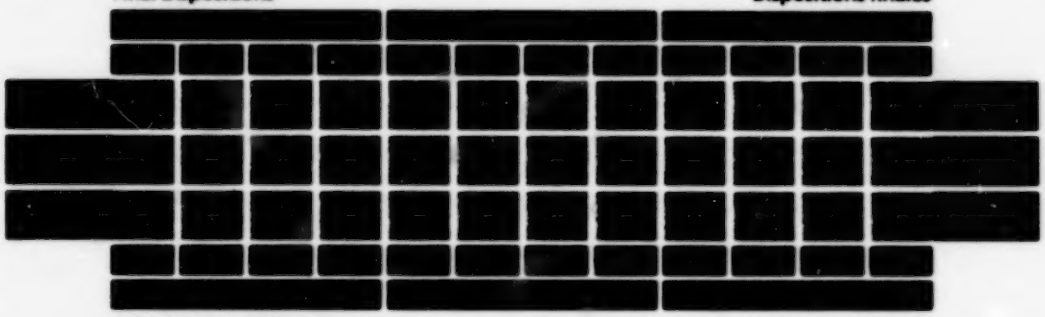

FLRA – Family Law Reform Act
CWA – Children Welfare Act
JDA – Juvenile Delinquency Act

Cours provinciales (Division de la famille)
Dispositions finales

LRDF – Loi portant réforme du droit de la famille
LBEE – Loi sur le bien-être de l'enfance
LJD – Loi sur les jeunes délinquants

Provincial Courts (Family Division)
Maintenance Collected and Disbursed

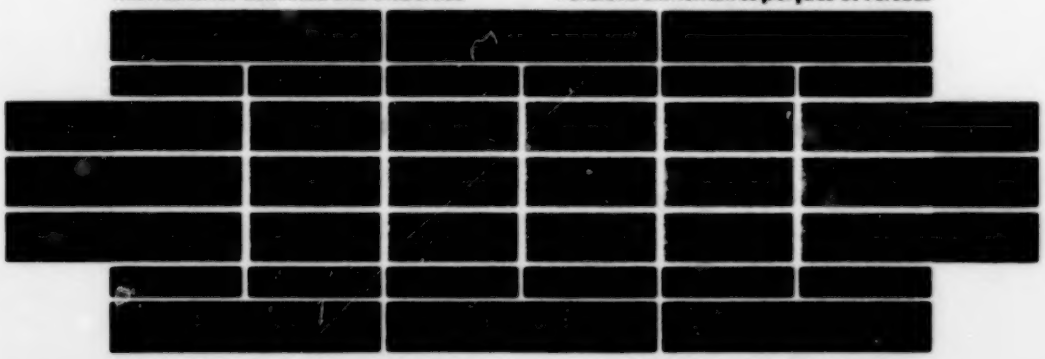

Note: * These statistics record only monies disbursed directly to the Treasurer of Ontario and Municipal Welfare.

Cours provinciales (Division de la famille)
Pensions alimentaires perçues et versées

Nota : *Ces statistiques ne tiennent compte que des sommes versées directement au trésorier de l'Ontario et aux services municipaux de bien-être.

Since April, 1982, the caseload in the County of Northumberland has remained generally the same although there was a 45 per cent increase in criminal cases and a 30 per cent increase in reciprocal matters. Accounts and maintenance increased 15 per cent.

A crisis centre for women has been established recently. It accepts battered women directly from the court office.

Duty counsel is now available for juvenile cases.

Since April, 1982, the overall caseload in Victoria and Peterborough Counties is down five per cent but there has been an increase of 90 per cent under the Education Act and a 26 per cent increase in criminal cases. The number of accounts and maintenance has increased six per cent.

The new court facilities in Peterborough were scheduled to open in April, 1983.

Since April, 1982, the overall caseload in Simcoe County has increased 10 per cent. Child Welfare Act, Education Act and enforcement matters each increased approximately 32 per cent. The number of accounts has increased 18 per cent and maintenance six per cent.

The situation has been relieved to a great extent by the increase in the number of pre-trials prior to a trial date being set.

In Barrie, the Children's Aid Society is now taking an active part in conciliation and if children are involved, an appointment for marriage counselling with the Children's Aid Society may be made through the court office.

Since August, 1982, a diversion group has been active in Barrie.

In addition to Orillia and Midland, Barrie now has a liaison representative between the members of the bar and the judge.

This year a series of lectures is being given by a member of the bar at two high schools in Orillia. The program, similar to the program in Muskoka District, has been received enthusiastically by the students and the staff.

land, bien qu'il y ait eu une augmentation de 45 pour cent des affaires criminelles et un accroissement de 30 pour cent des affaires de réciprocité. Pour leur part, les comptes et les pensions alimentaires ont augmenté de 15 pour cent.

Un centre de détresse ouvert récemment héberge désormais les femmes battues qui lui sont envoyées directement par le bureau du tribunal.

Un avocat de service est maintenant disponible pour les affaires de délinquance juvénile.

Depuis avril 1982, le nombre total d'affaires a diminué de 5 pour cent dans les comtés de Victoria et de Peterborough, mais il y a eu une augmentation de 90 pour cent des poursuites intentées en vertu de la Loi sur l'éducation et une augmentation de 26 pour cent des affaires criminelles. Le nombre de comptes et de pensions alimentaires s'est accru de 6 pour cent.

Le nouveau tribunal de Peterborough devait être inauguré en avril 1983.

Depuis avril 1982, le nombre total d'affaires a augmenté de 10 pour cent dans le comté de Simcoe. Les poursuites intentées en vertu de la Loi sur le bien-être de l'enfance et de la Loi sur l'éducation, ainsi que les exécutions d'ordonnances ont augmenté d'environ 32 pour cent. Le nombre de comptes s'est accru de 18 pour cent, et les prestations alimentaires, de 6 pour cent.

La situation s'est améliorée dans une grande mesure grâce à la multiplication des audiences préparatoires tenues avant qu'une date ne soit fixée pour le procès.

À Barrie, la Société d'aide à l'enfance joue maintenant un rôle actif dans le processus de conciliation. S'ils ont des enfants, les parents peuvent prendre rendez-vous par l'intermédiaire du bureau du tribunal pour rencontrer un conseiller matrimonial de la Société d'aide à l'enfance.

Depuis août 1982, un groupe de diversion propose ses services à Barrie.

Comme Orillia et Midland, Barrie dispose désormais d'un représentant qui assure la liaison entre les membres du Barreau et le juge.

Cette année, un membre du barreau donne des conférences dans deux écoles secondaires d'Orillia. Ce programme, qui est comparable à celui du district de Muskoka, a été reçu avec enthousiasme par les étudiants et le personnel enseignant.

Provincial Courts (Family Division) Number of Accounts Remaining at the end of each Fiscal Year

Cours provinciales (Division de la famille) Nombre de comptes restants à la fin de chaque année financière

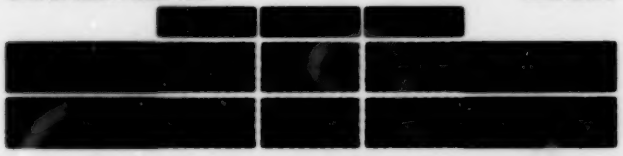

ONTARIO LAW REFORM COMMISSION

Chairman:
Derek Mendes da Costa, Q.C., LL.M., S.J.D., LL.D.

Vice-Chairman:
H. Allan Leal, Q.C., LL.M., LL.D., D.C.L.

Members:
Honourable Richard A. Bell, P.C., Q.C.
William R. Poole, Q.C.
Barry A. Percival, Q.C.

Function

The Ontario Law Reform Commission was established by The Ontario Law Reform Commission Act, 1964, S.O. 1964, c. 78, now R.S.O. 1980, c. 343. Section 2(1) of the present act provides that the function of the commission is to inquire into and consider any matter relating to:

- Reform of the law having regard to the statute law, the common law and judicial decisions;
- The administration of justice;
- Judicial and quasi-judicial procedures under any act;
- Any subject referred to it by the Attorney General.

Since its establishment, the commission has studied a wide number of subjects and has published 78 reports, including 16 annual reports, the latter describing the activities of the commission for the fiscal year. An appendix to each annual report lists the reports of the commission and refers to legislation that implements commission recommendations. Such legislation covers a substantial number of areas and is reflected in such diverse statutes as the Family Law Reform Act, R.S.O. 1980, c. 152, Succession Law Reform Act, R.S.O. 1980, c. 488, Children's Law Reform Act, R.S.O. 1980, c. 68, Marriage Act, R.S.O. 1980, c. 256, Age of Majority and Accountability Act, R.S.O. 1980, c. 7, Part IV of the Landlord and Tenant Act, R.S.O. 1980, c. 232, Powers of Attorney Act, R.S.O. 1980, c. 386, and Occupiers' Liability Act, R.S.O. 1980, c. 322.

COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DE L'ONTARIO

Président:
Derek Mendes da Costa, c.r., LL.M., S.J.D., LL.D.

Vice-président:
H. Allan Leal, c.r., LL.M., LL.D., D.C.L.

Membres:
L'honorable Richard A. Bell, c.p., c.r.
William R. Poole, c.r.
Barry A. Percival, c.r.

Fonctions

La Commission de réforme du droit de l'Ontario a été établie en 1964 par la Loi sur la Commission de réforme du droit de l'Ontario*, L.O. 1964, c. 78, maintenant L.R.O. 1980, c. 343. Aux termes de l'article 2(1) de la loi, la commission a pour fonction d'étudier et d'examiner toute question relative à:

- La réforme du droit tant sur le plan des lois que de la *common law* et des décisions judiciaires.
- L'administration de la justice.
- Les procédures judiciaires et quasi-judiciaires prévues par les lois.
- Toute question qui lui est soumise par le procureur général.

Depuis sa création, la commission a étudié un grand nombre de questions et publié 78 rapports, dont 16 rapports annuels décrivant ses activités au cours de l'année financière écoulée. L'annexe de chaque rapport annuel donne la liste des rapports publiés par la commission et des lois qui appliquent ses recommandations. Ces dernières portent sur un grand nombre de domaines et se retrouvent dans diverses lois telles que la Loi portant réforme du droit de la famille, L.R.O. 1980, c. 152, la Loi portant réforme du droit des successions, L.R.O. 1980, c. 488, la Loi portant réforme du droit de l'enfance, L.R.O. 1980, c. 68, la Loi sur le mariage, L.R.O. 1980, c. 256, la Loi sur la majorité et la capacité civile, L.R.O. 1980, c. 7, la partie IV de la Loi sur la location immobilière*, L.R.O. 1980, c. 232, la Loi sur les procurations, L.R.O. 1980, c. 386, et la Loi sur la responsabilité des occupants, L.R.O. 1980, c. 322.

Activities During 1982-83

During the period April 1, 1982 to March 31, 1983, the commission published its Report on Powers of Entry and the two remaining parts of its Report on the Enforcement of Judgment Debts and Related Matters.

The Report on Powers of Entry deals with powers to enter upon land that are conferred upon public officials by Ontario legislation and with intrusive powers exercisable in relation to chattels. The report examines the present law and practice in Ontario relating to these powers with a view to determining whether they should continue to exist and, if so, the restrictions and safeguards to which they should be subject. Specific reference is made to the impact of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In addition, the report contains a discussion of proposals for reform of this area of the law by law reform bodies in other jurisdictions.

While the commission found no evidence of abusive behaviour in the exercise of powers of entry, it concluded that there is a potential for abuse because of the breadth of the existing legislative powers and the absence, in many cases, of external supervision of their exercise. Accordingly, the commission recommended that a new Powers of Entry Act should be enacted. The new act would specify a code of minimum standards to be followed by public officials in effecting entry on land and exercising intrusive powers in relation to chattels. In addition, the act would address the circumstances in which force could be employed to effect an entry. The act would also create a remedy for a breach of its provisions or of the provisions of any other applicable legislation by establishing a civil action for damages.

With the publication in 1983 of Parts IV and V of its Report on the Enforcement of Judgment Debts and Related Matters, the commission brought to completion its project on the enforcement of judgment debts. In the five parts of the report, the commission examined in considerable detail the many facets of the law relating to the enforcement of money judgments, and made numerous recommendations designed to improve the effectiveness of the enforcement system and to balance the rights of debtors and creditors.

Activités en 1982-1983

Entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983, la commission a publié un rapport intitulé Report on Powers of Entry (sur le droit d'entrée) ainsi que les deux dernières parties de son rapport intitulé Report on the Enforcement of Judgment Debts and Related Matters (sur l'exécution des saisies et les questions connexes).

Le rapport sur le droit d'entrée concerne l'autorisation, conférée à des fonctionnaires publics par la loi ontarienne, de pénétrer sur une propriété privée et d'exercer certains pouvoirs discrétionnaires en ce qui concerne des biens meubles. Le rapport examine la législation et les usages actuellement en vigueur en Ontario à cet égard en vue d'établir s'il y a lieu de les maintenir et, dans l'affirmative, à quelles restrictions il faudrait les soumettre. Le rapport fait allusion aux conséquences de la Charte canadienne des droits et libertés. En outre, il passe en revue les réformes proposées dans ce domaine par les organismes d'autres compétences qui se consacrent à la réforme du droit.

Même si l'exercice du droit d'entrée ne semble pas donner lieu à des abus, la commission a conclu qu'il existait une possibilité d'abus en raison de l'étendue des pouvoirs législatifs actuellement accordés et de l'absence, la plupart du temps, de supervision externe. Par conséquent, la commission a recommandé l'adoption d'une Loi sur le droit d'entrée". Cette nouvelle loi établira une série de normes minimales qui devront être respectées par les représentants de l'autorité qui pénétreront sans autorisation dans des propriétés privées et exerceront des pouvoirs discrétionnaires sur des biens meubles. En outre, la loi précisera dans quelles circonstances la force pourra être employée. La loi prévoira également une action civile en dommages et intérêts en cas d'infraction à ses dispositions ou à celles de toute autre loi applicable.

La commission a mené à terme son projet sur l'exécution des créances constatées par jugement en publiant, en 1983, les parties IV et V de son rapport sur ce sujet et d'autres questions connexes. Dans les cinq parties de ce rapport, la commission s'est livrée à un examen approfondi de nombreux aspects du droit relatif aux créances constatées par jugement et a fait de nombreuses recommandations visant à améliorer l'efficacité du système d'application des lois et à établir l'équilibre entre les droits des débiteurs et ceux des créanciers.

Part IV of the report deals with two related areas of the law of enforcement: prejudgment remedies and voidable transactions. The commission recommended the repeal, with one exception, of all existing provisional remedies against property and their replacement by a single, new, more comprehensive and effective prejudgment remedy designed to protect creditors while safeguarding the interests of debtors. Except in the case of absconding maintenance and support debtors, the commission recommended that prejudgment arrest should be abolished.

With respect to voidable transactions legislation, the commission recommended, in lieu of the present regime governing fraudulent conveyances whereby a conveyance may be set aside where the transferor intended to prejudice his creditors, that a conveyance should be voidable where the effect of the conveyance, rather than the intent of the debtor, was to prejudice creditors. With respect to fraudulent preferences, the commission recommended that a distinction be made between arm's-length and non-arm's-length preferences. Non-arm's-length preferences would be set aside where the preference has had the effect of prejudicing creditors, irrespective of the debtor's intent.

In Part V of the report, the commission examined three topics: the distribution of proceeds realized as a result of enforcement activities; postjudgment arrest of defaulting debtors; and the liability of sheriffs, creditors and creditors' solicitors in the enforcement of judgment debts. The commission recommended that a system of rateable distribution of enforcement proceeds be retained, but that certain creditors, for example, maintenance or support creditors and wage creditors, be granted a priority with respect to their judgments. The commission proposed, however, that the present priority in favour of the Crown be abolished. With respect to the remedy of postjudgment arrest, the commission recommended, as a general proposition, that it should not be available for simple non-payment of a money judgment. However, the remedy should continue to be available for non-payment of a maintenance or support order as an aspect of the court's contempt jurisdiction, where a defaulting maintenance or support creditor has the ability to pay the judgment debt but refuses to do so. The commission also recommended that the court should be entitled to order postjudgment arrest of any debtor who is about to abscond from the jurisdiction or who has dealt with his property to the prejudice of his creditors.

La partie IV du rapport porte sur deux secteurs connexes: les recours préalables et les transactions susceptibles d'être annulées. La commission a recommandé d'abolir tous les recours provisoires existant actuellement contre les biens-fonds, à une exception près, et de les remplacer par un nouveau recours plus complet et plus efficace visant à protéger en même temps les intérêts des créanciers et ceux des débiteurs. Sauf dans le cas des débiteurs en fuite pour se soustraire au paiement de pensions alimentaires, la commission a recommandé d'abolir l'arrestation préventive.

En ce qui concerne la législation relative aux transactions susceptibles d'être annulées, la commission a recommandé d'annuler les transferts de propriété lésant, intentionnellement ou non, les créanciers au lieu de le faire uniquement s'il est prouvé qu'un débiteur a, ce faisant, cherché à léser ses créanciers, comme c'est actuellement le cas. Pour ce qui est des fraudes relatives aux privilèges du créancier, la commission a recommandé de faire une distinction selon que la préférence est accordée à un créancier ayant ou n'ayant pas de lien de dépendance. S'il y a un lien de dépendance, la préférence devrait être annulée lorsqu'elle lèse le créancier, quelles que soient les intentions du débiteur.

Dans la partie V de son rapport, la commission a étudié trois sujets: la répartition des sommes recouvrées à la suite de l'exécution des jugements; l'arrestation, après le jugement, des débiteurs en défaut; et la responsabilité incombant aux shérifs, aux créanciers et aux avocats de ces derniers dans le cadre de l'exécution des ordonnances de saisie. La commission a recommandé de conserver un système de répartition procentuelle du produit des saisies, mais d'accorder la priorité à certains créanciers, par exemple pour les pensions alimentaires et les salaires. Néanmoins, la commission a proposé d'abolir la priorité actuelle en faveur de la Couronne. En ce qui concerne l'arrestation après le jugement, la commission a recommandé en principe d'abolir ce recours pour les débiteurs qui refusent de se soumettre à l'ordonnance de paiement, sauf dans le cas de pensions alimentaires si le débiteur a les moyens de payer, mais refuse de le faire. La commission a également recommandé d'autoriser le tribunal à ordonner l'arrestation, après le jugement, de tout débiteur qui s'apprête à s'enfuir de la juridiction ou qui a disposé de ses biens pour les soustraire à ses créanciers.

Finally, the commission's recommendations with respect to the liability of sheriffs would protect the sheriff where he complies with the statutory and regulatory provisions proposed in the commission's report. A person who suffers injury as a result of inaccurate information obtained from the sheriff would be entitled to claim against the new assurance fund proposed in Part III of the report, as would a plaintiff who is successful in an action arising out of a wrongful act by the sheriff, but who, as a result of the financial status of the person held to be liable in that action, is unable to obtain full payment of the money judgment rendered in his favour against that person.

Present Program

The present program of the commission consists of 11 projects, including a new reference from the Attorney General on human artificial insemination and related matters and a new project on time sharing. While a major portion of the commission's resources will be devoted to completing the reference as soon as possible, it is anticipated that we shall be able to submit the Report on the Law of Trusts, including a recommended draft revised Trustee Act, to the Attorney General in the near future.

Subtantial progress has also been made on a number of projects, including projects on the Administration of Estates of Deceased Persons, the Law of Mortgages, Amendment of the Law of Contract, and Remedies for Wrongful Intentional Interference with Goods. In addition, work is continuing on such projects as Contribution Among Wrongdoers and the Hague Convention Concerning the International Administration of the Estates of Deceased Persons. Unfortunately, it has been necessary to defer some projects, including Basic Principles of Land Law and the Law of Standing. However, it is hoped to return to these projects at the earliest opportunity.

As in the past, the commission continues to receive valuable assistance in its research and deliberations from many sources, including the judiciary, the legal profession and the public. In addition, we continue to maintain liaison with other law reform agencies and with such bodies as the Uniform Law Conference of Canada, the Canadian Bar Association, and county and district law associations.

Enfin, les recommandations de la commission concernant les responsabilités des shérifs visent à protéger ces derniers lorsqu'ils se conforment aux dispositions statutaires et réglementaires proposées dans le rapport. Une personne qui subit des torts parce que le shérif a obtenu des renseignements inexacts aurait le droit de réclamer des dommages et intérêts payés par le fonds d'assurance proposé dans la partie III du rapport. Le même recours serait offert à un demandeur qui a intenté avec succès des poursuites à la suite d'une faute professionnelle commise par un shérif mais qui, en raison de la situation financière de la personne tenue responsable, ne peut pas obtenir le plein paiement de la somme qui lui a été accordée.

Le programme actuel

Le programme actuel de la commission comprend 11 projets, et notamment un nouveau renvoi du procureur général sur l'insémination artificielle humaine et les questions connexes, ainsi qu'un nouveau projet sur le partage du travail. La commission utilisera une grande partie de ses ressources pour terminer le renvoi le plus tôt possible, mais nous devrions pouvoir présenter prochainement au procureur général le rapport sur la législation fiduciaire ainsi qu'un avant-projet de loi modifiant la Loi sur les fiduciaires.

La commission a également réalisé des progrès importants en ce qui concerne divers projets relatifs à l'administration des successions, à la législation relative aux hypothèques et aux contrats ainsi qu'aux recours contre les actes volontaires et prohibés concernant certains biens. En outre, la commission poursuit certains travaux concernant la contribution des contrevenants et la Convention de La Haye sur l'administration internationale des successions. Malheureusement, elle a dû en différer certains autres, tels que ceux consacrés aux principes de base de la législation foncière et à la législation régissant les exigences à satisfaire par un demandeur pour instituer une action en justice contre une instance gouvernementale. Néanmoins, nous espérons pouvoir reprendre ces projets le plus tôt possible.

Comme par le passé, la commission continue à recevoir une aide précieuse de différentes sources telles que la magistrature, les avocats et le public pour ses recherches et ses analyses. Nous restons également en contact avec d'autres organismes de réforme du droit et des organisations telles que la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, l'Association du barreau canadien et les associations d'avocats des comtés et des districts.

CRIMINAL INJURIES COMPENSATION BOARD

Chairman:
Allan Grossman

Vice-Chairmen (part-time):
Anne Stanfield
Audrey Merrett

Members (part-time):
Douglas H. Lissaman, Q.C.
Robert W. Mitchell, Q.C.
Harvey Spiegel, Q.C.
Nathan L. Sandler
Uno Viegandt
E. Lee Monaco
D. Arthur Evans
Linda Clippingdale
John D.V. Hoyles
Greville Clarke
Anne Tomljenovic

The board which was composed of one full-time chairman and 13 part-time members, administers The Compensation for Victims of Crime Act, 1971, which succeeded the Law Enforcement Compensation Act, 1967.

COMMISSION D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Président:
Allan Grossman

Vice-présidentes (à temps partiel):
Anne Stanfield
Audrey Merrett

Membres (à temps partiel):
Douglas H. Lissaman, c.r.
Robert W. Mitchell, c.r.
Harvey Spiegel, c.r.
Nathan L. Sandler
Uno Viegandt
E. Lee Monaco
D. Arthur Evans
Linda Clippingdale
John D.V. Hoyles
Greville Clarke
Anne Tomljenovic

La commission, composée d'un président à plein temps et de 13 membres à temps partiel, administre la Loi de 1971 sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, qui a remplacé la Loi de 1967 (Law Enforcement Compensation Act).

In the wake of criminal violence, victims frequently need help in getting their lives back together, help which the ministry is able to provide. That is the message of this award winning poster for the Criminal Injuries Compensation Board.

Dans la vague actuelle de violence criminelle, les victimes ont souvent besoin d'aide pour se ressaisir et le ministère peut leur fournir cette aide. C'est le message de cette affiche gagnante de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Function

The board decides whether applicants for compensation are eligible and the amount to be awarded. Compensation is awarded, for personal injury only, when a person in Ontario is injured or killed as a result of a crime of violence which is an offence under the Criminal Code of Canada. Injuries caused by a motor vehicle are excluded by the act unless the vehicle is used as a weapon. Compensation may also be awarded when a person is hurt while lawfully arresting or attempting to arrest someone for an offence against another person; when a person is injured while assisting a law officer; or when someone is injured while preventing or trying to prevent an offence against another person.

Hearings

Hearings of the board are public except where a public hearing would be prejudicial to a trial, or in cases involving sexual offences. They are held in Toronto and, when practicable, in such centres as Fort Frances, Thunder Bay, Sudbury, Sault Ste. Marie, Ottawa, London, Sarnia and Windsor, where hearings are conducted during the year.

Productivity

It will be noted from the statistical schedule that the board was able to hear 978 applications, compared with 980 in 1981-82.

A total of $2,883,698.21 was paid out in compensation, compared to $2,780,496.74 in the previous year. The average award rose from $2,308.02 in 1981-82 to $2,451.54 in 1982-83.

Rôle de la commission

La commission décide s'il y a lieu ou non d'accorder une indemnisation, et de quel montant, aux personnes qui en font la demande. L'indemnisation est octroyée uniquement lorsqu'une personne se trouvant en Ontario est blessée ou tuée à la suite d'un acte de violence constituant un délit aux termes du Code criminel du Canada. La loi ne couvre pas les blessures causées par un véhicule à moteur à moins que ce dernier ne soit utilisé comme une arme. Une indemnisation peut être également accordée lorsqu'une personne est blessée en arrêtant ou essayant d'arrêter légalement un individu en raison d'un délit commis contre autrui ou lorsqu'une personne est blessée en aidant un agent de police ou encore en empêchant ou en essayant d'empêcher quelqu'un de commettre un délit contre autrui.

Audiences

Les audiences de la commission sont publiques, sauf dans les cas de délits sexuels ou lorsque cela peut influencer négativement le déroulement d'un procès. Elles ont lieu à Toronto et, lorsque c'est possible, dans des villes comme Fort Frances, Thunder Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, Ottawa, London, Sarnia et Windsor, comme cela a été le cas au cours de l'année écoulée.

Productivité

Comme l'indique le tableau, la commission a entendu 978 demandes, contre 980 en 1981-1982.

Les indemnités versées se sont élevées au total à 2 883 698,21 $, contre 2 780 496,74 $ l'année précédente. Le montant moyen accordé est passé de 2 308,02 $ en 1981-1982 à 2 451,54 $ en 1982-1983.

Annual Report

This report is available from the board's office at 439 University Avenue, 17th Floor, Toronto M5G 1Y8, Ontario. Telephone: 416-965-4755.

Brochures in various languages are also available from the board or the ministry's Communication Branch and can be found in court houses, police stations, legal aid offices, and a number of other public buildings throughout Ontario.

Rapport annuel

Ce rapport peut être obtenu en s'adressant au bureau de la commission, 439, avenue University, 17e étage, Toronto M5G 1Y8, Ontario. Téléphone: (416) 965-4755.

Il est également possible d'obtenir des brochures dans plusieurs langues au bureau de la commission ainsi que dans les salles d'audience, les postes de police, les bureaux de l'aide juridique et un certain nombre d'autres édifices publics, sur tout le territoire de la province.

Criminal Injuries Compensation Board
Comparitive Summary – Fiscal Years
Applications and Dispositions

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Demandes et règlements
Tableau synoptique

[redacted]

Note:
(1) Includes heard but dismissed and heard but further evidence required but does not include files closed.
(2) Includes interim, supplementary and periodic awards.
(3) Periodic payments not included when arriving at average award.

Nota :
(1) Ces chiffres comprennent les demandes entendues mais rejetées et les demandes nécessitant un supplément de preuves, mais pas les dossiers fermés.
(2) Ces chiffres comprennent les indemnisations provisoires, supplémentaires et périodiques.
(3) L'indemnisation moyenne ne comprend pas les paiements périodiques.

ONTARIO MUNICIPAL BOARD

The offices of the board are located at 180 Dundas Street West, Toronto.

All members of the board are appointed on a full-time basis and the following is a list of the members of the board during 1982:

Chairman:
H.E. Stewart

Vice-Chairmen:
A.H. Arrell, Q.C.
A.L. McCrae
W.T. Shrives
W.H.J. Thompson, Q.C.
D.S. Colbourne
D.D. Diplock, Q.C.
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Members:
A.B. Ball
C.G. Ebers, Q.C.
H.W. Kelly, Q.C.
J.A. Wheler
E.A. Seaborn
A.J.L. Chapman, Q.C.
C.G. Charron, Q.C.
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
J.E. Hendy
V.M. Singer, Q.C.
M.D. Henderson
D.L. Santo
D.M. Rogers, Q.C.
T.F. Baines, Q.C.
J. Worrall, Q.C.
S.R. Cole
G. Campbell, Q.C.
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden, Q.C.
E.F. Crossland
G.A. Harron

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Les bureaux de la commission sont situés au 180 ouest, rue Dundas à Toronto.

Tous les membres de la commission sont nommés à plein temps. En 1982, la commission était composée comme suit:

Président:
H.E. Stewart

Vice-présidents:
A.H. Arrell, c.r.
A.L. McCrae
W.T. Shrives
W.H.J. Thompson, c.r.
D.S. Colbourne
D.D. Diplock, c.r.
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Membres:
A.B. Ball
C.G. Ebers, c.r.
H.W. Kelly, c.r.
J.A. Wheler
E.A. Seaborn
A.J.L. Chapman, c.r.
C.G. Charron, c.r.
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
J.E. Hendy
V.M. Singer, c.r.
M.D. Henderson
D.L. Santo
D.M. Rogers, c.r.
T.F. Baines, c.r.
J. Worrall, c.r.
S.R. Cole
G. Campbell, c.r.
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden, c.r.
E.F. Crossland
G.A. Harron

ONTARIO MUNICIPAL BOARD

The offices of the board are located at 180 Dundas Street West, Toronto.

All members of the board are appointed on a full-time basis and the following is a list of the members of the board during 1982:

Chairman:
H.E. Stewart

Vice-Chairmen:
A.H. Arrell, Q.C.
A.L. McCrae
W.T. Shrives
W.H.J. Thompson, Q.C.
D.S. Colbourne
D.D. Diplock, Q.C.
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Members:
A.B. Ball
C.G. Ebers, Q.C.
H.W. Kelly, Q.C.
J.A. Wheler
E.A. Seaborn
A.J.L. Chapman, Q.C.
C.G. Charron, Q.C.
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
J.E. Hendy
V.M. Singer, Q.C.
M.D. Henderson
D.L. Santo
D.M. Rogers, Q.C.
T.F. Baines, Q.C.
J. Worrall, Q.C.
S.R. Cole
G. Campbell, Q.C.
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden, Q.C.
E.F. Crossland
G.A. Harron

COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Les bureaux de la commission sont situés au 180 ouest, rue Dundas à Toronto.

Tous les membres de la commission sont nommés à plein temps. En 1982, la commission était composée comme suit:

Président:
H.E. Stewart

Vice-présidents:
A.H. Arrell, c.r.
A.L. McCrae
W.T. Shrives
W.H.J. Thompson, c.r.
D.S. Colbourne
D.D. Diplock, c.r.
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Membres:
A.B. Ball
C.G. Ebers, c.r.
H.W. Kelly, c.r.
J.A. Wheler
E.A. Seaborn
A.J.L. Chapman, c.r.
C.G. Charron, c.r.
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
J.E. Hendy
V.M. Singer, c.r.
M.D. Henderson
D.L. Santo
D.M. Rogers, c.r.
T.F. Baines, c.r.
J. Worrall, c.r.
S.R. Cole
G. Campbell, c.r.
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden, c.r.
E.F. Crossland
G.A. Harron

Hearings

When the board holds a hearing, it is governed by any applicable statute, but it is also subject to the rules of natural justice.

The administration of justice could be said to be divided between the judicial arm of government (the courts) and the executive arm, of which this board is a branch. The courts operate under strict rules and interpret and follow statutes and precedents. Administrative boards, such as this board, administer what is sometimes called 'discretionary justice' having a minimum of rules and wide spectrum of discretion.

In matters of law and jurisdiction there is provision for appeal from decisions of the board to the courts. In many of the matters dealt with by the board there is a provision for appeal from the board's decision to cabinet by way of a petition to the Lieutenant Governor in Council.

Although two members constitute a quorum for Ontario Municipal Board hearings, more than two members can be assigned to a hearing as long as the number of members is uneven. The chairman has authority, however, to appoint only one member to hear and decide on any application. This has been used with greater frequency in recent years because of the board's workload.

It is the practice of the board to conduct hearings in the municipality from which the application originated. Generally, the only hearings held by the board in their offices in Toronto involve the Metropolitan Toronto area. As a result of this practice, a considerable amount of travel is incurred by the members attending hearings in all areas of the province. Hearings not within reasonable commuting distance from Toronto are arranged on a weekly trip basis and do not involve daily travel from Toronto.

The Year in Review

The number of matters received by the Ontario Municipal Board in 1982 was marginally less (four per cent) than the previous year.

There was a 12 per cent reduction in the number of restricted area bylaws received, which can be attributed partly to economic conditions in the province and partly to the use of municipalities of Section 39(26) of the Planning Act which allows for bylaws to come into effect without the approval

Audiences

Quand la commission tient une audience, elle est régie par toute loi applicable mais aussi par les règles de l'équité.

L'administration de la justice, pourrait-on dire, est répartie entre le pouvoir judiciaire (les tribunaux) et le pouvoir exécutif dont fait partie la commission. Les tribunaux fonctionnent suivant des règles strictes; ils interprètent et appliquent les lois et précédents. Les commissions administratives telles que celle des affaires municipales administrent ce qu'on appelle parfois la "justice discrétionnaire", qui comporte un minimum de règles et un large pouvoir d'appréciation.

Sur les questions de droit et de compétence, les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant les tribunaux. Pour beaucoup de questions traitées par la commission, il peut être fait appel d'une décision rendue par elle auprès du Conseil des ministres par voie de pétition adressée au lieutenant-gouverneur en conseil.

Bien que deux membres constituent un quorum pour les audiences de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, plus de deux membres peuvent être affectés à une audience du moment que leur nombre est impair. Le président est toutefois habilité à ne désigner qu'un membre pour recevoir une requête et statuer sur elle. Cette faculté a été utilisée plus fréquemment au cours des dernières années à cause du volume de travail de la commission.

La commission tient normalement audience dans la municipalité d'où provient la requête et, en général, les seules audiences tenues par la commission dans ses bureaux de Toronto sont celles qui intéressent la Communauté urbaine de Toronto. Il s'ensuit que les membres sont astreints à voyager beaucoup dans toute la province. Les audiences trop éloignées de Toronto pour que les membres puissent s'y rendre en faisant la navette sont groupées dans un tour d'une semaine et ne nécessitent donc pas de déplacements quotidiens à partir de Toronto.

Activités au cours de l'année écoulée

En 1982, le nombre des affaires dont la commission a été saisie a été un peu plus bas (quatre pour cent) que l'an dernier.

Le nombre des règlements municipaux concernant des zones à usage restreint qui ont été portés devant la commission a diminué de 12 pour cent; cette baisse est due en partie à la situation économique de la province et en partie au fait que les municipalités ont fait usage de l'article 39(26) de la Loi sur l'aménagement du territoire, en vertu duquel les règlements municipaux peuvent entrer en vigueur sans l'approbation de la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Parmi les règlements municipaux ainsi portés devant la

of the Ontario Municipal Board. Of the restricted area bylaws, which were received by the board, 66 per cent had no objections and were approved in chambers without the need for a hearing. With the proclamation of Bill 159, An Act to Revise the Planning Act, in 1983, such bylaws with no objections and appeals will not require the approval of the board. This will be of value to the board in that the other matters can be processed and dealt with in a more expeditious manner.

The board received 50 per cent more assessment appeals in 1982 than it had in 1981. The board took a number of steps to recognize the increase in assessment appeals and in preparation for the January 1, 1983, proclamation of the Assessment Appeals Procedure Statute Law Amendment Act, 1982 (Bill 140). The workload of the board will increase substantially in 1983 in assuming responsibility for the large backlog of assessment appeals pending before county and district court judges and for new appeals from the Assessment Review Board. Two of the four new members who were apointed to the board in 1982 are assigned to the Assessment Appeals Division, with additional members to be appointed and staff to be recruited in 1983.

The board held 1,682 hearings in 1982 dealing with 2,197 applications. The number of hearings is slightly greater than in the previous year. The board has found that hearings have continued to become more complex and, as a result, are generally longer. A considerable number of hearings seem to be the subject of withdrawals and requests for adjournment at the last minute or so on the day of the hearing, which results in lost hearing days for the board. The board needs these lost hearing days to deal with the backlog of appeals and by various means has been encouraging solicitors, agents, consultants and others to minimize last minute withdrawals or requests for adjournment.

Selected decisions of the board may be found in the Ontario Municipal Board Reports (OMBR) published by Canada Law Book Ltd. under arrangement with the board and the Ministry of the Attorney General. Copies of the individual decisions may be obtained on request from the offices of the board.

commission, 66 pour cent n'ont pas donné lieu à objections et ont été approuvés en chambre sans qu'il faille tenir audience. Avec la promulgation en 1983 de la Loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire" (projet de loi 159), les règlements municipaux ne faisant pas l'objet d'objections et d'appels n'auront pas à être approuvés par la commission. Cela permettra à la commission de traiter plus rapidement les autres affaires portées devant elle.

Le nombre des appels en matière d'évaluation foncière portés devant la commission a augmenté en 1982 de 50 pour cent par rapport à 1981. La commission a pris certaines mesures pour tenir compte de cette augmentation et en prévision de la promulgation, le 1er janvier 1983, de la Loi de 1982 modifiant la législation sur la procédure d'appel en évaluation foncière" (projet de loi 140). Le volume de travail de la commission augmentera sensiblement en 1983 du fait qu'elle assumera la responsabilité de l'arriéré considérable d'appels en matière d'évaluation foncière en instance devant les juges des cours de comté et de district ainsi que des nouveaux appels venant de la Commission de révision de l'évaluation foncière. Deux des quatre nouveaux membres nommés à la commission en 1982 ont été affectés à la Division des appels en matière d'évaluation foncière et, en 1983, de nouveaux membres seront nommés et du personnel supplémentaire sera recruté.

En 1982, la commission a tenu 1 682 audiences pour examiner 2 197 requêtes. Le nombre d'audiences est un peu plus élevé que l'année précédente. La commission trouve que les audiences continuent à se faire plus compliquées et qu'en conséquence elles durent généralement plus longtemps. Un nombre considérable d'audiences semblent faire l'objet de désistements et de demandes d'ajournement en dernière minute ou le jour de l'audience, ce qui fait perdre à la commission des jours d'audience dont elle a par ailleurs besoin pour examiner les appels accumulés. Aussi a-t-elle encouragé par divers moyens les avoués, agents, consultants et autres à réduire au minimum les désistements et demandes d'ajournement de dernière minute.

Un choix de décisions de la commission figure dans la publication intitulée Ontario Municipal Board Reports (Recueil de décisions de la Commission des affaires municipales de l'Ontario) publiée par Canada Law Book Ltd. selon des arrangements conclus avec la commission et le ministère du Procureur général. On peut se procurer des exemplaires de décisions individuelles en s'adressant aux bureaux de la commission.

Three members of the Ontario Municipal Board were seconded in 1980 to conduct hearings on the Niagara Escarpment Plan, and the work of those members continued in that connection throughout 1982.

Trois membres de la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été détachés en 1980 pour mener des audiences sur le projet relatif à l'escarpement du Niagara, et leur mission s'est poursuivie pendant toute l'année 1982.

Ontario Municipal Board
Cabinet Petitions

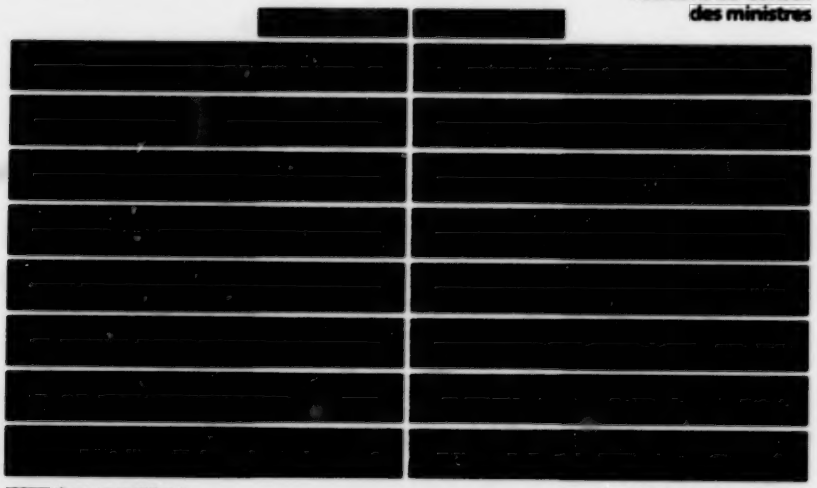

*More than one petition is sometimes filed in relation to the same OMB decision.

Commission des affaires municipales de l'Ontario
Pétitions au Conseil des ministres

*Une même décision de la commission fait parfois l'objet de plusieurs pétitions.

Ontario Municipal Board
Board Hearings

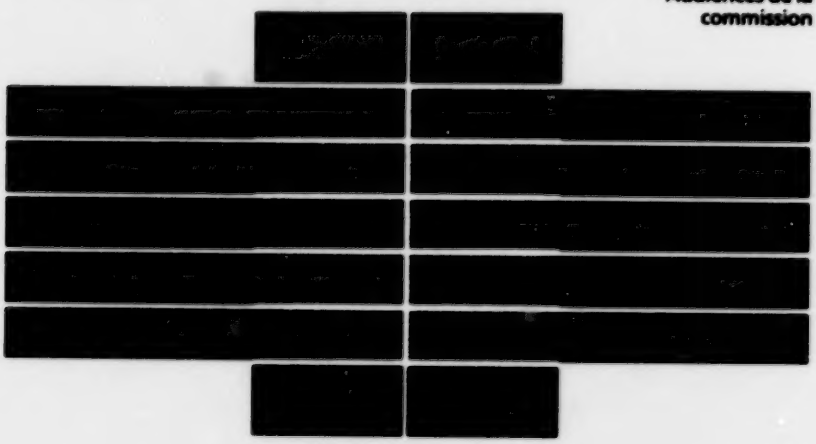

Commission des affaires municipales de l'Ontario
Audiences de la commission

Ontario Municipal Board
Board Orders

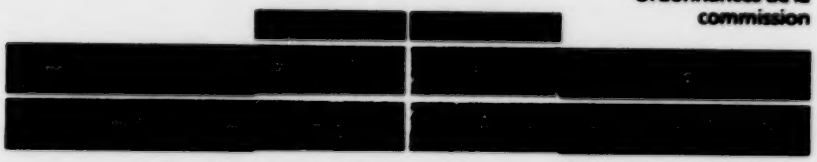

Commission des affaires municipales de l'Ontario
Ordonnances de la commission

There were 75 hearings under The Expropriations Act in 1982. The cross-appointment of the Ontario Municipal Board and Land Compensation Board members has permitted a more efficient and flexible utilization of members required to meet the hearing demands according to the workload of each board.

The board continues to make itself available to participate in discussions and seminars throughout the province. There were discussions in 1982 on the proposed amendments to the Planning Act and on The Consolidated Hearings Act. The attendance of members and/or staff at such meetings results in a better understanding of the functions and responsibilities of the board.

On a personal note, the board recognizes the contribution and services of Ken Andrews, who served as secretary and chief administrative officer from 1971 to his retirement in 1982.

En 1982, 75 audiences ont été tenues en application de la Loi sur l'expropriation. En nommant à l'Office d'indemnisation foncière des membres de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et réciproquement, il a été possible d'utiliser avec plus d'efficacité et de souplesse les membres nécessaires pour assurer les audiences en fonction du volume de travail respectif des deux organismes.

La commission continue de s'offrir à participer à des discussions et séminaires dans toute la province. En 1982, des discussions ont été consacrées aux projets de modification de la Loi sur l'aménagement du territoire* et à la Loi sur la jonction des enquêtes*. La participation des membres ou du personnel de la commission à ces réunions permet de faire mieux comprendre les fonctions et responsabilités de la commission.

Pour terminer sur une note personnelle, la commission tient à remercier de sa contribution et de ses services M. Ken Andrews, qui a rempli les fonctions de secrétaire et de chef de l'administration depuis 1971 jusqu'à sa retraite en 1982.

Ontario Municipal Board
Applications and Appeals
The following table shows the number and types of applications and appeals received in 1982 and a comparison with the number received in 1981.

Commission des affaires municipales de l'Ontario
Requêtes et appels
Le tableau suivant indique le nombre et le type des requêtes et appels reçus en 1982 en comparaison avec les chiffres de 1981.

Type of Application/Appeal The Planning Act		Type de requête ou d'appel Loi sur l'aménagement du territoire	
The Municipal Act		Loi sur les municipalités	
The Assessment Act		Loi sur l'évaluation foncière	
Miscellaneous		Divers	
Consolidated Hearings		Audiences conjointes	

FINANCIAL REPORT

Revenue

The board has adopted, under Section 99 of The Ontario Municipal Board Act, a tariff of fees payable on various types of applications, appeals and orders. The fees are collected by the board and paid to the Treasurer of Ontario.

Breakdown of Fees for 1982 Calendar Year:

Capital Expenditure	$318,553.65
Land Use Planning	$324,025.00
Municipal Structure	$70,244.00
Miscellaneous	$14,650.47
1982 Total	$727,473.12
1981 Total	$585,716.09

Expenditure

The board's budget for the calendar year 1982 was approximately $4.2 million.

The largest single expenditure was salaries and employee benefits totalling approximately $3.2 million. Salaries for the cross-appointments of the members of the Land Compensation Board are also reflected in this figure.

ASSESSMENT REVIEW BOARD

B.H.B. Boulby, Q.C.,
Chairman

G.C. Heuson,
Vice-Chairman

71 Part-time Members

Jurisdiction

The Assessment Review Board was established under The Assessment Act, 1968-69 and continues under the Assessment Review Court Act, 1972 as amended. This board is an administrative tribunal which draws its jurisdiction from The Assessment Act, The Municipal Act and The City of Ottawa Act, 1962.

The responsibility of the board is to hear and determine as soon as may be practicable:

- Complaints against errors in or omissions from real property assessment and school support the basis of municipal taxation in Ontario at the lowest cost to the taxpayer;
- Appeals from the refusal of assessment commissioners to amend the list showing school support for school board taxation;

RAPPORT FINANCIER

Recettes

La commission a adopté, en vertu de la section 99 de la Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, un tarif de droits payables sur divers types de requêtes, appels et ordonnances. Ces droits sont perçus par la commission et versés au trésorier de l'Ontario.

Ventilation des droits pour l'année civile 1982:

Dépenses d'immobilisations	318 553,65 $
Aménagement du territoire	324 025,00 $
Ouvrages municipaux	70 244,00 $
Divers	14 650,47 $
Total pour 1982	727 473,12 $
Total pour 1981	585 716,09 $

Dépenses

Pour l'année civile 1982, le budget de la commission s'est élevé à 4,2 millions de dollars environ.

La plus grande dépense a été celle encourue au titre des traitements et avantages sociaux, qui ont représenté un total d'environ 3,2 millions de dollars. Ce chiffre comprend les traitements afférents à la nomination des membres de l'Office d'indemnisation foncière appelés à siéger à la commission.

COMMISSION DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Président:
B.H.B. Boulby, c.r.

Vice-président:
G.C. Heuson

Membres (à temps partiel): 71

Juridiction

La Commission de révision de l'évaluation foncière a été établie en vertu de la Loi de 1968-1969 sur l'évaluation foncière* et poursuit ses activités dans le cadre de la Loi de 1972 sur la Cour de révision de l'évaluation foncière*. Cette commission est un tribunal administratif habilité par la Loi sur l'évaluation foncière*, la Loi sur les municipalités* et la Loi de 1962 sur la municipalité d'Ottawa*.

La commission a pour rôle d'entendre et de régler le plus tôt possible:

- Les plaintes au sujet d'erreurs ou d'omissions figurant dans l'évaluation foncière et la répartition de l'impôt scolaire qui constituent les bases de calcul des impôts municipaux en Ontario, et ce aux moindres frais pour le contribuable.
- Les appels présentés lorsque les commissaires à l'évaluation refusent de modifier la liste indiquant la répartition de l'impôt scolaire.

- The apportionment of municipal taxes or rates applicable to individual parcels where land has been assessed in block;

- When authorized by a municipal bylaw (or by way of an appeal from the decision of a municipal council), applications for the cancellation, reduction or refund of municipal taxes and when authorized by a municipal council (or by way of an appeal from the decision of a municipal council) applications for an increase in municipal taxes where gross or manifest errors have been made in the collector's roll;

- When authorized by a municipal bylaw appeals from special redevelopment charges.

Administrative Functions

The regional registrars of the board are responsible for the processing and scheduling for hearing complaints against assessments and appeals against school support and for the certification of the last revised assessment roll of each municipality in Ontario. The regional registrars also accept appeals from decisions of the board for transmittal to the Ontario Municipal Board.

Summary of Activities

The following is a brief report of the activities of the board during the period from April 1, 1982 to March 31, 1983.

- ***Board Sittings:*** During the year the board sat for 2,725 days in various municipalities in Ontario and heard and determined 155,031 complaints, appeals and applications.

The regional registrars processed and scheduled complaints against assessments filed under Sections 34 and 39 of The Assessment Act and processed and scheduled appeals to the county or district judge under Section 42 of The Assessment Act and with the change enacted by The Assessment Appeals Procedure Statute Law Amendment Act, 1982, proclaimed in force January 1, 1983, transmitted 88,946 appeals to the Ontario Municipal Board. In addition, the regional registrars processed and scheduled applications under Section 496 of the Municipal Act.

During this period, the board has experienced a steady increase in complaints and appeals relating to all types of properties and in particular commercial and industrial properties. As in previous years, many such complaints and appeals took considerable time to hear and determine particularly in Metropolitan Toronto. This has had a noticeable effect on the productivity of the board in Metropolitan Toronto.

- La ventilation des impôts municipaux ou du taux applicable à chaque parcelle lorsqu'un terrain a été évalué globalement.

- Lorsqu'un règlement municipal le permet (ou en appelant de la décision d'un conseil municipal), les demandes d'annulation, de réduction ou de remboursement des impôts municipaux et, lorsqu'un conseil municipal donne son accord (ou en appelant de la décision d'un conseil municipal), les demandes d'augmentation des impôts municipaux lorsque des erreurs grossières ou manifestes figurent dans l'évaluation foncière.

- Lorsqu'un règlement municipal l'autorise, les appels relatifs à des frais spéciaux de réaménagement.

Fonctions administratives

Les greffiers régionaux de la commission sont chargés de recevoir les plaintes relatives à l'évaluation foncière et les appels concernant l'impôt scolaire, de fixer la date des audiences et de certifier le dernier rôle d'évaluation révisé de chaque municipalité de l'Ontario. Les greffiers régionaux reçoivent également les appels présentés contre les décisions de la commission et les transmettent à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Résumé des activités

On trouvera ci-après un bref résumé des activités entreprises par la commission entre le 1er avril 1982 et le 31 mars 1983.

- ***Séances de la commission:*** Au cours de l'année, la commission a siégé pendant 2 725 jours dans diverses municipalités de l'Ontario et elle a entendu et réglé 155 031 plaintes, appels et demandes.

Les greffiers régionaux ont reçu des plaintes présentées en vertu des articles 34 et 39 de la Loi sur l'évaluation foncière" ainsi que les appels interjetés auprès du juge de comté ou de district en vertu de l'article 42 de la Loi sur l'évaluation foncière" et ils ont fixé la date des audiences à tenir sur ces questions. À la suite des changements apportés par la Loi de 1982 modifiant les textes législatifs sur la procédure d'appel en matière d'évaluation foncière" qui a été proclamée le 1er janvier 1983, ils ont transmis 88 946 appels à la Commission des affaires municipales de l'Ontario. En outre, ils ont reçu des demandes en vertu de l'article 496 de la Loi sur les municipalités" et ont fixé les dates des audiences les concernant.

Au cours de cette période, la commission a vu augmenter régulièrement le nombre de plaintes et d'appels concernant toutes les catégories de biens-fonds, et notamment les propriétés commerciales et industrielles. Comme par le passé, l'audition et l'examen de ces plaintes et appels a exigé énormément de temps, surtout dans la Communauté urbaine de Toronto. La productivité de la commission dans cette région s'en est ressentie.

To assist in scheduling certain complex complaints, assignment courts were held in Toronto.

Additional municipalities were reassessed under Section 63(3) of The Assessment Act resulting in a considerable increase in the numbers of complaints received in these municipalities, particularly in North Bay, Sault Ste. Marie and Thunder Bay.

• ***Training and Development of Board Members and Staff:*** During this period groups of board members attended instructional seminars in Toronto, London, Kitchener and Kingston. A special introductory seminar was held in Toronto for newly-appointed members.

Regional registrars and assistant regional registrars attended instructional seminars in Bracebridge, Toronto and North Bay.

Clerks of the board attended instructional seminars in Kitchener and Kingston.

• ***Administrative Matters:*** During this period, the board revised its members' guide and its practices and procedures to implement changes to conform with The Assessment Appeals Procedure Statute Law Amendment Act (1982).

Program of Operations for the Fiscal Year 1983-84

The Assessment Review Board will continue to improve its practices and procedures and accelerate its hearings in order that the assessment rolls may be certified as soon as possible.

The Assessment Review Board is improving its data processing system with increased use of its flexibility in producing board records and a case digest retrieval for its members as required.

Pour faciliter l'audition de certaines plaintes complexes, la commission a tenu à Toronto des audiences de fixation du rôle.

D'autres municipalités ont fait l'objet d'une réévaluation foncière en vertu de l'article 63(3) de la Loi sur l'évaluation foncière", ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre de plaintes dans ces municipalités, en particulier à North Bay, Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay.

• ***Formation et perfectionnement des membres et du personnel de la commission:*** Au cours de cette période, des membres de la commission ont participé à des séminaires de formation à Toronto, London, Kitchener et Kingston. Un séminaire a été organisé à Toronto spécialement à l'intention des nouveaux membres.

Les greffiers régionaux et les greffiers régionaux adjoints ont participé à des séminaires de formation à Bracebridge, Toronto et North Bay.

Les commis de la commission ont également participé à des séminaires de formation à Kitchener et Kingston.

• ***Affaires administratives:*** Au cours de l'année écoulée, la commission a révisé ses lignes directrices, méthodes et procédures de façon à se conformer à la Loi de 1982 modifiant les textes législatifs sur la procédure d'appel en matière d'évaluation foncière".

Programme d'activités pour l'année financière 1983-1984

La Commission de révision de l'évaluation foncière continuera d'améliorer ses méthodes et procédures et d'accélérer ses audiences de façon à ce que les rôles d'évaluation puissent être certifiés le plus rapidement possible.

La Commission de révision de l'évaluation foncière améliore son système de traitement des données et l'utilise de plus en plus pour fournir à ses membres les dossiers et les résumés dont ils ont besoin.

Summary of Assessment Review Board Complaints and Appeals

	1980-1981	1981-1982	1982-1983
Section 39 of The Assessment Act (I)	119,658	152,763	117,242
Section 32 and 33 of The Assessment Act (II)	5,564	11,378	7,434
Section 496 of The Municipal Act (III)	30,641	23,642	19,628
Other			10,636
Bylaw 449/62 of The City of Ottawa Act (Jurisdiction transferred to Assessment Review Board July 7, 1982)	–	–	91
Total	155,863	187,783	155,031

Footnotes:

(I) This section deals with complaints made against annual assessments and school support made under Section 30 of the act.

(II) This section deals with complaints made against additional assessments made under Sections 32 and 33 of the act.

(III) This section deals with applications and appeals relating to:

- apportionment of municipal taxes under Section 406;
- cancellation reduction or refund of municipal taxes under Section 496;
- increase in municipal taxes by reason of clerical errors under Section 497.

Summary of Appeals to County and District Court Judges

1980-1981	1981-1982
14,806	20,877

Summary of Appeals Transmitted to the Ontario Municipal Board

1982-1983
88,946

Footnote:

The number of appeals transmitted to the Ontario Municipal Board is a result of the backlog of appeals outstanding at the county or district judge filed before January 1, 1983, when The Assessment Appeals Procedure Amendment Act, 1982 was proclaimed and appeals to the Ontario Municipal Board against decisions of the Assessment Review Board made before December 31, 1982.

État récapitulatif des plaintes et appels reçus par la Commission de révision de l'évaluation foncière

	1980-1981	1981-1982	1982-1983
Article 39 de la Loi sur l'évaluation foncière* (1)	119 658	152 763	117 242
Articles 32 et 33 de la Loi sur l'évaluation foncière*	5 564	11 378	7 434
Article 496 de la Loi sur les municipalités* (111)	30 641	23 642	19 628
Autres			10 636
Règlement 449/62 de la Loi sur la municipalité d'Ottawa* (juridiction transférée à la Commission de révision de l'évaluation foncière le 7 juillet 1982)	–	–	91
Total	155 863	187 783	155 031

Notes:

(I) Cet article porte sur les plaintes visant les évaluations foncières annuelles et la répartition de l'impôt scolaire, établies en vertu de l'article 30 de la loi.

(II) Cet article concerne les plaintes visant les évaluations foncières supplémentaires faites en vertu des articles 32 et 33 de la loi.

(III) Cet article porte sur les demandes et appels concernant:

- la répartition des impôts municipaux en vertu de l'article 406
- l'annulation, la réduction ou le remboursement des impôts municipaux en vertu de l'article 496
- l'augmentation des impôts municipaux à la suite d'une erreur d'écritures, en vertu de l'article 497.

État récapitulatif des appels interjetés devant les juges des cours de comté et de district

1980-1981	1981-1982
14 806	20 877

État récapitulatif des appels transmis à la Commission des affaires municipales de l'Ontario

1982-1983
88 946

Nota:

Le grand nombre d'appels transmis à la Commission des affaires municipales de l'Ontario est attribuable à l'accumulation des appels interjetés auprès des juges de comté ou de district avant le 1er janvier 1983, date à laquelle a été proclamée la Loi de 1982 modifiant les textes législatifs sur la procédure d'appel en matière d'évaluation foncière,* et des appels concernant des décisions rendues par la Commission de révision de l'évaluation foncière avant le 31 décembre 1982 qui ont été interjetés auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

BOARD OF NEGOTIATION

Chairman:
G.W. Swayze

Members:
J.M. Bennett
J.A. Ferguson
F.L. Heaman
W.J. Mouat
D. Peters

Function

The Ontario Board of Negotiation was created by the provision of The Expropriation Act, 1968-69, Section 27. It provides an informal tribunal which, without prejudice to any subsequent arbitration procedures, may negotiate in a summary and informal manner a settlement of a compensation in expropriation cases.

COMMISSION DE NÉGOCIATION

Président:
G.W. Swayze

Membres:
J.M. Bennett
J.A. Ferguson
F.L. Heaman
W.J. Mouat
D. Peters

Fonctions

La Commission de négociation de l'Ontario a été créée aux termes d'une disposition de l'article 27 de la Loi de 1968-1969 sur l'expropriation*. Cette disposition prévoit la création d'une instance officieuse qui, sans préjudice de procédures d'arbitrage ultérieures, serait autorisée à négocier de

The Board of Negotiation
Monthly Breakdown
Fiscal Year April 1, 1982
– March 31, 1983

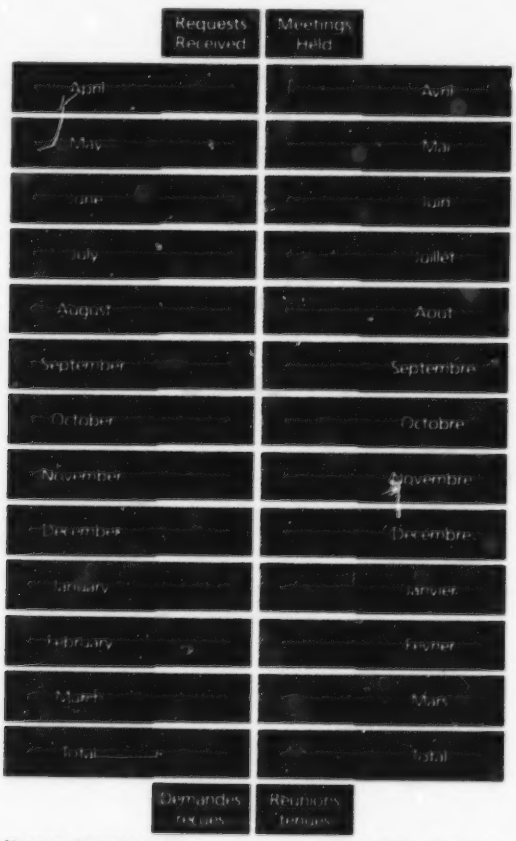

Note: As of March 31, 1983 there were 13 files in process (one of the 13 is to be scheduled for meetings and 12 are scheduled for meetings and waiting to be held).

Commission de négociation
Ventilation des dossiers examinés, par mois
Année financière allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1983

Note : Au 31 mars 1983, 13 dossiers étaient en cours d'examen (pour l'un d'entre eux, la date des réunions restait à fixer; pour les 12 autres, des réunions étaient prévues mais ne s'étaient pas encore tenues).

Informality

The board, upon receiving a written request from either party, arranges meetings between the expropriated party and the expropriating authority. A formal notice is issued to both parties, advising the time and the place of meeting. The board meets throughout the province without cost to either party. A unique provision of the act provides that the board shall view the property in question.

An individual may appear on his own behalf and present his compensation claim.

The board listens to both parties and if it considers it has enough information and the parties have not agreed during the meeting, then it will give its opinion as to the compensation the board feels would be fair. This may or may not be accepted by either party; if no agreement follows, they are free to proceed to arbitration (Ontario Land Compensation Board).

Two-Year Follow-Up Report – Fiscal Year 1981-1982

Number of requests for meetings (1981-1982)	95
Number of settlements reported following negotiations in the period April 1, 1981 to March 31, 1982	9
Requests for meetings – cancelled	11
Balance to be surveyed by two-year follow-up	75

This report is based on replies to 75 questionnaires mailed to expropriating authorities from whom we had not heard regarding results of 1981-1982 meetings.

Questionnaires mailed	75
Replies received	65
Unanswered	10
Settlements (Board of Negotiation's Recommendation a factor)	39
Proceeded to, or intending to proceed to Land Compensation Board	9
Still negotiating	12
In abeyance, pending, not presently being negotiated	5
	75

façon sommaire et officieuse le règlement de l'indemnisation à verser en cas d'expropriation.

Caractère officieux

La commission, sur demande écrite de l'une ou l'autre partie, arrange des réunions entre l'exproprié et l'expropriateur. Les deux parties reçoivent notification officielle de l'heure et du lieu de la réunion. La commission se réunit en tout endroit de la province, sans frais pour l'une ou l'autre partie. Une particularité de la loi est qu'elle prévoit l'inspection par la commission du bien frappé d'expropriation.

Un particulier est autorisé à plaider en son propre nom et à présenter sa demande d'indemnisation.

La commission entend les deux parties et, si elle s'estime suffisamment instruite et si les parties ne sont pas tombées d'accord au cours de la réunion, elle donne son opinion quant à l'indemnisation qu'elle considère comme équitable. Cette opinion peut être acceptée par les parties ou peut être rejetée par l'une, l'autre ou les deux; si aucun accord n'intervient, les parties sont libres de recourir à la procédure d'arbitrage devant l'Office d'indemnisation foncière de l'Ontario.

Rapport biennal de suivi – Année financière 1981-1982

Nombre de demandes de réunions (1981-1982)	95
Nombre de règlements signalés à la suite de négociations pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982	9
Demandes de réunions annulées	11
Solde des dossiers devant faire l'objet de l'enquête biennale de contrôle	75

Le présent rapport est fondé sur les réponses à 75 questionnaires envoyés par la poste aux expropriateurs qui ne nous avaient pas informés des suites des réunions tenues en 1981-1982.

Questionnaires envoyés	75
Réponses reçues	65
Questionnaires restés sans réponse	10
Règlements (où la recommandation de la Commission de négociation a joué un rôle)	39
Dossiers envoyés ou devant être envoyés à l'Office d'indemnisation foncière	9
Encore en cours de négociation	12
Affaires remises, en suspens, ou ne faisant actuellement l'objet d'aucune négociation	5
	75

Activity Report – Fiscal Year 1982-1983

Expropriating Party	Number of Applications
Corporation of the City of Chatham	2
Corporation of the City of Cornwall	1
Corporation of the City of Hamilton	11
Corporation of the City of Mississauga	1
Corporation of the City of Nepean	1
Corporation of the City of Ottawa	1
Corporation of the City of St. Thomas	3
Corporation of the County of Oxford	2
Corporation of the Town of Amherstburg	1
Corporation of the Town of Huntsville	1
Corporation of the Town of Milton	1
Corporation of the Town of Tillsonburg	1
Corporation of the Township of Onilia	1
Corporation of the Township of Pittsburgh	1
Grand River Conservation Authority	1
Ministry of the Environment	3
Ministry of Housing	1
Ministry of Natural Resources	4
Ministry of Transportation and Communications	50
Ontario Hydro	4
Regional Municipality of Durham	3
Regional Municipality of Hamilton-Wentworth	1
Regional Municipality of Ottawa-Carleton	9
Regional Municipality of Peel	5
Regional Municipality of York	1
Union Gas Limited	1
Total	111

OFFICE OF THE PUBLIC COMPLAINTS COMMISSIONER

Sidney B. Linden, Q.C.,
Commissioner

This project was established under the Metropolitan Police Force Complaints Project Act, 1981, which was proclaimed on December 21, 1981. Accordingly, the first full year of operation was completed on December 20, 1982.

This legislation was created in response to recommendations contained in the Maloney Study (1975), the Morand Report (1976), the Pitman Task Force (1977) and Cardinal Carter's Report (1979), all of which focused attention on the need for a formalized system of dealing with public complaints against police, as well as the need for a greater civilian component in the complaints process.

The act establishes a Public Complaints Commissioner and the Police Complaints Board. The commissioner is the chairman of the board.

Rapport d'activités – Année financière 1982-1983

Expropriateur	Nombre de demandes
Ville de Chatham	2
Ville de Cornwall	1
Ville de Hamilton	11
Ville de Mississauga	1
Ville de Nepean	1
Ville d'Ottawa	1
Ville de St. Thomas	3
Comté d'Oxford	2
Ville d'Amherstburg	1
Ville de Huntsville	1
Ville de Milton	1
Ville de Tillsonburg	1
Canton d'Onilia	1
Canton de Pittsburgh	1
Office de protection de la nature de Grand River	1
Ministère de l'Environnement	3
Ministère des Affaires municipales et du Logement	1
Ministère des Richesses naturelles	4
Ministère des Transports et des Communications	50
Hydro-Ontario	4
Municipalité régionale de Durham	3
Municipalité régionale d'Hamilton-Wentworth	1
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton	9
Municipalité régionale de Peel	5
Municipalité régionale de York	1
Union Gas Limited	1
Total	111

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES DU PUBLIC

Sidney B. Linden, c.r.
Commissaire

Ce projet découle des dispositions de la Loi de 1981 sur le projet de la police de la Communauté urbaine de Toronto en matière de griefs, promulguée le 21 décembre 1981. En conséquence, la première année complète de fonctionnement a été révolue le 20 décembre 1982.

La loi en question a été promulguée en réponse aux recommandations figurant dans l'Étude Maloney (1975), le Rapport Morand (1976), le Rapport du groupe d'étude Pitman (1977) et le Rapport du Cardinal Carter (1979), qui avaient tous fait ressortir la nécessité de régulariser le processus d'instruction des plaintes du public contre la police et de favoriser la participation des citoyens à ce processus.

La loi crée un poste de commissaire des plaintes du public et une Commission des plaintes contre la police. Le commissaire est de droit président de la commission.

Public Complaints Commissioner

The Office of the Public Complaints Commissioner receives, records and investigates public complaints and also monitors and reviews the investigations done by the Metropolitan Toronto Police Force and the discipline decisions taken by the force. Upon review, the Public Complaints Commissioner has the power to resolve complaints, recommend changes in police practices and procedures and, if in the public interest, to order Police Complaints Board hearings.

The system created by the legislation appears to be working well. It has created a mechanism whereby people who feel aggrieved can, in confidence, take their grievances to an independent body. The police force itself maintains initial responsibility for the investigation of the large majority of complaints and for making discipline decisions. Its investigation and decision is now reported in an open and detailed manner and many complaints are resolved to the satisfaction of all parties.

The act creates an intricate system, allowing for a variety of procedures for the resolution and disposition of complaints. In the first year of operation, most of these procedures have already been used. For example, the commissioner himself has resolved complaints informally; the commissioner has subpoenaed civilians and police officers to testify under oath, both in private and

Commissaire aux plaintes du public

Le bureau du commissaire aux plaintes du public reçoit, enregistre et instruit les plaintes du public en même temps qu'il suit et, le cas échéant, réexamine le dossier des enquêtes menées par le corps de police de la Communauté urbaine de Toronto. Après réexamen, le commissaire est habilité à statuer sur les plaintes, à recommander des changements dans les pratiques et les procédures de la police et, si cela est jugé dans l'intérêt général, d'ordonner que l'affaire soit entendue par la Commission des plaintes contre la police.

Le système mis en place par la loi semble fonctionner de façon satisfaisante. Il existe désormais un mécanisme grâce auquel les personnes qui s'estiment lésées peuvent apporter sans crainte leurs plaintes devant un organe indépendant. Le corps de police lui-même demeure initialement chargé d'enquêter sur la grande majorité des plaintes et de prendre éventuellement des décisions disciplinaires. Ses enquêtes et ses décisions sont désormais rendues publiques en détail, et nombre de plaintes reçoivent une suite qui donne satisfaction à toutes les parties.

Le système créé par la loi est complexe et permet une diversité de procédures pour statuer sur les plaintes et résoudre les problèmes qui en sont la cause. Au cours de la première année de fonctionnement, la plupart de ces procédures ont déjà été mises en oeuvre. C'est ainsi que le commissaire a lui-même résolu officieusement certains cas; il a cité des civils et des officiers de police à comparaître

Public Complaints Commissioner
The office of the Public Complaints Commissioner maintains the trust between the police and citizens, while providing an independent mechanism for review of citizens' complaints against police.

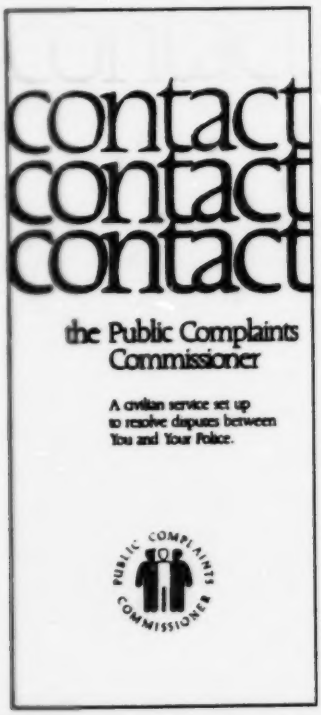

Commissaire aux plaintes du public
Le bureau du commissaire aux plaintes du public crée une confiance entre la police et la population en fournissant un mécanisme indépendant pour examiner les plaintes que portent les citoyens contre la police.

in public: the commissioner has ordered Police Complaints Board hearings for minor (one-man board) and serious (three-man board) allegations of misconduct; the chief of police has asked the commissioner to take over an investigation and the commissioner has also stepped in to conduct investigations on his own initiative.

In view of the fact that the legislation was proclaimed December 21, 1981 and has a three-year sunset clause, it is more appropriate to report for each of the three years covered by the act, rather than on a fiscal-year basis. The first annual report was released in June, 1983, covering the period from December 21, 1981 to December 20, 1982.

During the first full year of operation (December 21, 1981 to December 20, 1982), 922 complaints were received and 609 cases were closed by the end of the year. Four cases were referred to the Police Complaints Board for hearings.

The following data is derived from the 609 closed cases: the two most common types of complaints were assault and verbal abuse or incivility. These two categories each comprised 26 per cent of the total number of allegations of police misconduct. The two most common factors precipitating complaint incidents were traffic or parking violations and criminal investigations or arrests.

Complainants were mainly male (81.6 per cent) and approximately two-thirds of the complainants were under 36 years of age. Disciplinary and/or educational action was taken by the Metropolitan Toronto Police Force in 45 cases and in 66 cases officers either admitted misconduct, apologized to the complainant or explained their actions to the satisfaction of the complainant; 224 cases were resolved informally, whereby both the complainant and the police officer signified they were satisfied with the outcome of the complaint.

Extensive data concerning the statistics on the first year of operation can be found in the first annual report, released June, 1983.

Police Complaints Board

The part-time members of the Police Complaints Board were appointed June 16, 1982. One-third of the board members are recommended for appointment by the Attorney General; one-third of the members are recommended for appointment by Metro Council and the remaining one-third of the members are recommended jointly by the Metropolitan Toronto Board of Commissioners of Police and the Metropolitan Toronto Police Association.

pour témoigner sous serment, tant en audience publique qu'à huis clos; il a renvoyé des allégations d'inconduite devant la Commission des plaintes contre la police pour y être entendues, selon leur gravité, soit par un membre de la commission siégeant seul, soit par un jury de trois membres; le chef de police a demandé au commissaire de prendre la direction d'une enquête en cours et le commissaire a également pris l'initiative de mener lui-même des enquêtes.

Étant donné que la loi a été promulguée le 21 décembre 1981 et comporte une clause de temporisation de trois ans, il est plus à propos de faire rapport sur chacune des trois années prévues par la loi, plutôt que dans le cadre des exercices financiers. Le premier rapport annuel a été publié en juin 1983 et porte sur la période allant du 21 décembre 1981 au 20 décembre 1982.

Au cours de la première année complète de fonctionnement (du 21 décembre 1981 au 20 décembre 1982), 922 plaintes ont été reçues et, à la fin de l'année, 609 dossiers avaient été clos. Quatre affaires ont été renvoyées devant la Commission des plaintes contre la police.

Les données suivantes se rapportent aux 609 dossiers clos: les deux catégories de plaintes les plus fréquentes étaient les plaintes pour voies de fait ou pour emploi de termes injurieux ou grossiers. Chacune de ces deux catégories représentait 26 pour cent du nombre total d'allégations d'inconduite de la part de la police. Parmi les facteurs ayant déclenché des incidents aboutissant à des plaintes, les deux plus fréquents étaient les infractions aux règlements de la circulation ou de stationnement et les enquêtes criminelles ou arrestations.

Les plaignants étaient en majorité du sexe masculin (81,6 pour cent) et deux-tiers d'entre eux environ étaient âgés de moins de 36 ans. Dans 45 cas, le corps de police de la Communauté urbaine de Toronto a pris soit des mesures disciplinaires, soit des mesures éducatives et, dans 66 cas, les officiers de police ont soit reconnu s'être mal conduits, soit fait des excuses aux plaignants, soit expliqué leurs actes à la satisfaction du plaignant. Deux cent vingt-quatre affaires ont été résolues de façon officieuse, le plaignant et l'officier de police indiquant l'un et l'autre être satisfaits de la suite donnée à la plainte.

Des données statistiques détaillées sur la première année de fonctionnement figurent dans le premier rapport annuel publié en juin 1983.

Commission des plaintes contre la police

Les membres de la Commission des plaintes contre la police, qui siègent à temps partiel, ont été nommés le 16 juin 1982. Les membres de la commission sont recommandés pour un tiers par le procureur général, pour un tiers par le Conseil de la Communauté urbaine de Toronto, et pour un tiers sur proposition commune du Conseil des commissaires de police et de l'association de police

The Police Complaints Board must hold hearings when ordered by the commissioner and when the chief of police refers a matter to the board for a hearing. In addition, a police officer may appeal to the board from the decision of a police discipline tribunal concerning the complaint.

Police Complaints Board hearings are open to the public and the board may appoint counsel to assist at the hearing.

The Police Complaints Board has the power to impose discipline penalties on officers found guilty of misconduct, up to and including dismissal from the force. The board must give written notice of its decision and the reasons therefor to the chief of police, the person who made the complaint and the police officer concerned.

As of December 20, 1982, four Police Complaints Board hearings had been ordered.

STATUTORY POWERS PROCEDURE RULES COMMITTEE

Chairman:
A. Rendall Dick, Q.C. (to December 31, 1982)

Archie G. Campbell, Q.C. (from January 1, 1983)

Vice-Chairman:
G.W.T. Reed, Q.C.

Members:
The Honourable J.W. Morden
D.K. Laidlaw, Q.C.
Dr. Derek Mendes da Costa, Q.C.
John M. Evans

Responsibilities

The committee, established in 1973 under the Statutory Powers Procedure Act, has three main functions:

- To be consulted concerning rules of procedure made to govern the proceedings of tribunals required to comply with the minimum rules in the act;
- To keep under continuous review the practice and procedure in proceedings of tribunals and other bodies specified in the act;
- To make rules respecting the reporting, editing and publication of decisions of tribunals required to comply with the minimum rules, subject to the approval of the Lieutenant-Governor in Council.

de la Communauté urbaine de Toronto. La Commission des plaintes contre la police est tenue de tenir audience lorsque le commissaire aux plaintes du public le lui ordonne, et aussi lorsque le chef de police lui renvoie une affaire pour qu'elle l'entende. En outre, un officier de police peut appeler à la commission d'une décision prise au sujet de la plainte par une instance disciplinaire de la police.

Les audiences de la Commission des plaintes contre la police sont publiques et la commission peut désigner des conseillers pour aider les parties.

La Commission des plaintes contre la police est habilitée à frapper de diverses peines les officiers de police jugés coupables d'inconduite, les sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la révocation. La commission doit notifier par écrit sa décision et les motifs de celle-ci au chef de police, au plaignant et à l'officier de police concerné.

Au 20 décembre 1982, la Commission des plaintes contre la police avait reçu l'ordre d'entendre quatre affaires.

COMITÉ CHARGÉ DES RÈGLES D'EXERCICE DES COMPÉTENCES LÉGALES

Président:
A. Rendall Dick, c.r., jusqu'au 31 décembre 1982
Archie G. Campbell, c.r., depuis le 1er janvier 1983

Vice-président:
G.W.T. Reed, c.r.

Membres:
L'hon. J.W. Morden, juge de la Cour suprême de l'Ontario
D.K. Laidlaw, c.r.
Derek Mendes da Costa, c.r.
John M. Evans

Fonctions

Le comité, créé en 1973 en vertu de la Loi sur l'exercice des compétences légales, a trois fonctions principales:

- Fournir des conseils au sujet des règles de pratique régissant les procès devant les tribunaux qui sont tenus d'observer les règles minimales énoncées dans la loi.
- Revoir en permanence la procédure et les règles appliquées dans les travaux des tribunaux et d'autres organismes mentionnés dans la loi.
- Réglementer la façon dont sont rapportées et publiées les décisions des tribunaux obligés d'observer les règles minimales, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

In exercising its powers under the act the committee may require tribunals and other bodies to report to it their rules of procedure and may require them to formulate rules where none have been adopted.

Consultation

During the fiscal year 1982-83, the committee was consulted on the following matters:

- Proposed amendment to regulations under the Planning Act governing Rules of Procedure of Committees of Adjustment in respect of notice to condominium developments of minor variance applications;
- Rules or guidelines of the Health Services Appeal Board governing the review of accounts rendered under the Health Insurance Act;
- Proposed amendments to Regulation 791 governing discipline of members of the Ontario Provincial Police under the Police Act;
- Proposed revisions to the non-Academic Judicial Process, University of Guelph.

Review and Informal Advice

The committee gave informal telephone and written information to members of the public and legal profession concerning the operation of the Statutory Powers Procedure Act.

Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le comité peut demander aux tribunaux et à d'autres organismes de lui exposer les règles de pratique qu'ils utilisent et de formuler de telles règles quand il n'en existe pas.

Consultation

Au cours de l'année financière 1982-1983, le comité a été consulté sur les questions suivantes:

- Les modifications qu'on se propose d'apporter à certaines règlements découlant de la Loi sur l'aménagement du territoire qio déterminent les règles de pratique appliquées par les comités d'ajustement pour donner suite aux demandes de dérogations mineures formulées pour l'aménagement d'immeubles en copropriété.
- Les règles et les directives observées par la Commission d'appel des services de santé pour l'examen des comptes en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie.
- Les modifications qu'on se propose d'apporter à l'article 791 du règlement, qui s'applique au code de discipline des membres de la Sûreté de l'Ontario en vertu de la Loi sur la police.
- Les changements proposés concernant le processus judiciaire non théorique (Université de Guelph).

Analyse et conseils pratiques

Le comité a donné des renseignements pratiques au téléphone et par écrit à des particuliers et à des avocats au sujet de l'application de la Loi sur l'exercice des compétences légales.

ACTS ADMINISTERED BY THE MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL

Absconding Debtors Act
Absentees Act
Accidental Fires Act
Accumulations Act
Administration of Justice Act
Age of Majority and Accountability Act
Aliens' Real Property Act
Anti-Inflation Agreement Act
Arbitrations Act
Architects Act
Assessment Review Board Act
Assignments and Preferences Act
Bail Act
Barristers Act
Blind Persons' Rights Act
Bulk Sales Act
Business Records Protection Act
Change of Name Act
Charitable Gifts Act
Charities Accounting Act
Children's Law Reform Act
Commissioners for Taking Affidavits Act
Compensation for Victims of Crime Act
Constitutional Questions Act
Construction Lien Act
Conveyancing and Law of Property Act
Costs of Distress Act
County Court Judges' Criminal Courts Act
County Courts Act
County Judges Act
Creditors' Relief Act
Crown Administration of Estates Act
Crown Agency Act
Crown Attorneys Act
Crown Witnesses Act
Disorderly Houses Act
Dog Owners Liability Act
Dominion Courts Act
Escheats Act
Estates Administration Act
Estreats Act
Evidence Act
Execution Act
Expropriations Act
Extra-Judicial Services Act

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les absents
Loi sur les incendies fortuits
Loi sur la capitalisation
Loi sur l'administration de la justice
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur les biens immobiliers des étrangers
Loi anti-inflation
Loi sur l'arbitrage
Loi sur les architectes
Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière
Loi sur les cessions et préférences
Loi sur la mise en liberté sous caution
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les droits des aveugles
Loi sur les ventes en vrac
Loi sur la conservation en Ontario des documents commerciaux
Loi sur le changement de nom
Loi sur les dons de bienfaisance
Loi sur la comptabilité des oeuvres de bienfaisance
Loi portant réforme du droit de l'enfance
Loi sur les commissaires à la prestation des serments
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
Loi sur les questions constitutionnelles
Loi de 1983 sur le droit de rétention dans la construction
Loi sur le transport immobilier et le droit des biens
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi sur la juridiction criminelle des juges des cours de comté
Loi sur les cours de comté
Loi sur les juges des cours de comté
Loi sur le désintéressement des créanciers
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne
Loi sur les témoins de la Couronne
Loi sur les maisons de jeux et de débauche
Loi sur la garde des chiens
Loi sur la juridiction constitutionnelle et les juges fédéraux
Loi sur les biens en déshérence
Loi sur l'administration des successions
Loi sur l'exécution des obligations judiciaires
Loi sur la preuve
Loi sur l'exécution forcée
Loi sur l'expropriation
Loi sur les services extrajudiciaires

Factors Act	Loi sur les contrats devenus inexécutables
Family Law Reform Act	Loi sur le courtage de marchandises
Fines and Forfeitures Act	Loi portant réforme du droit de la famille
Fraudulent Conveyances Act	Loi sur les amendes et confiscations
Fraudulent Debtors Arrest Act	Loi sur les transports en fraude des droits des créanciers
Frustrated Contracts Act	Loi sur l'arrestation des débiteurs en fuite
Gaming Act	Loi sur les jeux de hasard
General Sessions Act	Loi sur les sessions générales de la paix
Habeas Corpus Act	Loi sur l'Habeas Corpus
Hospitals and Charitable Institutions Inquiries Act	Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance
Hotel Registration of Guests Act	Loi sur l'inscription dans les hôtels
Innkeepers Act	Loi sur les aubergistes
Interpretation Act	Loi d'interprétation
Interprovincial Subpoenas Act	Loi sur les citations interprovinciales
Judges' Orders Enforcement Act	Loi sur l'exécution des ordonnances extrajudiciaires des juges
Judicature Act	Loi sur l'organisation judiciaire
Judicial Review Procedure Act	Loi sur la procédure de révision judiciaire
Juries Act	Loi sur les jurys
Justices of the Peace Act	Loi sur les juges de paix
Landlord and Tenant Act	Loi sur la location immobilière
Law Society Act	Loi sur la Société des avocats
Legal Aid Act	Loi sur l'aide juridique
Libel and Slander Act	Loi sur la diffamation
Limitations Act	Loi sur la prescription des actions
Lord's Day (Ontario) Act	Loi sur le dimanche (Ontario)
Master and Servant Act	Loi sur la location de services
Matrimonial Causes Act	Loi sur les causes matrimoniales
Mechanics' Lien Act	Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux
Mental Incompetency Act	Loi sur l'incapacité mentale
Mercantile Law Amendment Act	Loi modifiant le droit commercial
Metropolitan Police Force Complaints Project Act, 1981	Loi de 1981 sur le projet de la police de la communauté urbaine de Toronto en matière de griefs
Ministry of the Attorney General Act	Loi sur le ministère du Procureur général
Minors' Protection Act	Loi sur la protection de la jeunesse
Mortgages Act	Loi sur les hypothèques
Negligence Act	Loi sur le partage de la responsabilité
Notaries Act	Loi sur les notaires
Occupiers' Liability Act	Loi sur la responsabilité des occupants
Ontario Law Reform Commission Act	Loi sur la Commission de réforme du droit de l'Ontario
Ontario Municipal Board Act	Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario
Partition Act	Loi sur le partage des biens en copropriété
Partnerships Act	Loi sur les sociétés en nom collectif
Pawnbrokers Act	Loi relative aux prêteurs sur gages
Perpetuities Act	Loi sur la durée des substitutions
Powers of Attorney Act	Loi sur les procurations
Proceedings Against the Crown Act	Loi sur les actions contre la Couronne
Professional Engineers Act	Loi sur les ingénieurs
Property and Civil Rights Act	Loi sur le droit privé
Provincial Court (Civil Division) Act	Loi sur la procédure devant la Cour provinciale (Division civile)
Provincial Courts Act (Part)	Loi sur les cours provinciales (en partie)
Provincial Offences Act	Loi sur les infractions provinciales
Public Accountancy Act	Loi sur les experts-comptables
Public Authorities Protection Act	Loi sur l'immunité de personnes publiques
Public Halls Act	Loi sur les salles publiques
Public Inquiries Act	Loi sur les enquêtes publiques
Public Institutions Inspection Act	
Public Officers Act	
Public Officers' Fees Act	
Public Trustee Act	
Quieting Titles Act	

Reciprocal Enforcement of Judgments Act
Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982
Regulations Act
Religious Freedom Act
Religious Organizations' Lands Act
Replevin Act
Revised Statutes Confirmation Act, 1981
Sale of Goods Act
Settled Estates Act
Sheriffs Act
Short Forms of Conveyances Act
Short Forms of Leases Act
Short Forms of Mortgages Act
Small Claims Courts Act
Solicitors Act
Statute of Frauds
Statutes Act
Statutory Powers Procedure Act
Succession Law Reform Act
Surrogate Courts Act
Ticket Speculation Act
Time Act
Trespass to Property Act
Trustee Act
Unconscionable Transactions Relief Act
Unified Family Court Act
University Expropriation Powers Act
Variation of Trusts Act
Vendors and Purchasers Act
Vexatious Proceedings Act
Wages Act
Warehouse Receipts Act
Warehousemen's Lien Act

Loi sur l'inspection des établissements publics
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur les honoraires des officiers ministériels
Loi sur le curateur public
Loi sur la confirmation des droits de propriété
Loi sur l'exécution réciproque de jugements
Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires
Loi sur les textes réglementaires
Loi sur la liberté du culte
Loi sur les biens immobiliers des organismes religieux
Loi sur la restitution de biens meubles saisis
Loi de 1981 sur l'adoption des lois refondues
Loi sur la vente mobilière
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les shérifs
Loi sur les formules abrégées d'actes translatifs de propriété
Loi sur les formules abrégées de baux
Loi sur les formules abrégées d'hypothèques
Loi sur les cours des petites créances
Loi sur les procureurs
Loi relative aux preuves littérales
Loi sur la législation
Loi sur l'exercice des compétences légales
Loi portant réforme du droit des successions
Loi sur les cours des successions et des tutelles
Loi sur la revente abusive de billets de spectacle
Loi sur l'heure officielle
Loi sur l'entrée sans autorisation
Loi sur les fiduciaires
Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
Loi sur la Cour unifiée de la famille
Loi sur le pouvoir des universités en matière d'expropriation
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les instances vexatoires
Loi sur les salaires
Loi sur les certificats d'entrepôt
Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur